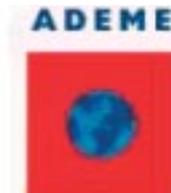


Les fiches d'indicateurs
du développement durable
en Picardie

2009



CONTRIBUTEURS

Directeur de publication : Pascal OGER, Insee

Coordination :

Sébastien ALAVOINE, Direction de la Prospective, de la Programmation et de l'Évaluation - Région Picardie,

Julien FRAICHARD, Insee

Chefs de projet : Éric DUBET, Région Picardie, Marie-Christine SINOQUET, Insee

ADEME



**Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie**

Yannick PAILLET
Vincent PIBOULEU



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Frédéric BINCE
Catherine CAZIER
Blandine CHAUVIN
Tristan GUILLOUX
Nicolas HURET
Thomas OBÉ
Nicolas PACAULT
Cécile PERRON
Olivier PICHARD
Enrique PORTOLA
Jean-Paul VORBECK
Ludovic WEBER



Conseil Régional

Cédric ANSARD
Pascal BRUNON
Anne CROISSANDEAU
Éric DUBET
Céline HEKIMIAN
Philippe MUSIDLAK
Thierry RIGAUX
Fabien ROCHE
Céline SANTERRE
Anne SIRON
Régis VAN DE KERCKHOVE
Laurent VERDIER



**Centre d'Analyse Régional des Mutations de l'Économie
et de l'Emploi**

Ahlam BENLEMSELM



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Marc BOUSCASSE
Christophe DZIKOWSKI
Anne EVRARD
Julien FRAICHARD
Marie-Christine SINOQUET
Sylvain THOMAS

Le Conseil Régional de Picardie, pour élargir sa connaissance et piloter son action, a sollicité l'Insee pour construire une série d'indicateurs de développement durable. L'Insee Picardie est heureux de présenter au public ce premier dossier, réalisé en partenariat avec le Conseil Régional, la DREAL, et l'ADEME, consacré à cette thématique très actuelle, qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations des acteurs publics, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales.

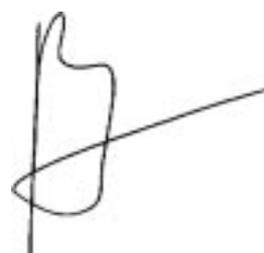
La "Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social", présidée par le Professeur Joseph E. Stiglitz a récemment conclu à la nécessité d'améliorer la mesure des performances économiques en intégrant davantage dans les outils statistiques les différentes dimensions du développement durable.

Ce dossier est une première étape de ce processus d'amélioration de notre connaissance. Il présente un état du développement durable en Picardie au travers de 42 fiches thématiques traitant de problématiques économiques, sociales et environnementales et de leurs articulations. Chaque fiche met en regard la situation de la Picardie avec celle des autres régions françaises, et illustre, lorsque c'est possible, l'évolution récente de ces indicateurs. Les fiches ont été élaborées à partir d'informations provenant de multiples sources, et grâce au travail des différents collaborateurs de cet ouvrage, qu'il convient de remercier ici pour leur travail. La création d'un corps de métadonnées préparant les mises à jour ultérieures de l'ouvrage fait également partie des acquis de ce premier travail.

Cet exercice novateur n'est que la première pierre d'un édifice qui demandera à être consolidé dans les années futures. Le mode d'élaboration des indicateurs retenus dans ces fiches présente en effet des limites : ils ne décrivent pas toutes les facettes du développement durable et leur choix a été conditionné par la disponibilité des données au niveau régional. Nul doute que ce travail méritera d'être éprouvé dans la durée pour être amélioré.

Au moment où la territorialisation du Grenelle de l'environnement se met en place, je souhaite que ce document serve tous les acteurs concernés, élus, décideurs publics, acteurs économiques et représentants associatifs en éclairant leurs démarches respectives et qu'il contribue plus largement à la prise de conscience de la diversité des facettes du développement durable, enjeu essentiel de la Picardie de demain.

Le Directeur régional
de l'Insee Picardie



Pascal OGER

LES 5 AXES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE 1 : CROISSANCE SOUTENABLE

Dès 1972, le rapport Meadows intitulé « The limits to growth » dénonçait le danger d'une croissance économique effrénée au regard de la pollution et de l'épuisement des ressources. Il concluait qu'un développement économique, compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, était non seulement possible, mais absolument nécessaire.

Plus de trente ans plus tard, les pays connaissant les plus fortes croissances sont également ceux qui exercent les plus grandes pressions sur l'environnement.

De tels modèles occultent le fait que toutes les activités humaines, et en particulier les activités économiques, reposent directement ou indirectement sur la durabilité des écosystèmes. Ils ne sauraient donc être qualifiés de « durables ». Selon les termes du plan d'application du Sommet de Johannesburg¹, il s'agit de « promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes, en examinant les liens entre croissance et dégradation de l'environnement et, là où il convient de le faire, en les découplant grâce à une amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et à réduire la dégradation des ressources, de la pollution et de la production de déchets ». Ce même rapport préconise « d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables ».

Assurer une croissance éco-efficace Structurer la production dans le souci du respect de l'environnement

AXE 2 : PATRIMOINE ET RESSOURCES CRITIQUES

Le développement durable repose sur notre capacité à préserver et valoriser les patrimoines pour les léguer aux générations futures. Le rapport Brundtland précise dès 1987 que "dans l'esprit du développement soutenable, il importe au plus haut point que le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables compromette le moins possible l'avenir". Les patrimoines à préserver sont aussi bien de nature économique, écologique que humaine et culturelle. La Stratégie nationale de développement durable fait aussi bien référence à "la conservation de la biodiversité (qui) doit être ancrée dans nos politiques d'utilisation de l'espace et d'aménagement du territoire qu'au patrimoine culturel (... qui) constitue un élément déterminant du cadre de vie et en même temps un support de développement pour les territoires, qui véhiculent ainsi une image forte, facteur d'identification et d'attractivité".

Utilisation durable des ressources Entretenir et transmettre nos patrimoines

AXE 3 : DIMENSIONS SPATIALES ET PERSPECTIVES GLOBALES

Tout en exigeant des solutions et des engagements au niveau planétaire, le développement durable se construit à divers échelons de décision : supranationaux, nationaux et locaux. Les agendas 21 locaux, projets stratégiques de territoire élaborés à l'initiative de collectivités, s'appuyant sur les principes du Sommet de Rio, en sont une des traductions. La démarche « penser global - agir local » illustre l'importance de la dimension géographique du développement durable et de l'articulation entre les divers niveaux.

¹Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002) - chapitre III, article 15.

LES 5 AXES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est pourquoi est abordé dans cet axe l'articulation entre le niveau régional et le local, ainsi qu'entre le niveau régional et le global : de quelle manière le développement se répartit-il sur le territoire ? Quelles inégalités spatiales repère-t-on ?

Quels sont les rapports que la région entretient avec le reste du monde ?

Ces préoccupations se traduisent dans la Stratégie nationale de développement durable au travers de deux types d'objectifs concernant d'une part les territoires, d'autre part l'action internationale : « reconnaître et encourager l'action des collectivités territoriales en faveur du développement durable, réduire les inégalités dans les territoires » et « renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement ».

Répartition et inégalités spatiales Relations de la région avec le reste du monde

AXE 4 : SATISFACTION DES BESOINS DES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES

"Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". L'objet de cet axe va se centrer sur la première partie de la célèbre "accroche" du rapport Bruntland. Ce rapport précise "[le développement durable] ne peut être assuré si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages. Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération". Il s'agit d'accorder la plus grande priorité aux besoins essentiels des plus démunis, afin de réduire les situations d'exclusion. La Stratégie européenne de développement durable reprend ce principe de cohésion sociale. L'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne est aussi de réduire les inégalités entre femmes et hommes dans les différents domaines de la vie sociale.

Inégalités et exclusions Comportements d'insatisfaction

AXE 5 : LONG TERME ET GÉNÉRATIONS FUTURES

La prise en compte de la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs besoins est une ambition essentielle du développement durable, qui "implique une transformation progressive de l'économie et de la société". Elle nécessite une capacité d'adaptation permanente de la société, de l'économie et des systèmes écologiques à des enjeux qui eux-mêmes évoluent dans le temps et une certaine résilience pour répondre à d'éventuelles crises. La préoccupation de ne pas engendrer des situations irréversibles pénalisant les générations futures est essentielle au succès d'une stratégie de développement durable.

C'est pourquoi, cet axe cherche à appréhender certaines des forces et faiblesses de la région dans une perspective de long terme. L'analyse vise à mesurer la capacité d'organisation des acteurs locaux au regard des dynamiques de long terme pour réduire la vulnérabilité de la région.

Principes de responsabilité et de précaution Vulnérabilité et adaptation à l'imprévisible

LES 5 AXES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page	Numéro de la fiche	Nom des fiches
7	A1	Croissance soutenable
8	A1-1	Consommation d'énergie
10	A1-2	Émission de gaz à effet de serre
12	A1-3	Transport de marchandises
15	A1-4	Déchets ménagers
17	A1-5	Agriculture biologique
19	A1-6	Entreprises et environnement
23	A1-7	Énergies renouvelables
25	A1-8	Produit intérieur brut
28	A1-9	Taux d'emploi
31	A1-10	Déplacements domicile-travail
34	A1-11	Qualité de l'air - Émissions polluantes
37	A2	Patrimoine et ressources critiques
38	A2-1	Formation initiale
41	A2-2	Illettrisme
43	A2-3	Espérance de vie
46	A2-4	Qualité des eaux
50	A2-5	Artificialisation du territoire
53	A2-6	Biodiversité
55	A2-7	Prélèvements en eau
57	A2-8	Érosion des sols
60	A2-9	Qualité des sols
63	A2-10	Offre de soins
69	A3	Dimensions spatiales et perspectives globales
70	A3-1	Risques industriels
73	A3-2	Étalement urbain
76	A3-3	ZUS
78	A3-4	Accès aux commerces et services
81	A3-5	Tourisme
84	A3-6	Logements sociaux
87	A3-7	Empreinte écologique
93	A4	Satisfaction des besoins des générations présentes
94	A4-1	Revenu des ménages
97	A4-2	Bas salaires
100	A4-3	Handicap et travail
104	A4-4	Parité au travail
106	A4-5	Participation électorale
108	A4-6	Risques professionnels
111	A5	Long terme et générations futures
112	A5-1	Zones protégées et inventoriées par l'État
117	A5-2	Vieillesse de la population
121	A5-3	Création et survie des entreprises
123	A5-4	Économie sociale
126	A5-5	Risques naturels
130	A5-6	Recherche & Développement
132	A5-7	Déchets industriels dangereux
135	A5-8	Agenda 21

Dès 1972, le rapport Meadows intitulé « The limits to growth » dénonçait le danger d'une croissance économique effrénée au regard de la pollution et de l'épuisement des ressources. Il concluait qu'un développement économique, compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, était non seulement possible, mais absolument nécessaire.

Plus de trente ans plus tard, les pays connaissant les plus fortes croissances sont également ceux qui exercent les plus grandes pressions sur l'environnement.

De tels modèles occultent le fait que toutes les activités humaines, et en particulier les activités économiques, reposent directement ou indirectement sur la durabilité des écosystèmes. Ils ne sauraient donc être qualifiés de « durables ». Selon les termes du plan d'application du Sommet de Johannesburg¹, il s'agit de « promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes, en examinant les liens entre croissance et dégradation de l'environnement et, là où il convient de le faire, en les découplant grâce à une amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et à réduire la dégradation des ressources, de la pollution et de la production de déchets ». Ce même rapport préconise « d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables ».

Assurer une croissance éco-efficace Structurer la production dans le souci du respect de l'environnement

¹Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002) - chapitre III, article 15.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En 2005, la consommation d'énergie finale en Picardie a atteint 5,4 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 3,4 % du bilan énergétique national. La consommation par habitant s'élève à 3 tep par an, soit 15 % de plus que la moyenne nationale (2,6 tep/habitant/an).

PERTINENCE

Un territoire consomme de l'énergie pour fonctionner à travers les activités de ses différents acteurs : les entreprises, les ménages, les collectivités, les exploitations agricoles consomment de l'énergie quotidiennement pour produire, se déplacer, se chauffer, s'éclairer, etc. Ces multiples usages sont révélateurs de la diversité des fonctions de l'énergie. Les ménages utilisent de l'énergie pour le logement (chauffage, appareils électriques, etc.) et pour leurs déplacements. Les transports en commun ont de manière générale une efficacité plus grande que les véhicules particuliers utilisés de manière individuelle. Les acteurs économiques consomment de l'énergie pour des usages fonctionnels de leurs bâtiments (chauffage, éclairage, etc.), pour leurs activités (cuisson pour un restaurant ou eau chaude pour un hôtel), pour des procédés de fabrication (force motrice, usage thermique, etc.) et pour le transport de marchandises (fourniture ou livraisons).

Ces consommations d'énergie peuvent prendre différentes formes : électricité, produits pétroliers, gaz naturel, biomasse... Aujourd'hui, l'électricité et le gaz sont les produits énergétiques les plus consommés dans le bâtiment tandis que les produits pétroliers sont le produit énergétique le plus utilisé pour les transports ou l'agriculture. Dans les dispositions issues du Grenelle de l'environnement en France ou du Paquet Climat-Énergie de l'Union européenne, la réduction des consommations d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que la progression de la part des énergies renouvelables dans la consommation figurent en bonne place parmi les objectifs environnementaux.

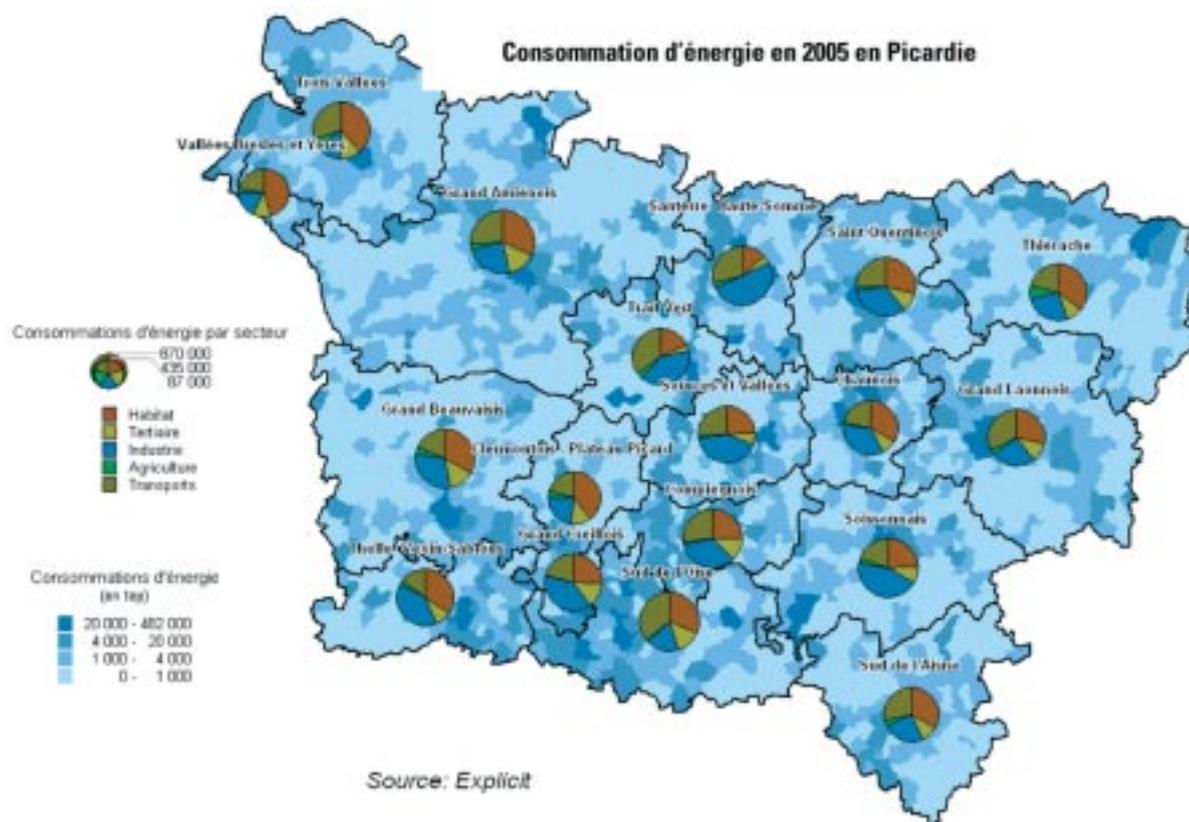
ANALYSE

En Picardie, le principal enjeu en termes de consommations d'énergie se situe dans le bâtiment, plus précisément dans les secteurs de l'habitat et du tertiaire qui représentent 41% des consommations d'énergie. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne française (42 %), contrairement à celle de l'industrie dont les activités consomment 30 % du total du bilan énergétique (contre 24% au niveau national). Par ailleurs, plus d'un quart (26 % du total) des consommations sont attribuées au secteur des transports, principalement pour le transport routier. Ce secteur consomme quasi exclusivement des produits pétroliers et par conséquent est un des secteurs les plus émetteurs en gaz à effet de serre en Picardie. Il convient de noter que la Picardie est une des régions françaises où la distance domicile-travail est la plus importante (18,7 kilomètres, soit 3,7 de plus que la moyenne française). Enfin l'agriculture consomme peu d'énergie par rapport aux autres secteurs (3 %).

L'Oise est le département le plus consommateur d'énergie (37 % du total) mais rapporté au poids qu'il représente dans la population régionale (42 %), ce territoire présente la plus faible consommation par habitant (2,5 contre 3,1 tep/habitant pour les autres départements). La Somme contribue pour un tiers aux consommations d'énergie et l'Aisne à 30 %.

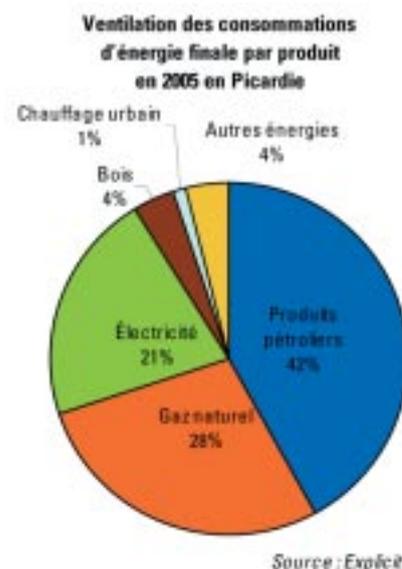
La part des secteurs dans les consommations d'énergie varie fortement d'un territoire à un autre : ainsi la part de l'industrie atteint 50 % en Santerre Haute-Somme mais seulement 14 % dans le pays des Trois Vallées. De la même façon, la part de l'agriculture est comprise entre 0,2 % dans le territoire urbain du Grand Creillois et 8 % en Thiérache.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) constituent 70 % de la consommation énergétique régionale en 2005. Ces énergies sont consommées essentiellement pour le chauffage des bâtiments et pour les déplacements. Les consommations d'électricité représentent 21 % du bilan picard (22 % en France) tandis que l'utilisation du bois à des fins énergétiques (4 %) est inférieure à la moyenne nationale, à savoir 7 % des consommations totales.

Durant la décennie 90, les consommations d'énergie finale en Picardie ont augmenté au rythme de 1,4 % par an en moyenne, soit une croissance supérieure à l'augmentation de la population (+0,3 % en moyenne). Cela s'explique notamment par le développement des activités tertiaires et des flux de transport sur le territoire, ainsi que par la pénétration de nouveaux usages dans le secteur résidentiel (multi-équipement en TV, généralisation des sèche-linge et lave-vaisselle, pénétration de la bureautique, etc.). Cette tendance à la hausse des consommations devra être contenue puis inversée pour permettre aux territoires de respecter à leurs échelles respectives les objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. ■



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les chiffres du bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre 2005 de la Picardie révèlent un niveau d'émissions élevé sur le territoire : en moyenne, un Picard a émis 20 % de GES de plus qu'un Français (10,7 tonnes équivalent CO₂ contre 8,9). Les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'industrie sont les principaux contributeurs des émissions et les émissions d'origine non énergétique représentent 38 % du total.

PERTINENCE

L'atmosphère est composée majoritairement d'azote (78 %) et d'oxygène (21 %), deux gaz qui laissent passer les rayonnements visible et infrarouge. Certains des autres gaz présents dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre, absorbent une partie des infrarouges et les soustraient ainsi au rayonnement terrestre repartant dans l'espace. Ce phénomène d'absorption des rayonnements terrestres est la cause de l'effet de serre.

Certains des gaz à effet de serre (GES) sont naturellement présents dans l'air comme la vapeur d'eau (H₂O), le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Les activités humaines (combustion d'énergie fossile, fertilisation des terres, élevage, etc.) émettent de plus en plus de ces trois gaz, dont la concentration atmosphérique augmente. D'autres GES, dont le pouvoir de réchauffement global (PRG) est plus élevé, sont exclusivement issus des activités industrielles et leur participation au phénomène d'effet de serre est récente. Il s'agit des hydrofluorocarbures (HFC) ou gaz fluorés, hexafluorure de soufre (SF₆), hydrocarbures perfluorés (PFC). Une distinction majeure apparaît ici entre émissions de GES d'origine énergétique (pour la production de chaleur, d'électricité ou de force) et celles d'origine non énergétique (application d'engrais, fermentation entérique des animaux, procédés industriels, etc.).

Les experts du Groupement international d'experts sur les évolutions du climat (GIEC) soutiennent avec fermeté la thèse d'une responsabilité des activités humaines dans l'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère à l'origine d'un accroissement des températures moyennes à la surface du globe. Ils affirment par ailleurs que cette hausse des températures doit être contenue en dessous de +2°C d'ici 2100 pour éviter les conséquences les plus graves.

Reprenant à leur compte cet objectif et la réduction des émissions de GES nécessaire à sa réalisation, les pouvoirs publics français et européens ont lancé d'ambitieux programmes : le Facteur 4 (division des émissions de GES en France par un facteur 4 à l'horizon 2050) et le Paquet Climat-Énergie de l'UE (réduction de 20% des émissions de GES d'ici 2020).

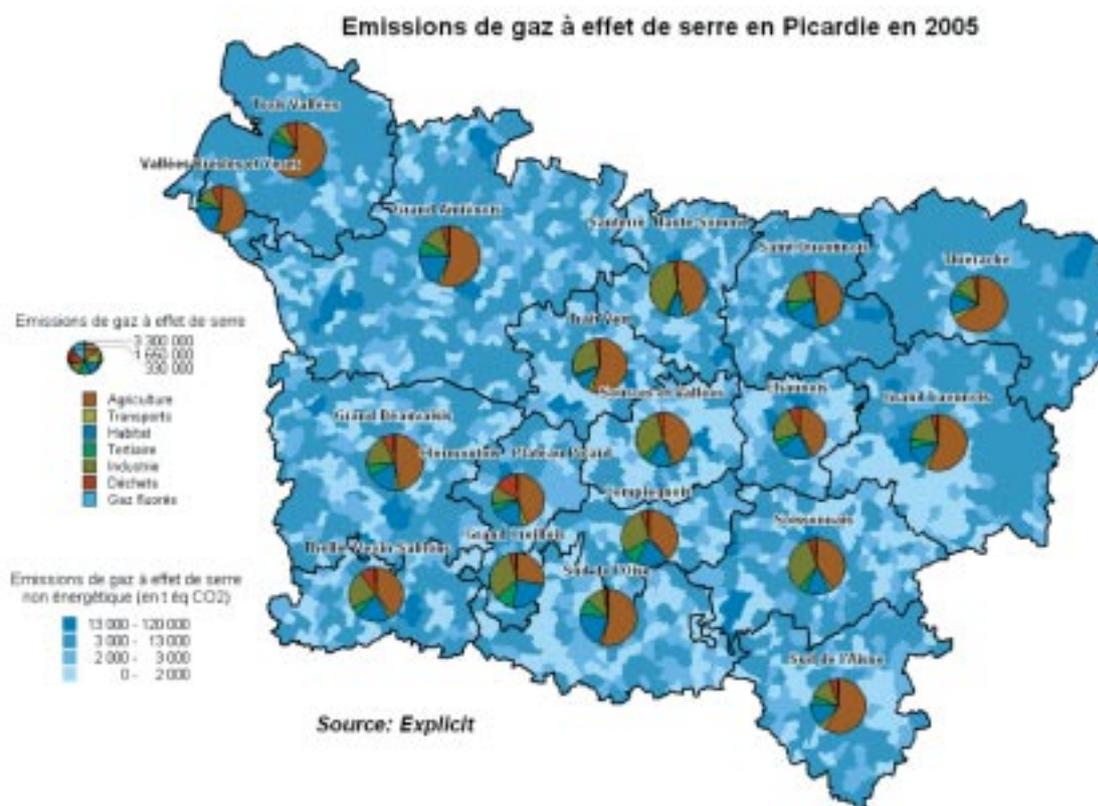
ANALYSE

Les émissions picardes de GES d'origine énergétique comme celles d'origine non énergétique sont supérieures à la moyenne nationale. Tous secteurs confondus, elles s'élèvent à 20,2 millions de tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂). Rapportées à la population, les émissions de GES en Picardie sont 20 % plus élevées qu'au niveau national (10,7 teqCO₂ par habitant contre 8,9 en moyenne nationale). Les trois secteurs les plus émetteurs de GES en Picardie sont l'agriculture (30 %), les transports (21 %) et l'industrie (21 %).

Les émissions de GES d'origine non énergétique représentent 38 % des émissions picardes, soit une part plus élevée que la moyenne nationale (33 %). Cette importance des émissions non énergétiques s'explique en partie par la forte activité agricole du territoire, activité la plus émettrice en Picardie, qui est à l'origine de 74 % des émissions non énergétiques. Les secteurs des transports, de l'industrie et de l'habitat sont respectivement les second, troisième et quatrième secteurs d'émissions de GES en Picardie.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un regard affiné sur les émissions résultant des consommations d'énergie fait apparaître deux enjeux principaux dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre : la consommation d'énergie pour le transport et dans les bâtiments. Le secteur des transports, qui représente 26 % des consommations d'énergie en Picardie, est responsable de 34 % des émissions de CO₂ d'origine énergétique. Il est donc " surémetteur " à cause de l'utilisation massive de produits pétroliers dont le contenu CO₂ est élevé. La part du bâtiment dans les émissions énergétiques du territoire s'élève à 37 % (27 % pour l'habitat plus 10 % pour le tertiaire).



Une grande diversité est observée dans la distribution des émissions de GES par secteurs dans les différents territoires de Picardie, reflétant une grande diversité des profils territoriaux. La part des émissions d'origine non énergétique, relativement élevée sur l'ensemble du territoire picard comme nous l'avons vu (38 %), varie par exemple entre 59 % dans la Thiérache et 14 % dans le Grand Creillois. La Thiérache apparaît ainsi comme le territoire le plus dominé par l'agriculture pour ses émissions de GES (53 % du total), à l'opposé du Grand Creillois où l'activité agricole ne représente que 2 % des émissions.

L'activité industrielle est elle aussi répartie de façon déséquilibrée entre les différents territoires de Picardie. Les émissions causées par l'industrie varient ainsi entre 11 % du total pour le Pays du Sud de l'Oise ou 12 % pour le Pays de la Vallée de la Bresles et Yeres et 40 % pour le Pays de Santerre Haute-Somme ou 35 % dans le Soissonnais. À propos de l'activité industrielle, il est à noter que le Pays du Grand Laonnois est le seul territoire pour laquelle l'industrie est surreprésentée dans le bilan des émissions (26 % des émissions énergétiques pour 24 % des consommations d'énergie), du fait d'un contenu GES de l'énergie utilisée notoirement élevé. En lien avec les nombreux déplacements domicile-travail vers l'Île-de-France, le Pays du Sud de l'Oise se distingue par l'importance prépondérante des émissions du secteur des transports (47 % des émissions énergétiques et 36 % des émissions totales) quand ce même secteur représente 12 % des émissions de la Thiérache et 13 % des émissions du Pays de Thelle Vexin-Sablons. ■

TRANSPORT DE MARCHANDISES

La situation des transports en Picardie est marquée par trois caractéristiques majeures de la région : c'est une région de moyenne importance très proche de deux aires métropolitaines puissantes (Paris et Lille). C'est une région de transit située sur un des principaux axes d'échanges européens et c'est une grande région de production agricole et industrielle. Par mode, le transport routier de marchandises de la Picardie avec le reste de la France progresse et prédomine avec désormais près de 88 % de l'activité. Cette domination a cependant des conséquences environnementales importantes : le transport est en passe de devenir le principal émetteur de gaz à effet de serre. Les transporteurs routiers, conscients des externalités environnementales de leur activité, s'engagent actuellement dans des programmes de modernisation de leur flotte, de réduction de leur consommation de gasoil et de réduction des émissions de CO₂. À noter, le retour de la croissance du trafic fluvial depuis quelques années sur le bassin Seine Oise (+30 % entre 1998 et 2008), croissance qui devrait se poursuivre avec la mise en service du canal Seine Nord Europe prévue pour 2012-2014.

PERTINENCE

Le transport est en passe de devenir le principal émetteur de gaz à effet de serre. Alors que les autres secteurs d'activité amorcent la maîtrise leurs consommations d'énergie (industrie) ou disposent des outils pour y parvenir (bâtiment), la part relative des transports ne cesse de croître dans un contexte de libéralisation très importante des échanges et une augmentation de la mobilité des personnes. Cette croissance profite surtout aux modes de transport les plus énergivores et les plus émetteurs de CO₂ que sont la voiture particulière, le véhicule utilitaire et le poids lourd. Si des progrès très importants ont été faits dans la réduction des émissions atmosphériques avec notamment la mise en œuvre des normes EURO, cette évolution n'est pas favorable dans la perspective du Facteur 4, dont l'objectif est de diviser les émissions de CO₂ par 4 en 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 2°C en 2100.

Le secteur des transports de marchandises est très fortement dépendant des produits pétroliers, dont le coût représente environ 25 % du prix d'un transport. Dans un contexte de raréfaction des ressources, ce secteur économique vital est donc très vulnérable à un renchérissement des prix des hydrocarbures. Entre les prix élevés du pétrole du premier semestre 2008 et la crise mondiale du second semestre, les défaillances d'entreprises ont ainsi doublé entre 2007 et 2008.

L'ensemble des travaux de prospective menés en France et en Europe montre que la seule amélioration de l'efficacité énergétique de chaque mode de transport par le progrès technologique ne suffit pas à rejoindre une trajectoire compatible avec le Facteur 4 en 2050. L'ADEME estime que le gisement d'économie d'énergie est de plus de 20 % d'ici 2020 en cumulant le progrès technique et des actions volontaristes d'évolution de l'organisation des transports.

ANALYSE

Avec le premier rang en matière de conserverie de légumes, de légumes surgelés et en matière de sucres et dérivés, avec le deuxième rang pour l'industrie du verre et la parachimie, avec la troisième place pour le caoutchouc et la quatrième pour les matières plastiques, la Picardie génère un trafic fret

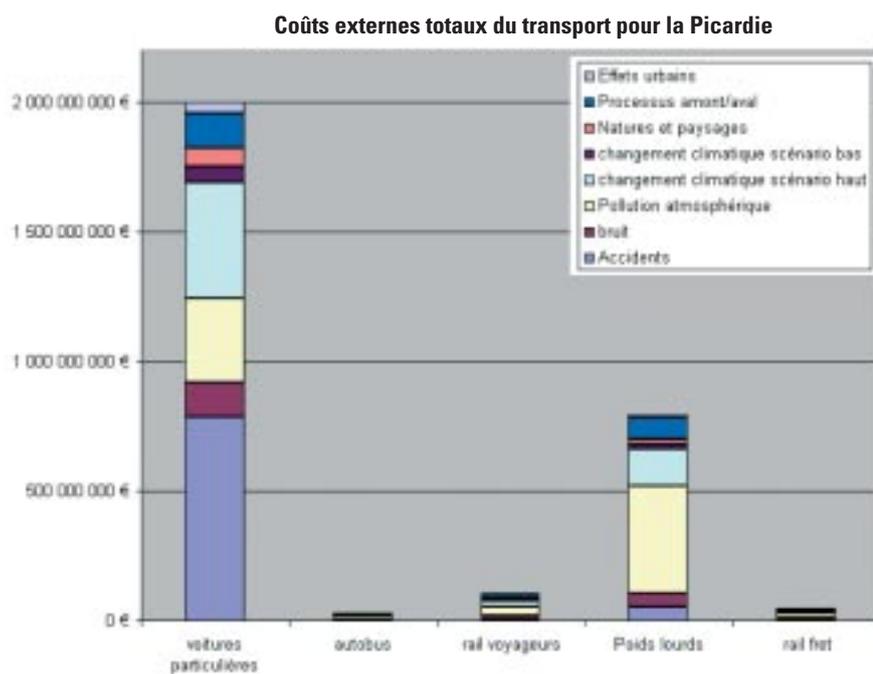
**Répartition des consommations énergétiques
des transports en 2005 par type de transport**

Type de transport	Part dans les émissions de CO ₂ du transport en Picardie
Transport de marchandises	36,2
Transport collectif de voyageurs	3,2
Transport individuel de voyageurs	60,6

TRANSPORT DE MARCHANDISES

important. De plus, la région connaît un développement des entreprises du tertiaire, notamment de la logistique. Le flux de marchandises total en Picardie, exprimé en tonne/km, s'élève environ à 13,4 milliards. Cela représente 36 % des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ du transport en Picardie. Ce poids est supérieur à la moyenne nationale qui est évaluée à 26,2 % en 2005.

Les externalités environnementales liées à cette activité économique sont importantes. À partir des données de l'étude INFRAS/IWW, le coût moyen de ces externalités "transport de marchandises" s'élève à 840 millions d'euros sur un total de 3 milliards (presque 2 % du PIB régional), tous types de transport confondus.



Pour le transport de marchandises, les principales externalités sont la pollution atmosphérique et le changement climatique. Les coûts générés par les poids lourds routiers s'élèvent à 71,2 euros pour 1 000 t/km, soit 4 fois plus que les coûts imputables au fret ferroviaire.

Parmi les 133,9 Mt transportées en 2006¹ en Picardie, un peu plus de la moitié est liée à des échanges avec le reste des régions françaises ou issue d'échanges avec l'international. Cela montre le potentiel important des modes alternatifs à la route et en particulier un projet comme le canal Seine Nord Europe, car près de 32 Mt sont échangés avec l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais. Toutefois, seuls 2 % des tonnes transportées en Picardie, 3 % en direction ou en provenance de la France, 4 % dans les régions limitrophes et 5 % pour le reste du monde, le sont pour le moment par voie navigable. Un peu moins de la moitié des marchandises transportées sur le territoire picard² est lié à des échanges internes à la région. Les transporteurs routiers, conscients des externalités environnementales de leur activité, s'engagent actuellement dans des programmes de modernisation de leur flotte, de réduction de leur consommation de gasoil et de réduction des émissions de CO₂. Ce programme d'amélioration de leur compétitivité passe par un travail sur 4 thèmes : le chauffeur, le véhicule, le carburant et l'organisation des chaînes logistiques.

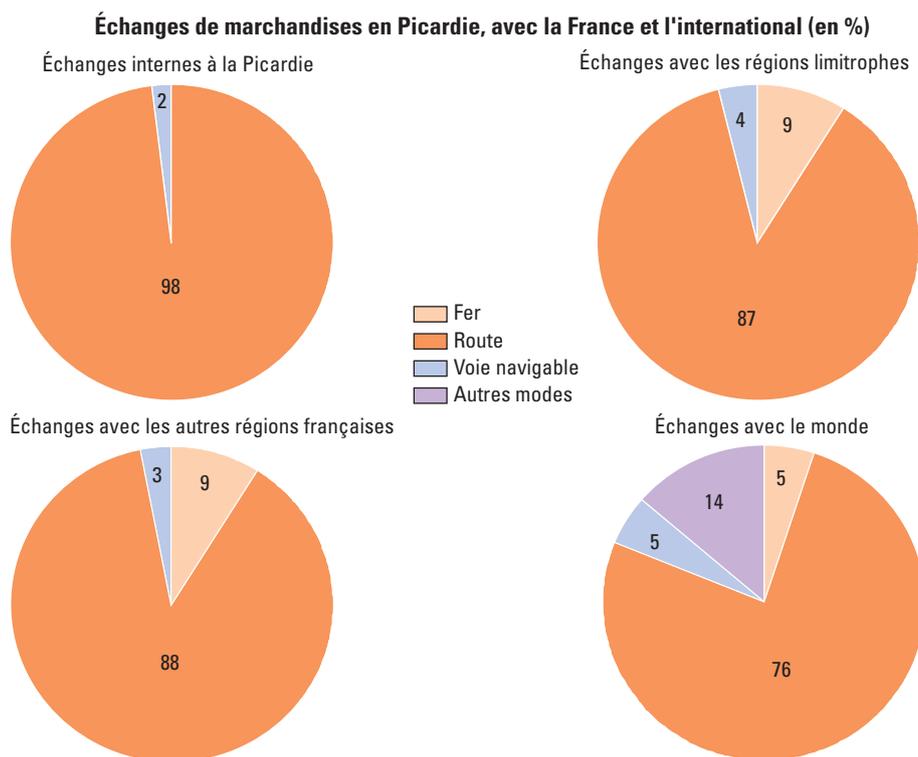
En 2006, le transport de marchandises par la route représente 98 % du transport interne de marchandises en Picardie, alors qu'il représente 88 % en direction ou en provenance de la France et 87 % pour les échanges avec les régions limitrophes. Il représente également 76 % du transport de

¹Source : Diagnostic SRIT Picardie V9 - INEXIA / ALENIUM CONSULTANTS pour Conseil Régional de Picardie. L'ouverture à la concurrence du transport de marchandises ferré a entraîné une confidentialité sur les volumes de marchandise transportés par le mode ferré en 2007.

²Source : Données SITRAM 2006

marchandises en direction ou en provenance du reste du monde. Si de telles tendances sont conservées dans les années à venir, l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Facteur 4 sera très difficile.

En interne à la Picardie, le fer ne représente que 151 657 tonnes de marchandises sur les 56 135 800 tonnes de marchandises échangées en Picardie, soit 0,2 %. Dans les cas des échanges avec les régions limitrophes et avec les régions françaises, le transport de marchandises en mode ferré représente 9 % du trafic.



Source : Diagnostic SRIT Picardie V9 - INEXIA / ALENIMUM CONSULTANTS pour Conseil Régional de Picardie

L'importance des coûts externes du transport routier crée de fortes distorsions sur les marchés du transport (par définition ces coûts ne sont pas supportés par le responsable du transport au nom du principe pollueur payeur, c'est-à-dire le chargeur, mais par la collectivité dans son ensemble). Dans ce contexte, les politiques d'internalisation de ces coûts externes vis-à-vis des chargeurs, permises notamment par la directive eurovignette ou prévue dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ont pour objectif d'envoyer un signal fort aux marchés et de réorienter une plus grande part de la demande de transport vers des modes ayant des impacts environnementaux plus faibles. ■

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

La production de déchets continue de croître en 2008. Un Picard a produit 648 kg de déchets en 2008, soit 66 kg de plus que la moyenne française. 49 % d'entre eux ont pu être valorisés. Cependant, la progression des collectes spécifiques au détriment de la collecte traditionnelle permet de réduire depuis plusieurs années la part des ordures ménagères résiduelles (OMR) : un Picard a produit moins d'OMR qu'en moyenne en France. Ces OMR sont destinés pour la moitié d'entre eux au stockage. La gestion des déchets continue de s'améliorer et la Picardie fait figure de région novatrice dans le domaine de la valorisation.

PERTINENCE

Le problème des déchets est une question cruciale qui se trouve au cœur de la démarche écologique depuis ses origines. Dans le cadre de l'augmentation de la production de déchets ménagers, la lutte contre les dégradations de l'environnement dues à ces derniers s'effectue par deux moyens : limiter au maximum cette hausse mais aussi traiter ces déchets pour limiter leurs nuisances et les utiliser comme ressource pour l'activité économique. La loi n°75-633 du 15 juillet 1975 définit un déchet comme "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Elle assigne aux collectivités locales la charge de l'élimination de ces déchets. Depuis 1992, les collectivités locales se doivent également de "valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie".

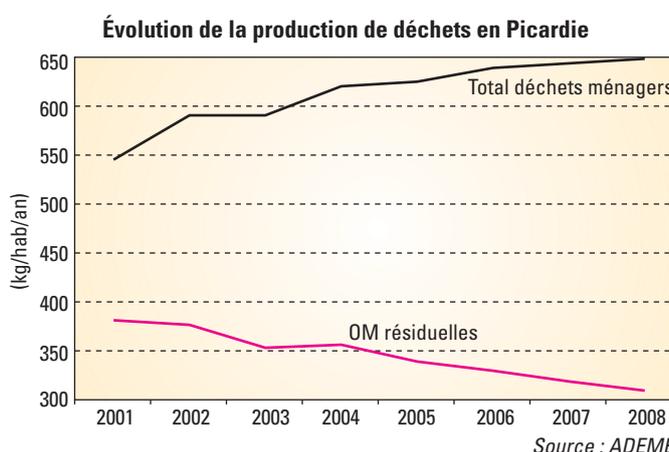
D'autre part, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement d'août 2009 fixe des objectifs nationaux chiffrés concernant la gestion des déchets :

- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ;
- augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agroalimentaires et activités spécifiques.

Parallèlement, les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage seront globalement réduites avec pour objectif, afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions, une diminution de 15 % d'ici à 2012.

ANALYSE

En 2008, un Picard a produit environ 643 kg de déchets ménagers et assimilés contre 577 kg au niveau national. Cela représente dans la région 1 227 288 tonnes. Au niveau départemental, les ratios, plus élevés dans les départements de la Somme et de l'Oise s'expliquent respectivement par de plus forts tonnages déposés en déchetterie et un plus grand nombre de collecte sélective de déchets verts en porte à porte. L'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires, conjuguée à la croissance démographique, a une incidence forte sur l'augmentation de la



quantité de déchets produits chaque jour. Le tonnage de déchets ménagers continue sa progression régulière d'environ 2 % par an.

En revanche, la quantité d'ordures ménagères résiduelles diminue. En effet, parmi ces déchets, certains restent après les collectes sélectives et il faut ensuite les gérer par stockage ou incinération : ce sont les ordures ménagères résiduelles (OMR). Un Picard a produit 310 kg d'OMR contre 327 kg en moyenne en France, ce qui place la région légèrement en dessous de la moyenne nationale. Les habitants de la Somme et de l'Oise produisent un peu plus d'OMR que les Axonnais. Le tonnage des OMR diminue régulièrement depuis ces dernières années. Cela traduit la montée en puissance des collectes sélectives, du développement des déchetteries et de la mise en place des premières actions de prévention de la production des déchets.

Comparaison avec les ratios nationaux (kg/hab/an)

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France ¹
OMR	279,9	325,5	317,7	310,1	327,0
CS Propres et secs*	90,0	77,2	86,2	83,5	69,0
CS Déchets verts**	20,3	53,8	29,9	37,2	16,0
CS Bio déchets	8,0	0,0	4,6	3,6	0,4
Déchetterie	179,7	195,3	224,3	199,6	151,0
Autres collectes	11,9	15,5	13,4	13,9	14,0***
Total	586,8	662,3	671,8	643,3	577,4

*La collecte des Propres et secs intègre les journaux, revues, magazines ainsi que les emballages et le verre,

**Ménagers et services techniques,

***Au niveau national, seul le tonnage d'encombrants est pris en compte,

¹Source : La collecte des déchets par le service public en France – résultats année 2005 – ADEME, 2007

La Picardie est dotée d'un parc important d'installation de gestion des déchets. Les communes se sont regroupées au sein de 81 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de collecte et 35 structures intercommunales de traitement. On dénombrait en 2007, 133 déchetteries couvrant 97,7 % de la population. Les déchets ménagers picards sont traités dans 89 unités en région et 20 unités hors région.

La mise en stockage des déchets reste le choix prioritaire en Picardie pour l'élimination des OMR et la région ne possède qu'un seul centre d'incinération des déchets ménagers non dangereux. En 2007, 47,7 % des déchets collectés en Picardie étaient destinés aux centres de stockage contre 36 % au niveau national. Toutefois, un centre de valorisation énergétique a été mis en place dans l'est de l'Oise et une unité de méthanisation existe depuis longtemps au niveau de l'agglomération amiénoise. ■

Destination des déchets après collecte	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France*
Stockage	64,8%	35,2%	50,5%	47,7%	36,0%
Valorisation directe	15,4%	11,1%	12,3%	12,6%	
Tri des matériaux en vue d'un recyclage	8,5%	9,3%	7,0%	8,4%	19,0%
Traitement biologique	11,3%	15,5%	30,1%	18,9%	12,0%
Traitement thermique	0,0%	28,9%	0,0%	12,4%	33,0%

*Source : La collecte des déchets par le service public en France – résultats année 2005 – ADEME, 2007

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans un contexte marqué par une quasi-stabilité des surfaces cultivées suivant le mode biologique de 2003 à 2007, la part des exploitations biologiques en Picardie est très faible en comparaison de la moyenne française, à l'instar d'autres régions caractérisées par une agriculture majoritairement constituée de grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.) conduites en mode intensif. À partir de 2008, la période devient plus favorable au développement de l'agriculture biologique en France avec des engagements de plus en plus forts aux niveaux national et régional avec les acteurs professionnels et on observe en Picardie une augmentation des projets de conversion.

PERTINENCE

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité en respectant la santé et l'environnement, et en préservant les ressources. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés, limite l'emploi d'intrants et cherche à valoriser la spécificité de ses produits. Les pratiques de l'agriculture biologique sont définies dans un cahier des charges européen, les exploitations en mode de production biologique sont contrôlées chaque année par un organisme certificateur indépendant.

L'agriculture biologique propose des solutions reposant sur la mise en place de pratiques agronomiques préventives. Elle représente un modèle de développement fondé sur la cohérence du système agronomique basé sur la complémentarité entre les productions végétales et animales ; elle permet également plus de solidarité entre les générations et envers les agriculteurs du Sud.

Le développement de l'agriculture biologique témoigne d'une sensibilité croissante aux impacts négatifs d'une certaine forme d'intensification de l'agriculture et de l'émergence d'une demande des consommateurs pour des modes de production respectueux de l'environnement et garantissant la sécurité alimentaire des consommateurs.

L'indicateur proposé porte sur l'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces cultivées en agriculture biologique depuis 1995.

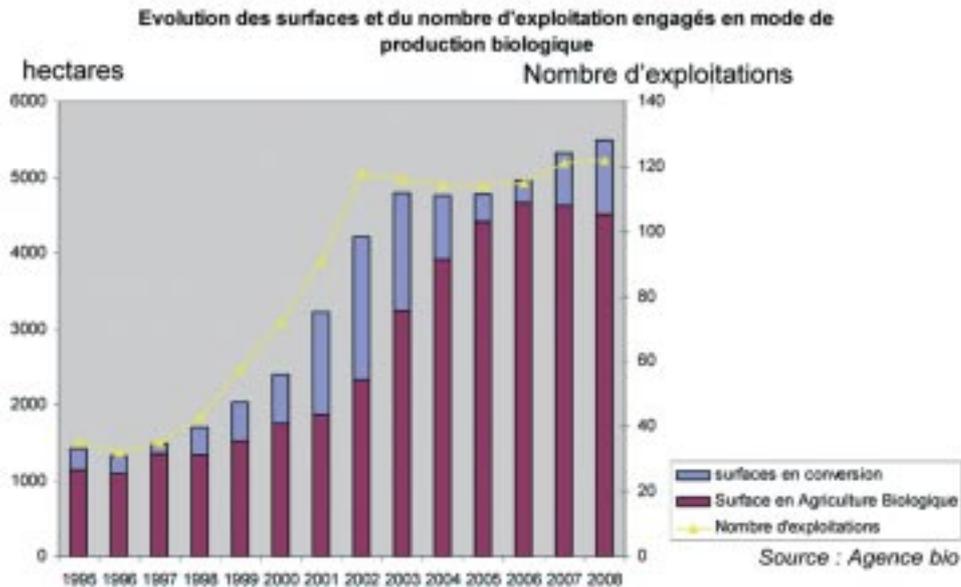
ANALYSE

Bien qu'en forte hausse depuis 1995, l'agriculture biologique reste faiblement implantée en Picardie, comparativement notamment aux régions du sud de la France. En 2008, 0,4 % de la surface agricole utile est cultivée en mode de production biologique.

Les exploitations en mode de production biologique sont très peu nombreuses en Picardie (122) et ne représentent que 0,91 % de l'ensemble des exploitations biologiques françaises (contre 2,5 % pour l'ensemble des exploitations agricoles en 2000). En 2008, 33 exploitations sont situées dans le département de l'Aisne, 40 dans le département de l'Oise et 49 dans le département de la Somme.

Le développement de l'agriculture biologique en Picardie est contraint par les systèmes de production en place qui sont essentiellement basés sur des productions de masse.

Entre 1995 et 2008, leur nombre a cependant quadruplé. Comme pour l'ensemble du pays, la hausse a été très forte jusqu'en 2002 laissant la place à une stagnation voire à une légère baisse entre 2003 et 2004. Sur les années les plus récentes, la hausse du nombre d'exploitations est bien moins accentuée dans la région qu'au niveau national.

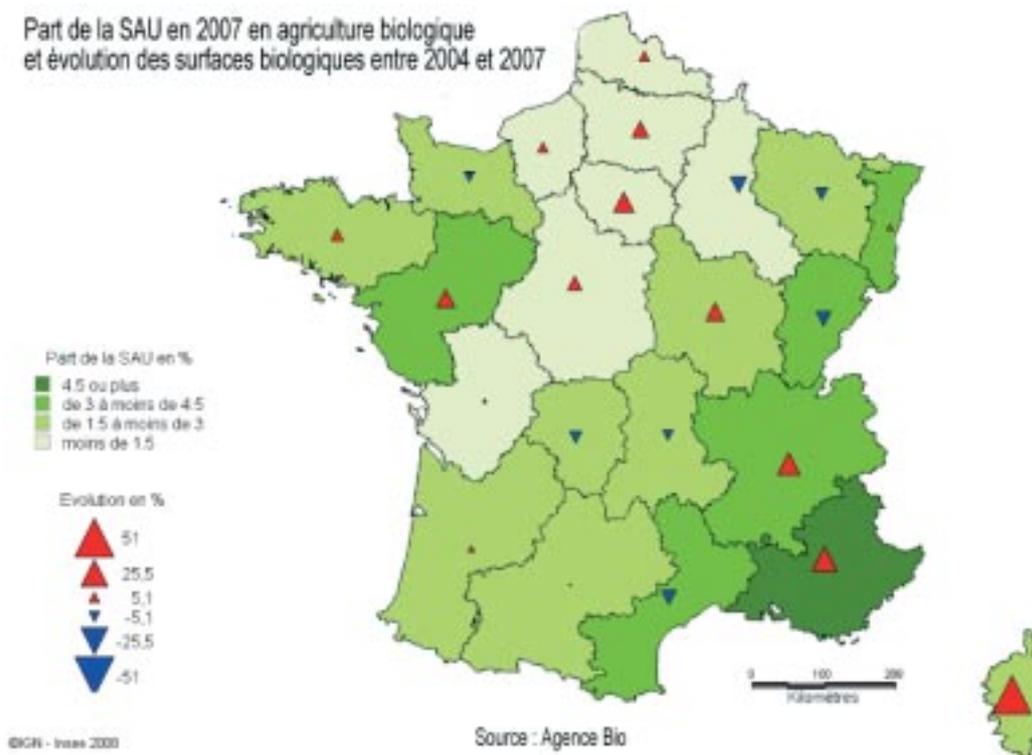


La part de la SAU régionale occupée par des productions biologiques en 2008 est parmi les plus faibles de France : 0,34 % pour les terres converties et 0,41 % si on compte les surfaces en cours de conversion.

Les surfaces en agriculture biologique progressent fortement : entre 2007 et 2008, la Picardie a gagné près de 966 ha ce qui représente une hausse de 21,3 % de la SAU consacrée à ce mode de production.

En 2008, les surfaces de Picardie en mode de production biologique sont occupées à 41,5 % par des surfaces fourragères. Les céréales en occupent 38,9 %.

Part de la SAU en 2007 en agriculture biologique et évolution des surfaces biologiques entre 2004 et 2007



ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT

En termes d'investissements des établissements industriels afin de protéger l'environnement, la Picardie se trouve au milieu des régions françaises, en cohérence avec la place qu'elle occupe dans l'industrie en termes de valeur ajoutée. Particularité picarde, 60 % des investissements spécifiques sont orientés vers le domaine de l'eau, au détriment des investissements spécifiques consacrés aux sites et paysages, et à la biodiversité.

La présence du pôle de compétitivité Agro-ressources et la proximité des régions Nord - Pas-de-Calais, Île-de-France et Haute-Normandie, trois régions phares dans le domaine de la prise en compte de l'environnement par les entreprises industrielles, sont des opportunités à ne pas négliger pour que la Picardie progresse sur ce thème.

PERTINENCE

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille des entreprises ou le secteur d'activité. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles encouragées notamment par la stratégie nationale de développement durable.

Un nombre croissant d'entreprises adhèrent à des codes de conduite environnementaux, voire, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut faire reconnaître son SME par une certification, c'est à dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS ou la norme internationale ISO 14001. Cette dernière garantit une gestion correcte des flux de matières premières, des déchets, des émissions de polluants, etc.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête réalisée par le SESSI recense les investissements, réglementés ou volontaires, des établissements de 20 employés ou plus. Une enquête supplémentaire, datée de 2004, renouvelée tous les trois ans, permet de mesurer les coûts de fonctionnement qu'engendrent ces efforts.

ANALYSE

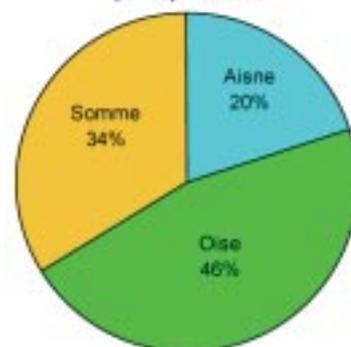
En 2005, 139 sites sont certifiés ISO 14001 en Picardie, d'après les chiffres fournis par les organismes certificateurs.

Ce sont en grande majorité des entreprises : elles sont au nombre de 113, réparties sur l'ensemble du territoire picard avec une concentration plus forte dans le département de l'Oise. On recense également, néanmoins de manière plus marginale, 5 collectivités et 3 établissements publics.

En Picardie, la prise en compte de l'environnement s'étend également à l'activité agricole. La particularité picarde réside dans la mise en place d'une démarche exemplaire de certification ISO 14001 obtenue collectivement par 18 agriculteurs, regroupés au sein d'une association : Terr'Avenir.

Les entreprises certifiées ISO 14001 de l'Oise sont massivement situées dans la vallée de l'Oise, celles de la Somme à Amiens ou dans la région amiénoise. Le département de l'Aisne, avec seulement 20 % des certifications picardes est en retrait.

Répartition des sites certifiés ISO 14001 par département

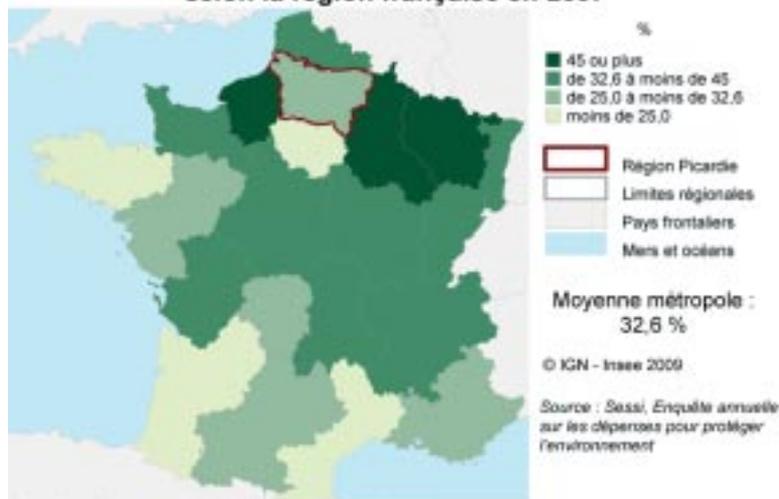


Les secteurs d'activité les plus représentés sont la chimie, avec 14 % des entreprises, l'industrie automobile (12 %), l'industrie du caoutchouc et des plastiques (9 %) et la métallurgie (9 %).



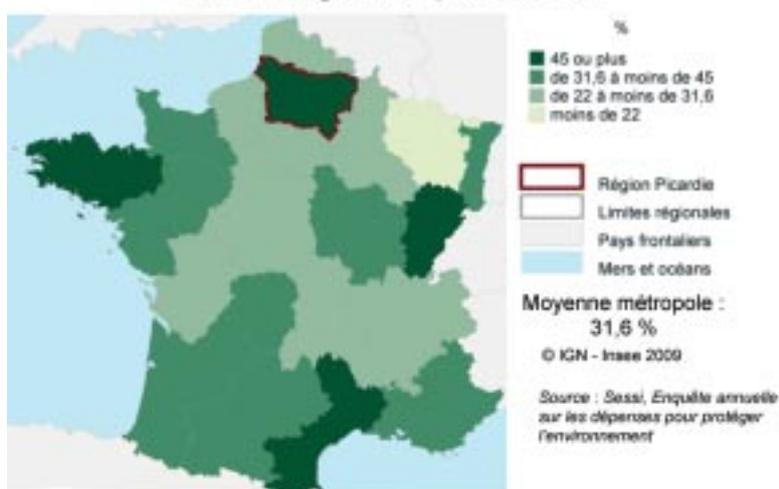
En 2007, les industriels picards ont investi près de 47 millions d'euros afin de protéger l'environnement, soit 3,2 % du total des investissements réalisés en France métropolitaine. La région se trouve donc en milieu de classement des régions françaises, loin des grosses régions industrielles comme le Nord - Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes ou Île-de-France mais devant Midi-Pyrénées et en cohérence avec la place qu'elle occupe dans l'industrie en termes de valeur ajoutée (14^e rang).

Part des investissements ayant trait à l'air et au climat dans l'ensemble des investissements selon la région française en 2007

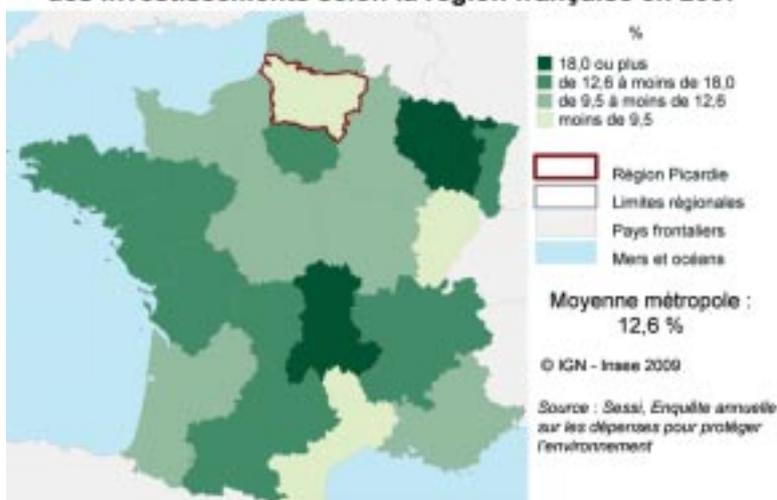


ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT

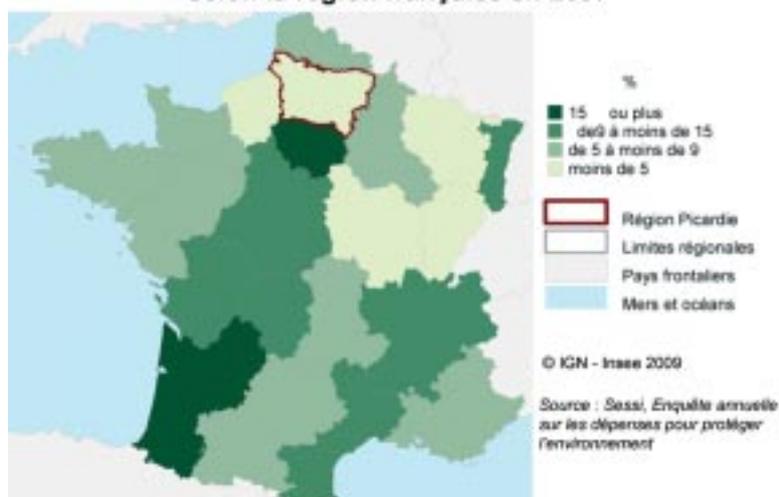
Part des investissements ayant trait à l'eau ou au sols et eaux souterraines dans l'ensemble des investissements selon la région française en 2007



Part des investissements ayant trait au traitement des déchets (hors radioactifs) dans l'ensemble des investissements selon la région française en 2007



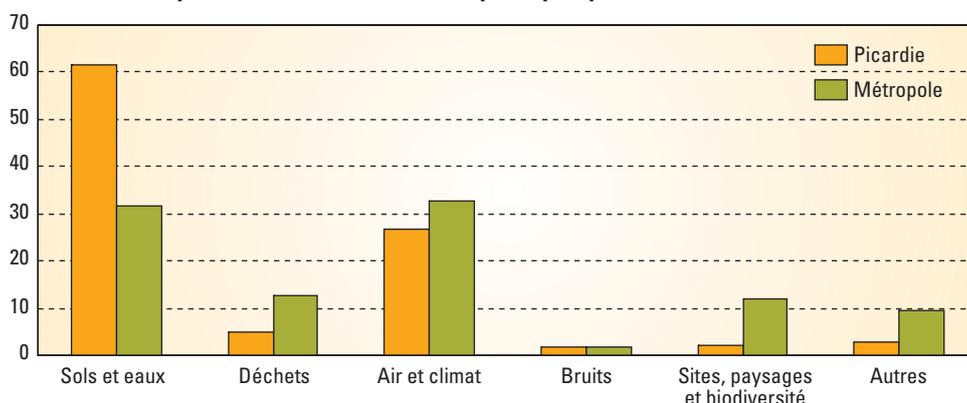
Part des investissements ayant trait aux sites, paysages et à la biodiversité dans l'ensemble des investissements selon la région française en 2007



Les investissements sont réalisés majoritairement dans le secteur des biens intermédiaires (47 %) devant les IAA (30 %). Dans le secteur des biens intermédiaires, la priorité qui leur est donnée concerne la réduction de la pollution de l'air, avec 41 % du total des investissements et 31 % dédiés au rejet des eaux usées. Dans le secteur des IAA, la quasi-totalité des investissements concerne le domaine de l'eau.

En Picardie, les investissements spécifiques sont essentiellement orientés dans le domaine de l'eau : plus de 60 % du total, c'est-à-dire deux fois plus qu'en Métropole. En revanche, les investissements spécifiques consacrés aux sites et paysages et à la biodiversité sont six fois plus importants au niveau national qu'en Picardie. À ces investissements s'ajoutent 8,4 millions d'euros consacrés aux études en prévision d'un investissement ou aux études réglementaires. ■

Répartition des investissements spécifiques par domaine en 2007 (%)



Dépenses d'investissements ainsi que celles de fonctionnement réparties selon les domaines

Eau : installations et équipements de lutte contre les eaux usées, les substances polluantes qui y sont déversées ou les eaux de rejet du process, y compris la pollution thermique (système de refroidissement...) ; unité de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration...) ; participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées... ;

Déchets : installations de gestion des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, hors déchets radioactifs (ouvrages d'entreposage, benes, cuves, presses à balles, séparateurs, broyeurs, fours...) ;

Air (et climat) : installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants) et équipements de réduction des gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage, analyseurs de poussières, de gaz...) ;

Bruit : équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage (mur antibruit, matériel d'insonorisation, sonomètre...) ; sont exclues toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel ;

Sols et eaux souterraines : installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines (bacs, bassins de rétention, systèmes de drainage, de confinement, doubles parois, procédés de décontamination, piézomètres...) ;

Sites, paysages et biodiversité : enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières, création de barrières vertes et paysagères, aménagement de zones humides ou à intérêt écologique, passage d'animaux...

Autres domaines : protection contre les rayonnements, les coûts de R&D en rapport avec l'environnement.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Picardie, à défaut de posséder une installation de production électrique de grande taille, est une région dynamique sur le plan des énergies renouvelables. Côté production électrique, la Picardie est la première région éolienne française avec 670 MW installés à ce jour et 1 100 MW installés et accordés en tout. Côté chaleur renouvelable, la région dispose d'un potentiel bois-énergie intéressant.

PERTINENCE

Les énergies renouvelables (EnR) peuvent être définies comme des énergies "de flux", en opposition aux énergies "de stock" que sont les énergies d'origine fossile (charbon, pétrole et gaz). Cela signifie que l'exploitation de ces flux énergétiques (force des cours d'eau, force du vent, rayonnement solaire, production naturelle de biomasse, calories du sol ou de l'air, etc.) pour la production de chaleur, de froid ou d'électricité, n'altère pas la capacité future à les exploiter à nouveau. Les EnR ne sont pas pour autant des énergies "gratuites". L'exploitation des flux énergétiques "naturels" nécessite des investissements, parfois importants. Elles ont toutefois un intérêt essentiel dans la lutte contre le phénomène d'effet de serre et le changement climatique : leur exploitation n'émet pas ou peu de gaz à effet de serre. Le développement des énergies renouvelables dans le mix de production énergétique mondial est donc un volet essentiel de la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

A l'échelle des collectivités locales, les EnR offrent une opportunité d'exploitation des ressources locales et de création de filières et d'emplois locaux. Elles contribuent à l'orientation d'un territoire vers une plus grande indépendance énergétique et lui confèrent une plus grande maîtrise de ses dépenses énergétiques (prévention contre la volatilité des prix des énergies fossiles sur lesquels elles n'ont aucun contrôle).

Parmi les technologies de production d'énergie renouvelable, une distinction est opérée entre chaleur renouvelable et électricité renouvelable. Les principales technologies de production de chaleur renouvelable sont le solaire thermique, exploité par les Systèmes solaires combinés (SSC) pour le chauffage ou par les chauffe-eau solaires individuel (CESI) pour la production d'eau chaude sanitaire, le bois-énergie et la géothermie basse et moyenne température (pompes à chaleur) ou haute température (réseaux de chaleur) pour le chauffage. Les technologies les plus répandues en France pour la production d'électricité renouvelable sont l'hydraulique, l'éolien et le solaire photovoltaïque. La géothermie haute température, le bois-énergie et le solaire thermique sont également exploitables pour la production électrique.

Les pouvoirs publics européens et français ont placé le développement des énergies renouvelables au cœur de leur politique énergétique. Avec l'adoption en décembre 2008 du "Paquet Climat-Énergie", l'Union européenne a fixé l'objectif de 20 % de la consommation d'énergie en Europe produite à partir de sources renouvelables en 2020. En France, les 50 mesures définies dans le cadre du Plan national de développement des énergies renouvelables adopté au cours des négociations du Grenelle de l'Environnement, veulent porter la part des EnR dans la consommation d'énergie à 23 % en 2020.

ANALYSE

Le bois est traditionnellement beaucoup utilisé en Picardie pour le chauffage individuel (sous forme de bois-bûches). Comme ailleurs en France, le chauffage au bois connaît un nouvel essor depuis le début des années 2000. En 2005, 35 chaudières à bois collectives ou industrielles étaient installées sur le territoire picard et 93 000 foyers étaient équipés d'appareils de chauffage au bois. La biomasse a fourni cette année 255 milliers de tonnes équivalent pétrole (ktep) de chaleur en Picardie. Par ailleurs, la filière-bois s'organise avec la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à l'échelle régionale.

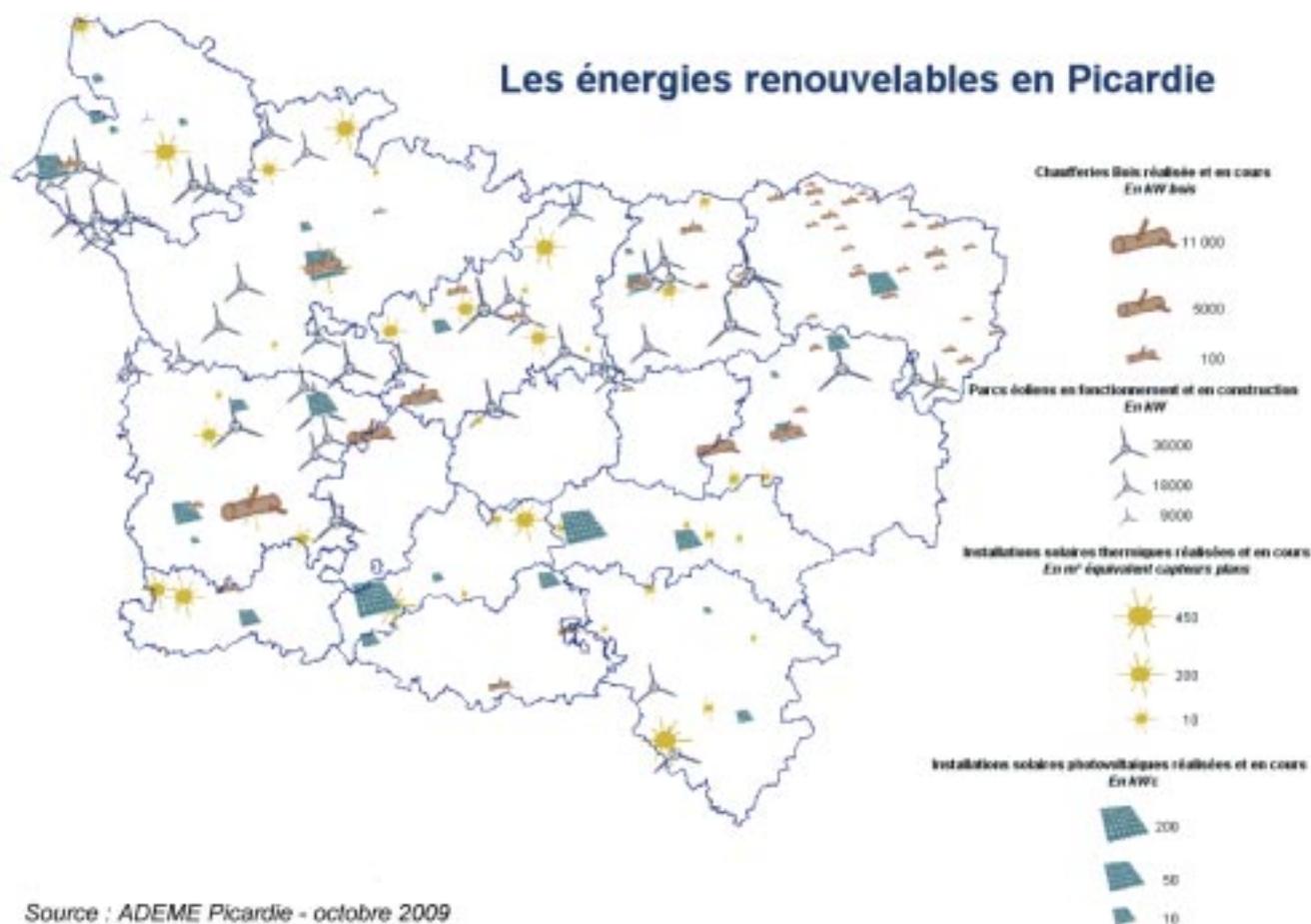
Un potentiel certain de développement de la chaleur renouvelable existe à travers les 11 réseaux de chaleur que compte le territoire picard, produisant une trentaine de milliers de tonnes équivalent pétrole de chaleur. Ces réseaux de chauffage urbain, majoritairement alimentés par du gaz naturel et du fioul, pourraient exploiter des ressources en bois locales.

1 000 m² de capteurs solaires thermiques étaient installés en Picardie en 2005 selon l'ADEME.

Des opérations d'exploitation des ressources géothermiques ont été lancées par le passé en Picardie avant d'être abandonnées pour des raisons technico-économiques. Ces opérations pourraient être relancées dans un contexte technique et énergétique nouveau (problématique climat, tensions sur les marchés des énergies fossiles, etc.). Une opération est ainsi en réflexion dans le Sud de l'Aisne.

La Picardie s'affirme comme une région leader dans le développement éolien : en 2009, elle serait la première région éolienne de France avec 1 100 MW de puissance autorisée dont 671 MW déjà en service alors que la puissance totale installée en France en septembre 2009 est de 4 077 MW. (La France s'est fixée un objectif en 2020 de 19 000 MW installés.)

Une étude réalisée par l'ADEME en 2005 recense 54 microcentrales hydrauliques en activité pour une puissance installée de 4,6 MW. Les chiffres sur le développement du solaire photovoltaïque en Picardie ne sont pas encore disponibles. ■



LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

En 2007, la Picardie est la 14^e région pour sa contribution au Produit Intérieur Brut national. Le PIB par emploi en Picardie est proche de la moyenne des régions de province, alors que le PIB par habitant est un des plus faibles de France (23 600 euros).

La croissance du PIB picard est parmi les plus faibles des régions françaises. En effet, la structure productive régionale privilégie les secteurs à faible valeur ajoutée.

PERTINENCE

Le Produit intérieur brut (PIB) est un agrégat macroéconomique mesurant l'ensemble des richesses produites dans un espace géographique donné. Il est, en premier lieu, mesuré "en valeur", c'est-à-dire avec des niveaux de prix pour les différents biens et services constatés lors de l'année en cours. Cependant, pour mieux évaluer les évolutions de ces richesses créées, il est également mesuré "en volume", c'est-à-dire en le corrigeant de l'inflation. Le produit intérieur brut par habitant est un indicateur de développement souvent utilisé à l'échelle des nations. C'est un indicateur délicat pour comparer les régions car il néglige les échanges de main-d'œuvre entre régions et la part de chômeurs et d'inactifs et ne représente donc pas la richesse disponible pour la population.

Le produit intérieur brut par emploi est un indicateur de la richesse créée par chaque emploi.

Au sens du développement durable ces indicateurs sont imparfaits. D'une part, ils ne rendent pas compte de la répartition de la richesse entre les individus. D'autre part, la croissance du PIB est indépendante des conditions environnementales. Sa croissance peut se faire au détriment des ressources naturelles ou de l'équilibre écologique de la région.

ANALYSE

En 2007, le PIB de la Picardie s'élève à près de 45 milliards d'euros au prix de l'année courante, soit 2,4 % du PIB national. Entre 1990 et 2007, le PIB picard a progressé, en moyenne, de 1,3 % par an en volume contre 1,9 % en France. La Lorraine est la seule région où la croissance a été moins importante.

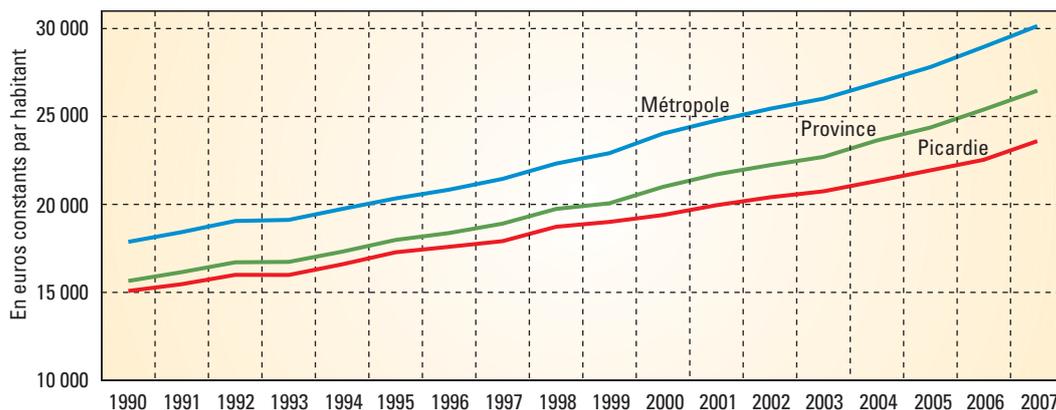
Les administrations représentent un peu moins d'un quart de l'activité économique régionale et l'industrie 18 %, 10 points de moins qu'en 1990. La Picardie demeure néanmoins une des régions les plus industrielles de France, derrière la Franche-Comté et l'Alsace.

Le PIB par habitant en Picardie s'élève à 23 600 euros en 2007. Il est inférieur de 6 500 euros à celui de la France métropolitaine et de 2 900 euros à celui des régions de Province. Depuis 1990, il a progressé de 57 % en Picardie contre 69 % en Province comme en Île-de-France. La Picardie a glissé de la 13^e à la 21^e place des 22 régions de métropole devant le Languedoc-Roussillon. Ce glissement s'explique en premier lieu par l'augmentation des échanges de population active avec l'Île-de-France : de plus en plus de Picards travaillent en Île-de-France et créent donc de la valeur ajoutée dans cette région. Les emplois en Picardie occupés par des habitants d'autres régions, même s'ils augmentent, ne compensent pas ce déficit.

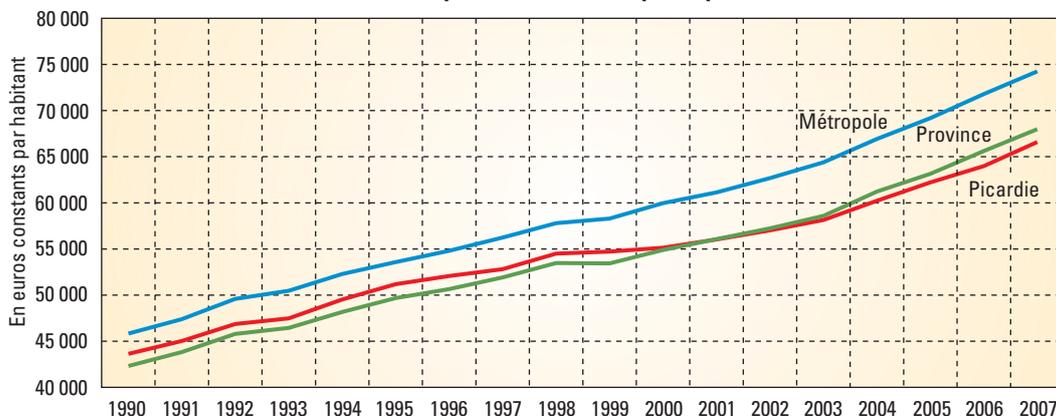
Depuis 1999 s'ajoute à ce premier facteur la faible croissance de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises picardes, ce que révèle le PIB par emploi. En 2007, la Picardie est la 11^e région pour le produit intérieur brut par emploi, 2 % en-dessous de la moyenne des régions de province, alors qu'elle était plutôt 2 % au-dessus jusqu'en 1999. Cette érosion est due à la structure économique de la région : les activités à faible valeur ajoutée ou dont la croissance est faible sont surreprésentées (industries des biens intermédiaires) alors que les activités à forte valeur ajoutée ou en forte croissance sont sous-représentées (R&D, électronique). ■

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

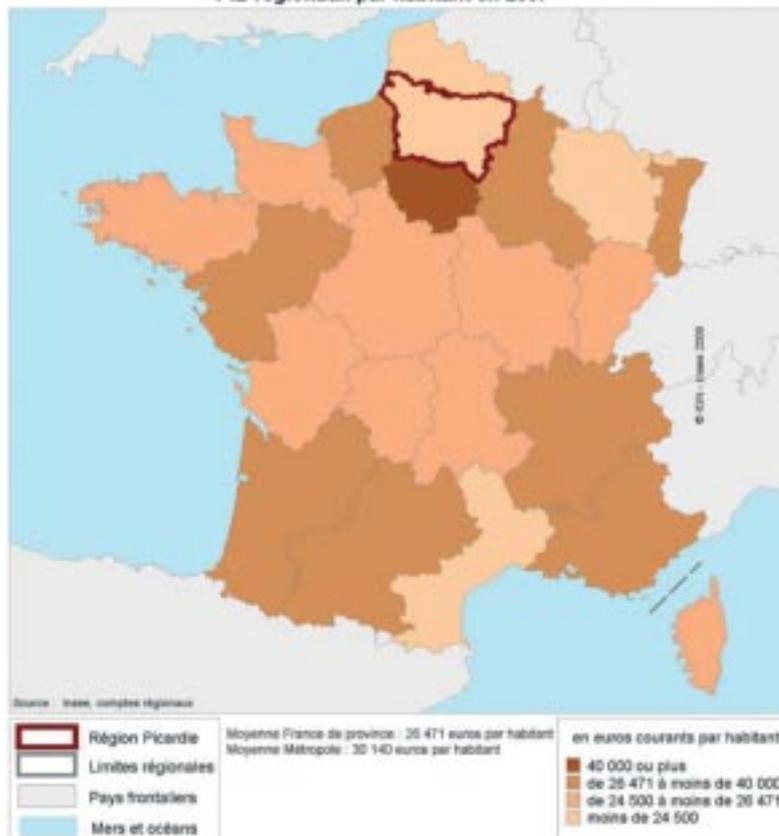
Évolution du produit intérieur brut par habitant



Évolution du produit intérieur brut par emploi

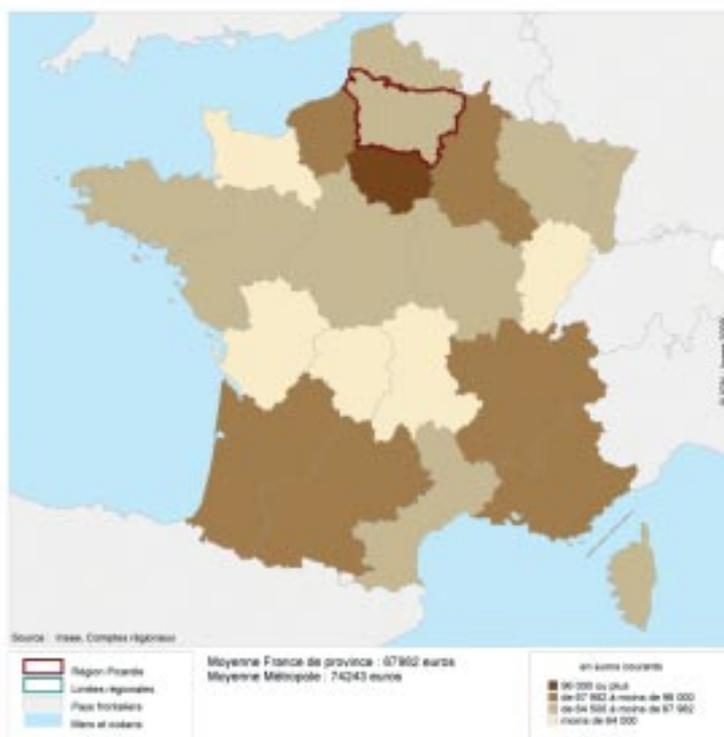


PIB régionaux par habitant en 2007

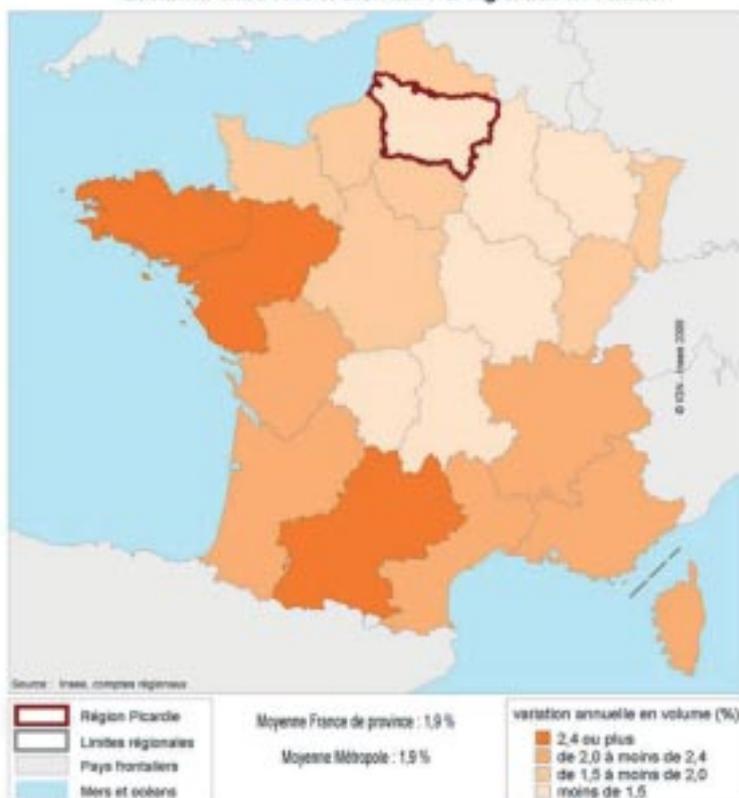


LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

PIB régionaux en valeur par emploi en 2007
dans les régions françaises



Evolution entre 1990 et 2007 des PIB régionaux en volume



Bibliographie :

Insee Picardie Dossiers - mai 2006 "*Picardie : diagnostic et perspectives*".
Insee Picardie Analyse n°127-2004 "*Le produit intérieur brut de la Picardie*".

Assez éloigné des objectifs européens pour les taux d'emploi des jeunes, des seniors et des femmes, le taux d'emploi des personnes en âge de travailler est en Picardie inférieur à la moyenne nationale et européenne. L'élévation de ces taux d'emploi est un enjeu régional important. Elle facilitera les réponses aux questions de vieillissement de la population, de maintien de pensions viables et de solidarité intergénérationnelle. Elle dispose pour cela d'un atout non négligeable : la jeunesse de sa population qui promet entre autres, pour l'avenir, un taux de dépendance plus faible qu'ailleurs.

PERTINENCE

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active ayant un emploi d'une tranche d'âge ou d'un sexe donné à la population de cette tranche d'âge ou de ce sexe. Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 avait notamment défini un objectif d'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans (atteindre un taux de 50 % à l'horizon de 2010), afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. De même pour les 15-64 ans, l'objectif fixé par Lisbonne est de 70 %.

Rapprocher la dynamique de l'emploi de l'évolution du PIB permet, en complément, de suivre l'évolution de la productivité du travail, tout en veillant à la richesse en emploi de la croissance, notamment dans les périodes de redémarrage conjoncturel.

Enfin, la Stratégie de Lisbonne vise aussi un objectif d'emplois "de qualité" et une plus grande cohésion sociale. Le niveau de stabilité des emplois et la durée de travail constituent des facettes d'analyse de la qualité, dans une recherche de meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité.

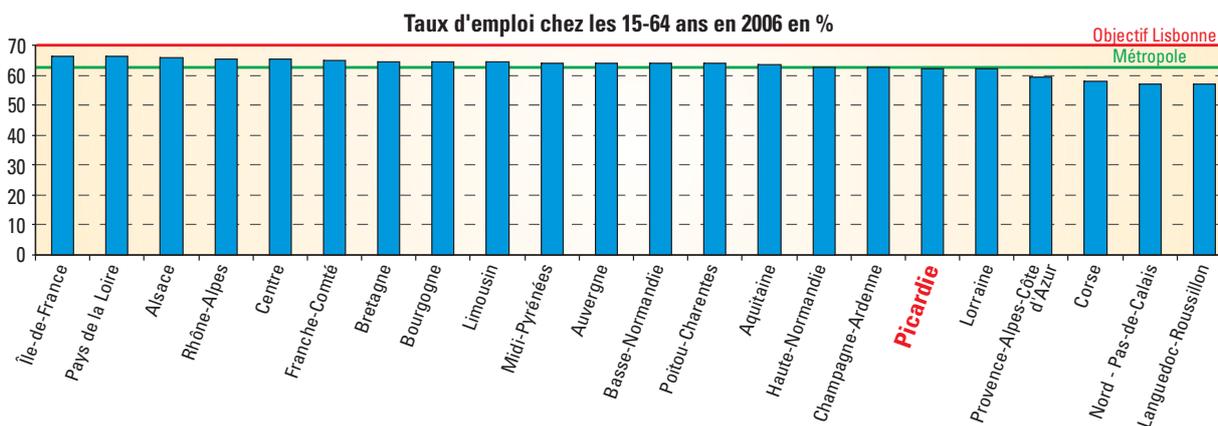
ANALYSE

Avec un taux d'emploi chez les 15-64 ans de 62,2 % en 2006, la Picardie est encore loin de l'objectif fixé par Lisbonne à 70 % à l'horizon 2010. Même si ce taux est comparable à celui des régions voisines de Haute-Normandie ou de Champagne-Ardenne, il est inférieur de 1,4 points à la moyenne nationale. Parmi les départements picards, celui de l'Oise se rapproche le plus de cet objectif avec un taux approchant 65 %.

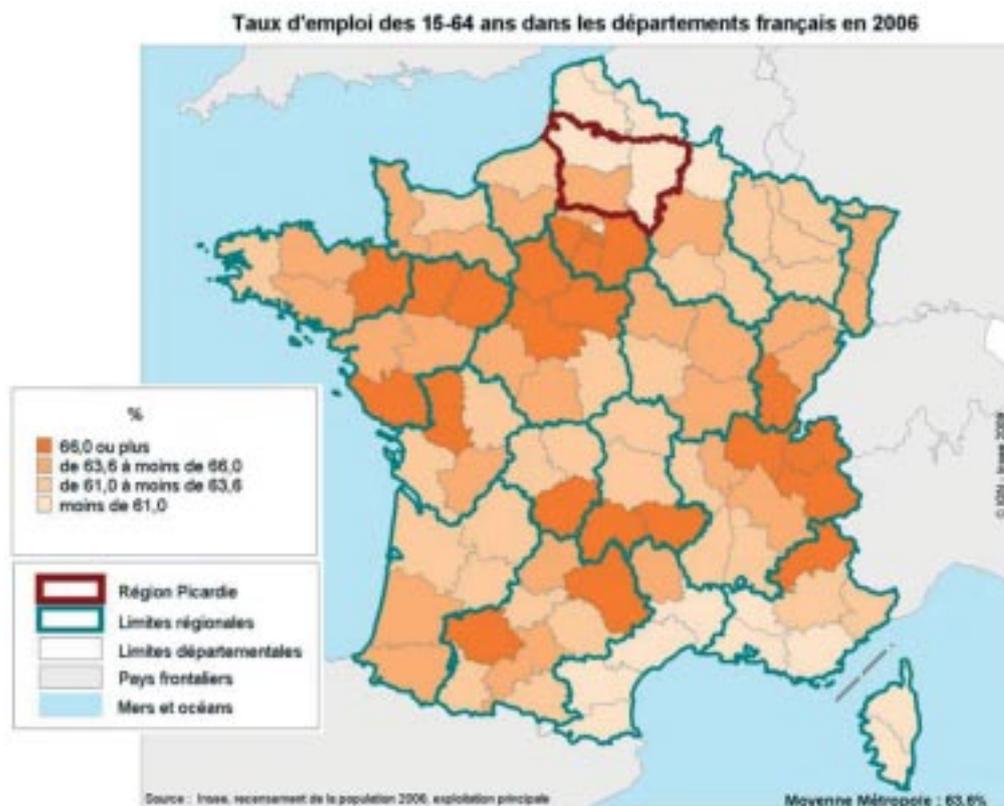
Taux d'emploi en 2006 en %

	15-64 ans	55-64 ans
Métropole	63,6	37,4
Picardie	62,2	34,7
Aisne	60	32,5
Oise	64,9	37,4
Somme	60,4	32,9

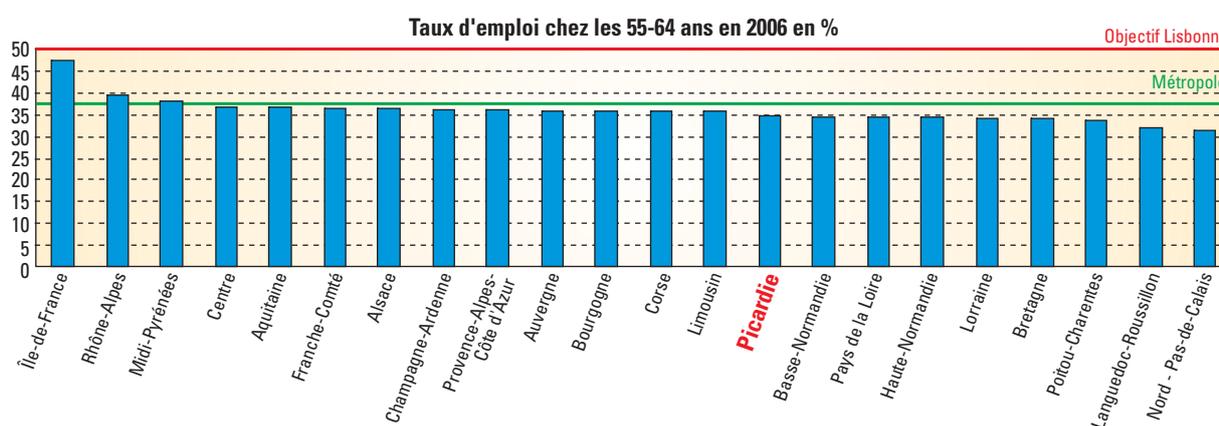
Source : Insee, recensement de la population 2006

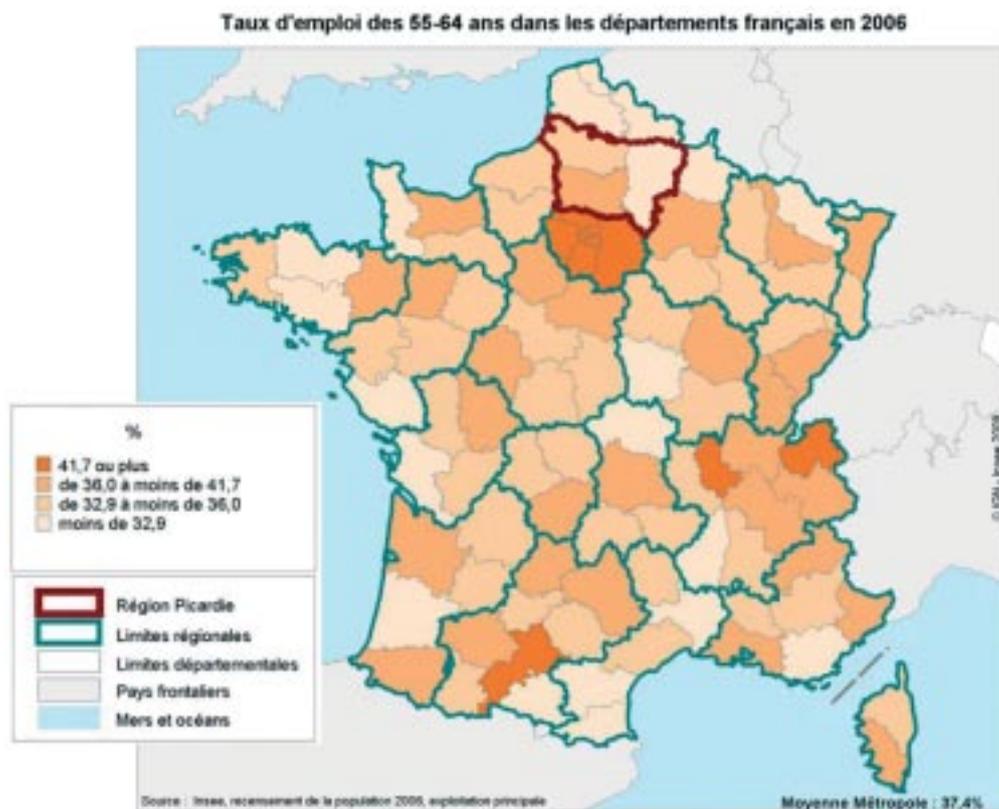


Source : Insee, recensement de la population en 2006



Au niveau des classes d'âge, la situation des 55-64 ans semble encore plus préoccupante par rapport à l'objectif de Lisbonne de 50 %, tant au niveau national qu'au niveau de la région. En 2006, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de l'UE-25 est de 43,5 %. La France accuse encore un écart significatif par rapport à l'objectif annoncé avec seulement 37,4 % des 55-64 ans en emploi en 2006, en dépit d'une amélioration sensible depuis 2000. La Picardie se situe encore très en dessous de cette moyenne avec 34,7 %. Parmi les départements picards, seul celui de l'Oise atteint tout juste la moyenne métropolitaine.





Face à la perspective du vieillissement des populations européennes, les questions de solidarité entre générations ne sont pas sans lien avec la soutenabilité du développement, notamment en termes de finances publiques. Le taux de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de personnes de 15 à 64 ans, est à ce titre un indicateur complémentaire intéressant. Il renseigne sur la capacité d'une société à prendre en charge le bien-être des personnes âgées (retraites, santé, etc.). Actuellement plutôt favorable en Picardie qu'en moyenne en Métropole, le rapport de dépendance régionale dépasserait la moyenne métropolitaine à horizon 2030. ■

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

La Picardie est la région où les trajets domicile travail sont les plus longs, avec une moyenne de 18,7 km. À l'image des régions de province, plus des trois quart des kilomètres parcourus entre le domicile et le travail se font en voiture. Cependant, la région est très bien placée pour l'utilisation des transports en commun à longue distance, avec 20 % des kilomètres et la cinquième place. Pour les petits trajets à l'intérieur d'une commune, les Picards utilisent moins souvent la voiture que les autres provinciaux (53 % contre 57 % en province) mais peu les transport en commun (5 % des trajets intra-communaux, à la treizième place) et davantage la marche ou un "deux roues".

PERTINENCE

En France, les trajets domicile-travail représentent environ 40 % de l'ensemble des trajets, qui eux même représentent 28 % des émissions de CO₂ des ménages. Au-delà de ces chiffres, les trajets domicile-travail ont également un rôle structurant sur le territoire : les pôles d'emploi sont aussi des pôles de commerces et de services, auxquels toute la population, et pas seulement celle travaillant sur la zone, souhaite accéder.

Le déplacement en lui-même, ainsi que le mode de transport utilisé, ont un impact sur l'environnement et la qualité de vie des personnes concernées. Les déplacements en vélo ou à pied ne polluent pas. Les bus émettent de l'ordre de 30 g par km. Les voitures individuelles émettent entre 100 et 200 g par km suivant la taille et l'ancienneté de la voiture. Les indicateurs observés sont les suivants :

- la longueur moyenne du trajet domicile-travail ;
- le pourcentage de la distance parcourue en transport en commun, en voiture, et par d'autres moyens (à pied, à vélo). Cet indicateur surpondère les grands trajets, qui sont plus souvent faits en transport en commun, comme le trajet Paris-Amiens ;
- le pourcentage de personnes qui utilisent la marche, les transports en commun ou la voiture et qui travaillent et habitent dans la même commune. Cet indicateur se concentre, à l'inverse du précédent, sur les petits trajets et traduit l'offre de transport à l'intérieur des villes.

ANALYSE

La Picardie est une région rurale avec un bon réseau routier, un réseau ferré assez développé et un habitat fortement dispersé en milieu périurbain. Cela induit un trajet moyen entre le lieu de domicile et le lieu de travail élevé (18 km), distance moyenne la plus longue des régions de France métropolitaine. À l'instar des autres régions françaises, cette distance moyenne progresse assez fortement en Picardie.

Cette augmentation de la distance domicile-travail moyenne s'explique par de meilleures infrastructures de transport qui favorisent les déplacements, une périurbanisation persistante qui éloigne les habitants de leur travail, et une forte attractivité des villes voisines (Paris, Reims, Lille). Par ailleurs, la concentration des emplois dans les centres d'activités élargis des bassins d'emploi, et les difficultés du marché du travail, poussent les gens à chercher du travail plus loin de chez eux. Au final, c'est presque une vingtaine de kilomètres qu'ont à parcourir les Picards de leur domicile à leur travail, ce qui représente un tiers de plus que la moyenne nationale, qui s'établit à 15 km.

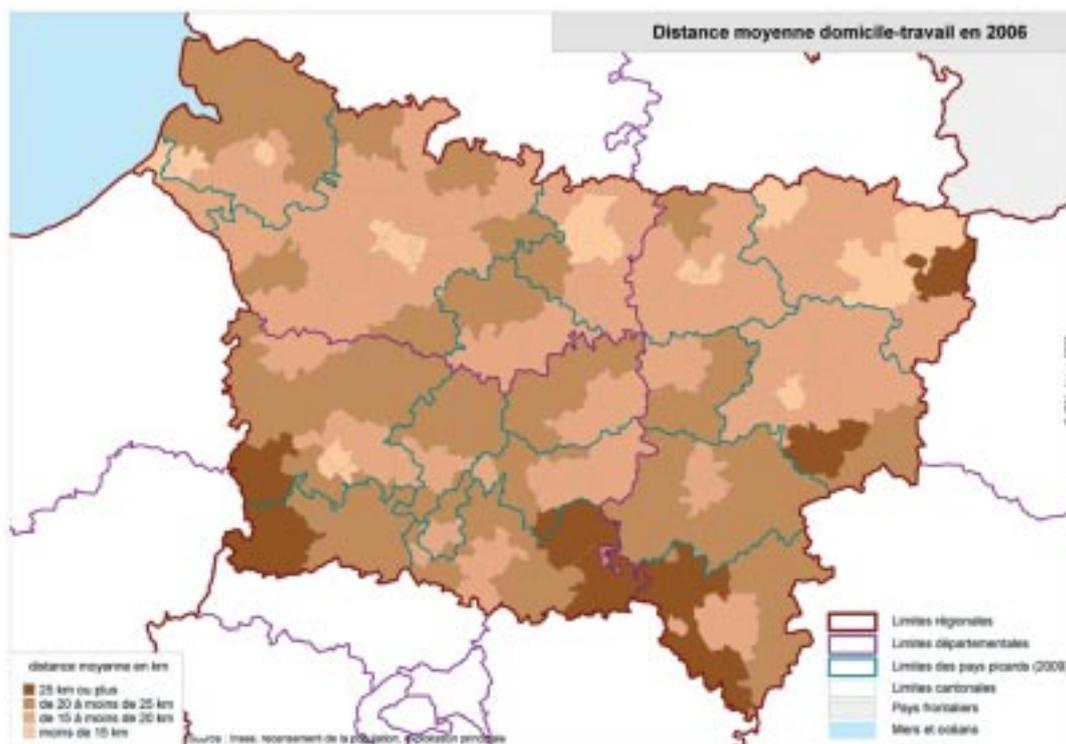
C'est autour des villes et à proximité de l'Île-de-France que les trajets domicile-travail sont les plus longs. Les cantons de l'Oise et du sud de l'Aisne où s'opère le desserrement francilien, les zones résidentielles en deuxième périphérie d'Abbeville, entre Amiens et Péronne ou entre Soissons et Saint-Quentin sont des zones où l'emploi est peu présent et donc les trajets moyens domicile-travail plus importants. Les cantons d'Amiens, d'Abbeville, de Beauvais, de Saint-Quentin sont en revanche plus autonomes, et concentrent, à proximité, les lieux de résidence et de travail de leurs habitants.

DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Distance routière moyenne des trajets domicile-travail et classement régional en 1999 et 2006

Régions	Distance routière moyenne en km en 1999		Distance routière moyenne en km en 2006		Variation sur 7 ans
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	
Champagne-Ardenne	12,4	19	13,9	19,0	12,5%
Haute-Normandie	15,3	6	17,0	6,0	11,1%
Nord - Pas-de-Calais	14,2	11	15,7	12,0	10,5%
Picardie	16,9	2	18,7	1,0	10,4%
Total	14,0		15,3		9,5%
Île-de-France	12,2	21	12,8	21,0	5,0%

Source : Insee, recensements de la population, exploitations principales



Si les trajets domicile-travail en Picardie sont longs, la région possède un éventail de moyen de transport plutôt favorable. La proportion de kilomètres parcourus en voiture est certes forte (78 %), mais moins importante que celle des autres régions, puisque la Picardie se place pour cette proportion à la 18^e place sur 22. Inversement, les transports en commun (20 % des distances) sont plutôt mieux représentés et la Picardie prend la 5^e place des régions françaises. Malgré son caractère rural, la région est connectée au vaste réseau francilien, en particulier avec les trains transiliens qui desservent des villes jusqu'à Creil et dispose d'un réseau de TER et de bus qui relie de nombreuses villes picardes. Cette offre a pu favoriser l'utilisation des transports en commun. À titre d'illustration, la fréquentation du TER Picardie, en voyageurs/km, a progressé de 38,5 % de 2002 à 2008 avec une distance moyenne parcourue par usager et par trajet de 67 km. Le moindre coût des transports collectifs a également pu inciter les employés et ouvriers picards, ayant un revenu inférieur à la moyenne française, à les utiliser de plus en plus nombreux. Cependant, la croissance continue de la population en milieu périurbain, où l'organisation de réseaux de transports en commun est difficile, et la forte part de population rurale, qui a par définition un habitat peu dense, sont des défis majeurs pour le développement de ce mode de transport.

En ce qui concerne les personnes qui habitent et travaillent dans la même commune, la Picardie est également assez bien placée : en 2006, 53 % des picards utilisent la voiture contre 57 % au niveau de la France de province. L'Île-de-France, avec 27 %, tire la moyenne vers le bas et la Picardie se trouve à la troisième place, derrière l'Alsace et la région capitale, pour la faible utilisation de la voiture. Cependant, ce n'est pas grâce à l'usage des transports en commun que ce bon chiffre est atteint. En effet, seulement 5 % de ces trajets sont réalisés via ce mode de transport contre environ 10 % dans un

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Part des kilomètres parcourus par type de transport en 1999 et en 2006

Régions	1999				2006				Report transport en commun voiture
	km en transport en commun	km en voiture	Rang pour la voiture	Autres km	km en transport en commun	km en voiture	Rang pour la voiture	Autres km	
Île-de-France	50%	48%	22	2%	47%	50%	22	3%	3,3%
Champagne-Ardenne	21%	77%	4	2%	13%	85%	5	2%	7,7%
Picardie	28%	71%	16	1%	20%	78%	18	2%	7,0%
Haute-Normandie	25%	73%	14	2%	18%	80%	13	2%	7,1%
Nord-Pas-de-Calais	24%	74%	12	2%	18%	80%	15	2%	5,9%
Total	30%	68%		2%	23%	75%		2%	7,0%

Source : Insee, recensements de la population, exploitations principales

Modes de transport pour les trajets infra-communaux en 1999 et en 2006

	1999					2006					Variation Voiture	Variation transport en commun
	Transport en commun et plusieurs modes	Voiture	Deux roues	Pas de transport	À pied	Transport en commun	Voiture	Deux roues	Pas de transport	À pied		
Île-de-France	41%	26%	3%	10%	20%	36%	27%	5%	11%	21%	0,5%	-4,5%
Champagne-Ardenne	12%	51%	5%	12%	20%	6%	56%	5%	11%	21%	5,4%	-5,8%
Picardie	11%	47%	5%	15%	22%	5%	53%	5%	14%	23%	5,4%	-5,4%
Haute-Normandie	12%	50%	4%	14%	20%	7%	55%	4%	12%	21%	5,0%	-5,0%
Nord-Pas-de-Calais	11%	47%	7%	14%	22%	6%	53%	6%	13%	22%	5,6%	-4,5%
Total	17%	48%	5%	13%	18%	12%	52%	5%	11%	19%	4,4%	-5,2%

Source : Insee, recensements de la population, exploitations principales

certain nombre de régions. Ce sont la marche, l'utilisation des deux roues, et la proportion forte de personnes n'effectuant pas de transport pour aller travailler qui contribuent au bon positionnement de la région et à la plus faible utilisation de l'automobile. Comme pour les trajets plus longs, l'étendue, et donc la faible densité de certaines villes sont un obstacle important au développement des transports collectifs citadins. Toutefois, la diminution, de l'ordre de 3 à 6 de la consommation de carburant et d'émission de CO₂ de ce mode de transport par rapport à la voiture individuelle rend impérieuse la nécessité de ce développement. ■

Bibliographie

Insee Picardie Analyses n°36-2009 : "Déplacements domicile-travail en Picardie : Les grands pôles d'emploi de plus en plus attractifs".

Insee Picardie Analyses n°35-2009 : "Déplacements domicile-travail dans l'Oise : Beaucoup de mobilité entre les pôles isariens et vers l'Île-de-France".

Insee Picardie Analyses n°34-2009 : "Déplacements domicile-travail dans l'Aisne : Le sud de l'Aisne de plus en plus tourné vers la Marne".

Insee Picardie Analyses n°31-janvier 2009 : "Résultats du recensement de la population - Picardie : Une faible croissance démographique, un déficit migratoire qui s'aggrave".

Insee Picardie Analyses n°22-janvier 2008 : "Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 : Renforcement de l'étalement urbain".

Insee Picardie Relais n°152-2005 : "L'aire urbaine d'Amiens : un développement dans l'ombre du bassin parisien".

Insee Picardie Relais n°93-2001 : "Habiter en Picardie : souvent à la campagne, rarement en banlieue".

Programme de recherche transports terrestres 1996-2000

Décision d'aide à la Recherche n° 96 MT 21 : "Stratégies de localisation résidentielle des ménages et mobilité domicile-travail".

Les principaux résultats concernant la qualité de l'air, comparés notamment avec la base de données Esmeralda (régions Haute-Normandie, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Centre, Nord - Pas-de-Calais) ou la base de données nationales CITEPA, révèlent une situation picarde globalement satisfaisante, même si la part des polluants primaires, à la base de la constitution de l'ozone, est en augmentation.

PERTINENCE

Outre les phénomènes naturels (par exemple, l'émission naturelle de méthane), la pollution de l'air résulte principalement de l'activité anthropique : transports routiers et aériens (marchandises et personnes), rejets liés à la production et à la consommation énergétique, activités industrielle et agricole. Les conséquences de cette pollution sont préjudiciables à plusieurs titres : elles sont néfastes à la santé humaine, nuisent aux ressources biologiques et aux écosystèmes, influent sur les changements climatiques, détériorent les biens matériels et provoquent des nuisances olfactives excessives. La pollution acide est liée aux différents polluants acides émis par les activités humaines. Elle a des effets sur les matériaux, les écosystèmes forestiers et ceux d'eau douce.

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 impose la surveillance de la qualité de l'air au niveau local, la définition de valeurs limites, d'objectifs de qualité et de seuils d'alerte ainsi que l'information du public. Le décret du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites, précise dans son article 2 les polluants à suivre en stations fixes et par modélisation (dioxyde d'azote, particules fines et en suspension, plomb, dioxyde de soufre, ozone) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et dans les zones présumées donner une représentation valable de la pollution de l'air sur un large territoire. Le protocole de Göteborg signé en novembre 1999 dans le cadre de la convention de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) est un engagement des pays européens à respecter des plafonds d'émissions afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement. La directive européenne d'octobre 2001 relative à l'ozone dans l'air ambiant abaisse, à l'horizon 2010, le seuil de dépassement à 25 jours pour une année civile (moyenne calculée sur 3 ans) concernant la valeur limite pour la protection de la santé humaine.

Le réseau de stations de mesures fixes en Picardie permet un suivi des concentrations des principaux polluants atmosphériques réglementés (dioxyde de soufre et d'azote, particules, ozone, benzène, métaux toxiques, monoxyde de carbone). De nouvelles mesures sont notamment réalisées sur les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), les poussières et les particules fines.

Les gaz responsables de pollution atmosphérique sont d'autant plus suivis qu'ils peuvent potentiellement toucher des populations sensibles : jeunes enfants, personnes âgées, personnes allergiques, personnes ayant des problèmes respiratoires, oculaires, cardiaques et autres, etc... Une surveillance des gaz suivants est assurée dans notre région par Atmo Picardie. Les principaux gaz polluants sont, dans la région, le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les Composés Organiques Volatils (COV), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂), les poussières ou Particules en Suspension (PS), le méthane (CH₄), l'acide chlorhydrique, les métaux lourds, les dioxines et les furannes, le plomb (Pb).

L'indice ATMO¹ caractérise une situation moyenne sur l'ensemble d'une agglomération. Il est élaboré à partir de la concentration journalière la plus élevée parmi celles en dioxyde de soufre, en dioxyde d'azote, en ozone et en poussières en suspension.

¹L'indice multipolluant de la qualité de l'air en milieu urbain ATMO caractérise une situation moyenne sur l'ensemble d'une agglomération. Il est élaboré à partir des concentrations journalières de 4 polluants indicateurs de la pollution atmosphérique : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, les poussières en suspension. À partir des concentrations mesurées par les stations urbaines, un sous-indice est calculé pour chacun de ces 4 polluants. C'est le maximum de ces 4 sous-indices qui détermine l'indice ATMO.

ANALYSE

La qualité de l'air en Picardie est "relativement bonne" (soit indice 3 Atmo en moyenne), c'est-à-dire que la pollution de fond, pollution ambiante minimale à laquelle les Picards sont exposés, est faible. Le climat océanique (douceur, brouillard, humidité) et le relief peu marqué de la région offrent, en effet, des caractéristiques peu propices au maintien de pollutions atmosphériques ("vents brassants", brises de mer).

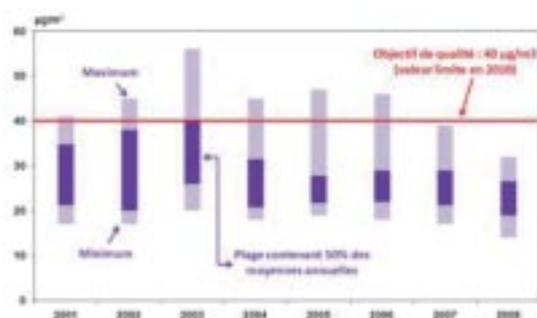
Au regard des seuils réglementaires en vigueur, la contribution de l'industrie et du chauffage à la pollution au dioxyde de soufre a fortement diminué (aucun dépassement depuis 2002, pics bien en deçà des seuils), et les rejets en oxydes d'azote restent stables. L'essentiel de ces rejets industriels en oxydes d'azote et dioxyde de soufre est le fait d'un nombre restreint d'entreprises, localisées principalement dans les Vallées de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain.

La situation est contrastée entre les différents polluants car si les teneurs en dioxyde de soufre et en plomb sont en baisse sur le territoire picard, la situation de l'oxyde d'azote reste la même et, plus problématique, la part des polluants primaires, qui sont à la base de la constitution de l'ozone, est en augmentation. Quant aux poussières (moins de dix microns) et aux pollens, l'état des connaissances est insuffisamment avancé pour en connaître l'impact réel.

Même si les niveaux ne sont jamais très élevés, comparativement à d'autres agglomérations françaises, l'impact des transports sur la qualité de l'air en milieu urbain est significatif et mérite d'être davantage surveillé et pris en compte dans les politiques locales de déplacement et d'aménagement. Un réseau de surveillance de la qualité de l'air (Atmo Picardie) existe de longue date en Picardie, et son développement est en cours conformément aux obligations réglementaires. Même si une stratégie régionale en faveur de la qualité de l'air existe aujourd'hui, un certain nombre de questions mérite toutefois un approfondissement des connaissances : pollution par les COV (Composés Organiques Volatils), pollution liée à l'activité agricole (ammoniac, produits phytosanitaires), transferts interrégionaux de polluants (notamment l'ozone compte tenu de la proximité de régions fortement urbanisées et du dépassement répété du seuil d'information), et plus généralement les impacts de la qualité de l'air sur la santé. ■

Les principaux polluants sont surveillés de façon permanente dans l'air ambiant, soit à l'aide d'analyseurs en continu, soit à l'aide de systèmes de mesure ponctuelle, qui fournissent des informations intégrées sur des périodes données. Il s'agit des oxydes de soufre et principalement le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x, comprenant NO et NO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'ozone (O₃), le plomb (Pb) et les particules en suspension également connues sous le nom de particules ou fumées noires. Ces polluants sont le plus souvent considérés comme traceurs (indicateurs) d'une pollution plus globale.

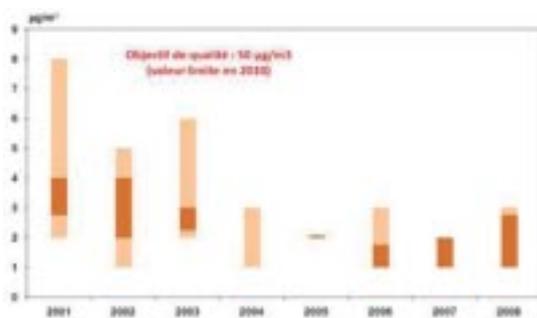
Le dioxyde d'azote (NO₂) est un oxydant qui peut transporter des composés toxiques dans les voies respiratoires inférieures. Il diminue le seuil de sensibilité aux infections bactériennes et virales et augmente la réactivité aux allergènes, ce qui augmente les risques pour les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes malades) et pour les asthmatiques.



Source : ATMO Picardie

La Picardie se situe en dessous des objectifs de qualité fixés à 40mg/m³ en 2010. Depuis 2004, on constate une nette diminution du dioxyde d'azote.

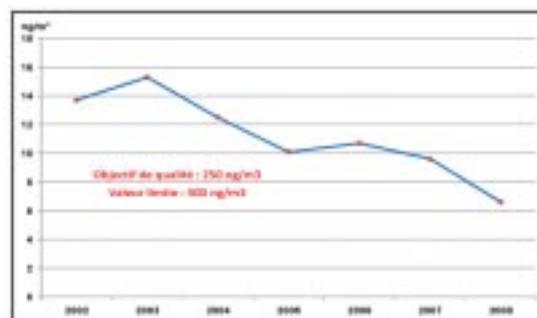
Le dioxyde de soufre (SO₂) émis par la combustion des fiouls, gazoles et charbons, est lié essentiellement au chauffage et aux activités industrielles. C'est un gaz irritant. Il est associé à une altération de la fonction pulmonaire chez les enfants et à une exacerbation des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte (toux, gêne respiratoire).



Source : ATMO Picardie

Les concentrations en dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air ambiant sont depuis plusieurs années en décroissance constante sur la région Picardie. L'observation des moyennes annuelles de dioxyde de soufre pour chaque capteur depuis 1995, fait apparaître que l'ensemble des valeurs mesurées de dioxyde de soufre dans l'air ambiant respecte l'objectif de qualité fixé en dessous de 50 µg/m³ sur l'année.

Le plomb (Pb) atmosphérique provient de l'essence et se fixe aux particules en suspension. C'est un toxique nerveux, hématologique et rénal. Son effet est plus connu sous le terme de "saturnisme".



Source : ATMO Picardie

Les teneurs en plomb mesurées à Amiens ont considérablement chuté et sont bien inférieures à l'objectif de qualité de 250 ng/m³. Cette diminution est observée sur l'ensemble des villes françaises depuis la mise sur le marché de l'essence sans plomb et surtout depuis l'interdiction de l'utilisation du plomb dans les carburants le 1^{er} janvier 2000.

Le développement durable repose sur notre capacité à préserver et valoriser les patrimoines pour les léguer aux générations futures. Le rapport Brundtland précise dès 1987 que "dans l'esprit du développement soutenable, il importe au plus haut point que le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables compromette le moins possible l'avenir". Les patrimoines à préserver sont aussi bien de nature économique, écologique que humaine et culturelle. La Stratégie nationale de développement durable fait aussi bien référence à "la conservation de la biodiversité (qui) doit être ancrée dans nos politiques d'utilisation de l'espace et d'aménagement du territoire "qu'au patrimoine culturel (... qui) constitue un élément déterminant du cadre de vie et en même temps un support de développement pour les territoires, qui véhiculent ainsi une image forte, facteur d'identification et d'attractivité".

Utilisation durable des ressources Entretenir et transmettre nos patrimoines

Malgré l'élévation importante du niveau de formation qu'a connu la Picardie au cours des vingt dernières années, elle reste au dernier ou à l'avant-dernier rangs des vingt-deux régions de métropole pour les indicateurs de formation : accès au baccalauréat, sorties sans qualification, résultats aux tests dépistant l'illettrisme, etc. Le retard s'observe à tous les stades de la scolarité et dès les jeunes âges : la région est à l'avant-dernier rang pour l'évaluation des compétences en sixième.

PERTINENCE

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions cite l'éducation parmi les biens et services fondamentaux. Du point de vue économique, la formation peut être considérée comme un investissement en vue d'un accroissement futur de la production ; elle est généralement financée par les adultes au profit des générations plus jeunes. L'éducation participe ainsi au développement durable en ce sens qu'elle favorise les capacités des générations futures à répondre à leurs besoins.

L'un des enjeux majeurs de la formation est l'insertion sur le marché du travail. Les jeunes non diplômés sont les plus exposés au chômage et à l'emploi précaire. Le fait d'être dépourvu de diplôme est même de plus en plus pénalisant. En 1980, un jeune sans diplôme avait 1,6 fois plus de risque d'être au chômage qu'un jeune ayant un CAP ou un BEP. En 2002, ce rapport était de 2,8. La forte remontée du chômage que l'on connaît depuis la fin 2008, particulièrement parmi les moins diplômés, ne peut qu'accroître encore ce phénomène.

Un autre enjeu de l'éducation est directement lié au développement durable : les problèmes environnementaux, sociaux et économiques auxquels sera confronté la population seront compliqués, nombreux, et parfois contradictoires. Pour appréhender ces problèmes et les solutionner, il s'agira de réfléchir, d'innover, et de s'adapter. La formation, initiale et au long de la vie, devra apporter aux citoyens les outils pour mener à bien ces actions nécessaires.

Les indicateurs retenus sont les sorties du système scolaire sans qualification, la part de bacheliers dans une génération et le taux de réussite aux évaluations en 6^e et au CM2.

ANALYSE

Le niveau de formation s'est fortement amélioré en Picardie depuis vingt ans, comme dans le reste de la France : ainsi le nombre et la proportion de bacheliers et de diplômés du supérieur a plus que doublé.

Néanmoins, la Picardie s'inscrit au dernier ou à l'avant dernier rangs des 22 régions de métropole pour la plupart des indicateurs de formation.

Dans l'Académie d'Amiens, 2 170 élèves sont sortis sans qualification en 2007. Depuis 2000, les sorties sans qualification ont fortement diminué en Picardie (comme dans la plupart des régions mal classées) pour se rapprocher de la moyenne nationale : elles sont passées de 10,8 % en 2000 à 8,3 % en 2007 en Picardie et de 7,0 % à 5,6 % en moyenne nationale. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction des abandons d'études au collège et en début de CAP et BEP. Ce rattrapage est cependant insuffisant : seules les Académies de Créteil et de Nice sont moins bien classées que l'Académie d'Amiens.

L'Académie d'Amiens est également dernière avec celle de Lille pour l'accès au bac des jeunes qui y font leurs études. En 2006, 60 % des jeunes de Picardie en âge de passer le baccalauréat l'ont obtenu contre 64,3 % en France métropolitaine. Bien que l'accès au baccalauréat se soit généralisé dans les années 80, deux jeunes sur cinq appartenant à une classe d'âge ne parviennent donc toujours pas à l'obtenir.

Taux de sorties sans qualification¹
par Académie en 2000 et 2007 (en %)

	2000	2007
Nice	7,9	8,5
Créteil	9,2	8,4
Amiens	10,8	8,3
Lille	8,4	7,7
Versailles	9,1	7,3
Île-de-France	7,2	6,9
Dijon	6,8	6,8
Montpellier	8,5	6,7
Reims	8,5	6,5
Corse	14,4	6,5
Strasbourg	6,4	6,4
Besançon	8,5	5,9
Caen	8,2	5,6
France métropolitaine	7	5,6
Orléans-Tours	8,3	5,4
Clermont	5,5	5,1
Grenoble	6,8	4,9
Aix-Marseille	6,8	4,8
Nantes	5,4	4,8
Rouen	7,7	4,8
Poitiers	5	4
Nancy-Metz	6,1	3,9
Lyon	5,5	3,9
Bordeaux	6	3,5
Toulouse	6,9	3,3
Rennes	3,9	2,6
Limoges	5,3	0,6

Source : ministère de l'Éducation nationale

¹Niveau VI et Vbis : années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (sections d'éducation spéciale et sections d'enseignement général et professionnel adaptées incluses), hors quatrième technologique. Années intermédiaires du second cycle court (première année des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et brevets d'études professionnelles (BEP) en 2 ans, première et seconde années des CAP en 3 ans).

Proportion de bacheliers
dans une génération - session 2006

Académies	Bacheliers en proportion d'une génération (%)	
	selon le lieu de résidence	selon le lieu de scolarisation
Rennes	71,6	72,6
Versailles	69,2	66,1
Paris	68,5	84,3
Grenoble	67,8	68,1
Nantes	66,3	66,4
Dijon	65,6	67,0
Limoges	65,3	68,6
Poitiers	65,1	64,1
Clermont-Ferrand	64,8	64,5
Nancy-Metz	64,4	64,6
France métropolitaine	64,3	64,3
Nice	64,2	62,6
Besançon	64,1	64,4
Caen	63,6	63,2
Orléans-Tours	63,3	62,4
Créteil	63,2	59,4
Corse	63,1	61,9
Bordeaux	63,0	62,7
Lyon	62,8	62,7
Toulouse	62,8	62,7
Reims	62,7	63,3
Rouen	62,4	62,8
Aix-Marseille	62,2	64,7
Strasbourg	61,9	61,8
Montpellier	60,4	58,7
Lille	60,1	60,4
Amiens	60,0	58,9

Source : ministère de l'Éducation nationale

Par rapport aux autres régions de métropole, le retard de la Picardie s'observe dès le début du collège, ainsi qu'en témoignent les résultats aux évaluations nationales de 6^e effectuées en septembre 2008. Ces évaluations portent sur le français et les mathématiques. Dans les deux disciplines, les scores de réussite se situent sous la moyenne nationale, avec 6 points de moins pour le protocole de français et 3 points de moins pour celui de mathématiques. Ce constat vaut pour les trois départements picards même si les enfants de l'Oise obtiennent des scores légèrement plus élevés que ceux de l'Aisne ou de la Somme. Les résultats de l'évaluation des compétences des élèves de CM2 effectuée en janvier 2009 montre que l'écart entre la Picardie et l'échelle nationale est déjà présent en classe de CM2. Pour le protocole de français comme pour celui de mathématiques, l'Académie d'Amiens obtient les moins bons résultats de toutes les académies, exception faite de celle de Créteil.

Ce retard est préoccupant pour la Picardie car les résultats obtenus en 6^e ou CM2 sont déterminants pour l'avenir des élèves. En effet, la plupart des jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire présentaient déjà en primaire un gros retard en français ou en mathématiques. Dans une enquête réalisée en 2005 par l'Éducation nationale auprès d'enseignants du primaire et du secondaire, ceux-ci estiment que la famille est en mesure de jouer un rôle positif auprès des enfants du premier

Réussite des enfants aux évaluations en 6^e (en %)

	Protocole de français	Protocole de mathématiques
Aisne	50,4	60,3
Oise	51,7	61,1
Somme	50,2	60,7
Picardie	50,9	60,7
France Métropolitaine	57,2	63,7

Source : Rectorat rentrée 2008-2009

Résultats de l'évaluation des compétences des élèves de CM2 effectuée en janvier 2009 (en %)

	Protocole de français	Protocole de mathématiques
Aisne	67	57
Oise	73	59
Somme	70	60
Picardie	71	59
France Métropolitaine	75	65

Source : Rectorat rentrée 2008-2009

degré mais qu'au collège, les difficultés déjà installées ne peuvent que s'amplifier, empêchant les lacunes de se combler. Le retard pris par un enfant semble bien difficile à rattraper quand celui-ci est entré au collège.

En conséquence du retard scolaire de la Picardie, les personnes d'âge actif qui y résident ont un niveau de diplôme inférieur à la moyenne. Ces moindres niveaux de formation pénalisent les Picards dans leur insertion sur le marché du travail. Les jeunes non diplômés sont ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés à trouver un emploi : en France, parmi l'ensemble des élèves sortis du système scolaire depuis moins de 4 ans qui se retrouvent au chômage, quatre sur dix sont non diplômés du secondaire ou titulaires du seul brevet des collèges. ■

Le taux d'illettrisme chez les jeunes est en Picardie le plus élevé des régions françaises, avec 8,3 %. L'écart avec la moyenne nationale s'aggrave depuis 2004, année où la Picardie était encore devancée par le Nord - Pas-de-Calais. Au niveau national, les jeunes sont moins touchés que les personnes plus âgées, et les femmes moins que les hommes, par ce phénomène très pénalisant dans la vie de tous les jours, mais aussi pour le développement social et économique de la région.

PERTINENCE

La lecture, l'écriture et la faculté de compréhension constituent les trois piliers de la transmission du patrimoine culturel. Les années 80 révélèrent l'ampleur de l'illettrisme et sa cohorte de maux dans les différents domaines sociaux et économiques. L'illettrisme se vit parfois comme un handicap ou comme un barrage à la conquête d'une activité professionnelle et donc de l'intégration sociale.

Inscrite dans la loi de 1988 relative à la lutte contre l'exclusion, la lutte contre l'illettrisme est réaffirmée dans la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances mais également dans le PNUD. En 2000, l'Agence nationale de la Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée dans ce but.

L'Insee a mené au niveau national, en 2004 l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ). Les résultats obtenus permettent de mesurer les difficultés des adultes de 18 à 65 ans en matière d'écriture, de calcul et de compréhension-communication. L'illettrisme caractérise les personnes qui ont eu un apprentissage des savoirs de base sans pour autant les maîtriser suffisamment dans les différents actes de la vie quotidienne. Il est mesuré chez les adultes en état de difficultés graves ou importantes dans le domaine des fondamentaux de l'écrit. Cette enquête a bénéficié d'extensions régionales dans quelques régions : Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Aquitaine. Les données ne sont donc pas disponibles pour la Picardie.

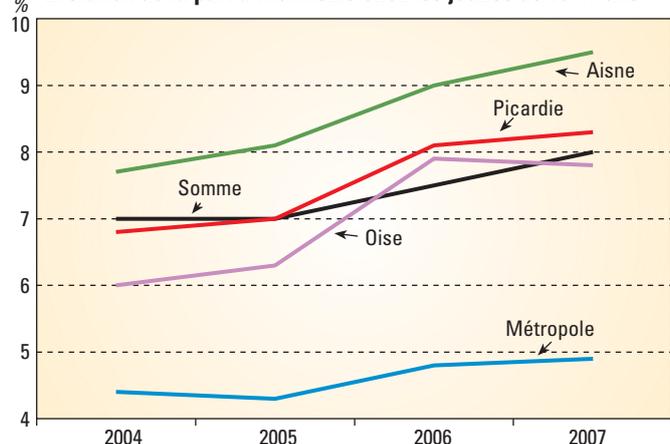
Les tests auxquels sont soumis les jeunes garçons et filles âgés de 17 ans au cours de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) donnent un indicateur de l'illettrisme parmi cette population. L'illettrisme qualifie alors la situation des jeunes qui éprouvent de graves difficultés face à l'écrit au point de ne pas lire ou écrire un message très simple. Par manque de données sur ce thème, c'est ce dernier qui a été retenu, malgré les limites de son interprétation.

ANALYSE

Les diagnostics effectués lors des journées d'appel de préparation à la défense montre que la Picardie a des taux élevés d'illettrisme parmi les jeunes. D'après les tests effectués lors des JAPD par les jeunes Picards de 16 à 17 ans, la Picardie est la région ayant le taux d'illettrisme le plus élevé en 2007 avec 8,3 % et ce, depuis 2005. En 2004, la région était alors devancée par le Nord - Pas-de-Calais.

Ces taux sont plus d'une fois et demi au-dessus de la moyenne nationale et à l'image de la Métropole, ils ne cessent d'augmenter depuis 2004. Mais si l'augmentation au niveau français n'est que de l'ordre d'un demi point, la région voit son taux d'illettrisme progresser de

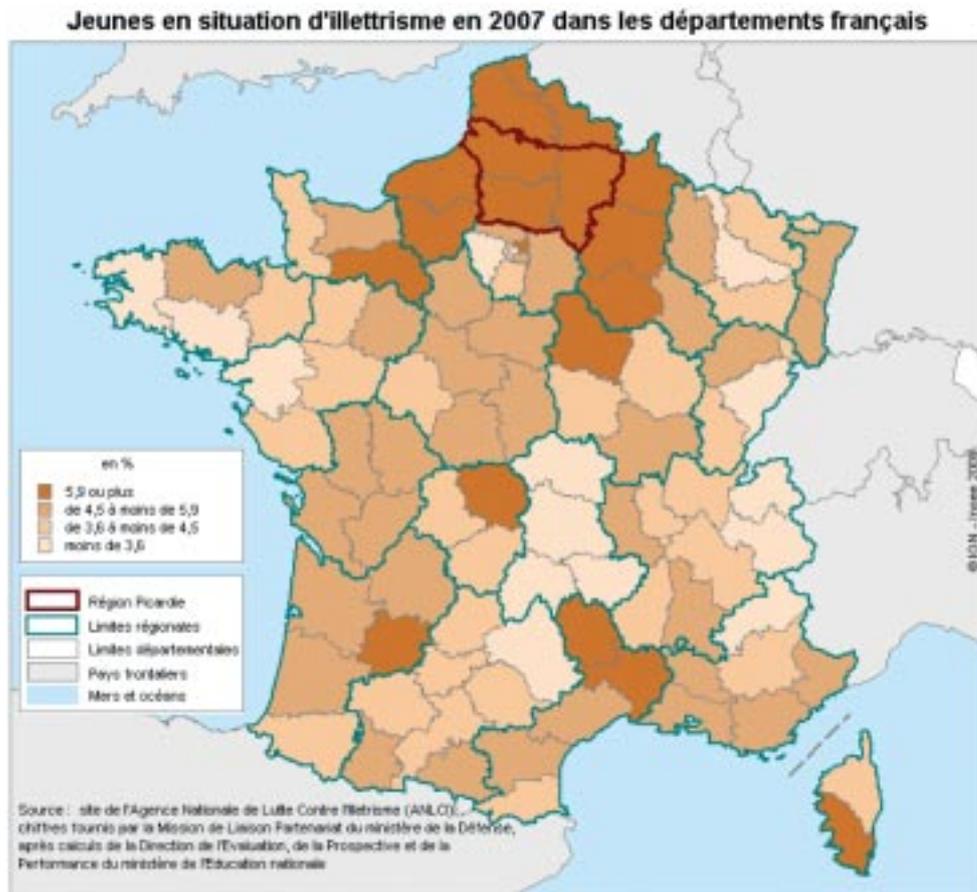
Évolution de la part d'illettrisme chez les jeunes de 16-17 ans



Source : Journée d'Appel à la Préparation de la Défense (JAPD) - Site : <http://www.anlci.gouv.fr/>

plus d'un point, et l'Aisne de presque deux points. Ce constat n'est pas encourageant, soit qu'effectivement le nombre d'illettrés augmente ce qui serait dramatique, soit que les questions posées sont plus difficile et alors la proportion de jeunes à la limite de l'illettrisme est plus importante en Picardie qu'ailleurs.

Au niveau français, l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) réalisée en 2004 permet de constater que parmi l'ensemble des personnes de 18 à 65 ans résidant en France, 7 % éprouvent de graves difficultés face à l'écrit, 5% des difficultés moins importantes mais suffisamment fortes pour rendre difficile une communication vraiment efficace par l'écrit et 7 % ont quelques lacunes et ne maîtrisent pas parfaitement les domaines fondamentaux de l'écrit. Les personnes des deux premiers groupes, soit 12 % des 18-65 ans, sont dans une situation préoccupante face à l'écrit. Parmi les seules personnes ayant été scolarisées en France, 9 % sont dans ce cas et peuvent être considérées comme en situation d'illettrisme. Les hommes se trouvent plus souvent que les femmes en difficulté face à l'écrit, mais c'est l'inverse en calcul. Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées, que ce soit en lecture, en calcul ou en compréhension orale. ■



Bibliographie :

Insee Première n°1044, octobre 2005 : *"Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale"*.

ESPÉRANCE DE VIE

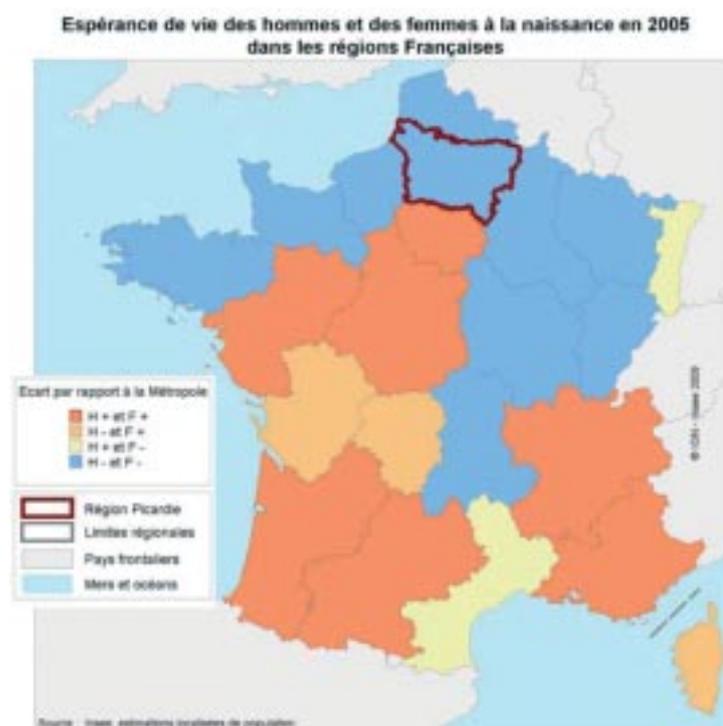
La Picardie occupe le second rang des régions à forte mortalité. À tous les âges, la mortalité picarde est supérieure à la moyenne française et la décroissance de la mortalité est plus faible en Picardie qu'en France. Même si l'espérance de vie augmente au fil du temps, l'écart avec le niveau national ne se réduit pas. Avec une espérance de vie des hommes égale à 75,6 ans, inférieure de 1,7 année à la moyenne métropolitaine, et de 82,7 ans chez les femmes, inférieure de 1,3 ans au niveau national, la Picardie est l'avant-dernière région française pour cet indicateur, juste devant le Nord - Pas-de-Calais.

PERTINENCE

L'augmentation de l'espérance de vie de la population est un aspect clé du développement durable : elle constitue à la fois une évolution positive, témoignant d'une amélioration de la situation sanitaire, et un défi à relever pour les systèmes de santé publique et les régimes de retraite. Après avoir été essentiellement due jusqu'au début des années 80 à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancés, y compris des états de dépendance.

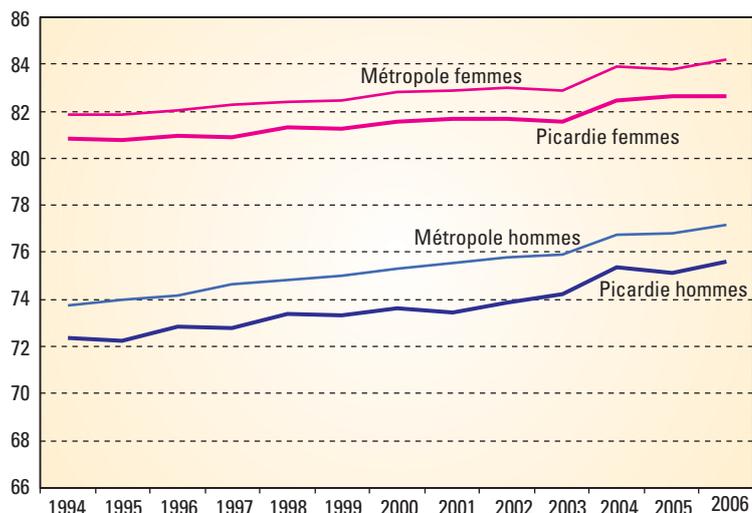
ANALYSE

Avec une espérance de vie des hommes égale à 75,6 ans, inférieure de 1,7 année à la moyenne métropolitaine, et de 82,7 ans chez les femmes, inférieure de 1,3 ans au niveau national, la Picardie fait partie des 10 régions françaises où les espérances de vie des hommes et des femmes sont toutes les deux inférieures à la moyenne nationale. Ces régions se situent le long de la Manche et dans l'Est (sauf l'Alsace) pour former un croissant qui redescend jusqu'en Auvergne. Ces valeurs classent la Picardie parmi les régions où l'espérance de vie est la plus faible. Avant-dernière région française, la Picardie se situe juste devant la région Nord - Pas-de-Calais. L'Oise est le département picard connaissant la meilleure espérance de vie, même si celle-ci demeure en dessous de la moyenne métropolitaine.



Depuis 1990, l'espérance de vie des Picards s'est accrue de 4,2 ans et celle des Picardes de 3 ans. Bien que la Picardie n'ait pas été parmi les régions les plus touchées, l'effet canicule de 2003 est visible : par rapport à la tendance générale observée depuis 1994, un creux apparaît en 2003, puis une hausse en 2004, contrecoup de cet effet. L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes tend à se resserrer. Il est désormais de 7,3 ans en 2005 contre 8,5 ans en 1990. En revanche, l'écart entre la Picardie et le niveau national ne se réduit pas avec le temps.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance depuis 1994 en %



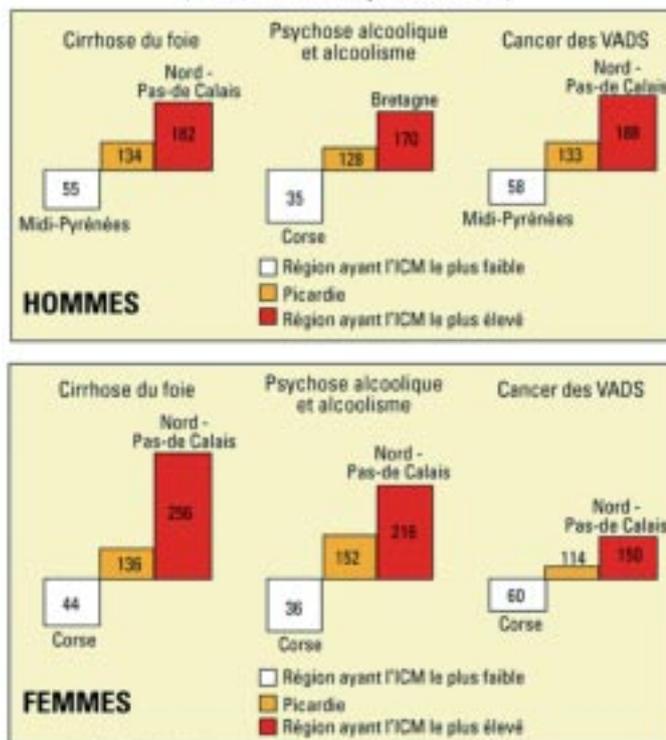
Source : Insee, estimations localisées de population

Les facteurs explicatifs de cette différence entre la Picardie et le niveau national sont nombreux et il est malaisé de distinguer les uns des autres : facteurs comportementaux (consommation d'alcool, consommation de tabac, suicide, accident de la circulation...) et environnementaux (conditions de travail...) accentuent les facteurs biologiques.

En termes de mortalité liée à l'alcool, la Picardie présente des indices particulièrement défavorables. Ainsi, elle occupe la 6^e place chez les hommes et la 2^e place chez les femmes en termes de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme, la surmortalité régionale par rapport à la moyenne nationale étant significative pour les deux sexes. Concernant le cancer des voies aéro-digestives supérieures, la Picardie se place au 4^e rang pour les hommes et au 5^e rang pour les femmes parmi les régions métropolitaines à forte mortalité. La région se place au 3^e rang pour chacun des deux sexes en ce qui concerne les cirrhoses du foie, avec une surmortalité également significative. À ces décès s'ajoutent les décès d'autres causes en relation plus ou moins directe avec l'alcool (accident, chute, homicide etc.). De plus, le recours à l'hospitalisation est significativement plus fréquent en Picardie que sur l'ensemble du territoire pour deux groupes de pathologies liées à la consommation d'alcool :

- l'alcoolisme chronique et les troubles mentaux liés à l'alcool ;
- les maladies alcooliques du foie.

Indice comparatif de mortalité en 1998-2000 (ICM France métropolitaine = 100)



Source : INSERM CépiDc, Insee

Pour le tabac aussi, la Picardie présente des indices défavorables : une surmortalité par cardiopathies ischémiques, bronchites chroniques et maladies obstructives significative pour les deux sexes, une surmortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon significative chez les hommes, et une densité de débits de tabac qui baisse mais reste toujours supérieure à la densité moyenne française.

À ces facteurs comportementaux défavorables peuvent s'ajouter des facteurs environnementaux qui ne le sont pas moins :

- En rapportant l'effectif des accidents aux salariés, l'indice de fréquence obtenu s'élève en Picardie à 43,5 accidents pour 1 000 salariés, contre 40,9 en France.
- Outre les accidents de travail entraînant des arrêts, la fréquence des cancers de la plèvre (tumeur maligne de la plèvre, le plus souvent dû à une exposition prolongée à l'amiante) est assez révélatrice des risques liés à l'activité professionnelle. Depuis 1981, la mortalité par cancer de la plèvre progresse en Picardie comme en France. Une surmortalité significative par cancer de la plèvre est enregistrée chez les hommes en Picardie, la région présentant le 4^e Indice Comparatif de Mortalité¹ le plus élevé de métropole. ■

¹L'indice comparatif de mortalité (ICM) est le rapport en base 100 du nombre de décès observés dans la région au nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux (ICM France métropolitaine = 100). Un test de chi2 au seuil 5 % est calculé pour déterminer si la différence avec la moyenne nationale est significative.

La qualité patrimoniale des eaux superficielles reste une préoccupation en Picardie. Les 3/4 des cours d'eau présentent une qualité insuffisante pour au moins un type d'altération, physico-chimique ou biologique. Concernant les eaux souterraines de Picardie, principales ressources en eau potable, leur qualité est fréquemment altérée par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Assurer le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015 dans notre région est irréaliste. Un report de délai au-delà de 2015 est sollicité pour l'atteinte du bon état chimique de la plupart des nappes d'eau souterraines.

PERTINENCE

L'eau constitue une ressource naturelle qu'il convient de préserver, mais ce patrimoine naturel est soumis à de très fortes pressions en terme de qualité. Les principales pollutions susceptibles de l'altérer ont trois origines : les pollutions urbaines issues de rejets d'eaux usées et des apports par les eaux pluviales, les pollutions d'origine industrielle et les pollutions d'origine agricole issues des épandages d'engrais azotés et de produits de traitement des cultures.

La directive-cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif de bon état des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Il sera apprécié, en particulier pour les eaux superficielles, sur des critères écologiques et correspond à une qualité des milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, usages économiques, etc. La directive impose de réduire ou supprimer les rejets de certaines substances chimiques classées comme dangereuses ou prioritaires d'ici 20 ans.

Pour les eaux souterraines l'objectif est d'atteindre le bon état chimique des eaux d'ici 2015 en inversant la tendance à la dégradation.

Les indicateurs retenus portent sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. La qualité des eaux de surface est fournie à partir de l'état écologique intégrant les éléments de qualité biologique et physico-chimique, la qualité des eaux souterraines est mesurée principalement par les nitrates et les produits phytosanitaires (pesticides).

ANALYSE

La qualité patrimoniale des eaux superficielles reste une préoccupation en Picardie. Conformément à la directive européenne, le suivi de la contamination des milieux aquatiques en Picardie s'appuie sur un réseau de contrôle de surveillance à l'échelle des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie qui reflète l'état patrimonial de l'ensemble des eaux. Ce réseau de contrôle de surveillance a pris le relais, en 2007, des dispositifs antérieurs et a été équitablement réparti sur le territoire de manière pérenne. Il comprend 38 stations de mesures en Picardie pour les eaux superficielles et 67 sites de prélèvement pour les eaux souterraines. Sont mesurés les éléments chimiques comprenant les matières organiques, azotées, phosphorées et particulaires, les métaux et micropolluants de synthèse et les éléments biologiques pour les eaux superficielles.

Eaux superficielles

D'après les contrôles réalisés en 2006-2007 par les Agences de l'Eau pour dresser un état écologique des eaux superficielles avant application des nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), instrument de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau, 26 % des cours d'eau picards présentent une bonne qualité, 51 % une qualité moyenne et 23 % une qualité mauvaise à très mauvaise.

La qualité des eaux régionales est dans la moyenne nationale, cependant 74 % des cours d'eau présentent une qualité insuffisante pour au moins un type d'altération, physico-chimique ou biologique. Les altérations les plus fréquentes sont les pollutions par les matières azotées et les matières phosphorées.

S'agissant des altérations liées aux nitrates, ce sont près de 25 % des points qualifiés qui sont de qualité médiocre (au-delà de 25 mg/l) en Picardie. On observe une dégradation progressive et constante sur l'ensemble de la région entre 1992 et 2005, avec cependant un ralentissement de cette dégradation ; cette situation régionale est globalement préoccupante. Aussi, conformément à la directive européenne concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, la région Picardie a été classée en quasi-totalité en zone vulnérable à l'exception d'une partie du territoire Somme aval. Ce classement implique la mise en place de mesures et d'actions destinées à inverser les tendances à la dégradation des eaux par les nitrates.

Les produits phytosanitaires sont l'une des sources majeures de pollution des eaux superficielles et souterraines. Leur présence est détectée dans 80 % des stations de mesure en eau superficielle et 57 % en eau souterraine en France

Leur présence dans les eaux superficielles est très variable selon les années car fortement liée aux conditions climatiques mais 100 % des points de prélèvement en eaux superficielles présentent des résidus de produits phytosanitaires. En fait, les eaux superficielles réagissent très vite aux pollutions phytosanitaires, avec parfois des pics de pollution importants, d'où la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles.

L'atrazine et ses dérivés en "bruit de fond" sont actuellement toujours présents dans les cours d'eau, ce qui indique une pollution déjà ancienne, l'utilisation de l'atrazine étant interdite depuis 2003. Des recherches de plus en plus élargies mettent en évidence la présence dans les cours d'eau d'une diversité croissante de molécules quantifiées, en particulier du glyphosate et de son métabolite l'AMPA.

Eaux souterraines

Les eaux souterraines de Picardie constituent l'essentiel de nos ressources en eau potable. Leur qualité est fréquemment altérée par les nitrates et les produits phytosanitaires.

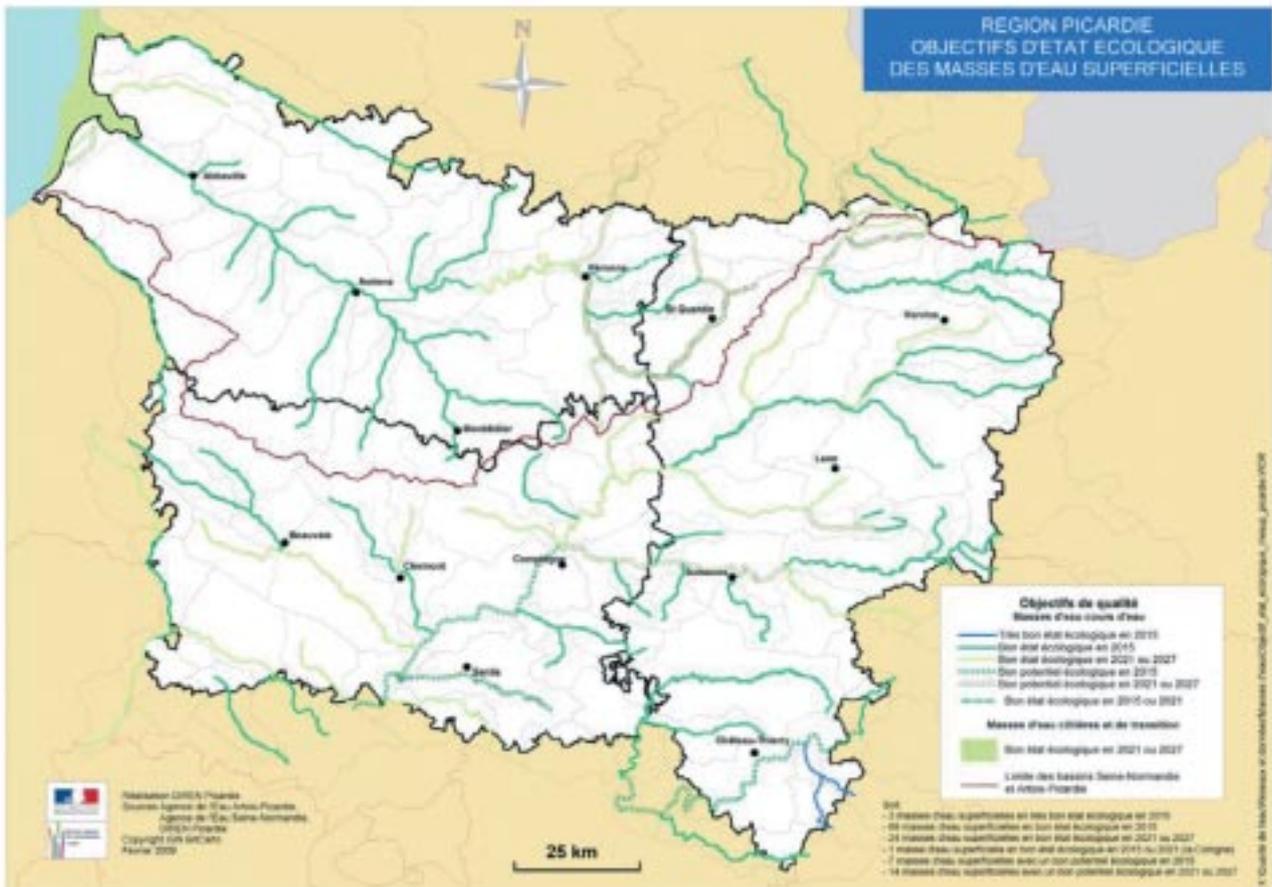
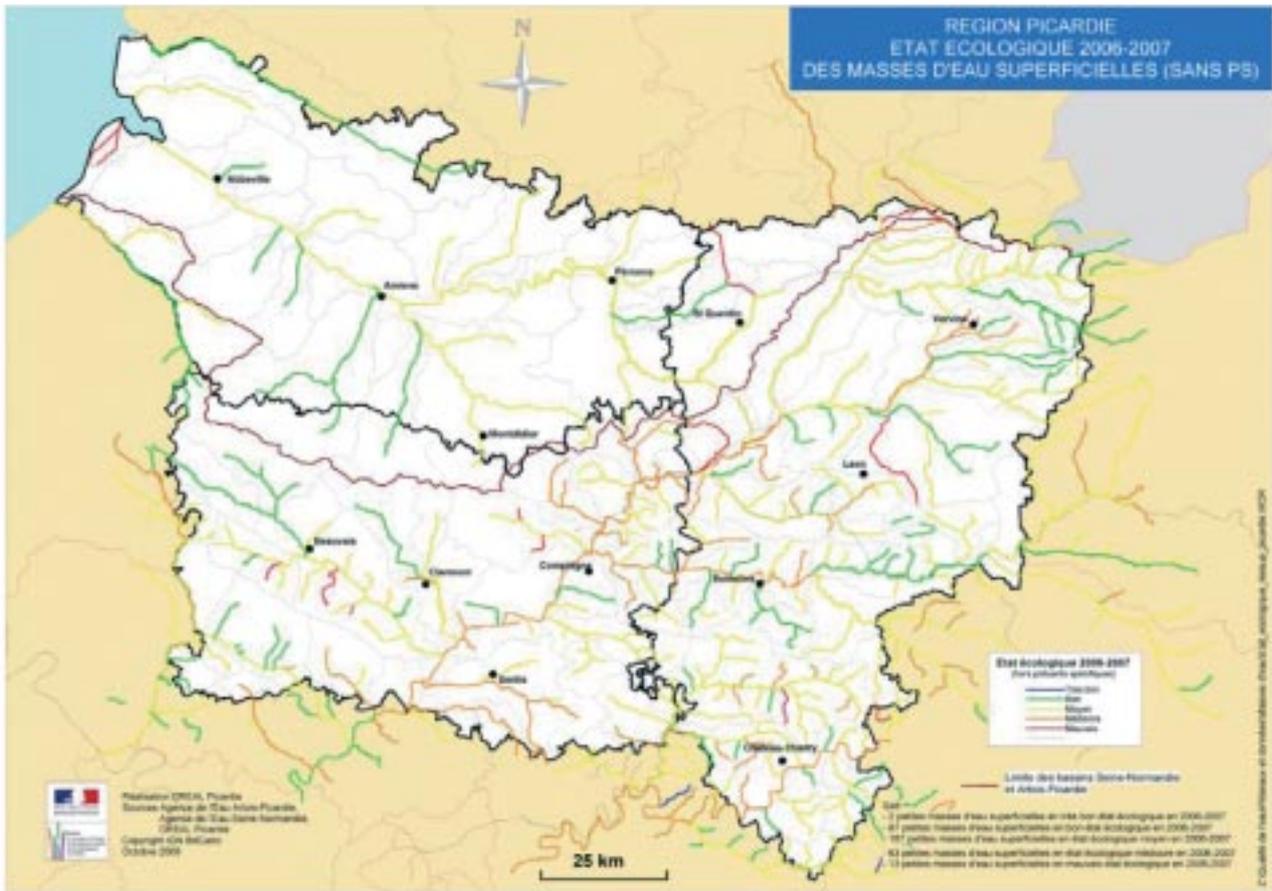
Le réseau de surveillance de la teneur en nitrates 2004-2005 montre une incontestable dégradation de la qualité des nappes alluviales : plus de 30 % des stations ont une teneur moyenne supérieure à 40 mg/l, seuil d'alerte pour la potabilité (50 mg/l).

Leur qualité au regard de la présence des phytosanitaires est jugée stable sur la période 2001 à 2005 : 43 % des stations présentent une eau de qualité passable à médiocre et 20 % des stations sont en dépassement des normes légales de 0,1 mg/l et 0,5 µg/l.

En 2007, 27 % des stations présentent une eau de qualité passable à médiocre et 11 % des stations sont en dépassement des normes légales de 0,1 mg/l et 0,5 µg/l. L'interdiction de l'utilisation de l'atrazine depuis 2003 entraîne un infléchissement de cette pollution. En revanche, tout comme pour les eaux superficielles, la présence de nouvelles molécules, notamment le glyphosate, est désormais décelée.

Bon état écologique

Assurer le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015 dans notre région est irréalisable pour toutes les masses d'eau. Outre la non dégradation de la qualité actuelle des eaux, les SDAGE fixent l'objectif ambitieux de bon état écologique sur les 2/3 des masses d'eau superficielles en 2015. Un report de délai au-delà de 2015 est sollicité pour l'atteinte du bon état chimique de la plupart des nappes d'eau souterraines.



Les SAGE, outils de gouvernance

Depuis les années 90, les agences de l'eau et les services de l'État ont favorisé la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification pour une gestion globale et solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent. Le SAGE impose la mise en place d'une commission locale de l'eau (CLE), qui valide le diagnostic, propose des actions pour la préservation du patrimoine aquatique du territoire et est chargé de veiller à la gestion équilibrée de la ressource. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SAGE comporte un "règlement", à intégrer dans les documents d'urbanisme et opposable aux tiers. Le nouveau SDAGE, en application au 1^{er} janvier 2010, renforce également et facilite la mise en œuvre des SAGE. On dénombre en 2008 dans la région Picardie, 2 SAGE approuvés, 7 SAGE en élaboration et 3 SAGE en phase d'émergence et ce pour 23 territoires ayant ce potentiel. Rappelons que les SAGE doivent intégrer les objectifs du SDAGE et être compatibles avec ses orientations. ■

ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

Avec les 3/4 du territoire en terres agricoles (6^e rang français) et 7% de sols artificialisés (5^e rang français), la Picardie, à l'image du Nord - Pas-de-Calais, de la Haute-Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire, fait partie des régions françaises à la fois agricoles et fortement artificialisées. Cette artificialisation se poursuit depuis les années 1990, mais à un rythme inférieur à celui de nombreuses régions françaises.

PERTINENCE

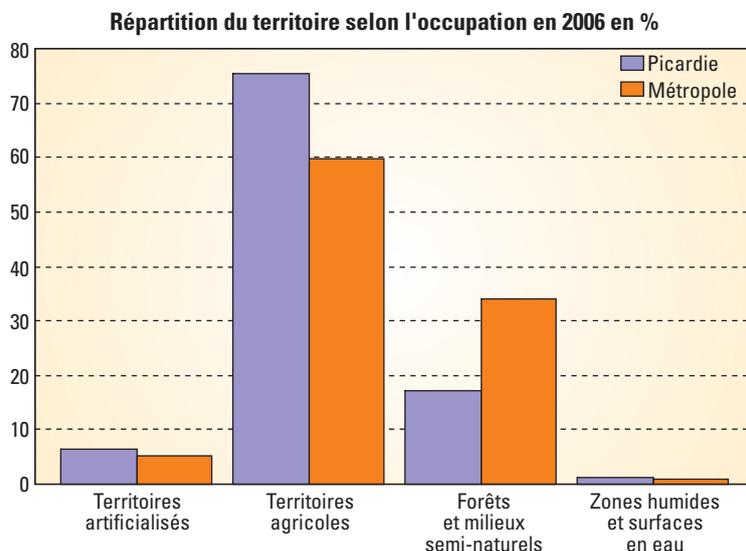
L'artificialisation des sols résulte de l'urbanisation au sens large (habitat mais aussi infrastructures de transports et locaux d'entreprises). L'imperméabilisation des sols est l'une des 8 principales menaces identifiée par la Commission européenne dans sa "stratégie thématique pour la protection des sols". La proposition de directive-cadre définissant un cadre pour la protection des sols (septembre 2006) invite les États membres à prendre les mesures visant à limiter ce phénomène ou à en atténuer les effets via des techniques et produits de construction préservant les fonctions du sol.

Plusieurs phénomènes contribuent à intensifier le processus d'artificialisation : le développement des pôles urbains s'accompagnant d'un étalement des espaces construits qui les entourent et qui grignotent les campagnes, ou l'extension et la densification des réseaux, routiers en particulier. Les enjeux liés à l'artificialisation des territoires sont importants et nécessitent des stratégies qui concilient potentiels démographique et économique avec le respect et la préservation des espaces naturels, gage d'une ressource non dégradée au moins en quantité pour les générations futures, la restauration des corridors biologiques permettant à la faune de se déplacer d'un milieu à un autre constituant un exemple typique de telles ambitions.

ANALYSE

La Picardie s'étend sur environ 19 550 km², ce qui représente 3,6 % de la superficie du territoire métropolitain. Région de taille moyenne, elle se place au 14^e rang des régions françaises.

Au niveau national, les forêts et milieux semi-naturels occupent majoritairement les zones montagneuses et la région des Landes ; ailleurs, les zones agricoles dominent. Ainsi, comme les autres régions situées au nord d'une ligne passant par la région Poitou-Charentes et le Nord - Pas-de-Calais



Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land cover, 2006

ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

(hors l'Île-de-France), la Picardie consacre plus de place aux terres agricoles qu'en moyenne en France. La Picardie est à la 6^e place des régions françaises pour ce critère.

En 2002, les sols artificialisés occupaient 7,11% du territoire régional. Avec plus d'un point au dessus de la moyenne nationale, la Picardie se place ainsi au 5^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais, l'Alsace et la Haute-Normandie. La Picardie apparaît donc comme une région à la fois très agricole et artificialisée, au détriment des forêts et milieux semi-naturels. Cette artificialisation est plus forte dans les vallées et au sud de la RN31.

Évolution de l'artificialisation

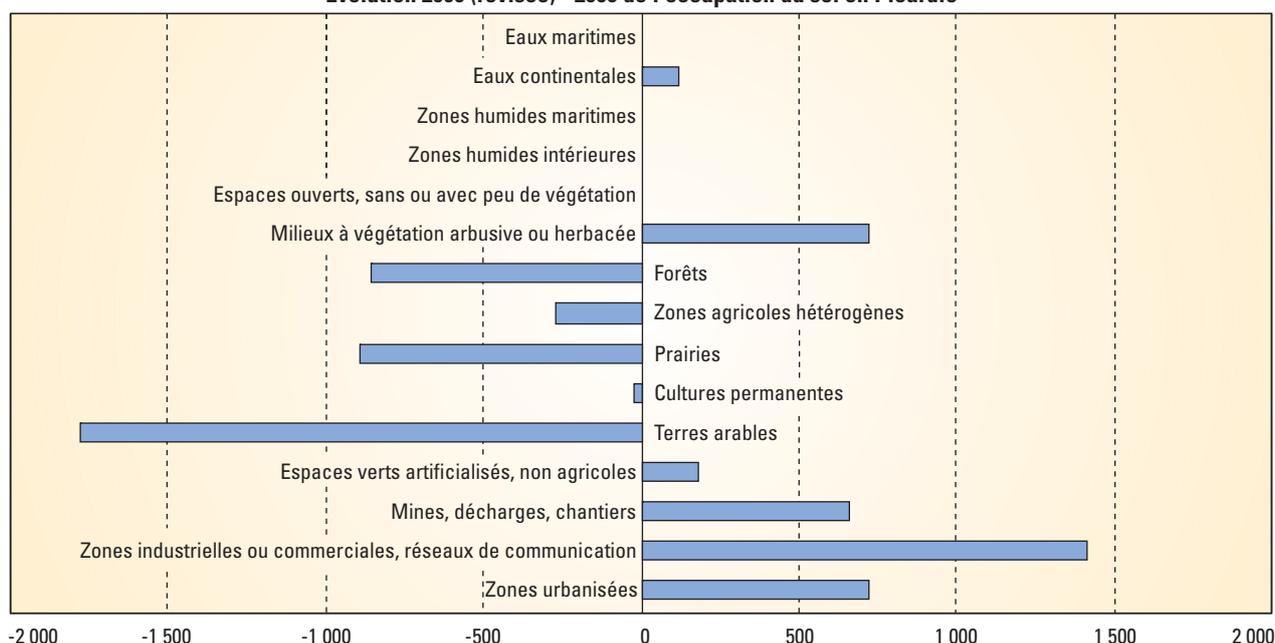
Entre 1992 et 2002, les zones d'habitats ont gagné 1 000 ha (+1 %) et les zones d'activités plus de 2 000 ha (+16 %). Cette croissance n'est pas uniformément répartie sur la région. Ainsi, les aires urbaines d'Amiens et du Sud de l'Oise (Paris, Beauvais, Senlis, Compiègne) concentrent la moitié de cette consommation d'espace alors qu'elles ne représentent qu'un quart de la surface régionale. Cette artificialisation se fait majoritairement au détriment de zones agricoles.

Avec plus de 2 500 ha consommés (+40 %), les infrastructures de transport ont été la source la plus importante de consommation d'espace entre 1992 et 2002. Cette période a en effet été marquée par la réalisation d'autoroutes importantes (A16, A28, A29).

Les nouvelles observations menées en 2006 confirment les tendances déjà constatées, mais à un rythme ralenti. En valeur relative, l'artificialisation est plus faible en Picardie qu'en moyenne en France (dans l'étude réalisée avec les données de la Safer Picardie, l'artificialisation (source Teruti) avait été rapportée à la population et s'approchait alors de la moyenne nationale). Parmi les territoires artificialisés picards, il se confirme que ce sont surtout les zones industrielles ou commerciales, les réseaux de communication, ainsi que les mines, décharges et chantiers, qui ont le plus augmentés (notamment liés au chantier autoroutier A29 avec l'ouverture en 2005 du tronçon Amiens Neuchâtel-en-Bray).

Les surfaces des forêts et milieux semi-naturels varient sensiblement, mais une part importante de ces changements sont des mutations internes à ces différentes catégories s'expliquant par les événements affectant les espaces boisés : l'exploitation forestière, le reboisement, les tempêtes, etc. ■

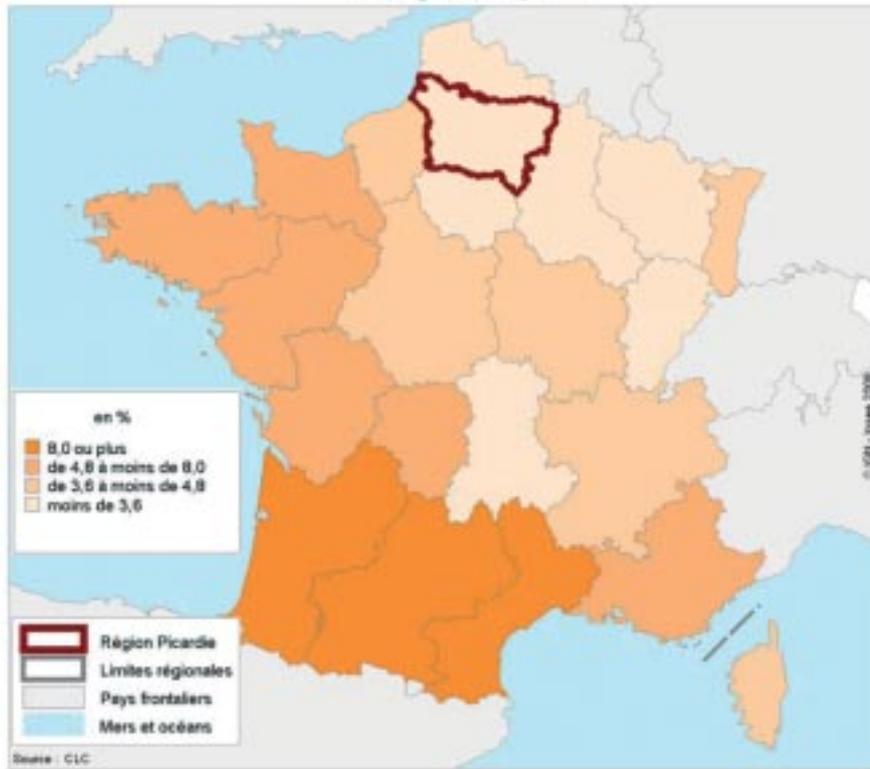
Évolution 2000 (révisée) - 2006 de l'occupation du sol en Picardie



Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006

ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

Evolution de l'artificialisation des territoires entre 1990 et 2000
dans les régions françaises



La Picardie s'étend sur environ 200 km depuis sa côte maritime jusqu'aux massifs ardennais et la géomorphologie de la région est structurée par des formations originales : anticlinal du Bray, grandes vallées, relief des Ardennes, etc. Il en découle une grande variété de sols, d'usages du sol et en conséquence de paysages façonnés par des milliers d'années d'activités humaines, notamment agricoles et forestières. Avec son étendue et sa position dans la moitié Nord de la France, la biodiversité de la région est également diversifiée par les influences bioclimatiques atlantiques, continentales, sub-méditerranéennes, sub-montagnardes, septentrionales. Ces caractéristiques permettent l'expression d'une biodiversité sensiblement supérieure à celle des régions immédiatement voisines (sans atteindre toutefois le niveau remarquable rencontré dans des régions du Sud de la France).

PERTINENCE

La biodiversité couvre la diversité génétique à la fois des espèces, des habitats et des écosystèmes. Elle renvoie au respect du vivant et, en tant qu'ensemble de systèmes organisés en perpétuelle évolution, elle assure des fonctions vitales qui rendent de multiples "services" aux sociétés humaines (nourriture, eau, médicaments, régulation du climat, plaisirs récréatifs, etc.). La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu international majeur depuis la signature en 1992 de la convention de Rio.

En 2001, lors du conseil de Göteborg, l'Union européenne a conclu à la nécessité de protéger et de restaurer les habitats et les écosystèmes et d'endiguer l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010. La France est concernée au premier chef car elle possède des territoires relevant de conditions écologiques très diverses. En 2004, elle s'est dotée d'une stratégie nationale dans ce domaine visant à stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. La mesure de la biodiversité est complexe : les paramètres qui la composent sont nombreux et leur estimation difficile. Des outils doivent être développés pour progresser dans l'observation.

L'indicateur retenu ici pour approcher la biodiversité à l'échelle de la région est l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs, issu du programme européen de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Il synthétise l'évolution de 66 espèces communes d'oiseaux dont les effectifs sont fortement liés aux modes d'occupation des sols et aux pratiques de gestion.

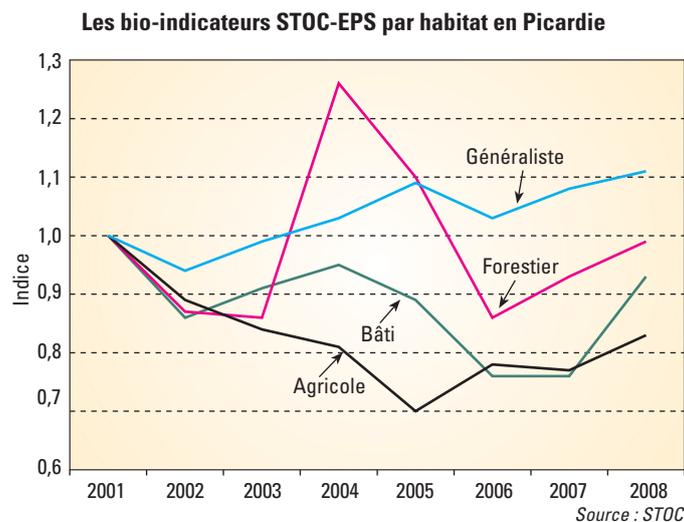
ANALYSE

Le Centre de Recherches par le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) produit chaque année 4 indicateurs regroupant les espèces d'oiseaux communs selon leur spécialisation par rapport à trois grands types d'habitat. Ces indicateurs sont ceux des espèces spécialistes des milieux agricoles, des milieux forestiers, des milieux bâtis, et espèces généralistes. Au total, 66 espèces sont utilisées pour construire les indicateurs.

En 2008, le programme de Suivi temporel des Oiseaux communs par Échantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS) a été coordonné en Picardie par l'association Picardie nature. Il a mobilisé 31 observateurs, échantillonnant 36 carrés soit 356 points. Un total de 5 230 lignes d'informations ont été recueillies (une seule ligne par espèce et par point étant gardée sur les deux passages réalisés en une année). En 2008, ce sont 130 espèces qui ont été contactées au moins une fois en Picardie (il y en a eu 245 pour toute la France en 2007 - Jiguet 2008). Parmi ces 130 espèces, celles faisant partie de la liste des 66 espèces retenues au niveau national ont permis de bâtir l'indicateur régional STOC qui permet

ainsi de pouvoir faire des comparaisons d'une année sur l'autre et d'agréger les données pour obtenir un indicateur national.

L'évolution des populations d'oiseaux communs par habitat de 2001 à 2008 en Picardie montre globalement l'augmentation de la fréquence des espèces généralistes mais surtout la baisse des espèces des milieux agricoles (légèrement compensée depuis deux ans en Picardie grâce à une bonne présence retrouvée de la Fauvette grisette en 2007 et 2008 et de la Linotte mélodieuse en 2008). On note également la stabilité pour les dernières années, avec des variations inter-annuelles, des espèces forestières et la baisse jusqu'en 2007 des espèces des milieux bâtis. La prolongation du suivi doit permettre de confirmer ou d'infirmer les tendances qui se dessinent, au-delà des fluctuations naturelles interannuelles. ■



Pour en savoir plus :

Site internet du programme STOC- EPS :
<http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/spip.php?rubrique2>

Bibliographie

Commeçy X. "Les différents bilans du STOC en Picardie parus dans L'Avocette, 7 bilans de 2001 à 2007".

Jiguet F. et Juilliar R. (2007). "Bilan du programme STOC pour la France en 2006. Ornithos 14-2 : 73 - 79".

Jiguet F. (2008). "Bilan du programme STOC pour la France en 2007. Ornithos 15-2 : 73 - 83".

PRÉLÈVEMENTS EN EAU

La Picardie ne souffre pas de la sécheresse et ses réserves en eau souterraine sont importantes. Cependant, la reconstitution des réserves n'est pas aussi automatique qu'on pourrait le penser et cette ressource fragile est surexploitée dans certaines zones de la région.

PERTINENCE

Longtemps considérée comme une ressource inépuisable, pure et gratuite, l'eau est une ressource naturelle indispensable à la vie qu'il convient désormais de préserver.

L'indicateur retenu pour appréhender la pression quantitative sur la ressource est l'évolution du volume d'eau prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surface et les eaux souterraines, hors usage hydroélectrique. Il se distingue du volume effectivement consommé, déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries et par les réseaux d'eau potable notamment. L'estimation de la part consommée restant délicate, le choix de l'indicateur s'est porté sur les prélèvements bruts, facilement mobilisables auprès des agences de l'eau.

Les prélèvements sont déclinés :

- selon trois usages :
 - l'alimentation en eau potable des habitations, activités économiques et services publics et collectifs raccordés au réseau,
 - l'irrigation des terres agricoles,
 - l'usage industriel,
- et selon deux origines :
 - les eaux superficielles (retenues et rivières),
 - les eaux souterraines (nappes superficielles et profondes).

ANALYSE

Bien que la Picardie ne souffre pas de sécheresse à l'instar des régions méridionales, la reconstitution des réserves en eau n'est pas aussi automatique qu'on pourrait le penser. Contrairement à une idée reçue, la pluviométrie régionale est plus faible en Picardie qu'en moyenne en Métropole. Il a plu à hauteur de 600 litres par m² dans la région contre près de 800 litres par m² en moyenne en Métropole entre 2003 et 2005. Les précipitations efficaces, c'est-à-dire celles qui permettent d'alimenter les nappes sont très défavorables : 40 litres/m² en Picardie contre 190 litres/m² en Métropole. La Picardie est la région où les précipitations efficaces sont les moins favorables. L'Oise est à cet égard le département picard le plus défavorisé.

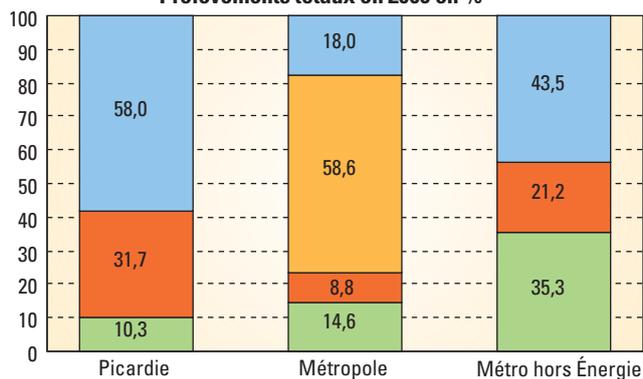
La Picardie a prélevé, en 2006, près de 326 millions de m³ d'eau soit 1 % des quantités prélevées au niveau national. La région prélève peu d'eau mais sollicite plus les eaux souterraines que les eaux superficielles : 73 % contre 20 % au niveau national, compte-tenu des conditions hydrogéologiques de la région.

Les eaux prélevées sont utiles aux ménages, à l'industrie, au secteur de l'énergie mais aussi à l'agriculture. En Picardie, près de 60 % des prélèvements sont destinés à un usage domestique contre à peine 20 % au niveau national. La région ne possède ni centrale nucléaire ni centrale thermique, ceci explique la très faible part consacrée à l'énergie.

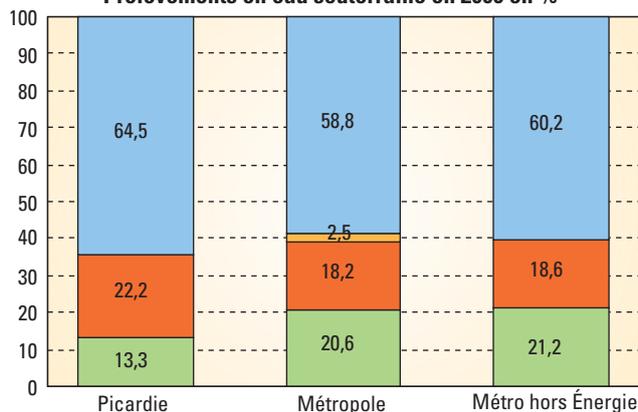
La région est dotée d'une ressource en eau souterraine importante grâce à la nappe de craie située dans la partie nord et plusieurs nappes de moindre puissance au sud qui produisent près de 95 %

de l'eau potable de la région. Cette ressource est fragile (plus particulièrement sans la partie sud de la région) et localement surexploitée (notamment dans la plaine maritime et dans le sud de la Picardie). Sur les 1 012 captages exploités pour l'alimentation en eau potable, environ la moitié fait l'objet d'une protection avec des disparités fortes entre départements : 80 % dans l'Oise, 50 % dans la Somme et 30 % dans l'Aisne. ■

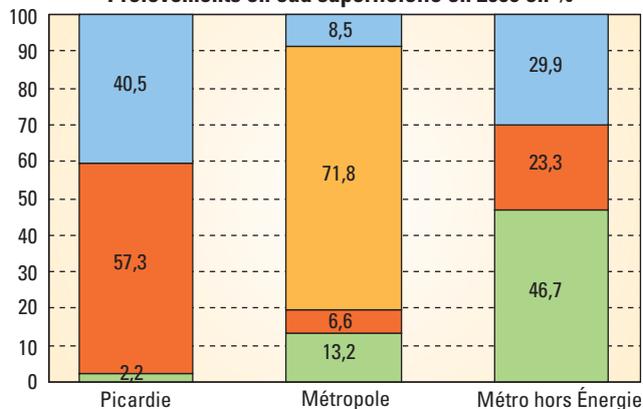
Prélèvements totaux en 2006 en %



Prélèvements en eau souterraine en 2006 en %



Prélèvements en eau superficielle en 2006 en %



■ Usage domestique ■ Énergie ■ Industrie ■ Agriculture

Producteurs : MEEDDAT (CGDD/SoeS), Agences de l'Eau
Source : Données Agences de l'eau, estimations IFEN

Définition :

Les pluies (ou précipitations) efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapo-transpiration réelle. Les précipitations efficaces peuvent être calculées directement à partir des paramètres climatiques et de la réserve utile du sol (RU). L'eau des précipitations efficaces est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration.

Comme les précipitations totales, les pluies efficaces s'expriment en hauteur (en millimètres) rapportée à une unité de temps ou bien en volume (par exemple, milliards de m³ par an).

Bibliographie

Base de données du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du MEEDDAT <http://eider.ifen.fr/>
Eider/

Avec une densité de coulées de boue supérieure à 5 par 100 km², la Picardie fait partie des 5 régions françaises les plus touchées par ce phénomène. De plus, 13 % du territoire picard est concerné par un risque fort ou très fort d'érosion des sols (contre 8 % au niveau national). Les petites régions agricoles du plateau Picard (partie Oise), du pays de Thelle, du Saint-Quentinois et du Laonnois, sont les zones picardes les plus exposées.

PERTINENCE

Le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps humaine. Il convient donc de le préserver. Ses usages, à la fois agricoles, productifs, environnementaux, écologiques et d'aménagement du territoire en font un enjeu majeur.

L'érosion, phénomène naturel dû au vent, à la glace et particulièrement à l'eau, mais également due aux activités humaines (pratiques agricoles, suppression de haies, urbanisation, etc.) peut limiter les activités agricoles, dégrader la qualité des eaux. Elle peut aussi s'exprimer sous forme de coulées boueuses aux conséquences parfois catastrophiques avec des effets sociaux, humains et économiques non négligeables. Non maîtrisée, elle peut, à long terme, provoquer une dégradation irréversible des sols. Les risques d'érosion sont pris en compte dans le cadre de la loi de 1995 instaurant les plans de prévention des risques. La loi de 2003 et son décret de 2005 renforcent la lutte contre l'érosion et imposent aux Préfets d'établir un zonage et des programmes d'action pour les zones en aval desquelles l'érosion des sols peut être à l'origine de dégâts importants.

La fréquence des "coulées boueuses" constitue un bon indicateur d'une érosion chronique importante : l'écoulement boueux catastrophique est la manifestation spectaculaire d'un phénomène qui se produit régulièrement, mais avec une intensité moindre. Les coulées boueuses étant qualifiées de "catastrophe naturelle" sont donc à ce titre indemnisables et ont donc un coût pour la société.

Cependant, l'absence de déclaration de "coulées boueuses" ne signifie pas qu'elles n'existent pas ou ne seraient pas susceptibles de se produire. En effet, certaines zones sensibles aux "coulées boueuses" ne présentent ni habitations ni biens matériels susceptibles de subir des dégâts. De plus, des travaux de protection peuvent diminuer le risque malgré un aléa toujours présent. La négligence ou la méconnaissance de la procédure "catastrophes naturelles" peuvent conduire à l'absence de déclarations, notamment dans les premières années suivant la mise en place de la procédure. Enfin, un écoulement boueux qui se produit sans provoquer de dégâts n'est pas recensé en tant que catastrophe naturelle.

Les indicateurs retenus pour caractériser le phénomène d'érosion sont donc la densité de coulées boueuses et l'aléa d'érosion des sols qui permet de repérer les zones à risque.

ANALYSE

Avec une densité de coulées de boue supérieure à 5 par 100 km², la Picardie fait partie des 5 régions françaises les plus touchées avec le Nord - Pas-de-Calais en tête, puis la Haute-Normandie, le Languedoc et l'Île-de-France. Les régions adjacentes du nord de la France possèdent des sols sensibles à la battance (phénomène qui résulte de l'exposition des sols aux eaux de pluie), largement occupés par des cultures intensives et densément peuplées.

Typologie des régions selon la densité du nombre de coulée de boue

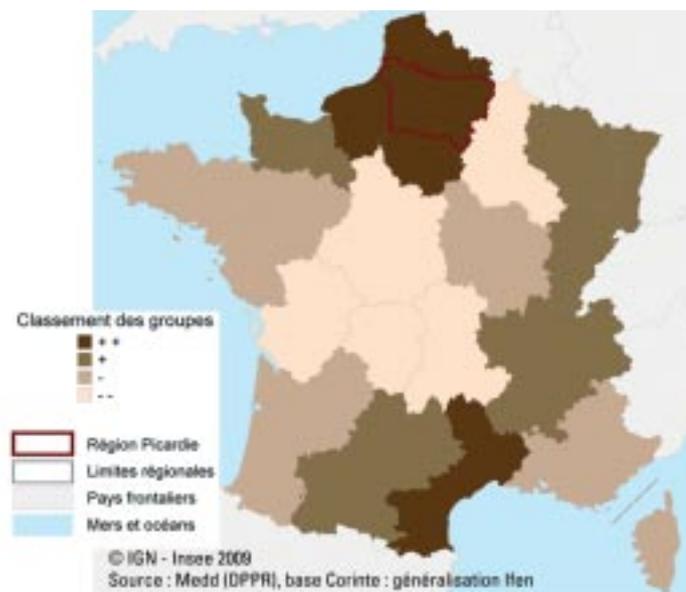
Si l'on analyse l'ensemble des coulées de 1985 à 2000, toutes saisons confondues, quatre groupes de régions peuvent être distingués en fonction de la densité de coulées pour 100 km² et des problématiques territoriales.

Groupe 1 : 35 % des événements, de 5,3 à 10,6 coulées par 100 km².

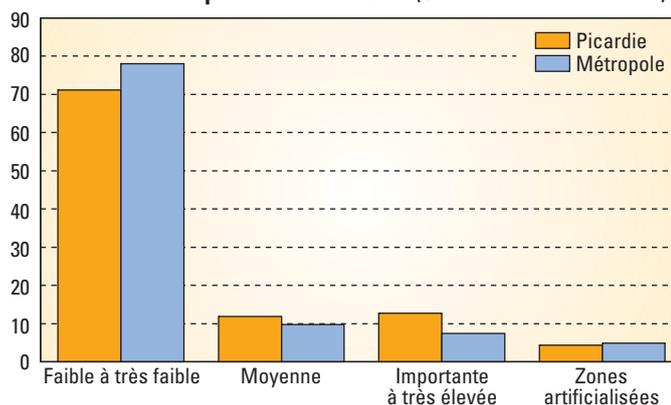
Groupe 2 : 34 % des événements, de 3,4 à 4,4 coulées par 100 km².

Groupe 3 : 24 % des événements, de 2,2 à 3 coulées par 100 km².

Groupe 4 : 8 % des événements, moins de 1,7 coulée par 100 km².

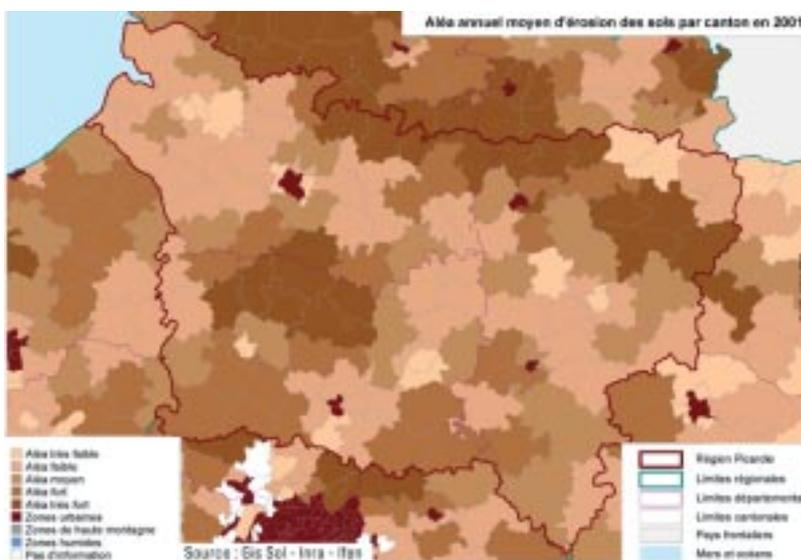


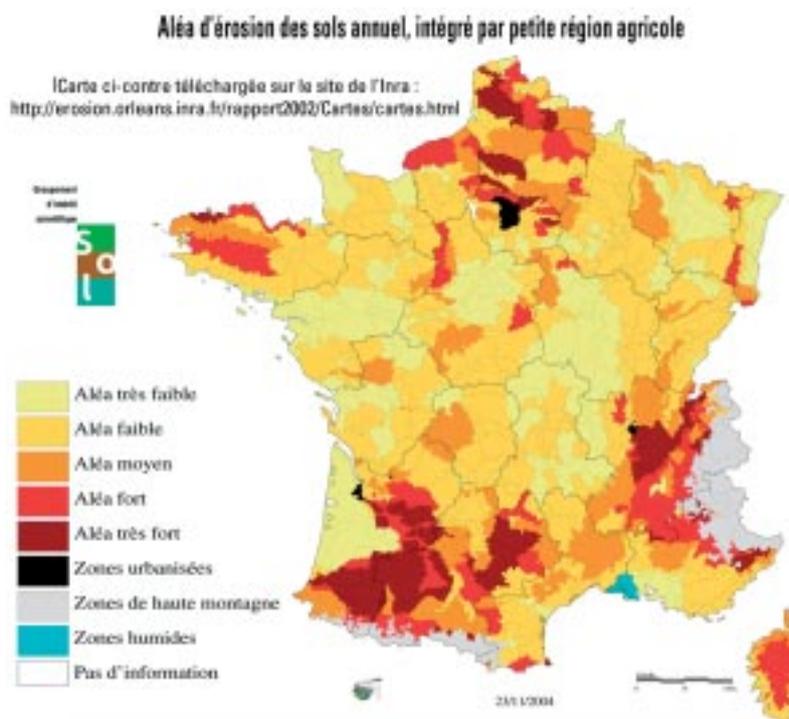
Classement du risque d'érosion en 2001 (% du territoire concerné)



Un modèle développé à l'Inra d'Orléans permet, au-delà des phénomènes de coulées boueuses, d'approcher l'aléa d'érosion. La Picardie fait partie des régions les plus concernées par l'aléa d'érosion en toutes saisons. Malgré les faibles pentes, les sols sont très sensibles à la battance et largement cultivés. L'érosion est d'autant plus préoccupante que les sols sont laissés à nu pendant une longue période et que les précipitations sont importantes. Les risques sont donc plus propices en automne et en hiver. **13 % du territoire picard est concerné par un risque fort ou très fort d'érosion des sols.** En moyenne en France, seulement 8 % de ses surfaces courent un tel risque. Le pourcentage élevé de surface régionale qualifiée en aléa fort ou très fort explique bien le nombre de coulées boueuses.

Les petites régions agricoles du plateau Picard (partie Oise), du pays de Thelle, du Saint-Quentinois et du Laonnois, sont les zones picardes les plus exposées. ■





Définition

L'aléa est déterminé à l'aide d'un modèle combinant plusieurs caractéristiques du sol (sensibilité à la battance et à l'érodabilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations).

Bibliographie

- 4 pages de l'Ifen, n°106, septembre 2005, "*L'érosion des sols, un phénomène à surveiller*"
- Rapport Ifen, Inra, 2002, "*L'érosion des sols hydriques en France*" - <http://erosion.orleans.inra.fr/rapport2002/>
- Base de données du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du MEEDDAT - <http://eider.ifen.fr/Eider/>
- Groupement d'intérêt scientifique pour une gestion patrimoniale et durable des sols - <http://www.gissol.fr/index.php>
- Atlas des risques naturels majeurs de l'Oise - BRGM / INERIS
- Base de données de la chambre d'Agriculture de la Somme, association SOMEA
- MissionZErosion de la chambre d'agriculture de l'Aisne
- LRPC Nord Picardie "*Atlas des Zones de Ruissellement de l'Oise*" (à paraître).

En Picardie, près de 12 000 sites ont hébergé par le passé une activité industrielle pouvant être à l'origine d'une pollution des sols. D'autre part, elle recèle 209 sites industriels pollués sur lesquels une action des pouvoirs publics a été engagée. L'absence de réglementation nous a laissé un passif qu'il faut désormais traiter.

PERTINENCE

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement (Définition du Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement, 1996).

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée en référence au "Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées" (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Trois axes d'action sont pris en compte : recenser, sélectionner, traiter.

La gestion réaliste en ce domaine consiste notamment en la recherche systématique et organisée des sites potentiellement concernés, d'où la réalisation d'un inventaire de sites industriels et activités de service, en activité ou non.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) dans BASIAS, la base de données d'anciens sites industriels et activités de service dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières. BASIAS n'est pas actualisée. Elle est juste alimentée par les sites traités, libres de toute restriction provenant de BASOL.

La base des sites et sols pollués (BASOL), gérée par le MEEDDAT, met à disposition la liste des sites pollués connus des pouvoirs publics faisant l'objet d'une action publique.

Les indicateurs retenus sont le nombre de sites répertoriés dans BASIAS et BASOL.

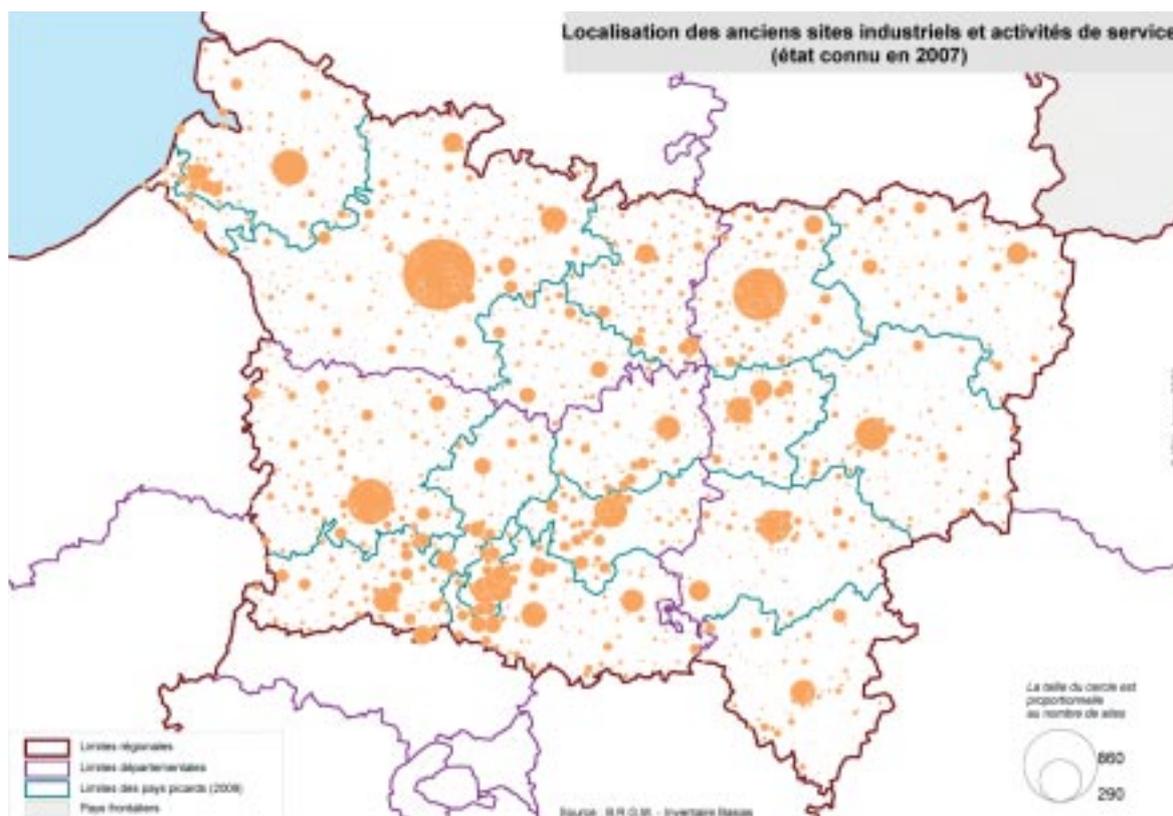
ANALYSE

La Picardie possède un riche passé industriel. Un siècle et demi d'histoire industrielle nous précède. Jusqu'aux années 1970, il n'existait ni législation, ni moyen d'élimination convenable des déchets industriels spéciaux. Cette situation n'est pas propre à la France, ni à la Picardie.

Les principaux polluants rencontrés dans les sols et les eaux souterraines sont : les métaux lourds (mercure, plomb, arsenic, chrome, etc.), les solvants halogénés et leurs dérivés (tetrachloroéthylène, trichloroéthylène, etc.) et les hydrocarbures (fuel, essence, etc.).

En 2008, la Picardie comptait près de 12 000 sites industriels et activités de service inventoriés dans BASIAS, soit 5 % des sites métropolitains. Ces sites potentiellement pollués se répartissent de manière à peu près équitable entre les 3 départements picards. La vallée de l'Oise, les grandes agglomérations et plus généralement, toutes les zones où l'industrie était prépondérante sont plus concernées.

En 2008, on dénombre 209 sites pollués faisant l'objet d'une action publique en Picardie, ce qui représente un peu plus de 4 % de l'ensemble des sites métropolitains référencés dans BASOL. Cela positionne la région au 8^e rang des régions françaises, loin des régions fortement industrielles comme le Nord - Pas-de-Calais, Aquitaine ou Rhône-Alpes qui dépassent les 500 sites pollués. ■

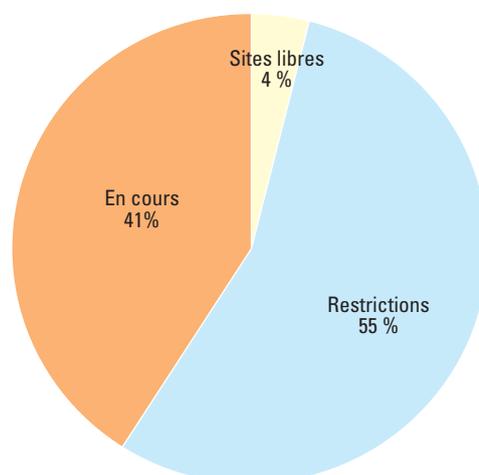


Près de 6 sites sur 10 ont déjà été traités. La quasi-totalité des sites picards traités sont frappés d'une restriction d'utilisation, ce qui fait apparaître la Picardie au 2^e rang des régions françaises, juste derrière Midi-Pyrénées. Les restrictions d'utilisation peuvent par exemple se traduire par l'usage d'une dalle ne permettant pas de passage de la pollution.

Plus de 80 sites font encore actuellement l'objet d'un diagnostic, ils sont en cours d'évaluation ou en cours de travaux.

La Picardie est très proche de sa voisine champardennaise pour le nombre de sites pollués et les actions publiques menées. ■

Répartition des sites BASOL picards en 2008 selon l'action menée



Sources : BASOL (Base sur les sites et sols pollués), BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels ou Activités de Service)

Les sites et les sols pollués en 2008, France, région et départements

	Nombre de sites pollués faisant (ou ayant fait) l'objet d'une action publique (Basol)				Nombre de sites inventoriés potentiellement pollués (Basias)
	Total	dont sites traités libres de toute restriction	dont sites traités avec restriction	dont sites devant faire l'objet d'un diagnostic ou en cours d'évaluation ou en cours de travaux	
Aisne	47	6	21	20	3 501
Oise	82	1	45	36	4 490
Somme	80	2	49	29	3 690
Picardie	209	9	115	85	11 681
Métropole	4 805	601	2 147	2 057	232 634

Sources : BASOL (Base sur les sites et sols pollués), BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels ou Activités de Service)

Les sites traités, libres de toute restriction ont vocation à quitter BASOL pour rejoindre BASIAS.

L'état des sites recensés peut être répertorié en quatre grandes catégories

- **Site traité, libre de toute restriction.** Ces sites ont fait l'objet d'évaluation ou de travaux. Leur niveau de contamination est tel qu'il n'est pas nécessaire d'en limiter l'usage ou d'exercer une surveillance. Il est toutefois opportun de garder en mémoire de tels sites ;
- **Site traité avec restriction.** Les évaluations ou travaux menés sur ces sites conduisent au constat d'une pollution résiduelle compatible avec leur usage actuel mais qui nécessite des précautions particulières avant d'en changer l'usage ou d'effectuer certains travaux. Une surveillance de l'impact de cette pollution peut s'avérer également nécessaire ;
- **Site en activité et devant faire l'objet d'un diagnostic.** La pollution de ces sites n'est pas avérée, mais diverses raisons (nature de l'activité, accidents survenus par le passé, etc.) font penser que tel pourrait être le cas. Pour prévenir une découverte fortuite de cette pollution et surtout son éventuel impact, la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols et d'une évaluation simplifiée des risques a été demandée par l'administration aux responsables de certains sites en activité. Ceux qui n'ont pas achevé ces investigations font partie de cette catégorie ;
- **Site en cours d'évaluation ou de travaux.** La pollution de ces sites est avérée et a entraîné des actions qui consistent soit en la demande d'études, soit en un traitement réalisé en fonction de l'usage futur du site.

Les types de pollution

Il existe 3 grands mécanismes de pollution de site : accidentel, chronique et localisé voire diffus. Il s'agit le plus souvent :

- d'anciennes décharges, de dépôts de résidus (par exemple, miniers, d'incinération) ou de produits chimiques abandonnés, qui par le passé ont été utilisés sous forme de remblais ;
- d'infiltrations ou déversements de substances, (par exemple, hydrocarbures) ;
- de retombées de poussières (par exemple, métaux), consécutives à des rejets atmosphériques accumulés sur de longues périodes.

Ces situations sont fréquemment dues à des pratiques sommaires d'élimination des déchets et à des conditions d'exploitation ou de management de risques qui ne sont pas celles d'aujourd'hui.

Sources internet

<http://basias.brgm.fr/>
<http://basol.ecologie.gouv.fr/>
<http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr/>

Les différents indicateurs de santé sont défavorables à la Picardie (cf. fiche A2-3 : espérance de vie). Ils le sont tout autant concernant l'offre de soins : une densité médicale parmi les plus faibles de France, voire la plus faible en ce qui concerne les spécialistes, et des pharmacies moins nombreuses qu'ailleurs. Heureusement, le maillage de petites et moyennes villes, ainsi que le peu de contraintes dues au relief, rendent relativement aisé l'accès à cette offre de soins.

PERTINENCE

L'offre de soins dans une région contribue à garantir un état sanitaire satisfaisant de la population. Elle s'articule autour de ses praticiens, qu'ils exercent au sein du secteur public (hôpitaux), privé (cliniques) ou en libéral. Si l'offre de soins est une condition nécessaire au bon état sanitaire d'une population, elle n'est pas suffisante en tant que telle. Les pratiques d'une population (alimentation, consommation d'alcool, tabagie, sport), les conditions de travail, les facteurs environnementaux, etc. mais aussi le mode de recours au système de soins ou la prévention sont autant de facteurs indépendants de l'offre de soins qui peuvent affecter l'état de santé de la population.

Au niveau territorial, les différents éléments constitutifs de l'offre de soins forment un maillage complémentaire pour répondre au mieux aux besoins de la population. Deux principes importants conditionnent néanmoins cette offre : la liberté d'installation des médecins libéraux et la liberté du choix du médecin par le patient. Ils peuvent être la source d'une allocation non optimale des ressources humaines constituant l'offre de soins.

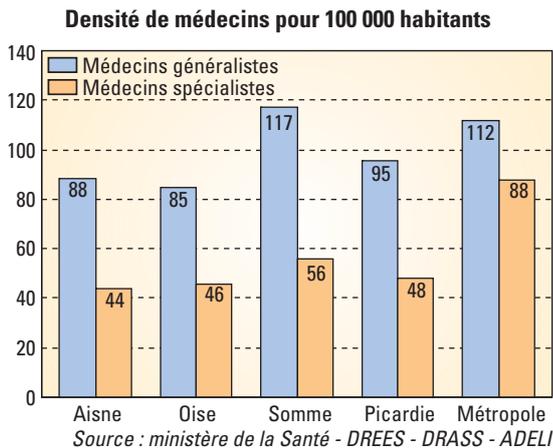
Les indicateurs retenus sont les densités médicales (généralistes, spécialistes, pharmacies, équipements hospitaliers) et les temps d'accès aux établissements de santé.

ANALYSE

Au cours des trente dernières années, le nombre de médecins a plus que triplé en France. La croissance se ralentit toutefois depuis une dizaine d'années suite à l'instauration, en 1971, du numerus clausus visant à limiter le nombre d'étudiants en médecine. Ce dernier s'élevait à 8 500 au début des années soixante-dix et a diminué jusque 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999. Depuis, il progresse, s'élevant à 7 400 en 2008-2009. Cette augmentation du numerus clausus ne permettra cependant pas de compenser les nombreux départs à la retraite de la prochaine décennie. L'évolution des effectifs s'est accompagnée de modifications structurelles : le nombre de spécialistes s'est accru plus fortement que le nombre de généralistes, ces derniers étant aujourd'hui moins nombreux que les spécialistes. Les tendances à la féminisation et au vieillissement de la profession se poursuivent.

Des contrastes forts et anciens caractérisent la répartition géographique des médecins. Les zones les plus médicalisées sont situées au sud du pays et en Île-de-France. Les régions les moins dotées sont au nord du pays, en Normandie, en Picardie et au Centre. Des travaux récents ont mis en évidence les difficultés particulières de desserte médicale de certaines zones (les banlieues des villes les plus importantes mais aussi les cantons ruraux isolés), du fait notamment du vieillissement des praticiens qui ne trouvent pas de remplaçants. Depuis 2000, des réflexions et propositions ont été menées tant au niveau national qu'au niveau régional pour tenter de corriger les inégales répartitions des médecins sur le territoire et d'atténuer les effets prévisibles de la baisse des effectifs.

En termes de densité globale, la Picardie est la région la moins dotée, avec 257 médecins pour 100 000 habitants, très loin de la moyenne nationale (338) et de la densité de l'Île-de-France, région la plus pourvue. Elle occupe la dernière place du classement pour les densités de médecins spécialistes et se situe au 18^e rang pour les densités de médecins généralistes. L'écart avec le niveau national est plus prononcé chez les spécialistes (densité picarde inférieure de 34 % à la densité française) que chez les

**Densité de spécialistes médicales**

	Picardie		France	
	Effectifs	%	Densité	Densité*
Anesthésie-réanimation	46	5,3	2,5	5,5
Cardiologie	56	6,4	3,0	6,3
Dermato-vénérologie	57	6,5	3,0	5,7
Pédiatrie**	55	6,3	13,6	24,8
Radiologie	101	11,6	5,4	8,2
Chirurgie générale	32	3,7	1,7	3,5
Gynécologie-obstétrique***	65	7,5	14,4	23,5
Ophthalmologie	92	10,6	4,9	7,8
ORL	42	4,8	2,2	3,8
Psychiatrie	66	7,6	3,5	10,9
Autres spécialités	260	29,8	13,9	25,1
Ensemble des spécialités	872	100,0	46,6	87,5

** Nombre de médecins libéraux pour 100 000 habitants

**Densité calculée par rapport à la population des moins de 16 ans

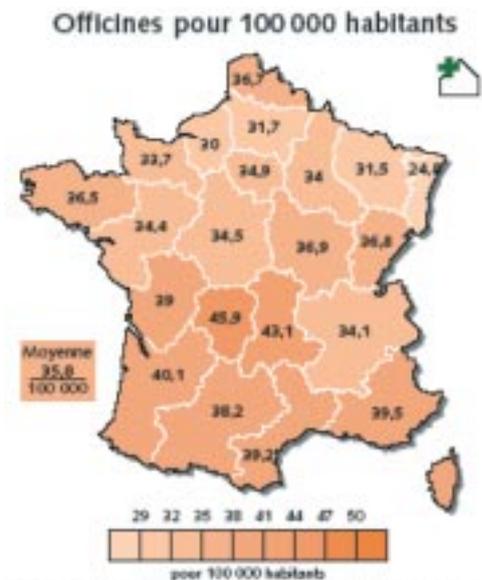
***Densité calculée par rapport à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans

Source : DREES, ADELI - Insee

généralistes (-13 %) et chez les libéraux (-29 %) que chez les salariés. La Somme, grâce notamment à la présence du CHR, connaît une densité de généralistes bien meilleure que les deux autres départements picards.

Les spécialistes les plus représentés en Picardie sont les radiologues (12 % des spécialistes libéraux) et les ophtalmologistes (11 %). Quelle que soit la spécialité considérée, aucune densité n'atteint le niveau national. Les écarts avec le niveau moyen sont les plus importants pour les psychiatres (la densité picarde est trois fois inférieure à la densité française), pour les chirurgiens, pour les cardiologues et les anesthésistes-réanimateurs. Pour ces trois spécialités, la densité française est double de la densité picarde. Quant à l'écart de densité le plus faible, il s'observe pour les radiologues.

Concernant la densité de pharmacies, la Picardie est proche de la moyenne nationale (32 officines pharmaceutiques pour 100 000 habitants contre 36 en moyenne régionale), mais cette densité place la région en dix-neuvième position.



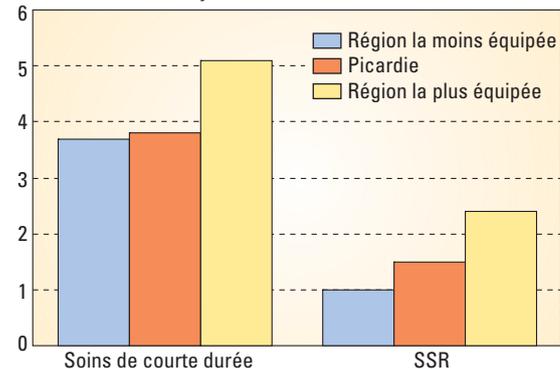
Les équipements hospitaliers ont beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années sous l'effet des progrès techniques, du développement des alternatives à l'hospitalisation complète, des contraintes économiques. Cette évolution s'est notamment traduite, sur le plan quantitatif, par une diminution du nombre de lits d'hospitalisation pour les soins de courte durée (médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique) : -27 % entre 1990 et 2004 pour l'hospitalisation complète. En revanche, le nombre de lits de soins de longue durée, consacrés en majorité aux personnes âgées, a fortement augmenté (+19 % en 14 ans). En parallèle, des évolutions plus qualitatives se sont produites : développement des services de radiologie et de biologie, augmentation des équipements matériels lourds pour le diagnostic ou le traitement (scanners, appareils d'imagerie à résonance magnétique...). Par ailleurs, les soins alternatifs à l'hospitalisation complète se développent : hospitalisation partielle de jour et de nuit, traitement et cures ambulatoires, hospitalisation à domicile et anesthésie ou chirurgie ambulatoire. Ces évolutions ont contribué à la diminution de la durée moyenne de l'hospitalisation de courte durée.

En métropole, les disparités régionales sont marquées, avec des équipements plus ou moins importants selon la discipline. Les régions les mieux équipées sont Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les

Soins de Suite et de Réadaptation et le Limousin et la Lorraine pour le court séjour. La Picardie se démarque par des taux d'équipements inférieurs aux moyennes nationales, excepté pour la psychiatrie : avec plus de la moitié de la capacité d'accueil en lits et places du secteur psychiatrique picard, l'Oise permet à la Picardie de se placer au-dessus de la moyenne nationale. Cette activité est très développée dans le bassin de vie de Clermont. Les sites de Clermont et Fitz-James possèdent, en plus d'un centre hospitalier, un centre hospitalier interdépartemental spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales qui compte près de 3 000 salariés.

Avec 3,8 lits de soins de courte durée pour 1 000 habitants, la Picardie présente un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale (4,1 pour 1 000) en 2004. La région se classe au 19^e rang du classement des régions métropolitaines. Concernant l'équipement en soins de suite et de réadaptation (SSR), le taux picard est plus proche de la moyenne nationale (1,5 pour 1 000 en Picardie contre 1,6 en France), se plaçant au milieu du classement (14^e). En décomposant l'équipement du court séjour par discipline, la chirurgie se démarque : c'est dans ce secteur que la Picardie est particulièrement mal équipée.

Taux d'équipement en lits et places pour 1 000 habitants dans le court séjour et dans les SSR au 01/01/2003



Source : DREES - DRASS - Insee, enquête SAE

La Picardie est aussi moins dotée en plateaux techniques que l'ensemble du territoire métropolitain. La différence la plus marquée concerne les salles de coronarographie avec un équipement français plus du double de l'équipement picard.

Présentant une vocation régionale, le pôle d'Amiens dispose d'un nombre important d'équipements. À l'inverse, le département de l'Aisne est particulièrement mal loti concernant l'équipement en matériel lourd.

Le maillage de petites et moyennes villes permet à la population d'accéder relativement aisément à cette offre de soins moins nombreuse. Ainsi, les temps moyen d'accès sont plus faibles en Picardie qu'en France, y compris pour consulter des spécialistes comme par exemple les ophtalmologues ou pour se rendre à l'hôpital.

Les temps d'accès aux hôpitaux de court séjour s'échelonnent en moyenne de 20 à 45 mn selon les régions françaises (hors Corse). Avec un temps moyen d'accès de 33 mn, la Picardie se place au 11^e rang des régions françaises. Un ophtalmologue peut se trouver entre 20 et 50 minutes selon les régions. En Picardie, on ne mettra qu'une trentaine de minutes en moyenne, ce qui place la région au 6^e rang des régions françaises. Enfin, les médecins généralistes, maillon de base de l'offre de soin, sont aisément accessibles en Picardie : il faut compter une dizaine de minutes pour pouvoir le consulter, ce qui permet à la région de se classer 8^e parmi les régions françaises.

Temps moyen d'accès au plus proche du domicile (en mn - heures creuses)

	Établissement de santé de court séjour	Médecin généraliste	Ophtalmologue	Orthophoniste
Picardie	32,9	10,7	32,6	18,4
Métropole	33,9	12,0	36,4	21,8

Source : Insee-BPE2007-Distancier Odomatrix-Inra UMR1041 CESAER

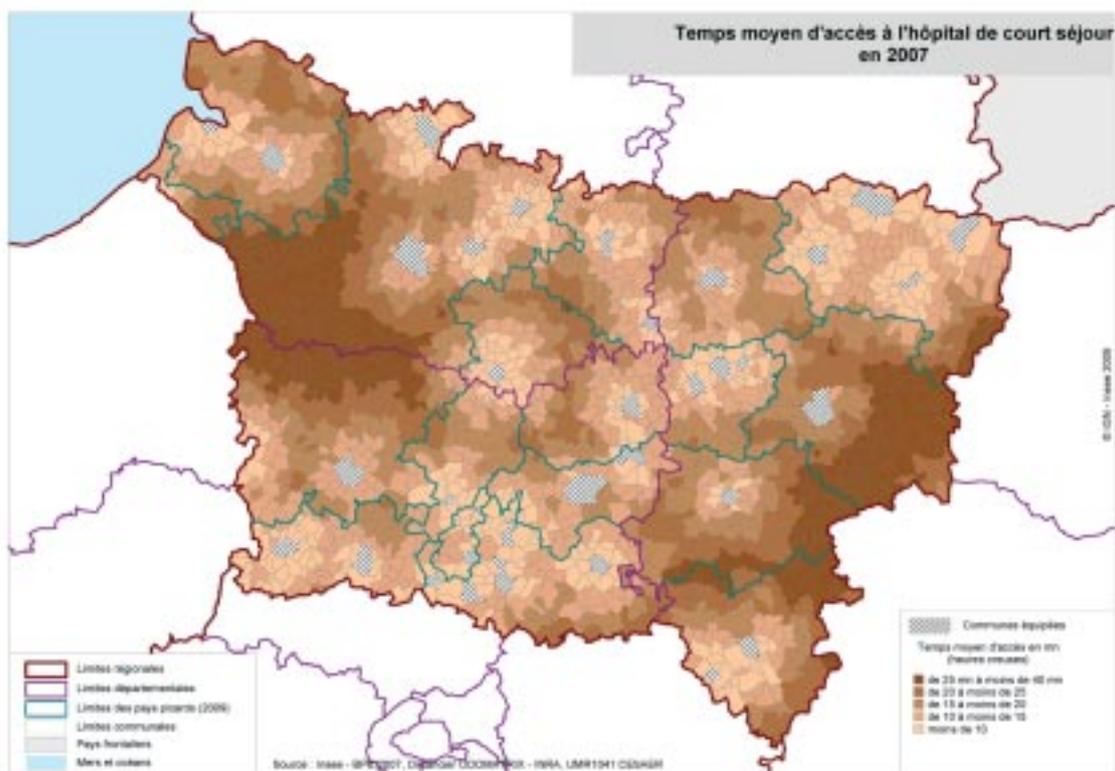
Cependant, même si le nombre de médecins est en constante augmentation, leur implantation a souvent lieu en milieu urbain et périurbain, là où la densité de population est forte, laissant apparaître des zones rurales moins bien couvertes : le bassin de vie rural de Formerie ne compte que 4 médecins

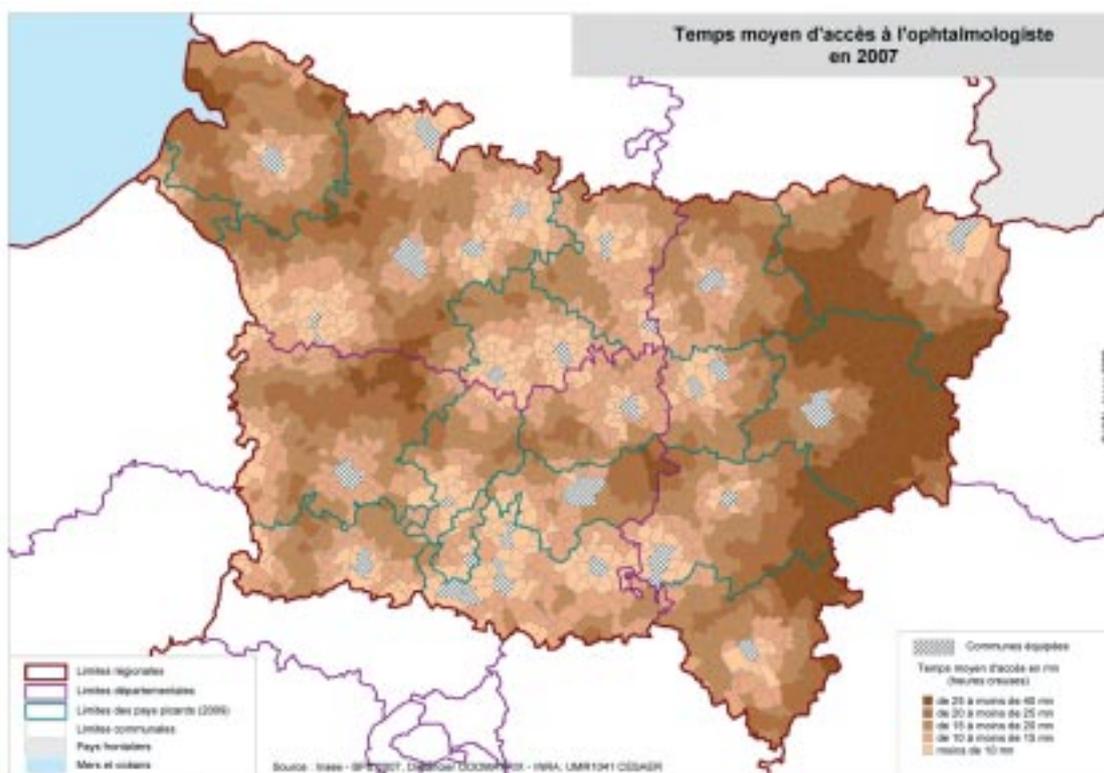
OFFRE DE SOINS

pour plus de 7 000 habitants répartis sur un vaste territoire. Ainsi, les différentes professions médicales ou para-médicales sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire picard et quelques habitants peuvent se retrouver plus éloignés.



De même, les hôpitaux, plutôt installés dans les zones urbaines, ont des zones d'attraction souvent très étendues. Par exemple, les communes situées à la frange des départements de la Somme et de l'Oise ou de l'Aisne et de la Marne sont dépourvus d'équipement et sont donc assez éloignés d'un hôpital de court séjour. Toutefois, aucune commune picarde n'est située à plus de 40 mn d'une commune équipée. ■





AXE 3 - DIMENSIONS SPATIALES ET PERSPECTIVES GLOBALES

Tout en exigeant des solutions et des engagements au niveau planétaire, le développement durable se construit à divers échelons de décision : supranationaux, nationaux et locaux. Les agendas 21 locaux, projets stratégiques de territoire élaborés à l'initiative de collectivités, s'appuyant sur les principes du Sommet de Rio, en sont une des traductions. La démarche « penser global - agir local » illustre l'importance de la dimension géographique du développement durable et de l'articulation entre les divers niveaux.

C'est pourquoi est abordé dans cet axe l'articulation entre le niveau régional et le local, ainsi qu'entre le niveau régional et le global : de quelle manière le développement se répartit-il sur le territoire ? Quelles inégalités spatiales repère-t-on ?

Quels sont les rapports que la région entretient avec le reste du monde ?

Ces préoccupations se traduisent dans la Stratégie nationale de développement durable au travers de deux types d'objectifs concernant d'une part les territoires, d'autre part l'action internationale : « reconnaître et encourager l'action des collectivités territoriales en faveur du développement durable, réduire les inégalités dans les territoires » et « renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement ».

Répartition et inégalités spatiales Relations de la région avec le reste du monde

La relative spécialisation du système productif picard dans le secteur des biens intermédiaires, et notamment de la chimie, surexpose certaines zones de la région aux risques industriels, et plus spécialement le long de la vallée de l'Oise (Chantilly, Creil, Compiègne, Soissons).

Le programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des installations classées, vise à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés aux installations industrielles et aux élevages, afin de protéger les personnes, la santé publique et l'environnement. Le bilan qui sera effectué à l'issue de ce programme devrait permettre aux acteurs publics d'améliorer encore les actions ayant pour but de minimiser ces risques industriels.

PERTINENCE

En 1976, le rejet accidentel de dioxine sur la commune de Seveso en Italie a incité les États européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels accidentels majeurs. L'explosion de l'usine AZF, située en plein cœur de l'agglomération toulousaine, a entraîné le renforcement de la politique nationale de prévention des risques industriels et de maîtrise de l'urbanisation au voisinage des sites industriels à risque. Les risques liés à ces accidents sont de trois sortes : les risques toxiques, les risques d'explosion et les risques d'incendie. Les conséquences de ces incidents sont multiples : d'un point de vue humain, elles peuvent provoquer des blessures ou des décès ; d'un point de vue écologique, elles peuvent être la source de pollutions (atmosphérique, des sols, des eaux, atteintes à la faune et à la flore) ; enfin d'un point de vue économique, elles sont souvent à l'origine de dégâts matériels et de pertes de production.

Pour tenir compte de ces risques, l'Union européenne a établi en 1982 une réglementation harmonisée des installations à risques dites "Seveso". En 1996, elle est remplacée par la directive "Seveso II", elle-même modifiée en 2003. Ces directives soumettent les États et les entreprises à l'obligation d'identifier les risques associés aux activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Le seuil haut de la directive impose notamment à l'exploitant la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité proportionné aux risques inhérents aux installations.

ANALYSE

En 2007, la Picardie compte une soixantaine de sites industriels classés SEVESO II dont un peu plus de la moitié relèvent du seuil haut de la directive SEVESO, ce qui place la région au 8^e rang des régions françaises. Plus de la moitié de ces sites se situent dans le département de l'Oise et se concentrent surtout autour de Creil, Compiègne et Beauvais. Le reste des sites se répartit de manière équitable entre l'Aisne et la Somme, essentiellement dans l'agglomération d'Amiens.

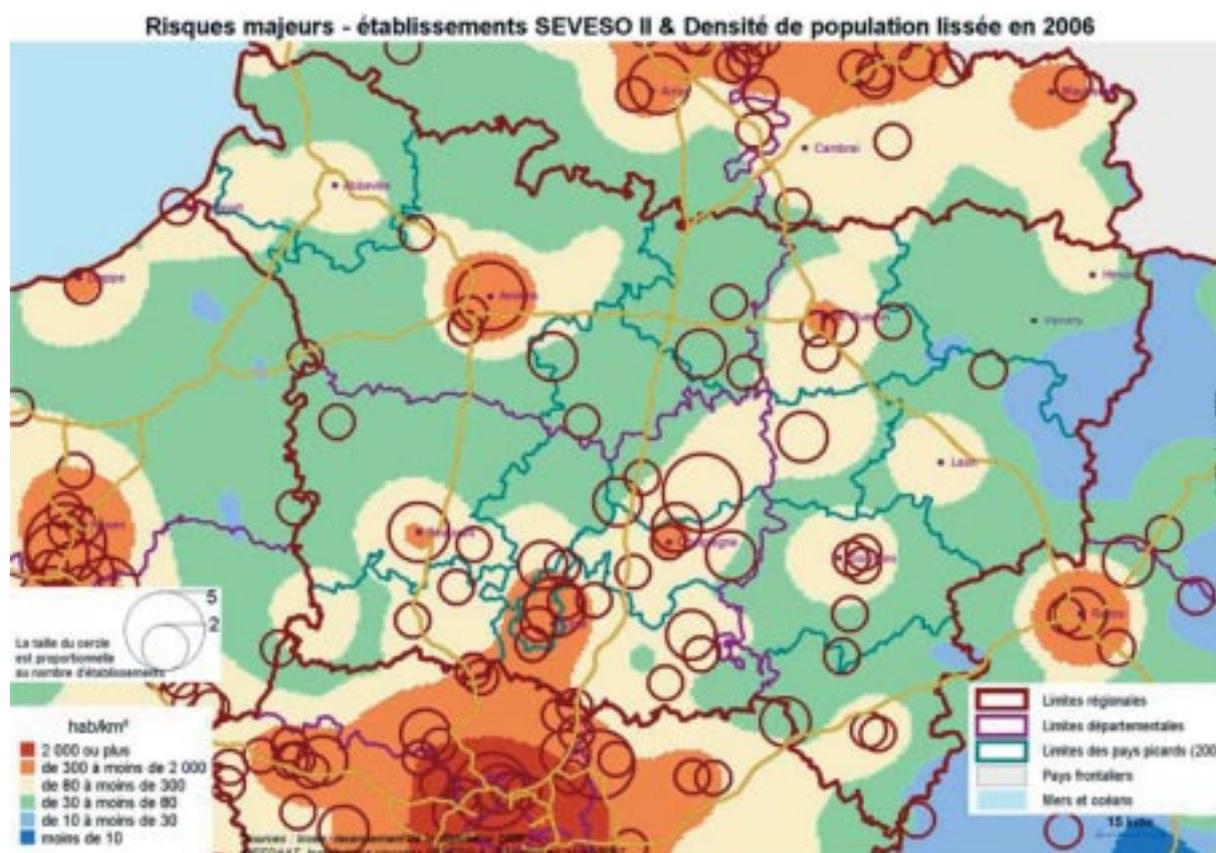
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
sous le régime de l'autorisation administrative en 2007

	Total	dont Seveso seuil haut	dont Seveso seuil bas	dont élevages	dont carrières
Aisne	403	8	5	156	76
Oise	507	18	17	67	54
Somme	375	4	10	179	53
Picardie	1 285	30	32	402	183
Métropole	53 245	639	532	19 073	5 001

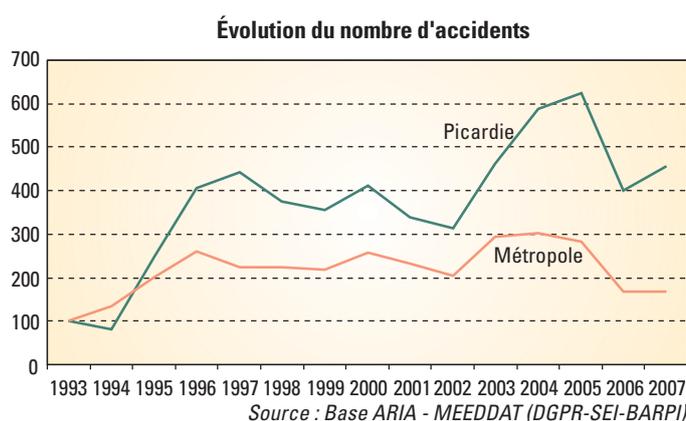
Source : MEEDDAT (DGPR), DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), Ministère chargé de l'Industrie, DSIN (Direction de la sûreté des installations nucléaires), Déclarations administratives

LES RISQUES INDUSTRIELS

En 2007, 73 accidents technologiques sont survenus en Picardie. Même si les ménages, l'agriculture, les transports et les services peuvent être la source d'incidents technologiques, la majorité de ces derniers ont pour origine le secteur de l'industrie, et plus particulièrement la chimie.



Depuis 10 ans, on compte en moyenne 69 accidents en Picardie contre 1 659 en moyenne par an en Métropole. L'évolution du nombre d'accidents est comparable à celle constatée au niveau national : une hausse au début des années 90 puis une stabilisation jusqu'en 2001. Après une baisse en 2002, le nombre d'accidents atteint son maximum en 2004 et 2005 pour diminuer à nouveau ensuite.



Concernant les silos, la réglementation s'est construite au travers de l'accidentologie notamment suite à l'accident de Metz en 1982 et de Blaye en 1997 qui dans les deux cas avaient provoqué la destruction de la quasi totalité des capacités de stockage mais surtout des locaux administratifs faisant ainsi de nombreuses victimes (Blaye : 11 morts, Metz : 12 morts).

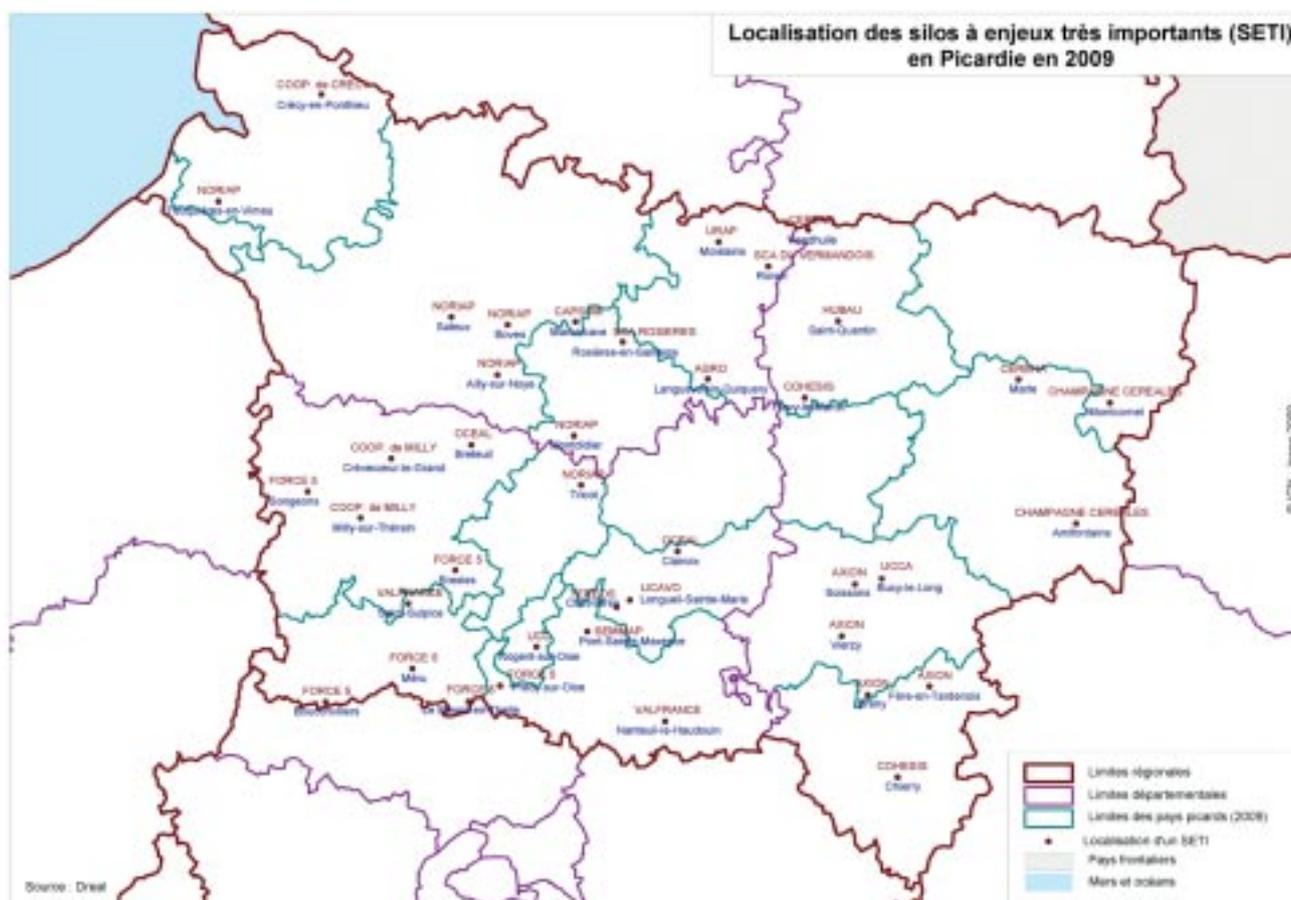
Suite à ces événements, le ministère chargé de l'environnement a publié plusieurs arrêtés ministériels (11 août 1983, 29 juillet 1998 et 29 mars 2004), fixant des mesures de prévention et de protection.

LES RISQUES INDUSTRIELS

Les dangers engendrés par les silos sont principalement de quatre types :

- le phénomène d'auto-échauffement : il est causé par la fermentation aérobie ou anaérobie des grains, ou lorsque les conditions de stockage présentent des températures trop élevées.
- l'incendie : si l'auto-échauffement n'est pas maîtrisé, l'incendie survient de façon générale dès la réunion simultanée d'une source d'inflammation, d'une matière combustible et d'un carburant.
- l'explosion qui survient lorsque les poussières en suspension ou des gaz inflammables (produits par les phénomènes d'auto-échauffement) sont enflammés par une source d'énergie suffisante.
- le risque de ruine (effondrement) de la structure si celle-ci n'est pas entretenue correctement.

La Picardie est l'une des régions comptant le plus grand nombre de silos soumis à autorisation et 40 d'entre eux figurent sur la liste des SETI (Silos à Enjeux Très Importants). La présence de nombreux SETI classent la Picardie au troisième rang des régions françaises derrière les régions Centre et Champagne-Ardennes. Les 40 SETI picards représentent un peu moins de 10 % des SETI métropolitains. Ces silos sont en général situés dans un environnement vulnérable (zone urbanisée et axes de communication très fréquentés). ■



Bibliographie

Base de données du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du MEEDDAT
<http://eider.ifen.fr/Eider/>

La Picardie demeure une région fortement rurale : deux Picards sur trois vivent en zone périurbaine ou rurale contre 40 % en Métropole. Entre 1999 et 2006, les espaces périurbains et ruraux concentrent l'essentiel de la croissance démographique. Alors que la plupart des grandes villes picardes stagnent ou perdent de la population, les nombreuses petites villes qui structurent l'espace rural gagnent des habitants. Il s'ensuit, notamment, un allongement des déplacements domicile-travail.

PERTINENCE

L'étalement urbain, c'est-à-dire l'extension des espaces construits autour des pôles urbains, a des effets contrastés. Il contribue à la satisfaction des populations accédant à l'habitat individuel, mais il conduit aussi à consommer encore plus d'espace et d'énergie et à développer les réseaux et les infrastructures. Il engendre une artificialisation croissante des couronnes périurbaines par la construction d'espaces bâtis, de routes et de parkings. Il provoque un allongement des trajets domicile-travail et un recours croissant à la voiture individuelle.

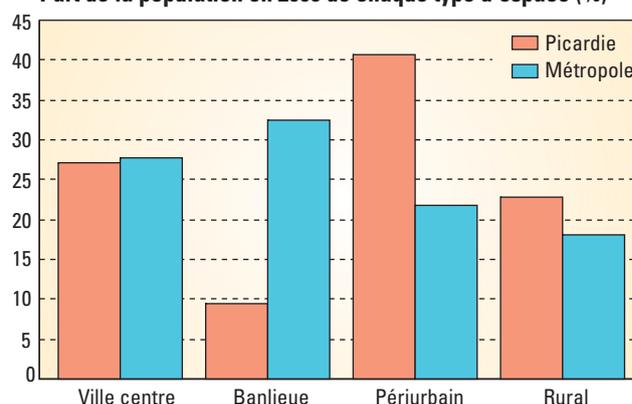
L'étalement urbain s'accompagne aussi d'une spécialisation des espaces. Ainsi, emplois et grands équipements commerciaux se regroupent dans les territoires centraux. Les pôles urbains, tout en accroissant leur population, concentrent la plus forte part des ménages à hauts revenus, ainsi que les ménages à bas revenus, particulièrement dans les villes-centres. Les couronnes périurbaines, d'urbanisation plus pavillonnaire, attirent des ménages à revenus intermédiaires plus homogènes. L'espace à dominante rurale, aussi relativement homogène, accueille des ménages à revenus plus faibles.

L'étalement urbain est appréhendé ici à travers l'évolution de la population des pôles urbains, des couronnes périurbaines et de l'espace à dominante rurale, définis selon les critères observés en 1999. La variation de la population dans ces espaces renseigne sur l'étalement urbain et la densification des espaces. La distance des trajets domicile-travail apporte aussi un complément sur l'impact de l'étalement urbain de même que l'artificialisation du territoire (voir fiches A1-10 Déplacements domicile-travail et A2-5 Artificialisation du territoire).

ANALYSE

En 2006, deux Picards sur trois vivent dans l'espace périurbain ou rural contre un sur trois en banlieue ou en ville. Ce rapport est à l'inverse de ce qui est constaté au niveau national. La Picardie, dépourvue de très grande agglomération, reste donc une région essentiellement rurale. La présence d'un réseau particulièrement développé de villes moyennes et petites encourage un peuplement fortement disséminé.

Part de la population en 2006 de chaque type d'espace (%)



Source : Insee, recensement de la population 2006

Une croissance des petites villes et du périurbain

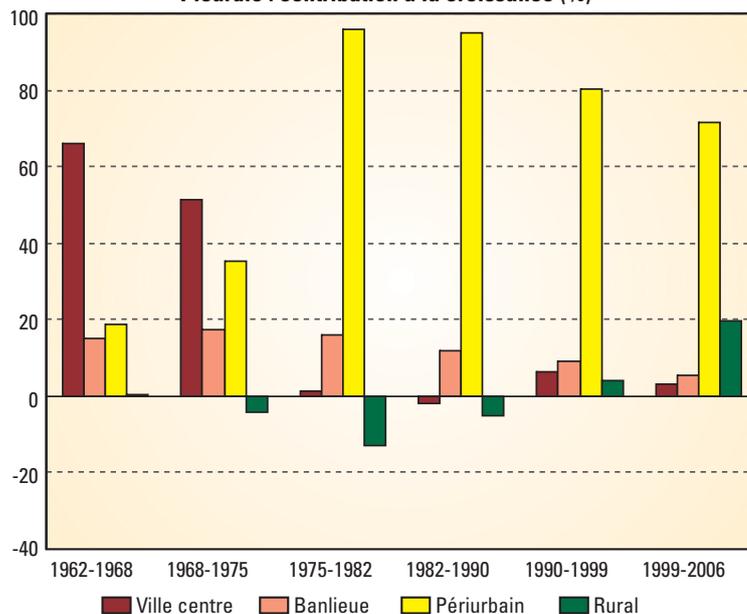
La Picardie est une région de petites communes : 85 % de ses communes comptent moins de 1 000 habitants (74 % en France métropolitaine), et elles regroupent le tiers de la population régionale, contre 15% en France.

Entre 1999 et 2006, tandis que la plupart des grandes villes picardes stagnaient ou perdaient de la population, les deux tiers des petites communes ont vu leur population augmenter.

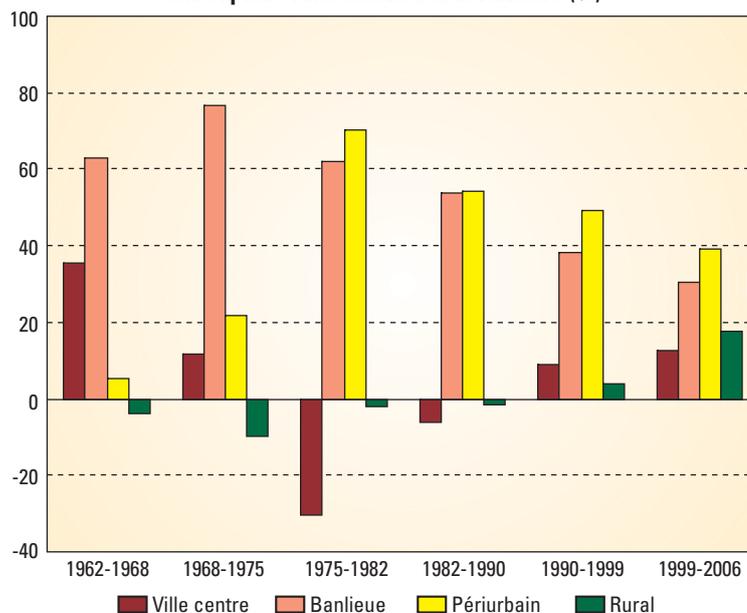
Une région faisant figure d'exception

Dans les années 60 et 70, la croissance française était portée par les banlieues, alors que les villes centres tiraient la croissance de la région picarde. Puis dans les années 80, la périurbanisation prend le pas en France, avec une forte décroissance des villes centres. En Picardie, ce sont les campagnes qui se dépeuplent au profit des zones périurbaines. Enfin, la reprise de la croissance dans les villes centres, que l'on observe depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui dans les régions du sud de la France, ne semble pas toucher les grandes villes de Picardie, qui stagnent et la périurbanisation reste le principal mode de croissance de la région. ■

Picardie : contribution à la croissance (%)



Métropole : contribution à la croissance (%)



Bibliographie

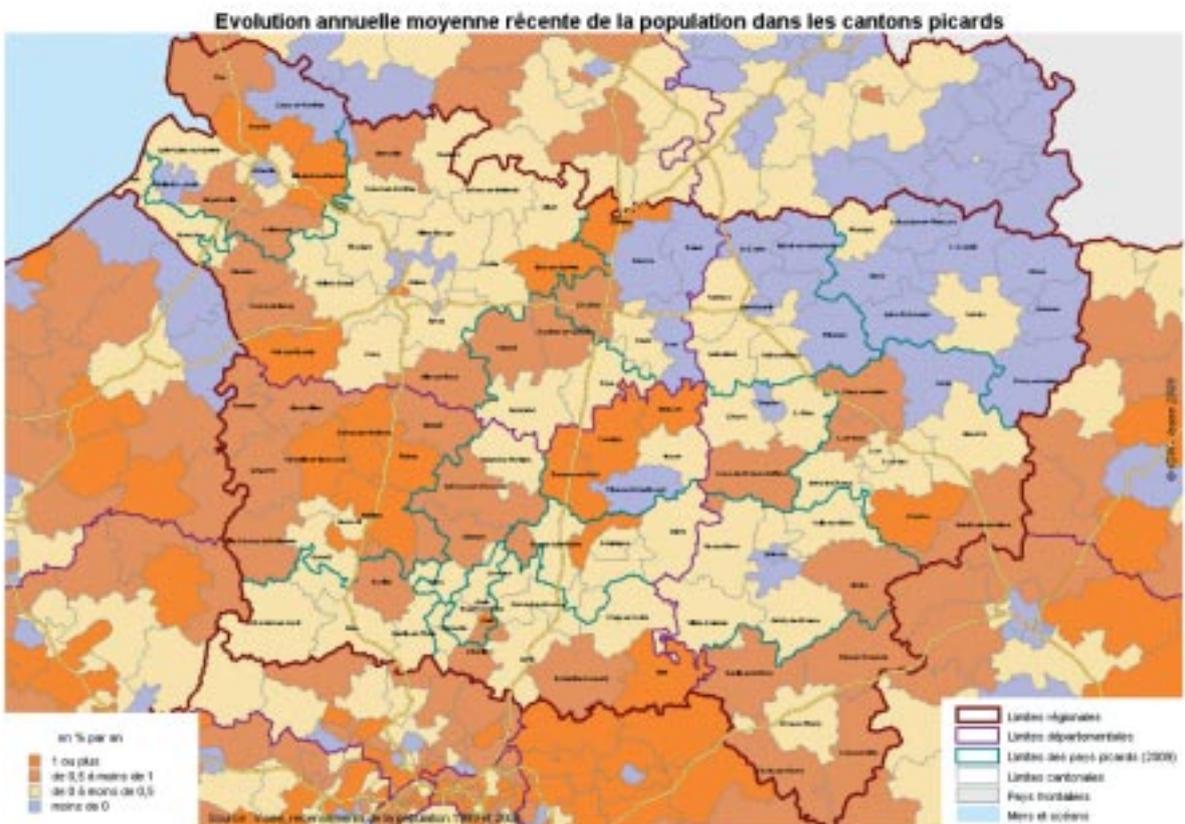
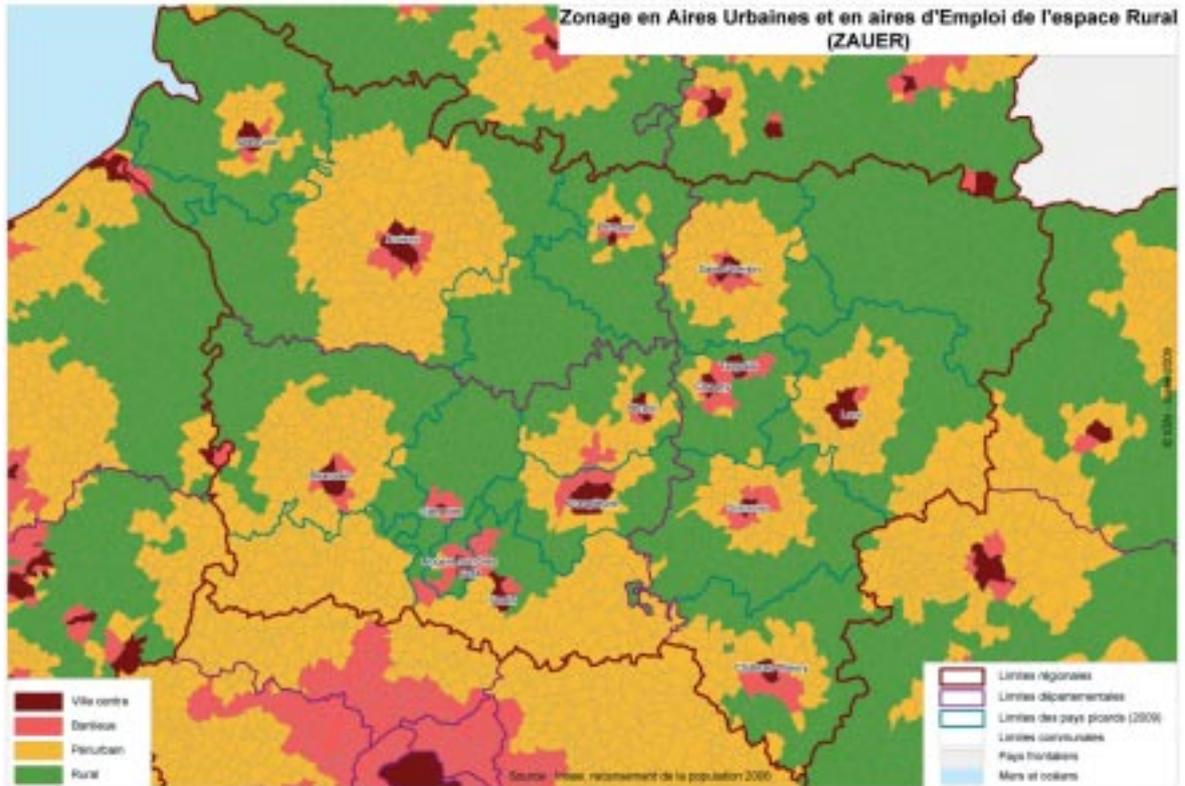
INSEE PICARDIE Analyse n°31-janvier 2009 : "Résultats du recensement de la population - Picardie : Une faible croissance démographique, un déficit migratoire qui s'aggrave".

Insee Picardie Analyse n°22-janvier 2008 : "Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 : Renforcement de l'étalement urbain".

Insee Picardie Relais n°152-2005 : "L'aire urbaine d'Amiens : un développement dans l'ombre du bassin parisien".

Insee Picardie Relais n°93-2001 : "Habiter en Picardie : souvent à la campagne, rarement en banlieue".

Dossier de la DRE n°43 : La périurbanisation en Picardie de 1962 à 2005 (disponible sur le site de la Dreal).



LES ZONES SENSIBLES URBAINES¹ (ZUS)

Les différences entre les ZUS et leurs unités urbaines sont moins marquées en Picardie qu'en moyenne, signe d'inégalités sociales légèrement moins flagrantes entre les territoires picards. Cependant, avec des ZUS plus jeunes que la moyenne nationale, ayant un taux de chômage un peu plus élevé (notamment le chômage de longue durée) et un plus faible niveau de formation des chômeurs, les efforts des politiques de la ville doivent se concentrer, pour ces territoires, sur l'insertion professionnelle des jeunes, passant entre autres par une élévation du niveau de diplôme.

PERTINENCE

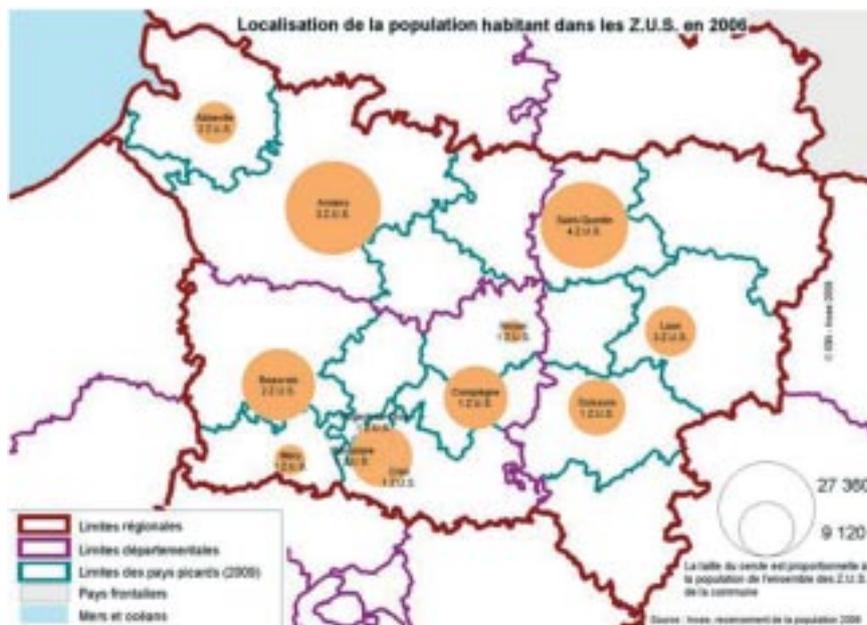
La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaines (ZRU), les zones franches urbaines² (ZFU). Ces trois niveaux d'intervention, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale³ (CUCS) mis en place en 2007, sont issus de la rénovation de la géographie prioritaire. Ils englobent toutes les ZUS de France (sauf 10) et d'autres quartiers.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (n° 2003-710) du 1^{er} août 2003 s'assigne l'objectif de réduire les inégalités sociales entre les territoires et comprend une annexe définissant solidairement les objectifs et les indicateurs de la politique de la ville par domaine d'intervention. Dans le développement durable, le pilier social englobe la lutte contre l'exclusion sociale, d'où le besoin de connaissance de ses territoires.

ANALYSE

La Picardie dénombre 21 ZUS sur son territoire, regroupant 130 000 habitants en 2006 soit 7 % de la population régionale. Les 21 ZUS picardes sont réparties dans 12 villes appartenant à 10 agglomérations urbaines : Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise dans l'agglomération de Creil, Méru, Noyon, Laon, Soissons et Saint-Quentin.

Les ZUS picardes sont plus peuplées que la moyenne, avec 6 200 habitants contre 5 000 en moyenne métropolitaine hors Île-de-France. Les ZUS picardes les plus peuplées sont le Quartier Nord à Amiens avec plus de 13 000 habitants, Le Clos des Roses à Compiègne avec environ



¹ZUS : territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

²ZFU : quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées. Les entreprises implantées ou devant s'implanter dans ces quartiers bénéficient d'un dispositif complet d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.

³CUCS : d'une durée de 3 ans, reconductibles, cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

LES ZONES SENSIBLES URBAINES (ZUS)

12 000 habitants et le Plateau Rouher à Creil avec plus de 11 000 habitants. La part de la population vivant en ZUS est de 41 % à Montataire, 36 % à Nogent-sur-Oise, 35 % à Creil et Soissons.

À l'image de la région, les ZUS de Picardie sont plus jeunes, avec 29 % de moins de 18 ans, contre 27 % en moyenne dans les ZUS de province.

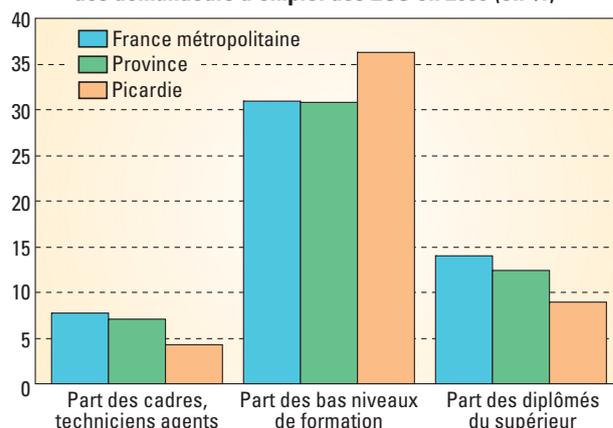
Le taux de demandeurs d'emploi (catégories 1, 2 et 3) est légèrement plus élevé qu'en moyenne : il est de 22 % dans les ZUS picardes, contre 21 % en moyenne provinciale. Plus jeunes que les ZUS de province, les ZUS de Picardie ont aussi une part de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans plus importante : 24 % contre 22 %.

Autre particularité régionale, le chômage de longue durée (plus d'un an) touche plus les ZUS de Picardie que la moyenne (34 % des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 contre 31 %). Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont aussi moins nombreux à être indemnisés dans les ZUS picardes qu'en moyenne.

À l'image de la région, les demandeurs d'emploi des ZUS de Picardie souffrent d'une insuffisance de formation. Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (36 %) sont sortis avant la 3^e ou d'une section d'enseignement spécialisé ou sont titulaires d'un CEP. La moyenne des ZUS de province est de 31 %. Les ZUS picardes comptent beaucoup moins de diplômés du supérieur : 9 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont diplômés du supérieur dans les ZUS picardes, contre 12 % en moyenne. De plus, les demandeurs d'emploi hautement qualifiés (cadres, techniciens, agents de maîtrise) sont moins nombreux dans les ZUS picardes, respectivement 4 % et 7 %.

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation est plus faible dans les ZUS picardes que dans l'ensemble des ZUS de Province (10 357 contre 10 770 euros par an). Il est inférieur de 37 % à celui des unités urbaines picardes possédant une ZUS. La part des Rmistes parmi les allocataires CAF est proche de la moyenne (21 % contre 22 % dans les ZUS de province). Dans les ZUS picardes, la part de ménages non imposables est égale à la moyenne des ZUS de province (54 %). La part de la population couverte par la CMUC2 est un peu plus importante (27 % contre 26 %). Les différences entre les ZUS et leurs unités urbaines sont moins marquées en Picardie qu'en moyenne. ■

Indicateurs de niveau de formation et de qualification des demandeurs d'emploi des ZUS en 2006 (en %)



Source : Insee - ANPE

Divers indicateurs pour les ZUS de Picardie

ZUS	Commune	Revenu fiscal moyen par unité de consommation (euros) (2005)	Taux de demandeurs d'emploi (%) (2005)	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (%) (2006)	Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 de moins de 25 ans (%) (2006)
Champagne-Moulin Roux	Laon	8 539	28,6	41,6	27,0
Île-de-France	Laon	13 955	16,4	44,4	31,3
Montreuil	Laon	s	24,0	40,2	26,2
Europe	Saint-Quentin	10 165	28,0	39,3	25,9
Faubourg d'Isle	Saint-Quentin	13 329	21,0	40,4	23,0
Neuville	Saint-Quentin	11 495	20,9	45,0	25,2
Le Vermandois	Saint-Quentin	12 863	20,4	38,0	26,6
Presles-Chevreaux	Soissons	10 146	24,6	43,0	23,6
Argentine	Beauvais	10 442	20,0	35,5	23,0
Saint-Jean	Beauvais	8 890	23,9	33,2	21,6
Clos des Roses	Compiègne	12 376	17,1	28,1	22,4
Plateau Rouher	Creil	8 834	20,9	24,7	23,6
La Nacre	Méru	9 288	17,5	27,4	20,5
Les Martinets	Montataire	10 763	16,3	30,1	25,8
Les Obiers, La Commanderie	Nogent-sur-Oise	10 043	19,6	28,4	21,9
Mont Saint-Siméon	Noyon	8 295	25,0	23,9	28,3
Soleil Levant	Abbeville	s	25,0	35,8	24,3
ZAC L'Espérance	Abbeville	11 426	21,5	36,7	20,3
Etouvie	Amiens	7 883	26,4	30,9	27,5
Quartier nord	Amiens	7 811	30,0	34,5	25,7
Quartier sud-est	Amiens	13 265	19,6	33,9	25,4
Ensemble des ZUS picardes		10 357	22,2	34,2	24,4

s : secret statistique

Sources : Insee, recensement de population 2006 - ANPE 31/12/2005 et 31/12/2006 - DADS 2005 - CNAM 2007 - DGI 2005

En Picardie, la population vivant à la campagne accède assez rapidement aux principaux commerces et services, implantés dans les nombreuses petites villes de la région. Si 40% des territoires ruraux sont autonomes du point de vue de l'offre de services, certaines zones rurales exigent des déplacements plus longs pour accéder aux principales ressources. Cependant, aucun territoire n'est à plus d'une demi-heure des services les plus courants.

PERTINENCE

L'accès aux services est un aspect important de la vie quotidienne des habitants d'un territoire. Il est indispensable que tous les citoyens aient accès à un ensemble de services à proximité de leur lieu d'habitation. À défaut, l'insuffisance d'équipements multiplie les déplacements, engendre de l'insatisfaction et peut déboucher sur l'évasion des populations les plus mobiles ou l'enclavement de populations plus précaires.

Le zonage en bassins de vie est un maillage géographique approprié pour étudier l'égalité d'accès aux services. Les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires dans lesquels les habitants peuvent accomplir la majorité des actes courants, soit l'accès aux services privés ou publics les plus usuels et l'accès à l'emploi.

L'indicateur retenu est le degré d'autonomie de chacun des bassins en matière d'accès à ces équipements et à l'emploi. Il est complété par le temps d'accès moyen aux équipements pour chaque bassin de vie.

ANALYSE

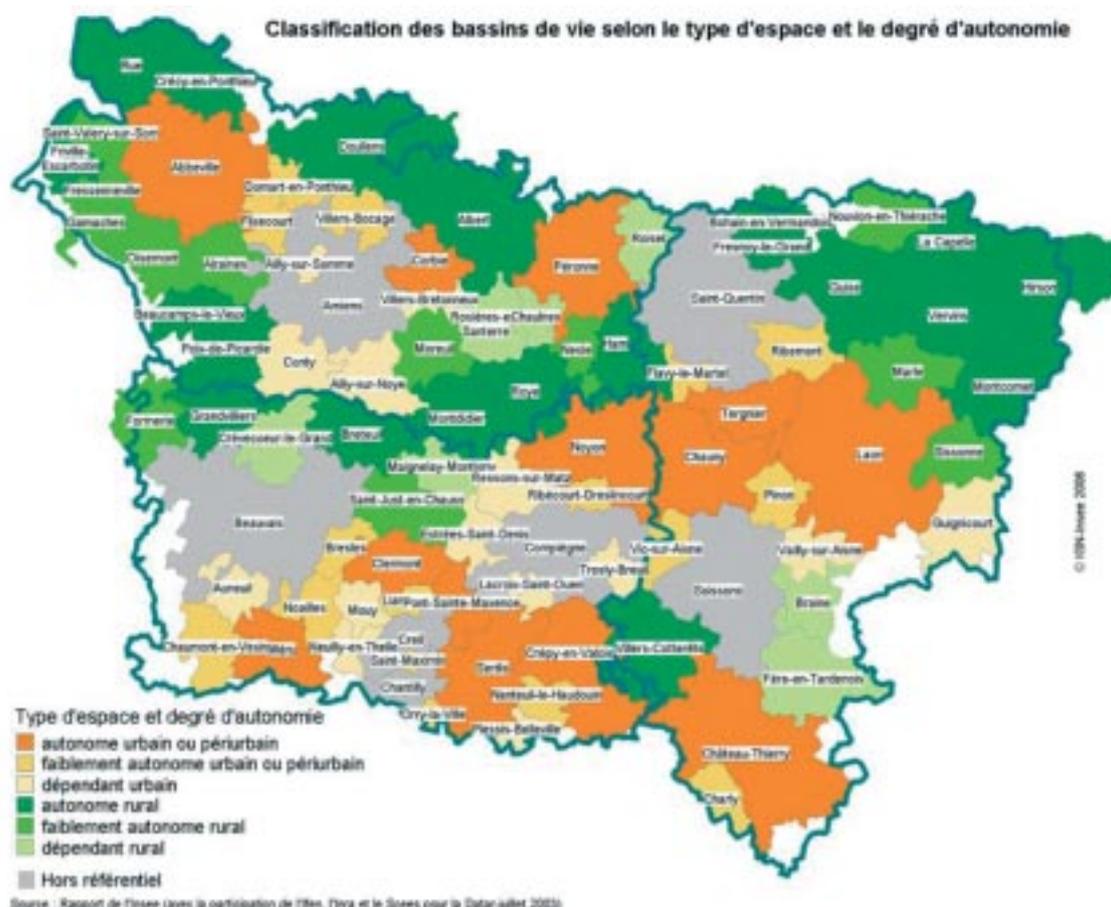
La Picardie compte 89 bassins de vie. Sept sont animés par les plus grandes villes de la région : Amiens, Beauvais, Chantilly, Compiègne, Creil, Saint-Quentin et Soissons. Ces agglomérations de plus de 30 000 habitants polarisent 358 communes rurales regroupant presque 13 % de la population rurale. Ces bassins forment la "campagne autour des villes". La majeure partie de leur population continue à travailler en ville et accède facilement aux commerces et services qui s'y trouvent. Ils disposent naturellement dans la ville centre de tous les services et commerces résidentiels caractéristiques des grandes agglomérations et assument donc leur entière autonomie.

Ce n'est pas le cas de la majorité des bassins de vie ruraux. Parmi les 87 équipements référencés pour construire les bassins de vie, les communes picardes en possèdent en moyenne 7, contre 11 pour l'ensemble des communes françaises. La Picardie se situe donc parmi les 3 régions les moins bien dotées en compagnie de la Franche-Comté et de la Champagne-Ardenne. L'accessibilité de la population aux commerces et services de la vie courante est toutefois facilitée par la présence d'un réseau de villes moyennes et petites bien réparties sur l'ensemble du territoire.

En dehors des bassins situés sur le pourtour immédiat des plus grandes agglomérations, la vie s'organise autour de 82 bassins de vie ruraux. La Picardie figure parmi les régions où les bassins de vie ruraux sont les plus peuplés avec une moyenne de 13 860 habitants en 2006. Peu étendus, ils sont aussi plus denses : en moyenne 74 habitants au km² contre 52 au niveau national.

Parmi ces 82 bassins de vie ruraux, seuls 33 sont réellement autonomes, avec une offre de commerces et services suffisamment complète et diversifiée. Ils sont tous centrés sur une ville disposant d'au moins 5 000 emplois, dont la population varie entre 8 000 et 26 000 habitants. C'est également le cas pour la plupart des bassins de vie structurés autour de villes de 2 000 à 10 000 offrant entre 1 500 et 5 000 emplois.

ACCÈS AUX COMMERCE ET SERVICES



Dans les couronnes périurbaines, l'autonomie est plus limitée. Comme pour la "campagne autour des villes", les habitants ont accès à une gamme plus large dans l'agglomération où la plupart se déplacent pour travailler. Par exemple, les habitants des bassins de Lacroix-Saint-Ouen et Trosly-Breuil se dirigent vers Compiègne ; ceux de Conty, d'Ailly-sur-Noye ou Villers-Bretonneux se dirigent vers Amiens.

Les bassins de vie périurbains disposent souvent de niveaux d'équipements moins élevés que les bassins de vie très ruraux qui, à l'inverse, perdent durablement de la population et des commerces. Néanmoins, lorsqu'un équipement est absent sur place, son accès impose des déplacements un peu plus longs en milieu très rural qu'en zone périurbaine : en moyenne 20 minutes contre 15. Cette différence s'explique en partie par une implantation des commerces et services plus dispersée sur les communes du bassin de vie en milieu périurbain, que dans les zones plus reculées, où une ou deux communes concentrent l'essentiel des ressources, jouant ainsi un rôle de pôle relais.

Les bassins de vie ruraux dépendants ne sont toutefois pas dans une véritable situation d'isolement marqué. Les 7 territoires ruraux picards qui assurent plus difficilement un accès aux besoins essentiels de la vie courante à leurs habitants, sont de petits bassins de vie regroupant au plus dans la région 10 000 habitants et enclavés entre deux villes d'au moins 10 000 habitants. C'est le cas pour le bassin de vie de Roisel entre Saint-Quentin et Péronne, ceux de Rosières-en-Santerre et de Chaulnes entre Amiens et Péronne, celui de Maignelay-Montigny entre Beauvais et Compiègne, celui de Crèvecœur-le-Grand entre Amiens et Beauvais et ceux de Fère-en-Tardenois et Braine entre Reims et Sois-

Autonomie des bassins de vie ruraux picards
Nombre de bassins ruraux selon le type d'autonomie

Type d'autonomie	Picardie	Aisne	Oise	Somme
Autonome urbain ou périurbain	13	4	6	3
Faiblement autonome urbain	16	5	8	3
Dépendant urbain	14	2	8	4
Autonome rural	20	8	2	10
Faiblement autonome rural	12	3	2	7
Dépendant rural	7	2	2	3
Total	82	24	28	30

Source : Rapport de l'Insee (avec la participation de l'Ifen, l'Inra et le Sceres pour la Datar - juillet 2003)

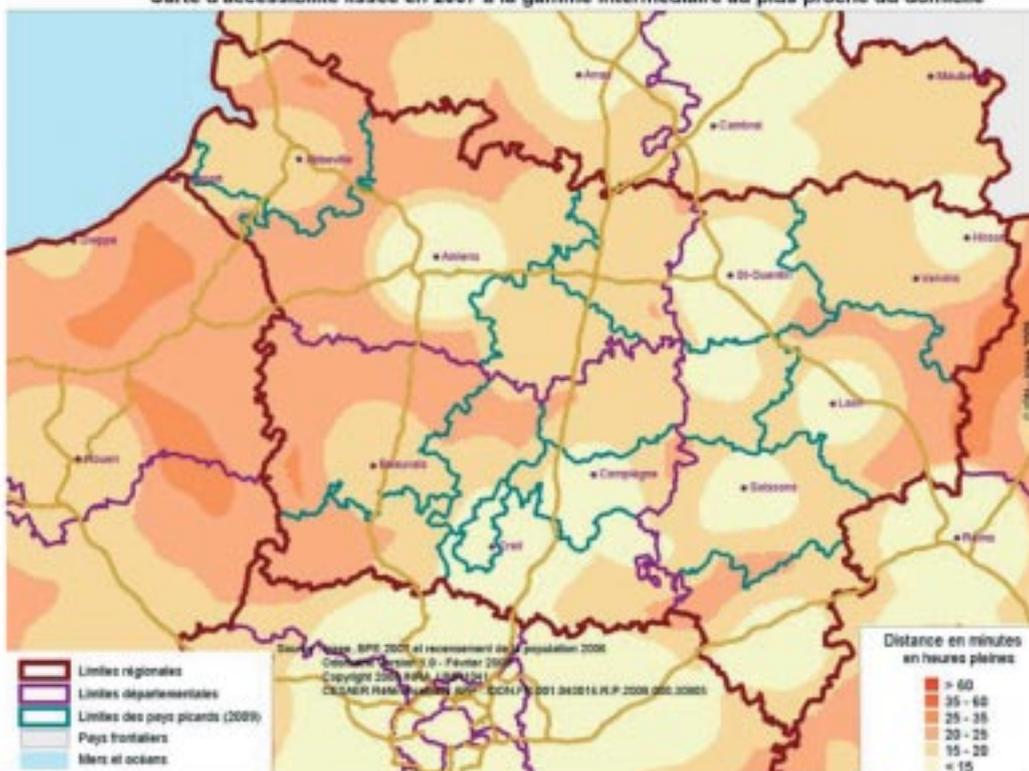
sons. Ces bassins de vie, qui ne sont pas en réelle situation d'isolement, disposent, comme les territoires périurbains, de la plupart des commerces et services les plus courants.

Le bassin de Roisel, qui perd durablement des habitants, est le seul à voir disparaître certains de ces équipements de proximité. Les bassins de vie de Chaulnes, Rosières-en-Santerre, Braine et Fère-en-Tardenois, qui enregistrent une croissance récente de leur population, maintiennent leur offre de commerces et services, par ailleurs équivalente dans ces quatre bassins de vie. Enfin, les bassins de vie de Maignelay-Montigny et Crèvecœur-le-Grand, en croissance démographique très dynamique, n'ont pas développé leurs équipements ces dernières années, au même rythme que celui de leur population.

Néanmoins, les inégalités d'offre en commerces et services, observées entre les territoires, se réduisent grâce aux nouvelles technologies qui arrosent aujourd'hui même les zones les plus reculées de la région. ■

Aucun territoire à plus de 30 mn d'un équipement de la gamme intermédiaire

Carte d'accessibilité lissée en 2007 à la gamme intermédiaire au plus proche du domicile



Bibliographie

Insee Picardie Analyses n°27-2008 : "L'accessibilité aux services et commerces : les Picards bien desservis".

Insee Picardie Documents de travail 2008 : "L'accessibilité aux commerces et services de proximité".

Insee Picardie Analyses n°8-2006 : "Les Picards vivant à la campagne sont à 1/4 d'heure en moyenne des principaux commerces et services".

Insee Picardie Relais n°145-2005 : "Territoire : La Picardie rurale s'organise en 82 bassins de vie".

Insee Picardie Relais n°88-2000 : "L'équipement en commerces et services des communes périurbaines".

Insee Picardie Relais n°68-février 1999 : "Les territoires vécus de la Picardie en 1998".

Rapport de l'Insee (avec la participation de l'Ifen, l'Inra, le Scees) pour la Datar, juillet 2003 "Structuration de l'espace rural : une approche par bassins de vie".

La Picardie n'occupe que 2,8 % de ses salariés dans les activités liées à la fréquentation touristique. Cependant, cette proportion varie du simple au quadruple entre le nord de l'Aisne et la zone côtière où elle atteint plus de 5 %. Le court séjour est prépondérant en Picardie et la part du tourisme d'affaires, plus forte qu'au niveau national, génère aux hôtels une fréquentation plus importante au printemps et à l'automne qu'au cœur de la saison touristique.

PERTINENCE

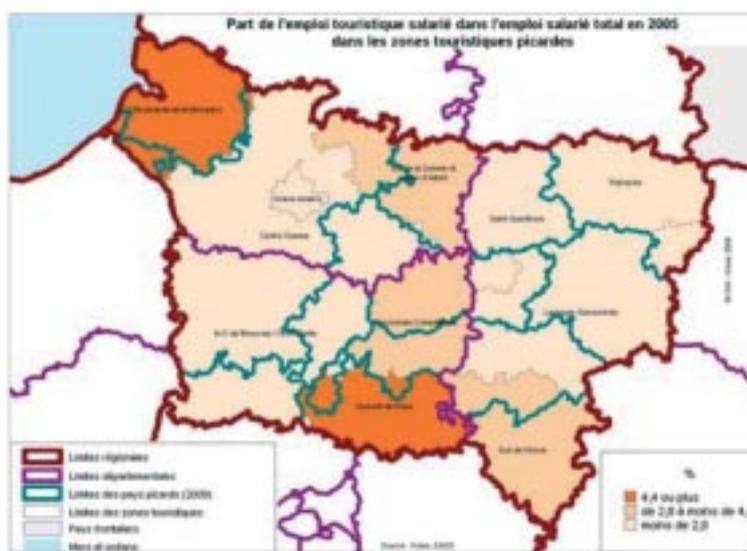
Le tourisme constitue une source importante d'emplois et de revenus. Il constitue un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports, etc.). C'est aussi une activité potentiellement à l'origine de nuisances diverses. Pour faire face aux besoins, les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins énergétiques et en eau potable saisonniers. L'aménagement de l'espace induit enfin une artificialisation de milieux naturels fragiles malgré la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Les flux touristiques exercent de fortes pressions sur le territoire qui sont accentués par leur concentration dans l'espace, notamment sur des portions limitées du territoire, souvent fragiles et convoitées (montagne, littoral, certaines villes, etc.) ainsi que dans le temps.

Les indicateurs retenus sont la part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi total d'une part et la pression du tourisme appréhendée ici par le rapport entre la population permanente augmentée de la capacité d'hébergements en lits touristiques et la population permanente. Ainsi, un taux égal à 2 signifie que l'accueil touristique peut faire doubler la population d'un espace donné.

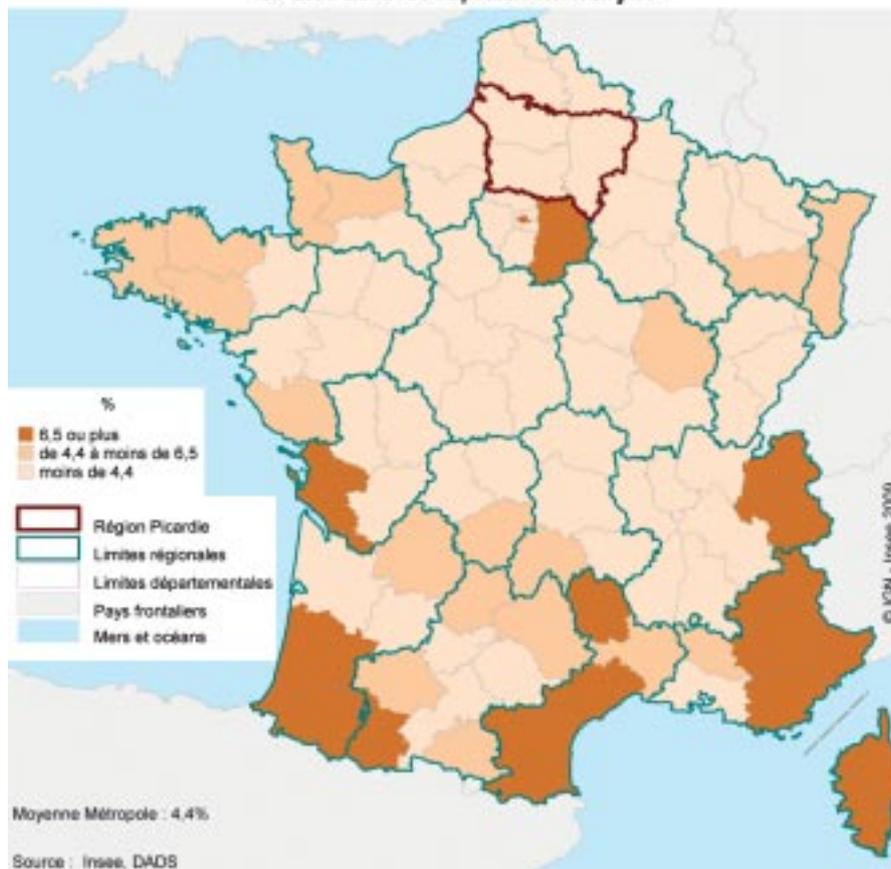
ANALYSE

Des traces des civilisations du paléolithique aux cathédrales du Moyen-Âge, la Picardie est dotée d'un riche patrimoine historique marqué par les invasions et les guerres. La variété des paysages, l'importance des étendues d'eau et de l'espace disponible constituent l'essentiel du patrimoine culturel naturel picard. Cependant, la Picardie reste à l'écart du tourisme de masse et est plutôt orientée vers le tourisme d'affaires avec un réservoir de clientèle très important à proximité et une position stratégique de la région et ses activités économiques qui en font aussi les atouts touristiques de la région.

En 2005, l'emploi touristique picard compte près de 16 000 salariés, soit 2,8 % de l'emploi salarié picard contre 4,4 % en moyenne nationale, ce qui situe la Picardie au 21^e rang devant le Nord - Pas-de-Calais et pratiquement à égalité avec ses voisines Champardennaise et Haut-Normande. Au sein de la région, cette proportion varie du simple au quadruple entre le nord de l'Aisne et la zone côtière où elle atteint plus de 5 %. Entre les deux, le long d'un axe nord-sud traversé par l'autoroute A1, le tourisme prend une place supérieure à la moyenne régionale. Par exemple, le sud-est de l'Oise affiche le second taux d'emploi touristique de la région grâce, entre autres, à la présence du parc Astérix et d'un équipement hôtelier plus important que dans le reste de la région hormis la zone littorale.



Part des emplois salariés touristiques dans l'emploi salarié total en 2005 dans les départements français



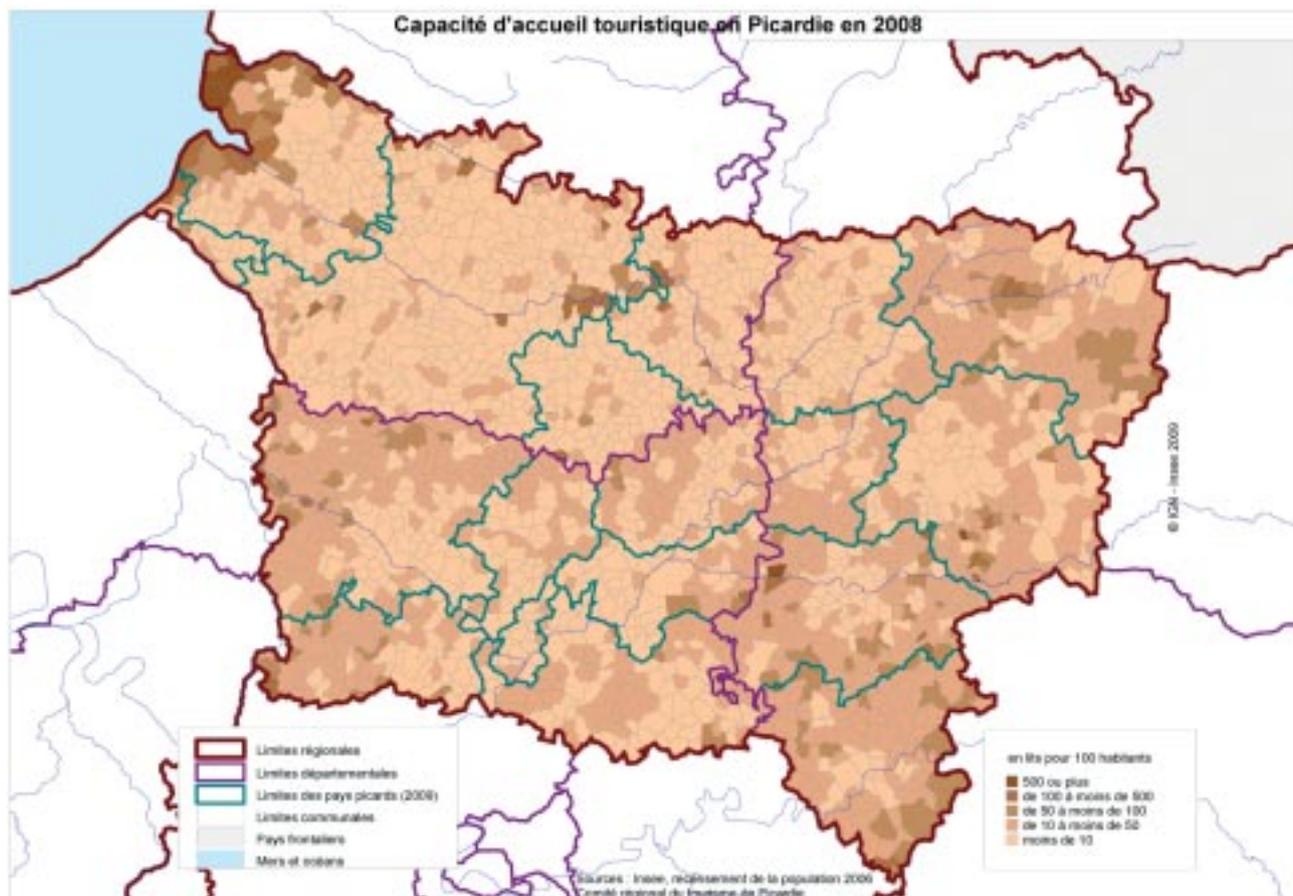
Même si la part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié total évolue peu, le nombre d'emplois salariés touristiques progresse beaucoup plus vite en Picardie qu'au niveau national. Entre 2003 et 2005, l'évolution du nombre d'emplois a été de 5,8 % dans la région contre 3,1 % en moyenne en France. C'est dans le département de l'Aisne que cette évolution est la plus importante avec 7,8 %. L'emploi touristique salarié est complété par 3 400 personnes non salariées qui oeuvrent à l'accueil des touristes et représentent donc 18 % de l'emploi total touristique picard.

En 2008, la Picardie offre près de 94 000 lits marchands dans l'ensemble des hébergements proposés aux touristes. Les 200 000 lits des résidences secondaires représentent près de 70 % de l'offre. Située à la 16^e place du classement des régions françaises, la Picardie compte en moyenne 16 lits pour 100 habitants, ce qui est nettement inférieur à la moyenne métropolitaine qui se situe un peu au-dessus de 30 lits pour 100 habitants. À l'image des régions du nord ou de l'est, la Picardie est moins attractive que les régions méditerranéennes ou de l'ouest et la capacité d'hébergement y est logiquement moindre. Cependant, à l'intérieur de la région, la Côte picarde peut voir sa population multiplier par 1,5 en pleine période touristique. Le département de l'Aisne à l'exception de la zone de Saint-Quentin offre aussi une capacité d'hébergement intéressante avec une quinzaine de lits pour 100 habitants.

Afin, entre autres, d'encadrer l'extension urbaine sur le littoral et de préserver les espaces les plus remarquables, la loi relative à l'aménagement du littoral du 3 janvier 1996 (dite "loi littoral") vise, par exemple, à concilier protection des équilibres écologiques et développement des activités économiques. La Côte picarde entre dans ce cadre. La baie de Somme est une zone fragile à préserver et qui fait partie des zones inscrites au titre de la convention Ramsar.

L'importance du tourisme dans l'économie nationale, entraînée par les régions très touristiques du littoral atlantique ou méditerranéen ou par les zones de montagne dédiées aux sports d'hiver, donne

en comparaison une vision réductrice de la place du tourisme dans l'économie des régions moins touristiques comme la Picardie. Il n'en demeure pas moins que la fréquentation touristique contribue à l'emploi salarié picard presque autant que la construction d'équipements mécaniques, troisième secteur industriel régional ou que le conseil et l'assistance aux entreprises. C'est dire que le tourisme, loin d'être marginal, est un enjeu à part entière pour l'économie régionale, sinon pour l'emploi induit directement, au moins pour porter l'image de la région à l'extérieur. ■



Bibliographie

Insee Picardie Analyses n°17-2007 : *"Le restaurateur et la jeune saisonnière se mobilisent pour accueillir les touristes"*.

Insee Picardie Analyses n°5-2006 : *"15 000 salariés picards oeuvrent à l'accueil des touristes"*.

Insee Picardie Bilan économique et social 2008, chapitre tourisme.

Insee Picardie Conjoncture n°59-2009 : *"Hôtellerie de plein air -saison 2008 : une activité soutenue par le retour des touristes français"*.

Insee Picardie Conjoncture n°63-2009 : *"Une année morose dans l'hôtellerie picarde"*.

"Memento du tourisme 2008" téléchargeable sur le site du ministère à l'adresse suivante : http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/stat/memento/memento_2008.jsp

Ouvrage édité par la Direction du tourisme, sous la responsabilité de Christophe Terrier, *"Mobilité touristique et population résidente"* téléchargeable à l'adresse : <http://www.tourisme.gouv.fr/fr/html/mobilite/>

LOGEMENTS SOCIAUX

En termes de parc social, la Picardie se situe dans la moyenne française : la densité régionale du nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants est très proche de la densité nationale. Deux spécificités picardes sont tout de même remarquables : la part de l'individuel parmi les logements sociaux est plus forte en Picardie qu'en métropole et, certainement en lien, le taux de vacance de ces logements sociaux est plus faible.

PERTINENCE

Afin de satisfaire les besoins des générations présentes et à plus long terme, de satisfaire les besoins des générations futures, avoir un toit apparaît primordial et doit être accessible à tous. Les logements sociaux permettent à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger de trouver un toit.

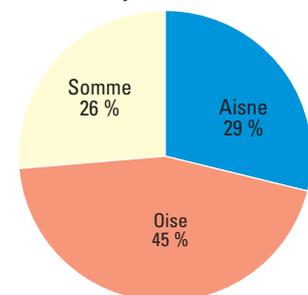
Une des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 22 novembre 2000 prévoit pour les communes d'au moins 3 500 habitants (1 500 pour l'Île-de-France), situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, que le parc de logements locatifs sociaux atteigne au moins 20 % des résidences principales de ces communes.

La part des logements sociaux et leur évolution donnent une indication sur l'effort fourni par les bailleurs sociaux et la collectivité pour augmenter le parc de logements. Cela ne permet pas pour autant de voir s'il y a une adéquation entre l'offre et la demande.

ANALYSE

Le parc de logements sociaux picards s'élève à 134 979 logements au 1^{er} janvier 2007, soit 71,6 logements pour 1 000 habitants, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne métropolitaine (69,4). Près de la moitié du parc est concentré dans le département de l'Oise. Situé à proximité de la région parisienne, ce département jeune, à la natalité élevée, caractérisé par son dynamisme démographique sur moyenne période, doit faire face à un desserrement d'une partie de l'habitat francilien.

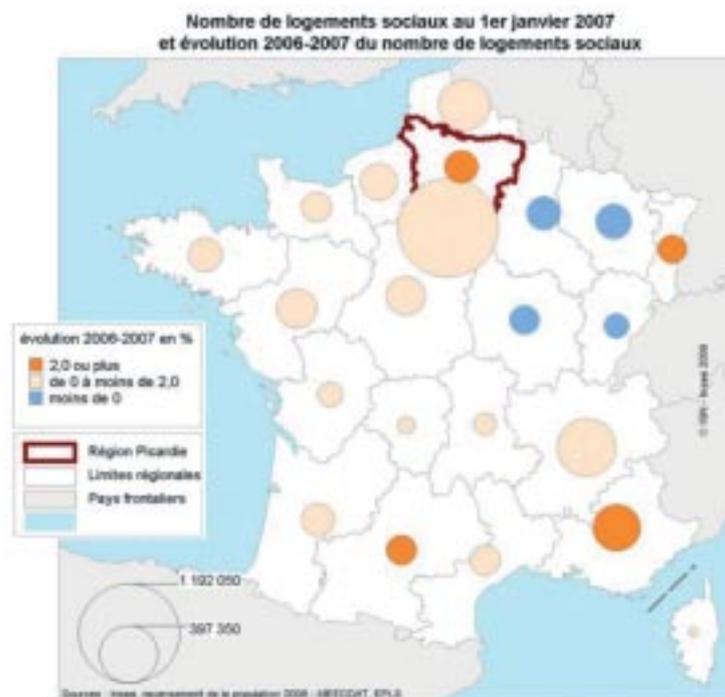
Répartition du parc locatif social picard en 2007



Source : MEEDDAT/SESP, EPLS au 1^{er} janvier 2007



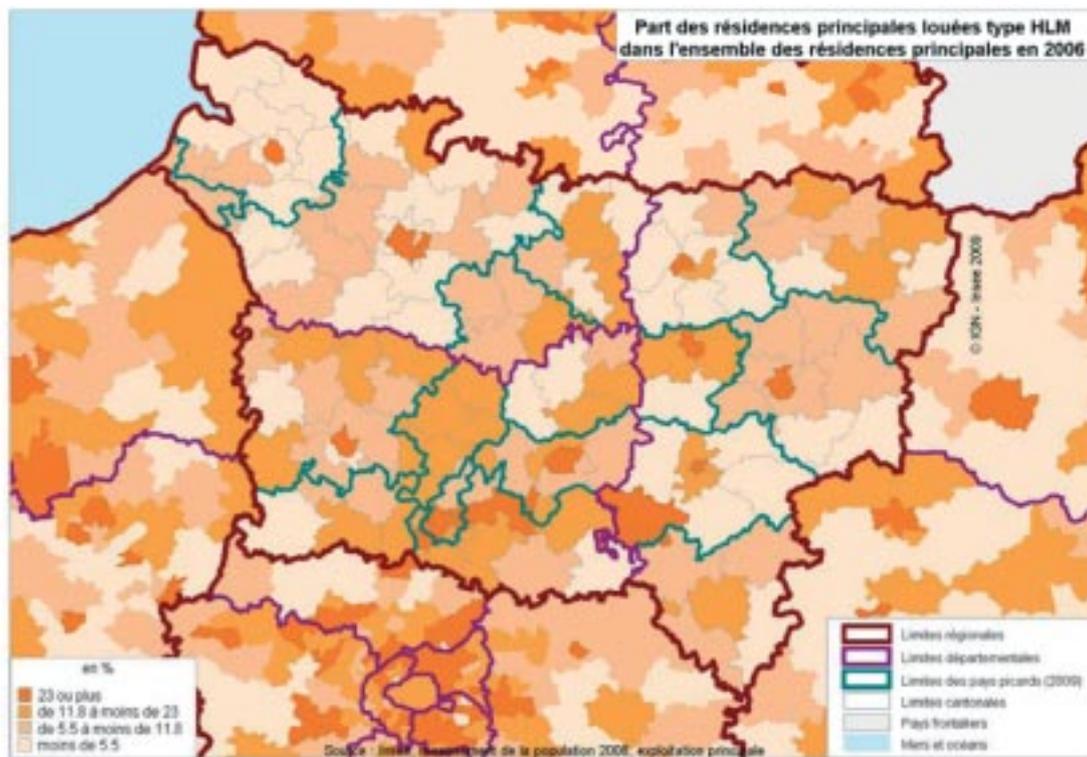
LOGEMENTS SOCIAUX



Entre 2006 et 2007, la région a beaucoup investi dans la réalisation de logements sociaux. Avec une augmentation de 2,4 % du nombre de logements sociaux, la Picardie est la 2^e région française, juste derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'évolution de son parc social entre ces deux années.

Si huit logements sociaux sur dix sont des logements collectifs, la part de l'individuel est plus forte en Picardie qu'en métropole : 22 % contre 14 %. En ce qui concerne la taille des logements, les départements picards se situent dans la moyenne de la Métropole : la majorité des logements sociaux comprennent 3 ou 4 pièces et seulement 10 % des logements sociaux possèdent 5 pièces ou plus. En Picardie, la gestion des logements sociaux est assurée pour plus de la moitié par les offices publics d'HLM. Dans l'Aisne, la gestion est plutôt confiée aux sociétés anonymes d'HLM. ■





Bibliographie

Chiffres et statistiques n°41 - Juin 2009 du Commissariat général du développement durable : "Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2008".

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Nous n'avons qu'une seule planète. Si la demande de l'Homme excède sa capacité, nous érosons le capital santé des systèmes vivants de la Terre. En faisant l'hypothèse que pour préserver le capital naturel, il faut ne pas consommer davantage de ressources renouvelables que l'écosystème peut en fournir durablement et ne pas produire plus de pollution que l'écosystème est susceptible d'en assimiler, une méthode a été élaborée afin de mesurer la durabilité écologique.

PERTINENCE

Le terme d'empreinte écologique s'inscrit dans la dynamique du Club de Rome, et apparaît au moment de la Conférence de Rio ("Sommet de la Terre") en 1992 dans un article intitulé Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity : What Urban Economics Leaves Out (empreinte écologique et capacités raisonnées de la planète : ce que la science économique urbanologique laisse de côté) écrit par le Professeur d'économie William Rees de l'Université de la Colombie-Britannique. La méthode se développe comme thèse de doctorat de Mathis Wackernagel, en collaboration avec son professeur William Rees entre 1990 et 1994. Le résultat de la thèse est publié en 1995. Wackernagel et Rees publient alors un livre intitulé Our Ecological Footprint : Reducing Human Impact on the Earth dans lequel ils affinent le concept et la méthode de calcul. Ce livre est traduit en français en 1999 sous le titre "Notre empreinte écologique".

L'empreinte écologique tire aussi son inspiration des approches géobiophysiques de la biosphère et de l'Écologie du XX^e siècle qui ont contribué à la notion unifiante de sustainability (soutenabilité du développement) et au concept économique d'internalisation des coûts externes (environnementaux et sociaux)".

Ce concept permet d'apporter une réponse argumentée et chiffrée aux questions concernant la surexploitation des ressources planétaires par l'économie mondiale. Il est amélioré en continu afin de prendre mieux en compte les évolutions des modes de vie et de consommation, les nouveautés technologiques, etc.

Des logiciels dits "calculateurs" ont ensuite été produits et affinés pour mesurer des empreintes écologiques à diverses échelles, sur la base de données publiées et comparables.

L'empreinte écologique évolue chaque année selon plusieurs facteurs : la croissance démographique, la consommation moyenne par personne et le progrès technologique. La capacité biologique productive de la terre varie selon deux facteurs : la taille de la surface productive et la productivité moyenne par hectare.

Cet indicateur est considéré comme un moyen de communication destiné aux grand public. Il n'y a pas actuellement de méthode reconnue pour calculer cet indicateur au niveau infra-régional.

ANALYSE

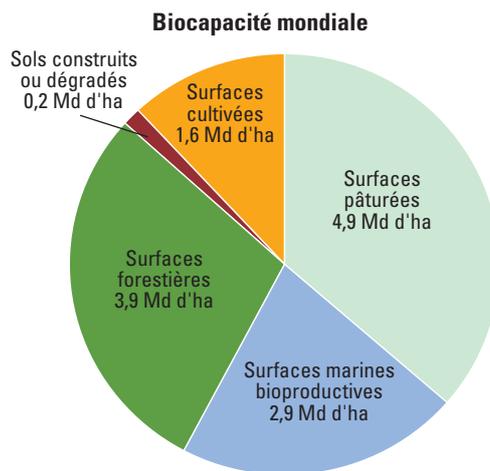
Biocapacité mondiale : 13,6 milliards d'hectares en 2005

Il a d'abord fallu quantifier le capital naturel de manière synthétique et donc estimer la quantité de surfaces biologiquement productives, c'est-à-dire les surfaces capables de rendre ces services biologiques.

Or, les terres cultivées, forêts, prairies et zones de pêches n'ont pas la même bioproduktivité. Ainsi, pour permettre d'additionner les surfaces entre elles, la méthode a recours à une unité de mesure

commune : les hectares globaux. Un hectare global est un hectare d'espace biologiquement productif, avec une productivité mondiale moyenne. Les différents types de surface ont en effet des bioproduktivités variables : un hectare de terre arable produira en une année plus de biomasse qu'un hectare de pâturage. Pour pouvoir exprimer les résultats en hectares globaux, les calculs normalisent les surfaces bioproductives pour prendre en compte les différences de productivité entre terre et mer. Pour convertir les différents types de surfaces réelles en leurs équivalents d'hectares globaux, on utilise des facteurs d'équivalence et des facteurs de rendements.

Les facteurs d'équivalence établissent un rapport entre les productivités moyennes de biomasse primaire de différents types de surface (terres cultivées, forêts, prairies et zones de pêches) et la productivité globale moyenne de la biomasse primaire, pour une année donnée. Pour cela, on détermine d'abord les indices de rendement agricole de chaque grand type de surface, grâce aux statistiques d'organismes tels que la FAO. Dans le cas de la pêche, cet indice de rendement agricole est déterminé en comparant la capacité des surfaces maritimes à produire des protéines animales à celle du pâturage. Le facteur d'équivalence de chaque type de surface est ensuite calculé en divisant son indice propre par l'indice mondial moyen. Un hectare de productivité mondiale moyenne a un facteur d'équivalence de 1,00. Les facteurs d'équivalence sont réactualisés tous les ans car la productivité relative des types d'utilisation des surfaces varie en fonction des technologies et des systèmes de gestion des ressources. Pour une année donnée, les facteurs d'équivalence sont les mêmes pour tous les pays.



Au final, la **biocapacité** totale est donc la somme des biocapacités des différentes catégories de surface productive dont elle dispose, exprimée en hectares globaux.

$$\text{Biocapacité (hag)} = \text{Surface disponible (ha)} \times \text{Facteur d'équivalence (hag/ha)}$$

En 2005, la biocapacité mondiale est de 13,6 milliards d'hectares. Sachant que la population mondiale est estimée à 6,5 milliards d'humains sur la planète, la quantité moyenne de biocapacité par personne est donc de 2,1 hectares).

Empreinte écologique mondiale : 17,5 milliards d'hectares en 2005

La pression que l'Homme exerce au travers de ses actes quotidiens, en consommant des ressources et en produisant des déchets est appelée "empreinte écologique". Elle évalue la "charge" écologique correspondant à une activité, une population, une société, c'est-à-dire la surface nécessaire pour assurer le niveau de vie. Cela permet de prendre conscience de l'ampleur de notre empreinte et de chercher des moyens pour la réduire. Elle mesure la demande de l'humanité vis-à-vis de la biosphère en termes de surfaces biologiquement productives de terre et de mer, nécessaires pour fournir les ressources que nous utilisons et absorber les déchets que nous produisons.

L'empreinte écologique regroupe un ensemble de catégories de consommation, exprimées en superficie de sol productif, nécessaire pour produire les ressources et absorber les déchets correspondants. L'empreinte écologique est la somme des six éléments suivants :

- Espaces marins : (poissons, absorbant des émissions de CO₂ générées par la consommation, etc.) ;
- Forêts (bois, papier, absorbant des émissions de CO₂ générées par la consommation, etc.) ;
- Pâturages (bétail, troupeaux, lait, etc.) ;
- Terres arables (cultures) ;
- Sol urbanisé (infrastructures, logement, etc) ;
- Sol carbone (séquestration, pollution liée à l'usage des énergies fossiles).

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'empreinte écologique est exprimée en hectare global par habitant. L'hectare global est un hectare de sol productif ayant une productivité moyenne mondiale. Elle est estimée à 17,5 milliards d'hectares au niveau mondial en 2005, soit 2,7 hectares/habitant.

La planète en déficit écologique

La biocapacité étant de 2,1 ha/hab et l'empreinte écologique de 2,7 ha/hab, cela signifie que l'humanité a utilisé davantage de services issus de la biosphère que celle-ci était capable d'en régénérer sur la même période. C'est le déficit écologique. Le déficit écologique national mesure le montant de l'empreinte d'un pays qui excède sa biocapacité. Un déficit national se comble par des importations ou est compensé par une perte du capital écologique national. Mais un déficit écologique global ne peut être compensé par le commerce et est équivalent à un dépassement écologique global.

Cette pression a dépassé la capacité de la terre depuis la fin des années 1970. Nous vivons donc sur les réserves de la planète et à force, il ne restera plus rien pour les générations futures.

Le cumul du déficit écologique

Au fur et à mesure des années, les déficits annuels se cumulent et donnent donc une dette écologique. Les dettes sont exprimées en années-planètes - une année-planète étant la production annuelle de la biosphère.

La réserve écologique est la biocapacité d'un territoire qui n'est pas consommée par la population de ce territoire : c'est le contraire d'un déficit écologique.

Les pays dont les empreintes sont inférieures à la biocapacité locale ont une réserve écologique. Cette réserve n'est pas nécessairement inutilisée : elle peut être occupée par les empreintes d'autres pays (au travers des productions pour l'exportation).

Situation de la France

À l'échelle d'un pays, l'empreinte écologique évalue la demande de la population de ce pays vis-à-vis de la planète.

Évolution de l'empreinte écologique et de la biocapacité de la France entre 1961 et 2005



«... si nos demandes se maintiennent à la même cadence, nous aurons besoin, vers le milieu des années 2030, de l'équivalent de deux planètes pour maintenir notre mode de vie... »

James P. Leape

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Entre 1961 et 2005, l'empreinte écologique totale de la France a presque doublé, augmentant de 85%. Cette hausse de l'empreinte écologique totale s'explique par l'augmentation de l'empreinte carbone (la surface nécessaire pour absorber les émissions de CO₂ du pays) et de l'empreinte des terrains bâtis (la surface occupée par les bâtiments, les routes...). Les empreintes écologiques des pâtures et de la pêche connaissent en revanche une légère tendance à la baisse.

Cette tendance à la hausse de l'empreinte écologique totale s'observe dans la plupart des nations de l'OCDE. Les pays d'Europe occidentale, à forte empreinte écologique par personne et à population dense, sont tous des débiteurs, ce qui les place dans une situation insoutenable de dépendance et d'exploitation vis-à-vis des ressources du reste du monde.

En 2005, l'empreinte écologique de la France (4,9 hectares globaux par personne) excède ainsi de 62% sa biocapacité par personne (3,0 hectares globaux par personne), et ce malgré la prise en compte dans le calcul de la biocapacité des forêts de Guyane française.

Extrait du document du Commissariat Général au développement durable "Une expertise de l'empreinte écologique//////", version provisoire, Études et documents n°4-mai 2009 Ou <http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/trends/france/>

France (2005)			
Ecological Footprint (millions of global hectares)	298,1	Area (millions of hectares)	69,9
Biocapacity (millions of global hectares)	184,4	Population (millions)	60,5
		Human Development Index	0,95

Source : <http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/trends/france/>

Intérêt du calcul pour les collectivités

Le calcul de l'empreinte écologique permet aux collectivités locales de suivre la demande en capital naturel d'une ville ou une région, et de comparer cette demande à la quantité de capital naturel actuellement disponible. Il permet aussi aux collectivités locales de répondre à des questions plus précises sur la répartition de ces demandes au sein de leur économie. En d'autres mots, cela leur donne des informations sur leur métabolisme territorial.

Par exemple, un calcul d'empreinte peut mettre en évidence la demande écologique associée à la consommation résidentielle, la production de produits à valeur ajoutée ou les exportations. Ce calcul peut également permettre d'estimer la capacité écologique nécessaire à la production, à la fabrication et aux transports des éléments importés dont un territoire donné dépend. De même, il peut mettre en évidence les contraintes d'une région ou ses responsabilités futures par rapport à d'autres régions du monde. Et enfin, cela peut permettre d'identifier des opportunités pour préserver ou améliorer la qualité de vie locale.

L'empreinte écologique engage les pouvoirs publics à devenir plus précis sur de nombreux sujets liés à la durabilité. Les calculs d'empreinte fournissent un langage commun et définissent clairement la méthodologie qui peut être utilisée pour former des agents territoriaux et communiquer sur les enjeux du développement durable auprès d'autres collectivités territoriales ou du grand public.

Elle permet aux collectivités de se comparer entre elles, de se situer et surtout de s'interroger.

Limites de l'empreinte écologique

L'empreinte écologique ne permet pas d'analyser toutes les formes de pression. Le calcul ne prend pas en compte les prélèvements d'eau douce, les pertes de biodiversité, les pollutions par les substances toxiques et notamment dans des modes de cultures intensives, les risques naturels et industriels. De même, la notion d'épuisement des ressources naturelles n'est pas appréhendée.

Cet outil est en constante évolution afin de tenir compte de toutes les pressions qui peuvent survenir et d'appréhender au mieux le déficit écologique de la planète. ■

Bibliographie

"*Notre empreinte écologique*", Mathis Wackernagel et William Rees, Eds Ecosociété, 208 pages, 1999

"*L'empreinte écologique*", Aurélien Boutaud et Natacha Gondran, Eds Collection repères n°527, 128 pages, février 2009

"*Une expertise de l'empreinte écologique*", Commissariat général du développement durable, n°4, mai 2009

Sites internet

Rapport Planète vivante 2008, World Wildlife, C. Hails (Ed.) (2008) : Tous les deux ans, le WWF édite le Rapport Planète Vivante qui est le document de référence de l'empreinte écologique.

http://assets.panda.org/downloads/lpr_wwf_2008_french.pdf

<http://www.footprintnetwork.org/fr/>

Société calculant l'empreinte écologique :

Empreinte écologique SARL : <http://www.empreinte-ecologique.com/> (Grand Lyon, CU Besançon, Marseille, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, etc.)

SITA, la filiale de gestion des déchets de SUEZ, a créé un calculateur sur Internet permettant aux collectivités de calculer par elles-mêmes et gratuitement l'empreinte écologique de leur collecte de déchets, et de simuler différents scénarios de réduction de cette empreinte écologique : changements de véhicules, de carburant, d'itinéraire de collecte, etc. : <http://www.empreinte.sita.fr/>

AXE 4 - SATISFACTION DES BESOINS DES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES

"Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". L'objet de cet axe va se centrer sur la première partie de la célèbre "accroche" du rapport Bruntland. Ce rapport précise "[le développement durable] ne peut être assuré si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages. Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération". Il s'agit d'accorder la plus grande priorité aux besoins essentiels des plus démunis, afin de réduire les situations d'exclusion. La Stratégie européenne de développement durable reprend ce principe de cohésion sociale. L'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne est aussi de réduire les inégalités entre femmes et hommes dans les différents domaines de la vie sociale.

Inégalités et exclusions Comportements d'insatisfaction

REVENU DES MÉNAGES

Entre 2001 et 2005 le revenu disponible par habitant en Picardie s'est approché du revenu moyen de la province. Malgré une augmentation du revenu moyen, les inégalités ont légèrement progressé en Picardie. La région se caractérise par un poids important des salaires dans le revenu disponible, par une proportion supérieure à la moyenne nationale de personnes sous le seuil de pauvreté et par une présence importante de travailleurs pauvres, due en grande partie à la faible qualification des actifs et à la surreprésentation des familles nombreuses.

PERTINENCE

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable et l'une des grandes priorités affichées lors du sommet mondial du développement durable à Johannesburg en 2002. La pauvreté est avant tout un phénomène multidimensionnel dont les revenus ne sont qu'une composante, d'où la difficulté de l'appréhender de manière statistique.

Le revenu disponible brut des ménages représente le montant disponible pour la consommation et l'épargne. Le revenu disponible brut peut être rapporté à la population concernée. Cet indicateur permet ainsi d'étudier l'évolution du revenu moyen par individu au fil du temps et de comparer les territoires. Ses évolutions témoignent autant de l'activité économique que des politiques sociales et fiscales mises en place par les pouvoirs publics. Cet indicateur ne prend pas en compte l'inflation, de ce fait il ne suit pas directement le pouvoir d'achat des ménages. De plus, au sens du développement durable, son caractère macroéconomique ne rend pas compte des inégalités de répartition des richesses entre les individus.

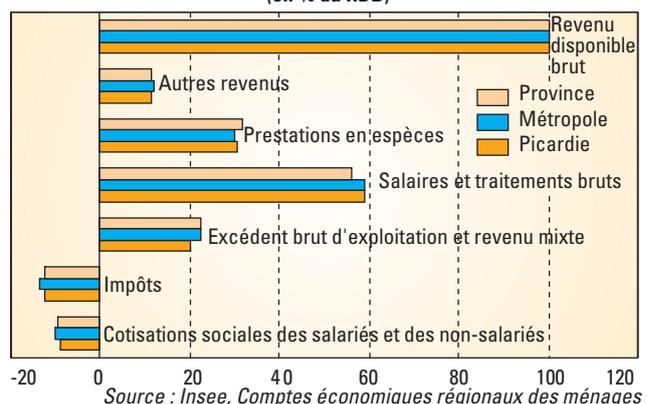
Dans cette fiche, la pauvreté monétaire est abordée à travers un indicateur : la part de la population sous le seuil de pauvreté. Par convention, le seuil de pauvreté est fixé au niveau national à 60 % du revenu fiscal médian par unité de consommation.

ANALYSE

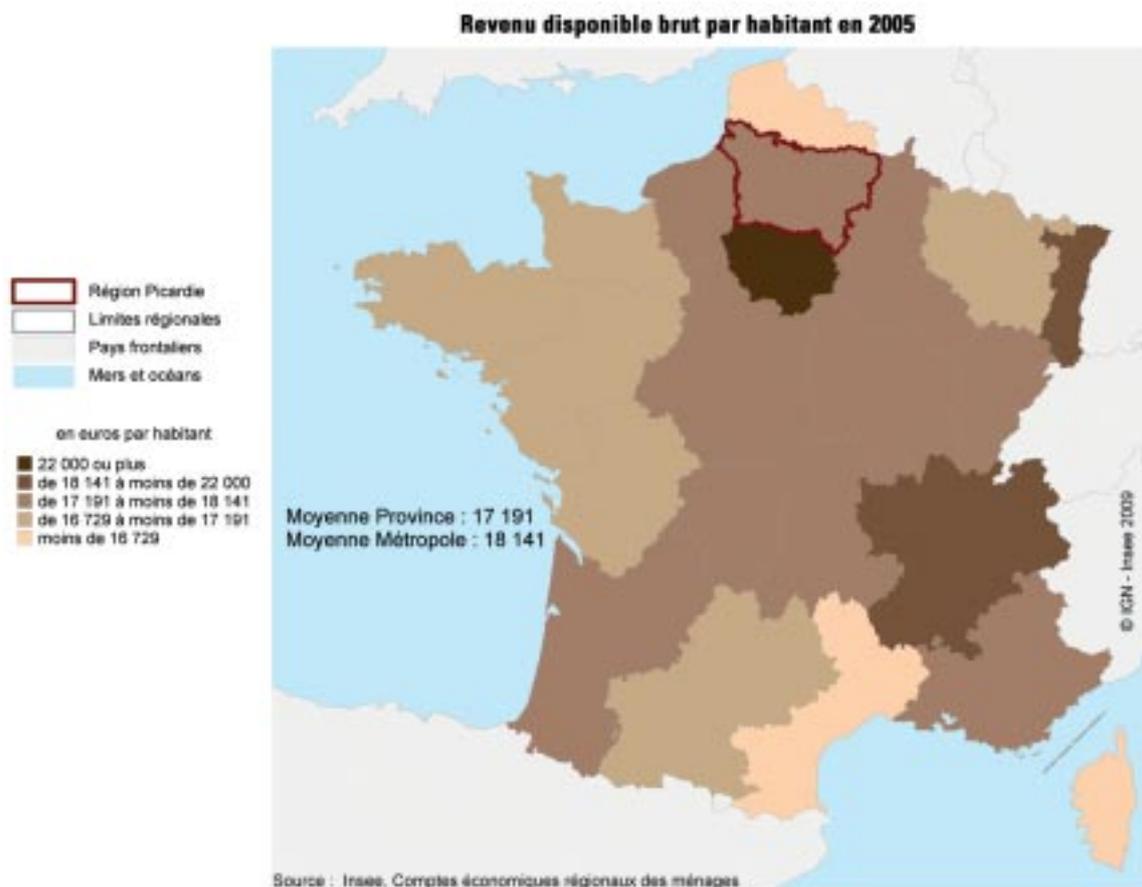
En 2005, le revenu disponible brut des ménages par habitant s'élève à 17 100 euros, montant proche de la moyenne de la province, qui est de 17 200 euros, mais sensiblement plus faible que celui de la métropole (18 080 euros). Au cours de la période 2001-2005, le revenu disponible brut par habitant a progressé de 14 % en Picardie soit un point de plus qu'en métropole (13 %). La Picardie se situe au treizième rang des régions, au niveau de Midi-Pyrénées et de la Bretagne.

La structure des revenus est relativement stable en Picardie comme dans le reste de la France. Sur la période 2001-2005 les prestations représentent un peu plus de 30 % du revenu disponible. Les salaires et traitements représentent 59 % du revenu moyen des picards en 2005, part équivalente à la moyenne française mais supérieure à celle de la province (56 %), la Picardie est la cinquième région pour cet indicateur. En revanche, la part des revenus de l'activité des entreprises hors salaires (EBE) est plus faible en Picardie que dans la plupart des autres régions : ce poste représente 20 % du revenu contre 23 % aussi bien en province qu'en Île-de-France.

Composantes du revenu disponible brut (RDB) des ménages en 2005
(en % du RDB)



REVENU DES MÉNAGES



En 2006, 13,9 % de la population a un revenu inférieur au seuil de pauvreté (fixé conventionnellement à 60% du revenu médian, soit 880 euros). Le taux de pauvreté est légèrement supérieur à celui de la province (13,4 %).

Les ménages les plus petits et les plus grands sont davantage exposés à la situation de pauvreté que les ménages de taille moyenne. Ainsi, 17 % des personnes vivant seules et 18 % des ménages de plus de quatre personnes vivent sous le seuil de pauvreté alors que ces taux de pauvreté vont de 8 % à 11 % pour les ménages de taille intermédiaire. La pauvreté en Picardie touche particulièrement les familles avec enfants, y compris les familles monoparentales : 23 % des enfants de 0 à 3 ans et 21 % de la population des moins de 19 ans sont sous le seuil de pauvreté (respectivement 20,3 et 18,7 pour la France de province). Les personnes âgées de plus de 65 ans sont quant à elles 7,5 % à vivre sous le seuil de pauvreté soit 1,3 points de moins qu'en province.

La proportion de ménages pauvres diminue avec l'âge du chef de ménage, allant de 21,7 % pour les moins de trente ans (0,2 point de plus qu'en province) à 9,4 % pour les 75 ans et plus (1,9 points de moins qu'en province).

Taux de pauvreté selon l'âge des individus, en pourcentage

	De 0 à 3 ans	De 0 à 19 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Picardie	22,9	21,0	19,3	13,3	7,5	13,9
Province	20,3	18,7	17,5	12,6	8,8	13,4
France métropolitaine	20,0	18,3	17,0	12,4	8,9	13,2

Source, Insee RDL 2006

En Picardie, plus de 136 000 personnes, soit environ un salarié sur cinq, ont perçu un salaire inférieur à 794 euros en 2006. Ce taux de bas salaires de 20 % est inférieur de deux points à la moyenne de métropole. Cette différence s'explique par un secteur des services, où les bas salaires sont plus nombreux, moins développés que dans l'ensemble de la France. Les inégalités de salaires se concentrent surtout sur les secteurs des services et touchent particulièrement les jeunes salariés, les travailleurs à temps partiels, les intérimaires et les emplois aidés.

PERTINENCE

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio, elle est aussi essentielle dans la Stratégie européenne de développement durable. En France, elle est au cœur des objectifs de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et du Plan de cohésion sociale de 2005. Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de bas revenus égal à 60 % du revenu médian national.

Les salariés à bas salaires sont donc les personnes dont l'ensemble des revenus d'activité est inférieur à 60 % de la médiane des revenus d'activités observables au niveau national. Sont pris en compte l'ensemble des revenus nets d'activité salariée, plus les éventuelles indemnités de chômage, perçus au cours d'une année entière. Cela permet de tenir compte des emplois atypiques (CDD, emplois aidés, temps partiel, intérim), des ruptures de contrat, des périodes de chômage et de la double activité. La stratégie nationale de développement durable affirme la nécessité de créer une société fondée sur l'inclusion sociale.

Le taux de bas salaires est l'indicateur retenu pour rendre compte des diverses facettes de la problématique.

ANALYSE

En Picardie, 20 % des actifs occupés ont perçu un salaire mensuel inférieur à 794 euros, soit 60 % du salaire médian. Ce taux est inférieur de 2 points à celui de l'ensemble de la France. Deux éléments contribuent à diminuer le taux de bas salaires en Picardie. D'une part, le travail à temps partiel est moins présent en Picardie qu'en France (deux points inférieur comparé à l'ensemble de la France). D'autre part, les emplois dans les services sont moins développés. Or, dans ce secteur, les taux de bas salaires sont plus élevés.

Les catégories socioprofessionnelles les plus exposées sont les employés et les ouvriers, les taux de bas salaires dans ces deux catégories sociales sont respectivement de 30 % et 21 %, sensiblement plus faibles qu'en métropole. Il s'agit en particulier des ouvriers de la construction et de l'agriculture. Les employés à bas salaires se situent dans les secteurs des services aux particuliers, de l'industrie agricole et du commerce.

D'autres profils sont plus sensibles à cette situation. Près de quatre jeunes salariés de 16 à 29 ans sur dix touchent un bas salaire. Ils représentent près de la moitié des bas salaires, soit 23 points de

plus que leur part dans l'ensemble des actifs occupés. 27 % des femmes salariées, touchent un bas salaire, contre 15 % pour les hommes. Leurs emplois se concentrent dans le commerce, les services aux entreprises, l'éducation la santé et l'action sociale. Ces secteurs ont plus souvent recours au temps partiel. Les personnes ayant un salaire horaire compris entre 0,8 et 1,2 fois le Smic, représentent la moitié des salariés à bas salaires.

Les formes particulières d'emploi prédisposent à cette situation : 42 % des intérimaires et 68 % des emplois aidés sont à bas salaires. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des "publics cibles", telles les personnes "en difficulté sur le marché du travail" ou les jeunes. Parmi les autres salariés, 52 % des salariés à temps partiel ont des revenus inférieurs au seuil de bas salaire contre 12 % pour ceux qui travaillent à temps complet. De manière générale, la durée du temps de travail est le facteur prépondérant expliquant cette situation : plus de la moitié des travailleurs à bas salaires ont travaillé l'équivalent de moins de 6 mois à temps complet dans l'année et 51 % des salariés à temps partiel sont à bas salaires.

Les départements de l'Aisne et de la Somme présentent des taux de bas salaires plus élevés que dans l'Oise. Le nord de la Picardie en particulier, est plus touché par cette situation. Il s'agit principalement des zones d'emploi d'Hirson, du Santerre-Somme et d'Abbeville-Ponthieu. Dans ces territoires les taux de bas salaires dépassent les 23 %.

Effectif et pourcentage des salariés à bas salaires par tranches d'âges en 2006

Classe d'âge	Picardie		Métropole
	Effectif	En %	en %
16-29	66 965	38	42
30-39	25 478	14	16
40-49	22 929	13	13
50-65	21 076	15	15

Source : Insee, DADS 2006

Effectifs et pourcentage des salariés par catégorie sociale en 2006

Catégorie sociale	Picardie		Métropole
	Effectif	En %	en %
Agriculteurs	35 484	26	26
Chefs d'entreprises	7 517	6	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 936	7	5
Professions intermédiaires	13 660	10	11
Employés	40 595	30	33
Ouvriers	28 033	21	25

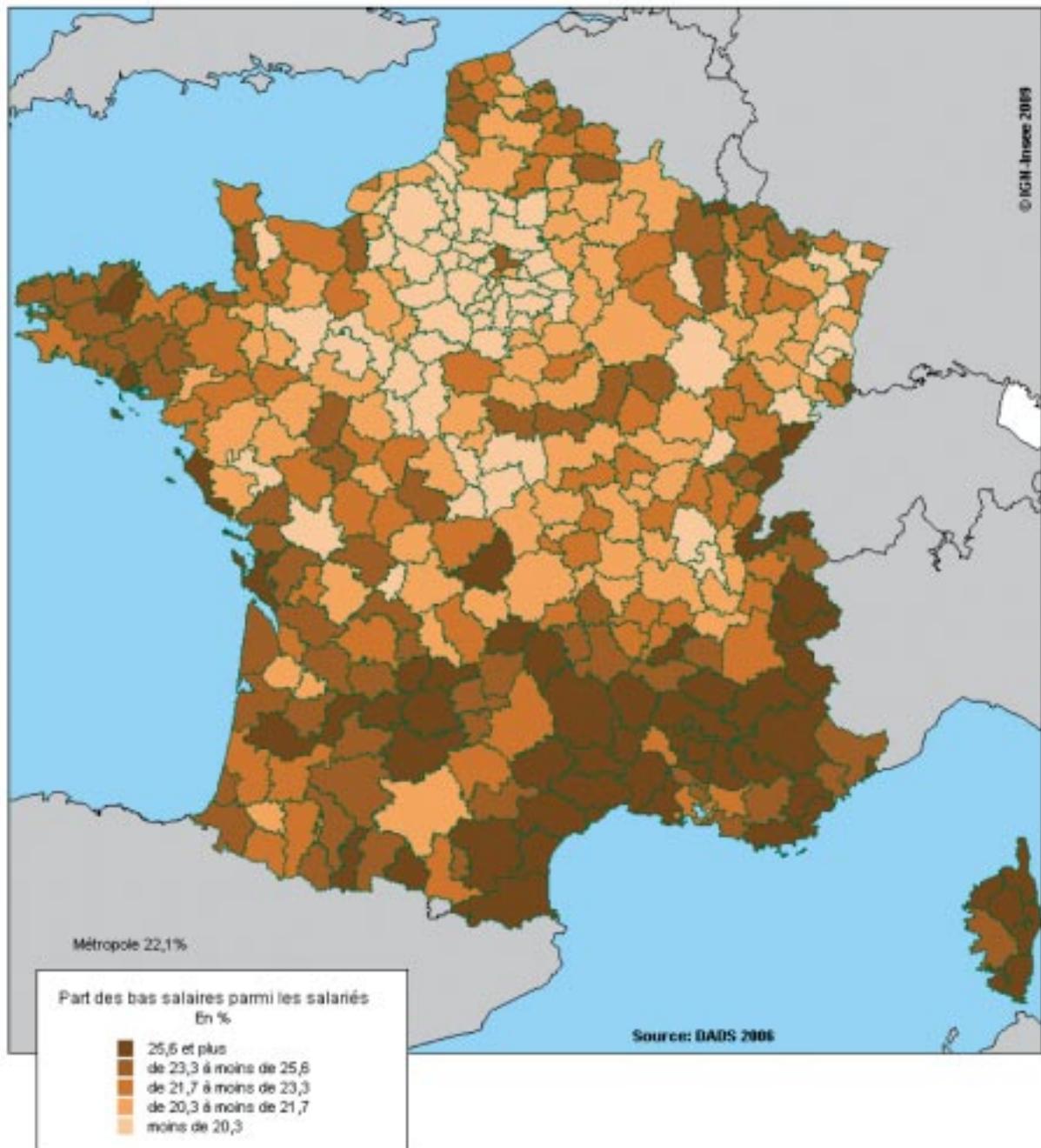
Source : Insee, DADS 2006

Répartition des salariés à bas salaires selon la condition d'emploi en Picardie

	Pourcentage parmi		Part des salariés à bas salaires parmi les salariés selon la condition d'emploi (%)
	les bas salaires	les salariés	
Temps complet	44,8	80,2	11,2
Temps partiel	40,6	15,8	51,8
	Nombre de bas salaires	Nombre de salariés	Part de salariés à bas salaires parmi les salariés (%)
Picardie	136 449	677 751	20,1

Source : DADS 2006

Part des bas salaires parmi les salariés par zone d'emploi



Note: Un salarié à bas salaire est un individu pour lequel le cumul de tous les salaires nets perçus dans l'année est inférieur au seuil de bas salaires (794 euros par UC et par mois)

3 % des salariés picards employés dans les établissements de 20 salariés et plus sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et 7,4 % des demandeurs d'emploi picards. Le maintien en emploi des travailleurs handicapés présente un enjeu important en Picardie : population vieillissante, occupant des postes vulnérables en période de réduction d'effectif, et un chômage de très longue durée important touchant 30 % des travailleurs handicapés dès lors qu'ils sont inscrits à pôle emploi.

En termes d'équipements, la Picardie (surtout la Somme) est plutôt bien positionnée pour l'accueil des adultes handicapés, mais beaucoup moins pour celui des enfants handicapés (notamment l'Aisne et l'Oise).

PERTINENCE

Le handicap est défini comme "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant". Les handicaps sont classés en quatre types : auditif, visuel, moteur et polyhandicap, mental et troubles du comportement.

Selon : "Enquête Vie quotidienne et santé", les personnes handicapées sont encore victimes de nombreuses formes de discriminations et d'exclusion, à cause de ces déficiences qui sont rejetées, incomprises ou qui effraient les personnes valides. La prise en charge du handicap est très inégale selon l'origine sociale de la personne handicapée. Les milieux modestes rencontrent des déficiences plus fréquentes, et plus de difficultés concernant la gestion du handicap dans la vie quotidienne.

Les personnes handicapées qui ne sont pas en capacité de travailler vivent dans une situation matérielle et financière précaire, et rencontrent des difficultés pour trouver un logement et un emploi. La scolarisation des enfants en capacité d'être intégrés dans une école ordinaire pose encore de nombreux problèmes, notamment le manque de formation des enseignants et des difficultés matérielles.

Or, dans une perspective de développement durable, et en accord avec l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", les personnes handicapées doivent pouvoir s'intégrer avec les mêmes chances et les mêmes possibilités que les personnes valides : accès à l'éducation, à l'emploi, mobilité, lutte contre les discriminations et l'exclusion.

L'application de la loi du 11 février 2005 est progressive mais continue, et elle apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées en France.

Les indicateurs retenus dans cette fiche sont la part des travailleurs handicapés parmi les salariés, le nombre de places dans les établissements de travail protégés, la part des demandeurs d'emploi handicapés dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, et le taux d'équipement global en lits-places d'enfants handicapés.

L'emploi direct des travailleurs handicapés comme réponse à l'obligation d'emploi est plus fréquente en région qu'en France

En Picardie en 2006, la part des travailleurs handicapés dans l'ensemble des salariés en équivalent temps plein est de 2,5 % et le décompte des bénéficiaires dépasse 50 % de l'obligation d'emploi attendue. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux moyennes nationales respectives : 2,3 % et 48 %. C'est en Auvergne, en Franche-Comté et en Lorraine que ces taux sont les plus élevés. À l'inverse, c'est en Île-de-France où ces taux sont les plus faibles mais il y a dans cette région un effet de sous-déclaration des bénéficiaires dans les établissements sous accord spécifique, nombreux en Île-de-France. Le taux d'emploi direct progresse en 2007 pour atteindre 3 %.

Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ; un enjeu pour la région

La population handicapée en emploi occupe un poste d'ouvrier dans 2/3 des cas, et se caractérise par un âge avancé (38 % ayant plus de 50 ans). Outre la difficulté de maintenir dans l'emploi des personnes après 50 ans ou les ouvriers, les modalités de réponse à l'obligation d'emploi vont présenter un enjeu majeur en Picardie, dans un contexte de durcissement de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) et de crise économique.

Une partie des postes que vont quitter les travailleurs handicapés seront amenés à ne pas être remplacés, selon les estimations du Centre d'Analyse Stratégique à l'horizon 2015. Sachant que près de 44 % des demandeurs d'emploi handicapés ne disposent d'aucun diplôme qualifiant, il est à prévoir la juxtaposition d'un chômage de longue durée chez les travailleurs handicapés et des besoins en recrutement non couverts.

Les autres modalités de réponse à l'obligation d'emploi sont également à mettre en avant, dont la passation de contrats de sous-traitance avec le milieu protégé, concernant 35,8 % des établissements assujettis en Picardie, voire 51,7 % dans le secteur industriel.

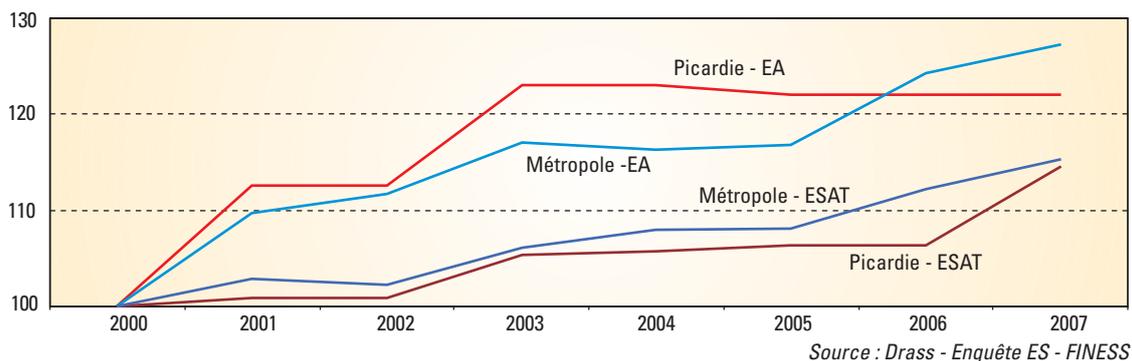
Une croissance des places d'accueil en milieu protégé pour la Picardie, mais une stabilisation en entreprise adaptée

Huit cents Picards handicapés sont accueillis dans les 19 entreprises adaptées de la région. Ces entreprises (anciennement appelées "ateliers protégés") sont des entreprises du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Ces structures, bénéficiant d'une aide de l'État, doivent permettre une insertion et une promotion professionnelles tenant compte du handicap du travailleur. Toutes ces personnes ne travaillant pas à temps plein, on y retrouve donc un effectif de 745 personnes en équivalent temps plein. En Picardie, une entreprise accueille en moyenne 39 personnes contre 32 au niveau national (hors Corse).

D'autres personnes handicapées travaillent dans des établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciens centres d'aide par le travail). Ce sont des établissements médico-sociaux ayant double vocation de proposer aux personnes handicapées une activité sociale (accès à l'autonomie, implication dans la vie sociale), professionnelle et un soutien médico-social. 3 600 Picards sont accueillis dans ces structures en 2006 ce qui représente 3,5 % de la capacité d'accueil métropolitaine. À elles-seules, trois régions (Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) concentrent 30 % des places offertes en ESAT.

Depuis 2000, le nombre de places offertes dans les établissements de travail protégé augmente régulièrement : plus de 600 places supplémentaires ont été offertes en Picardie, soit une évolution de 2,1 % par an contre 2,3 % par an au niveau national.

Évolution du nombre de places dans les établissements de travail protégé (base 100 en 2000)



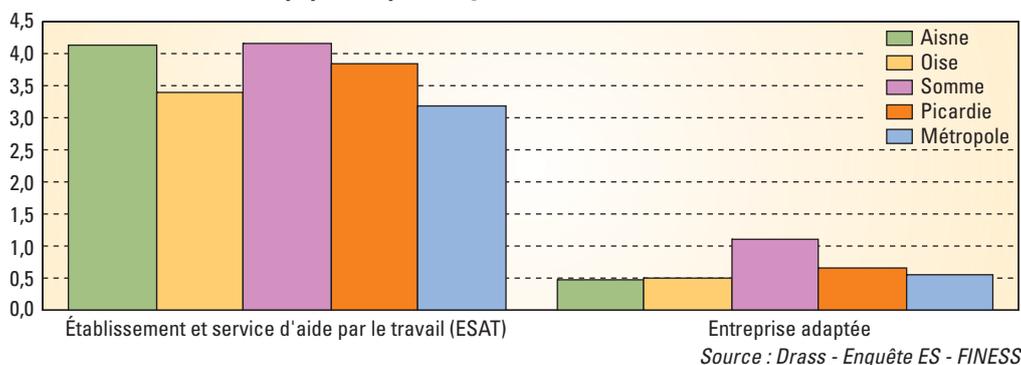
La part régionale des travailleurs handicapés chez les demandeurs d'emploi se situe au niveau national, mais masque des disparités importantes au sein du territoire

En décembre 2008, la Picardie comptait 7,4 % de demandeurs d'emploi handicapés dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, soit l'équivalent de la tendance métropolitaine. Elle occupe de ce fait la 6^e place du classement des régions françaises derrière l'Île-de-France, la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et l'Alsace. Seul, le Limousin présente un taux supérieur à 10 %.

Toutefois, cette moyenne picarde masque de grande disparité : la part des travailleurs handicapés varie de 5,7 % dans le bassin d'emploi du Santerre-Oise Sud-Oise à 10,1 % à Hirson.

La population handicapée inscrite à pôle emploi est majoritairement composée d'hommes (58,9 %), âgée dans 31,5 % des cas de 50 ans et plus, et ne dispose d'aucun diplôme qualifiant dans 44 % des cas. Le chômage de très longue durée touche 3 demandeurs d'emploi sur 10. Les difficultés rencontrées par l'ensemble des demandeurs d'emploi sont accentuées pour les travailleurs handicapés.

Taux d'équipement par catégorie d'établissements en 2007 (%)



Une capacité d'accueil des adultes handicapés plus élevée qu'en France

En termes d'équipement, la Picardie est mieux équipée pour accueillir les adultes handicapés qu'en moyenne en France. On dénombre près de 4 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans contre seulement un peu plus de 3 places en Métropole pour l'accueil en ESAT. En ce qui concerne les entreprises adaptées, la situation est un peu moins bonne puisque, même si la moyenne picarde est légèrement supérieure à la moyenne nationale, les moyennes de l'Aisne et de l'Oise sont nettement inférieures. C'est le département de la Somme avec 1,12 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans qui permet à la région d'atteindre la moyenne nationale.

Les différents types d'hébergement permettent d'offrir 3 700 lits aux Picards adultes handicapés : 40 % en foyers d'hébergement, 40% en foyers de vie, 13 % en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et 7 % en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM).

HANDICAP ET TRAVAIL

Le réseau d'accueil des enfants handicapés est cependant plus déficitaire

Malheureusement, l'accueil est déficitaire pour les enfants. Les équipements sont beaucoup plus rares : avec un taux d'équipement global en lits-places d'enfants handicapés pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans nettement inférieur à ceux des deux autres départements picards, l'Oise accuse un déficit important (7,21 pour mille). De ce fait, la moyenne régionale s'établit juste au niveau de la moyenne nationale.

Concernant uniquement les enfants déficients moteurs, l'Aisne et l'Oise sont dépourvus d'installations de prise en charge. Seul, le département de la Somme compte un établissement de ce type permettant d'accueillir 68 enfants.

Ces points mettent en exergue les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, lorsque les structures spécialisées font défaut. À titre d'exemple, les établissements public du second degré ont accueilli au cours de l'année 2003/2004 près de 1 000 enfants en situation de handicap à temps plein, près de 500 dans l'Aisne, 264 dans l'Oise et 200 dans la Somme. La surreprésentation de la scolarisation en milieu ordinaire dans l'Aisne (au regard du poids des Axonnais dans la population picarde) nous amène à interroger les conditions d'intégration de ces enfants (scolarisation par défaut ?) et la sensibilisation des professeurs au handicap. ■

Accueil des adultes handicapés - Taux d'équipement par catégorie d'établissements : lits ou places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 1^{er} janvier 2007

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	Métropole
Maison d'accueil spécialisée (MAS)	0,54	0,43	0,52	0,49	0,58
Foyer de vie	0,95	1,10	2,41	1,45	1,25
Foyer d'accueil médicalisé	0,36	0,33	0,00	0,24	0,40
Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)	4,13	3,40	4,16	3,83	3,19
Entreprise adaptée	0,47	0,49	1,12	0,67	0,56

Source : Drass - Enquête ES - FINESS

Accueil enfance et jeunesse handicapées Taux d'équipement : lits, places installés au 1^{er} janvier 2007 par catégorie de clientèle

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	Métropole
Déficients intellectuels	900	566	1 081	2 547	62 534
Polyhandicapés	126	209	96	431	7 558
Déficients psychiques	61	329	212	602	15 963
Déficients moteurs	0	0	68	68	7 047
Déficients sensoriels	95	90	40	225	7 971
Autres déficiences (1)	6	50	45	101	2 639
Taux d'équipement global en lits-places d'enfants handicapés/1 000 jeunes de -20 ans	9,28	7,21	11,69	9,06	8,90

(1) Maladies inv. Long. Durée, épilepsies, troubles psychopathologiques...

Source : Drass - FINESS

Bibliographie

- "Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées - 2009" de la Dares
Site Statiss des Drass et de la Drees : <http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm>
- "Panorama emploi-formation des Travailleurs handicapés en Picardie - édition 2009", GIP CARMEE, Mission TH
- "Les inaptitudes totales ayant conduit à un licenciement en Picardie - Année 2008" ARAMIE-GIP CARMEE, Mission TH
- Site du Centre d'analyse régional des mutations économiques et de l'emploi (GIP CARMEE) : <http://www.carmee.fr/>
- Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie (OR2S) : <http://www.or2s.fr/>
- "Enquête Vie quotidienne et santé - Limitations dans les activités et sentiment de handicap ne vont pas forcément de pair" Insee Première n°1254 - août 2009.

En Picardie, le salaire des femmes représente 88 % de celui des hommes et les femmes sont sous-représentées parmi les cadres. C'est par ailleurs dans cette catégorie sociale que les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont les plus élevés. Les inégalités entre hommes et femmes ne sont pas plus marquées dans la région que dans l'ensemble de la France. Ces dernières années, les inégalités d'accès aux postes à responsabilité et les écarts de rémunérations tendent à se réduire, moins vite cependant en Picardie que dans l'ensemble de la France.

PERTINENCE

Le développement durable suppose la parité hommes-femmes dans les différents domaines de la vie sociale. En France, l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans le préambule de la Constitution. Le principe de l'égalité de la rémunération des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale est contenu dans l'article 141 du traité d'Amsterdam de 1997. Pourtant, un certain nombre de disparités subsistent, malgré la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle, inspirée d'une directive européenne de 1976 et surtout depuis 2006 et la loi 2006-340 du 23 mars*.

Les indicateurs retenus sont les différences de salaire et de taux de chômage entre les hommes et les femmes, la répartition des catégories socioprofessionnelles selon le sexe et le recours au temps partiel selon le sexe.

ANALYSE

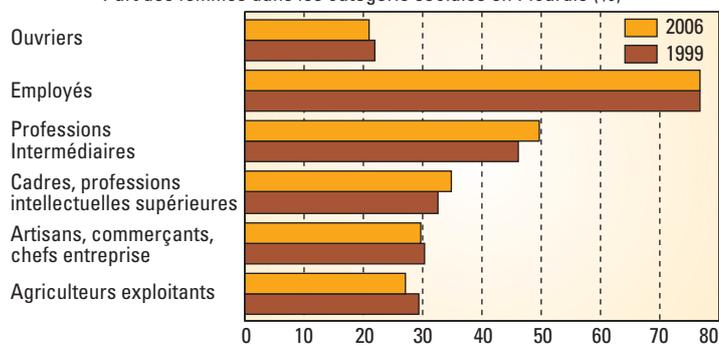
En Picardie, la part des femmes dans la population active a progressé de trois points depuis 1990 pour atteindre 46 % en 2006. Cette proportion est comparable à la situation nationale où les femmes représentent 47 % de la population active.

Ce pourcentage varie selon les catégories socioprofessionnelles : en 2006, plus des trois quarts des postes d'employés et la moitié des postes d'encadrement intermédiaire sont occupés par des femmes, tandis que 20 % des postes d'ouvriers à temps complet sont occupés par des femmes. De plus, même si la part des femmes parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures a augmenté de trois points depuis 1999, elle n'atteint que 35 % en 2006 (37 % au niveau national).

L'inégalité d'accès aux postes à responsabilité a légèrement diminué : en 2006, une femme ayant un emploi avait 40 % de chance de moins d'être cadre qu'un homme, contre 42 % en 1999. En France, ces probabilités sont respectivement de 43 % et 45 %.

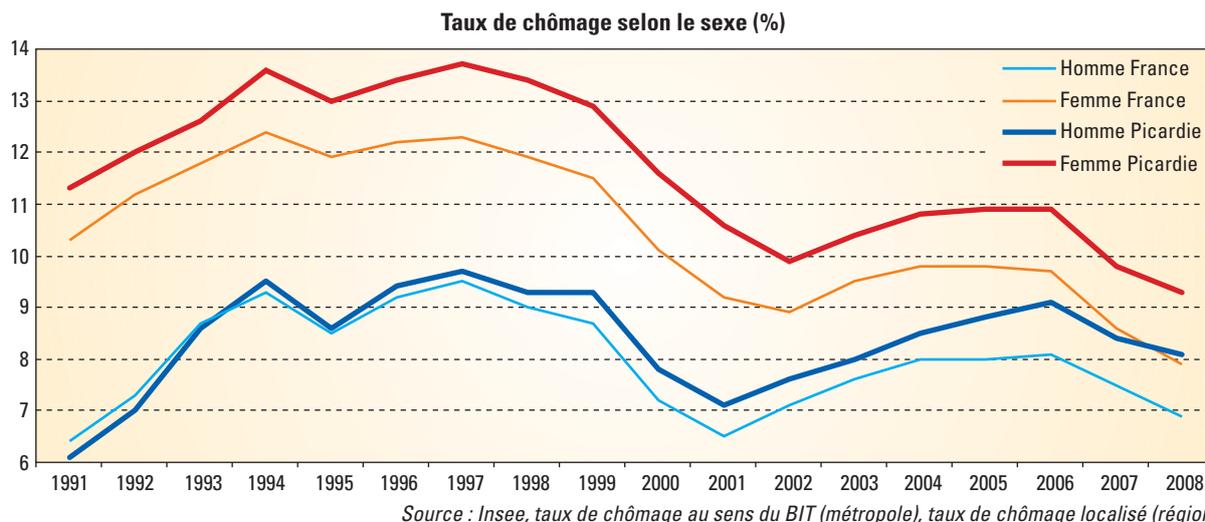
Le chômage touche plus fréquemment les femmes que les hommes, et ce à tous les âges, y compris pour des personnes présentant les mêmes caractéristiques. Elles étaient ainsi 13,6 % à être au chômage en 1994, alors que les hommes n'étaient que 9,5 % dans la même situation. L'écart entre les

Part des femmes dans les catégories sociales en Picardie (%)



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2006

* La loi votée en mars 2006 met en place des dispositions visant à aboutir à la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans les 5 ans à venir ; concilier vie professionnelle et vie familiale ; accélérer l'accès des femmes et des jeunes filles à la formation professionnelle et à l'apprentissage en incitant les partenaires du secteur à promouvoir la mixité.



sexes en Picardie s'établissait à 4,1 points en Picardie, alors qu'il n'était que de 3,1 points en France métropolitaine. L'écart entre les hommes et les femmes ne cesse cependant de diminuer : il est en 2008 de 1,2 point au niveau régional et de 1 point au niveau national. Parmi les raisons qui rendent plus difficile l'accès des femmes picardes à l'emploi figure en premier lieu la moindre représentation des activités tertiaires, qui offrent des emplois très majoritairement occupés par des femmes. La nature relativement dispersée de l'habitat défavorise également l'emploi des femmes, par les contraintes occasionnées sur le plan des déplacements domicile-travail.

En 2007, près d'un tiers des femmes sont à temps partiel en Picardie (32 %), cette proportion est légèrement plus faible que pour l'ensemble de la France (34 % des femmes sont à temps partiel). La répartition du travail à temps partiel est déséquilibrée. En effet, 11 % des hommes ont ce type d'emploi en 2007 en Picardie, 12 % pour la France. La situation a peu évolué depuis 2005, la part des femmes salariées à temps plein n'ayant augmenté que d'un point, que ce soit pour la France ou la Picardie.

Ces différences de répartition du temps de travail induisent des différences importantes entre le salaire moyen des hommes et des femmes. En 2007, le salaire moyen des hommes tout type de postes confondus est de 20 565 euros contre 15 796 euros pour les femmes, soit un salaire moyen des femmes inférieur de 23 % à celui des hommes. En ne considérant que les temps plein, ce ratio est encore de 16 % en faveur des hommes. Cet écart de salaire moyen s'explique en partie par la structure des emplois occupés par les femmes : il s'agit en majorité d'emplois moins rémunérateurs, deux tiers des femmes occupent un poste d'ouvrière ou d'employée.

De même, au sein de chaque catégorie sociale, sauf les employés, les écarts de salaire semblent indiquer que les femmes occupent davantage que les hommes des postes moins rémunérateurs. Ces inégalités sont d'autant plus grandes que les salaires sont élevés. En 2007, le salaire des femmes cadres est de 20 % inférieur à celui de leurs homologues masculins. Parmi les employés, l'écart qui était de 1 % en 2006 est pratiquement nul en 2007. ■

Salaires horaires net en euros pour les temps complet en 2007 en Picardie

Catégorie sociale	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	23,88	19,51	22,72
Professions intermédiaires	13,52	12,34	13,02
Employés	9,34	9,31	9,32
Ouvriers non qualifiés	8,77	8,15	8,59
Ouvriers qualifiés	10,01	9,34	9,94

Source : Insee, DADS 2007 kit salaire

PARTICIPATION ÉLECTORALE

Les élections européennes de 2009 ont confirmé la tendance observée aux élections présidentielles et législatives de 2007 : la Picardie est une région où l'abstention est légèrement plus élevée que la moyenne nationale. Près de 60 % des électeurs se sont abstenus de voter aux européennes de 2009 et près de 17 % au premier tour des élections présidentielles 2007.

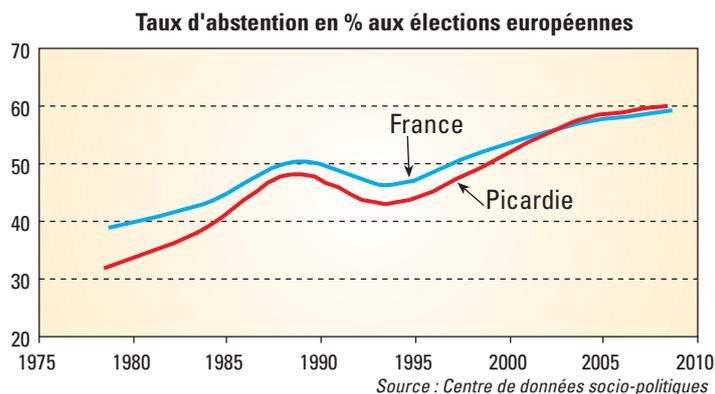
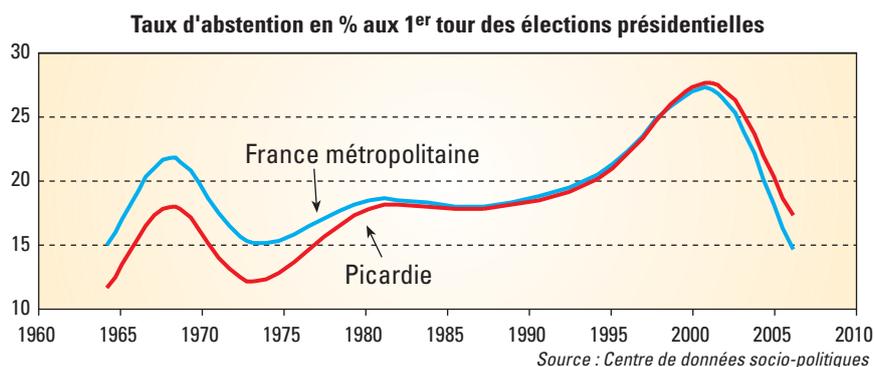
PERTINENCE

La citoyenneté peut être considérée comme un reflet de la bonne santé de nos démocraties. Elle mesure une forme d'implication des citoyens dans les grands débats collectifs. Le concept de citoyenneté est un exercice difficile à appréhender. Il peut être approché par un indicateur de participation aux élections bien qu'il ne résume pas à lui seul la question de l'intégration sociale. Alors que l'abstention ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non-citoyenneté, elle permet néanmoins d'approcher certaines formes de désintérêt ou de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

ANALYSE

En Picardie, on observe une progression significative de l'abstention. Depuis le début des années 2000, les taux d'abstention en Picardie sont supérieurs aux taux des autres régions françaises. Au premier tour de la dernière élection présidentielle, 17,3 % des Picards ne sont pas allés voter contre seulement 14,7 % des Français de métropole. Cette tendance s'est confirmée lors des dernières élections européennes de 2009 où la Picardie a enregistré un taux d'abstention supérieur d'un demi-point à la moyenne nationale.

Le taux d'abstention en Picardie augmente plus rapidement qu'en France métropolitaine au cours du temps. Ainsi, le taux d'abstention des premières élections présidentielles de la cinquième Répu-



PARTICIPATION ÉLECTORALE

blique (1965) était de 11,7 % en Picardie soit près de 3 points de moins que la moyenne nationale. Ce taux n'a cessé de croître jusqu'aux élections de 2002 en région comme en France (27,7 % contre 27,2 %) avant de reculer lors du premier tour des élections présidentielles de 2007.

Jusqu'au début des années 80, la Picardie avait des taux d'abstentions parmi les plus faibles de France alors qu'ils sont parmi les plus élevés de France ces dernières années. Comme dans les autres régions industrielles, la montée de l'abstention accompagne la montée du chômage. Ainsi, la circonscription de la Thiérache, fortement touchée par le chômage et la précarité de l'emploi, est une des circonscriptions picardes où l'abstentionnisme a le plus progressé ces trente dernières années. Pour autant, le milieu rural se caractérise par une abstention plus faible qu'en milieu urbain : la circonscription regroupant l'agglomération d'Amiens possède le plus fort taux d'abstention de la région lors de l'élection européenne de 2009.

En 2007, un peu plus d'un Picard sur dix s'est abstenu à tous les scrutins (présidentielles et législatives) et un peu moins de un sur deux a systématiquement participé à chaque tour de scrutin. Ces taux sont légèrement inférieurs à ceux de la France métropolitaine puisque 9,5 % des votants se sont systématiquement abstenus et 50,4 % ont participé à chaque tour. ■

Proportion d'électeurs ayant participé à x scrutins en 2007

	France	Picardie
Ont participé à tous les tours de scrutin	48,8%	50,4%
Ont participé à tous les tours sauf un	18,1%	15,6%
Ont voté deux fois sur quatre	17,8%	19,2%
Ont voté une seule fois sur quatre	4,3%	5,4%
Aucune participation	11,0%	9,5%
Total	100,0%	100,0%

Source : Insee, Enquête sur la participation électorale 2007

Bibliographie

"La participation électorale en 2007 - Un printemps citoyen mobilisateur, jeune et féminin", INSEE PICARDIE Analyses n°24-2008

"La participation électorale en 2007 - La mémoire de 2002", Insee Première n°1169, Stéphane Jugnot, décembre 2007.

"La participation électorale au printemps 2002 - De plus en plus de votants intermittents", Insee Première n°887, François Clanché, janvier 2003.

"La participation électorale en Picardie au printemps 2004", INSEE PICARDIE Analyses, Bruno Ghirardi, 2005.

"Retour sur une année électorale", INSEE PICARDIE Première n°105, Jean-Jacques Beaulieu, 2003.

RISQUES PROFESSIONNELS

Les accidents de travail, très présents dans le domaine du bâtiment, sont malheureusement beaucoup plus fréquents en Picardie qu'en moyenne nationale. Les déplacements domicile-travail s'allongent mais la fréquence des accidents de trajet tend à baisser. Le nombre de maladies professionnelles déclarées, mieux prises en charge et mieux reconnues, augmente en règle général mais cette augmentation n'est pas due à une détérioration des conditions de travail.

PERTINENCE

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Maladies, incapacités voire décès, pénalisation du système productif, coût d'indemnisation sont autant de facteurs à prendre en compte. Le code du travail stipule "l'obligation de l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs".

Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixé comme objectif "d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité du travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles".

L'assurance maladie indemnise trois types de risques professionnels :

- l'accident du travail survenu par le fait ou à l'occasion du travail ;
- l'accident de trajet survenu lors du trajet entre le lieu de travail du salarié et son domicile ou son lieu habituel de repas ;
- la maladie professionnelle qui est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Les données portent ici sur le seul champ couvert par le régime général de la Sécurité sociale (salariés non agricoles, hors fonction publique ou régimes spéciaux).

Les taux de fréquence des maladies professionnelles sont en forte hausse, en Picardie comme en France. Néanmoins, cette augmentation n'est pas imputable à une détérioration des conditions de travail mais au contraire à une meilleure reconnaissance juridique de ces maladies ainsi qu'à une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine professionnelle de certaines pathologies.

L'indicateur retenu est l'évolution de la fréquence des risques professionnels recensés par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (Cram).

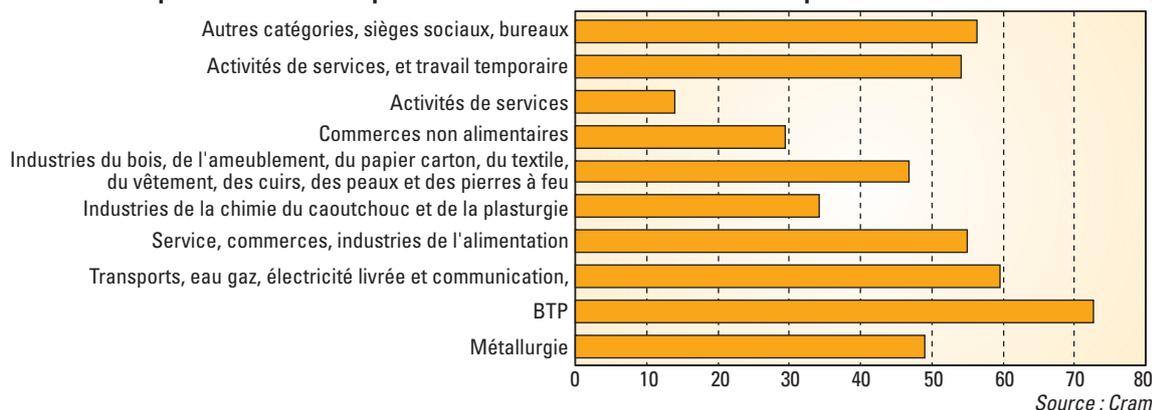
ANALYSE

En Picardie, en 2007, un peu plus de 21 000 accidents du travail avec arrêt de travail, un peu plus de 2 000 accidents de trajet et environ 1 800 cas reconnus de maladies professionnelles, ont été enregistrés par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (Cram), qui gère 473 000 salariés picards.

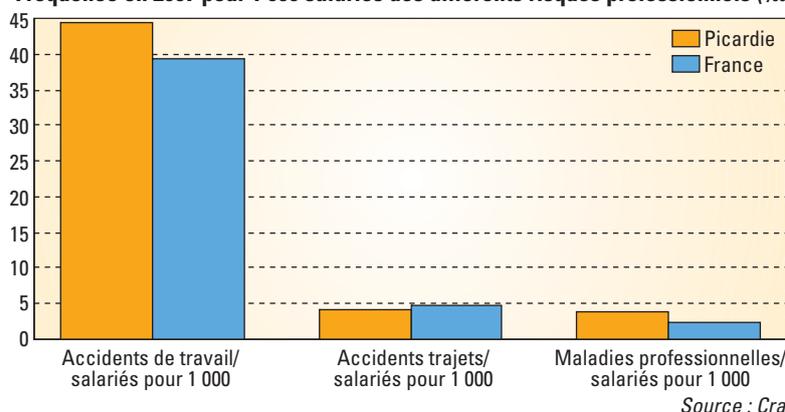
La fréquence des accidents sur le lieu de travail, en 2007, s'établit à 44,5 pour mille salariés en Picardie, soit 5 points de plus qu'au niveau national. Cette surreprésentation est à mettre en relation avec le poids du bâtiment dans la région. C'est en effet dans ce secteur, où les accidents sont très nombreux, que la fréquence des accidents est la plus élevée : près de 73 pour 1 000 en 2007. Les secteurs du commerce, de l'alimentation, du transport et de l'énergie sont aussi fortement concernés puisque la fréquence y est supérieure à 50 pour mille salariés.

RISQUES PROFESSIONNELS

Indice de fréquence des accidents pour 1 000 salariés selon les comités techniques nationaux en 2007 en Picardie (‰)



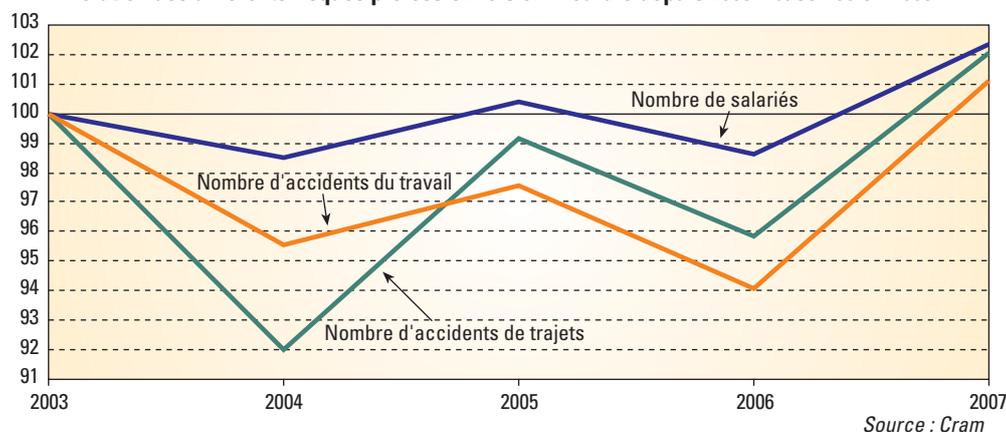
Fréquence en 2007 pour 1 000 salariés des différents risques professionnels (‰)



À l'intérieur de la région, les accidents sont les plus nombreux dans le département de l'Oise (43 % des accidents de travail) mais ce chiffre est à mettre en relation avec le nombre de salariés qui y est aussi plus important que dans les deux autres départements picards. D'ailleurs, en relativisant le nombre d'accidents par le nombre de salariés, c'est dans le département de l'Aisne que le risque d'avoir un accident de travail y est le plus fort : 47,6 pour mille salariés. Dans le secteur du bâtiment, la fréquence atteint même 85 pour mille salariés dans ce département.

Depuis 2003, le nombre d'accidents de travail fluctue légèrement. Il suit l'évolution du nombre de salariés.

Évolution des différents risques professionnels en Picardie depuis 2003 - base 100 en 2003



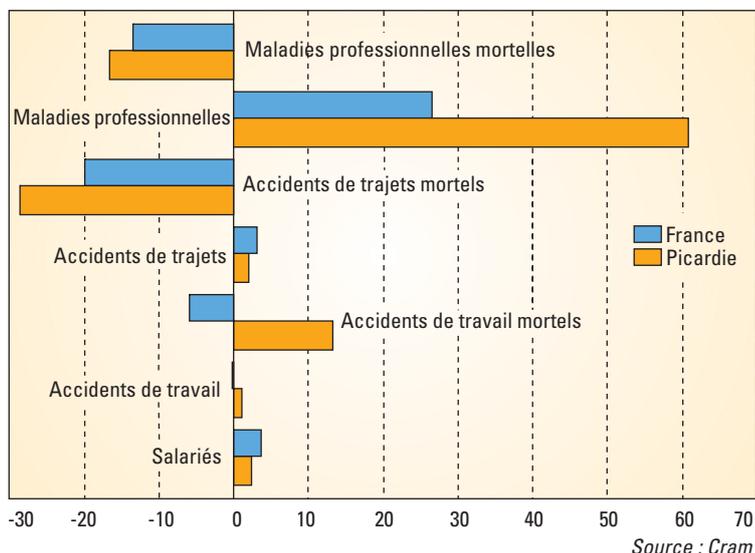
Tout comme au niveau national, le nombre de décès augmente pour la deuxième année consécutive : 17 accidents de travail mortels ont été comptabilisés en 2007 en Picardie.

Les trajets sont aussi un risque professionnel non négligeable, d'autant plus que les distances domicile-travail s'allongent. Plus de 2 000 accidents de trajet ont eu lieu en 2007 en Picardie. La fré-

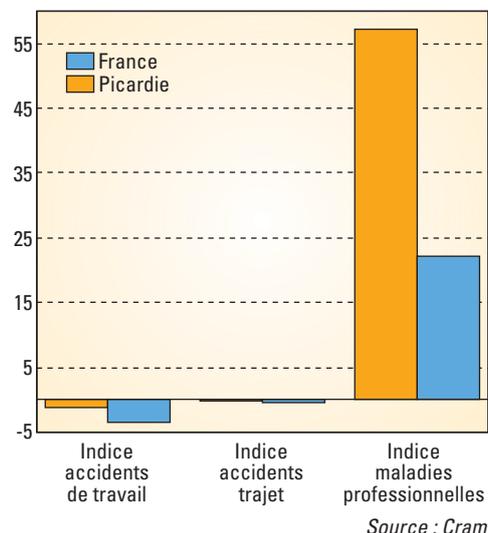
RISQUES PROFESSIONNELS

quence des accidents est légèrement plus faible en Picardie qu'en moyenne en France (4,3 contre 4,7 pour mille salariés). Cette fréquence est légèrement plus élevée dans l'Oise que dans les autres départements picards : 4,4 pour mille salariés contre 4,3 pour l'Aisne et 4,2 pour la Somme. On dénombre encore 15 accidents de trajet qui ont coûté la vie à un salarié en Picardie en 2007.

Évolution 2003-2007 des risques professionnels (en nombre)



Évolution de la fréquence des risques professionnels entre 2003 et 2007



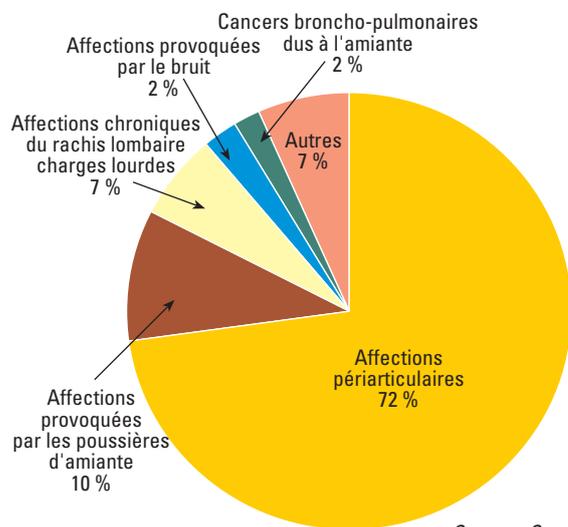
Les maladies professionnelles sont de plus en plus reconnues au niveau juridique et le tableau de maladies professionnelles reconnues ne cesse d'évoluer. Leur nombre ne cesse donc d'augmenter dans le temps. Toutefois, la fréquence est plus élevée en Picardie qu'en moyenne en France : 3,8 contre 2,4.

Si l'évolution du nombre de maladies professionnelles tient autant à des aspects juridiques que de santé, on constate tout de même que la hausse de ces dernières années est deux fois plus importante en Picardie qu'en moyenne en France.

C'est dans le département de l'Aisne que la fréquence de maladies professionnelles est la plus élevée avec une fréquence de 4,6 pour mille salariés en 2007, soit plus du double de la moyenne nationale. La métallurgie, le bâtiment et les différentes industries (bois, ameublement, caoutchouc, chimie, textile, etc.) sont autant de secteurs où les maladies professionnelles sont importantes. Vingt Picards sont morts en 2007 suite à une maladie professionnelle sur les 420 décès enregistrés au niveau national.

Les maladies professionnelles les plus fréquemment rencontrées en Picardie sont, comme au niveau national, les affections périarticulaires et les affections provoquées par les poussières d'amiante. ■

Principales maladies professionnelles rencontrées en Picardie en 2007



Site internet

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/accueil_home/accueil_accueil_home_1.php

AXE 5 - LONG TERME ET GÉNÉRATIONS FUTURES

La prise en compte de la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs besoins est une ambition essentielle du développement durable, qui "implique une transformation progressive de l'économie et de la société". Elle nécessite une capacité d'adaptation permanente de la société, de l'économie et des systèmes écologiques à des enjeux qui eux-mêmes évoluent dans le temps et une certaine résilience pour répondre à d'éventuelles crises. La préoccupation de ne pas engendrer des situations irréversibles pénalisant les générations futures est essentielle au succès d'une stratégie de développement durable.

C'est pourquoi, cet axe cherche à appréhender certaines des forces et faiblesses de la région dans une perspective de long terme. L'analyse vise à mesurer la capacité d'organisation des acteurs locaux au regard des dynamiques de long terme pour réduire la vulnérabilité de la région.

Principes de responsabilité et de précaution Vulnérabilité et adaptation à l'imprévisible

ZONES PROTÉGÉES ET INVENTORIÉES PAR L'ÉTAT

La Picardie abrite des milieux naturels diversifiés (massifs boisés, bocages, pelouses, calcaires, landes, zones humides, marais, tourbières et milieu marin, etc.) et de grande valeur patrimoniale. Les milieux naturels reconnus d'intérêt par les différents inventaires et mesures de protection représentaient environ 20 % du territoire régional en 2001. La mise à jour des ZNIEFF¹, l'extension du réseau Natura 2000, la création d'un Parc Naturel Régional, d'arrêtés de biotope, d'un site classé ont permis de densifier ce réseau qui représente en 2009, 29 % du territoire régional. La mise à jour en continue des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les projets de classement en cours, le projet de Parc Naturel Marin et de Parc Naturel Régional Picardie Maritime vont venir renforcer ce réseau qui sera le cœur de la future trame verte et bleue.

PERTINENCE

La connaissance des milieux naturels apparaît aujourd'hui comme un préalable nécessaire à une bonne gestion et protection des espaces naturels.

La richesse des milieux naturels est appréciée par des programmes d'inventaires, en particulier l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff). La directive européenne "Habitats" a également contribué à une meilleure connaissance des milieux. La France dispose d'une grande variété d'outils pour gérer et préserver ses milieux naturels, sa flore et sa faune : protections réglementaires, outils de gestion contractuelle et de maîtrise foncière.

ANALYSE

Les milieux naturels reconnus d'intérêt par les différents inventaires couvrent une part non négligeable de la Picardie (près de 30% du territoire) mais sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Ils se concentrent au niveau des massifs forestiers du sud de l'Oise, des zones bocagères de la Thiérache ou du Pays de Bray, du Laonnois, des principales vallées (Oise et Somme notamment) et bien sûr le littoral.

Les espaces naturels en 2006

	Picardie		France métropolitaine	
	En hectares	En % du territoire	En hectares	En % du territoire
Forêts de feuillus	299 223	15,3	8 807 345	16,0
Forêts de conifères	10 824	0,6	3 476 735	6,3
Forêts mélangées	9 523	0,5	1 939 240	3,5
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1)	13 703	0,7	3 550 846	6,5
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (2)	284	0,0	930 740	1,7
Prairies	161 386	8,3	8 702 928	15,8
Zones humides (3)	10 492	0,5	172 168	0,3

(1) pâturages naturels, landes, broussailles, végétation sclérophylle, forêt et végétation arbustive en mutation.

(2) Plages, dunes, sables, roches nues, végétation clairsemée, glaciers et neiges éternelles.

(3) Marais intérieurs, tourbières, marais salants, marais maritimes, zones intertidales.

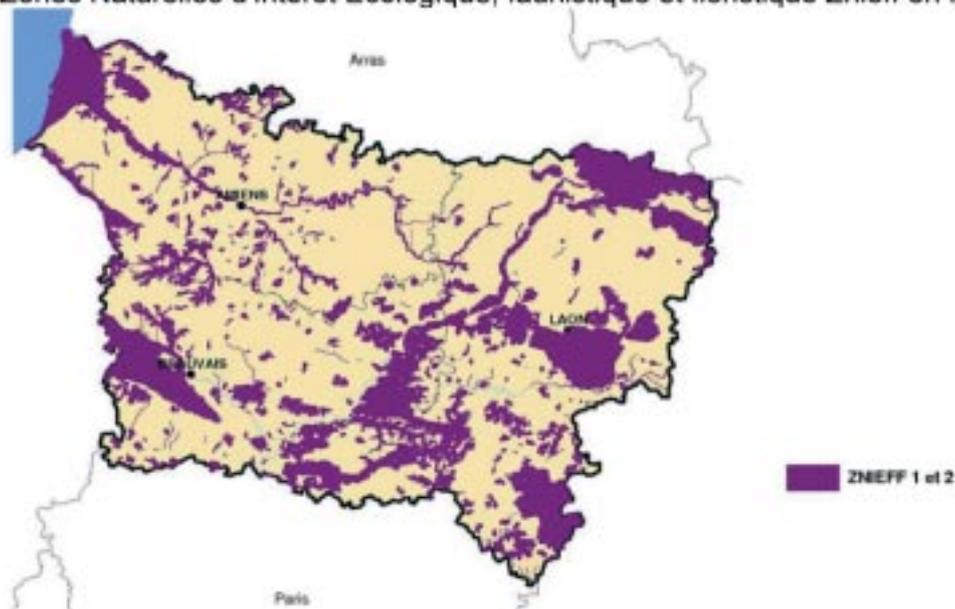
Source : IFEN 2009, UES0eS ; Corine Land Cover 2006

Inventaire national

Près du quart du territoire picard présente un intérêt basé sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Ces zones sont dénommées Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

ZONES PROTÉGÉES ET INVENTORIÉES PAR L'ÉTAT

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, faunistique et floristique Znieff en Picardie



Ces zones correspondent souvent à des espaces qui permettent aux oiseaux sauvages, y compris aux espèces migratrices non occasionnelles de trouver une superficie et une diversité d'habitats amenant une diversité et un maintien des espèces. 8 % du territoire fait partie des Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Entre 2001 et 2009, la superficie couverte a augmenté d'1/3 et atteint 477 700 ha en 2009.

	Picardie		France métropolitaine	
	En hectares	En % du territoire	En hectares	En % du territoire
Territoire en Znieff de type I (1)	333 000	16,7	4 352 420	7,9
Territoire en Znieff de type II (1)	280 000	13,9	11 485 701	20,9
Territoire en Znieff sans double compte	477 700	24,5	14 901 074	27,1
Territoire en Zico (2)	155 770	8,0	4 374 700	8,0

(1) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique remis à jour en 2006.

Les zones de type I correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable avec présence d'espèces ou d'habitats de grande valeur écologique. Les zones de type II recouvrent de grands ensembles naturels riches et homogènes.

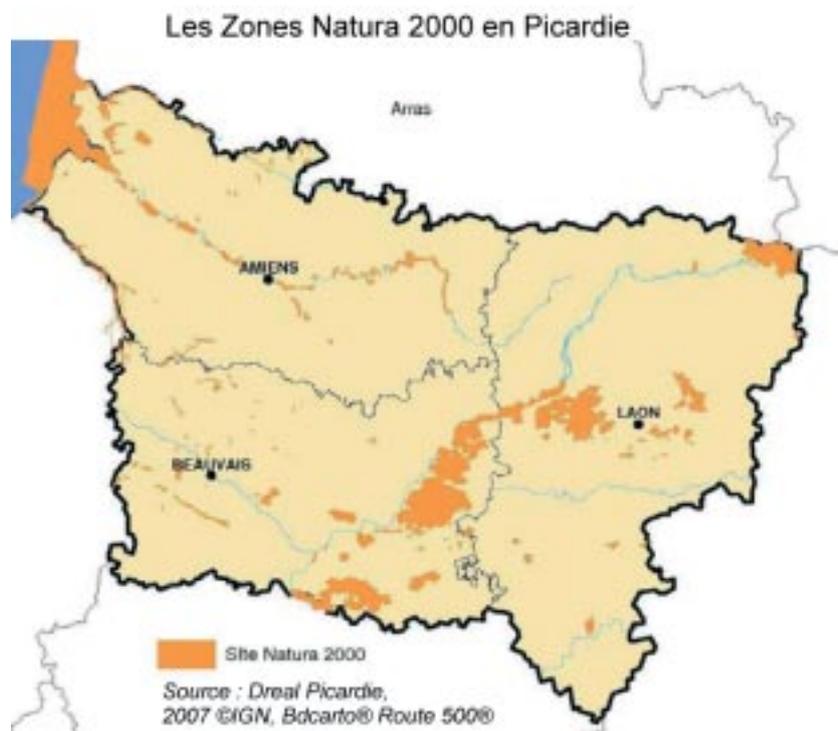
(2) Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Source : DREAL Picardie, IFEN, Meeddat (DGALN) - Muséum national d'histoire naturelle, inventaires de biodiversité.

Protections internationales et européennes

Inscrit sur la liste Ramsar des zones humides à préserver, la baie de Somme fait partie de la trentaine de sites français figurant sur cette dernière. Le but est d'enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. Les 17 000 ha de la baie de Somme sont inscrits depuis le 30 janvier 1998.

Le réseau écologique européen Natura 2000 vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (définis par des groupements végétaux) et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Les premières désignations ont été assez tardives et la France a ainsi été condamnée le 26 novembre 2001 par la Cour européenne de



Justice pour insuffisance de désignation au titre de la directive Oiseaux. Depuis, des efforts considérables ont été menés pour satisfaire ses engagements auprès de la Commission européenne et en septembre 2007, le réseau français s'étend sur 12,4 % du territoire.

En septembre 2007, le réseau picard s'appuie sur :

- 37 Sites d'Intérêt Communautaires sur les 1 334 sites français proposés au réseau Natura 2000 au titre de la directive "Habitats" à des fins de désignation en tant que Zones Spéciales de Conservation, soit 37 622 ha au total (0,2 % contre 6,8 % au niveau national),
- 10 Zones de Protection Spéciale sur les 371 zones françaises, au titre de la directive "Oiseaux" représentant 71 460 ha au total (0,4 % contre 6,4 % au niveau national).

	Picardie		France métropolitaine	
	En hectares	En % des sites Natura2000	En hectares	En % des sites Natura2000
Surface totale des sites Natura2000 (hors DPM)	91 932	100	6 817 832	100
dont classés en zones de protection spéciale (ZPS - protections des oiseaux) (2)	71 460	77,7	4 253 243	62,4
dont classés en site d'intérêt communautaire (SIC - protection des habitats) (2)	37 622	40,9	4 623 727	67,8
dont couverts par au moins un dispositif réglementaire (3)	16 691	18,2	2 293 180	33,6
dont couverts par un site classé (4)	21 590	23,5	pas de données nationales	
dont en surfaces forestières	65 118	70,8	2 564 158	37,6
dont en zones agricoles (hors prairies)	3 781	4,1	1 388 746	20,4
dont en prairies	8 575	9,3	896 061	13,1
dont en zones humides	6 553	7,1	138 023	2

(1) Les surfaces s'entendent hors DPM (domaine public maritime) pour les régions à façade maritime.

(2) Certains espaces sont à la fois en ZPS et en SIC. Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

(3) Parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, conservatoire du littoral, réserves de biosphère, réserves nationales de chasse, réserves biologiques domaniales et forestières, réserves de biosphère, sites Ramsar, législations.

Source : Muséum national d'histoire naturelle (Traitement SIG des espaces réglementés) - UE-SOeS, Corine Land Cover 2000

ZONES PROTÉGÉES ET INVENTORIÉES PAR L'ÉTAT

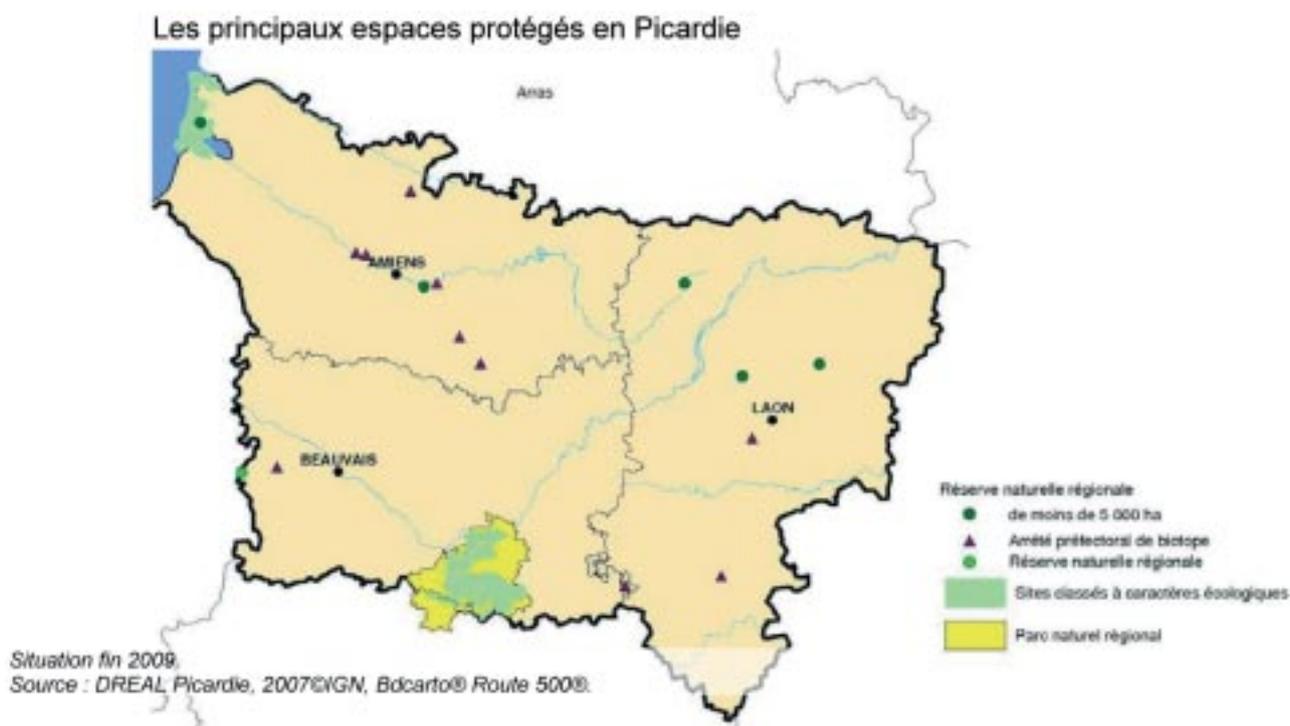
Protections contractuelles nationales

Le parc naturel régional "Oise-Pays de France", créé en 2004 fait désormais partie des 46 parcs naturels régionaux français. Il couvre près de 49 000 ha (pour la partie picarde) situés dans le sud de l'Oise.

Protections réglementaires nationales et régionales

En 2003, les 153 réserves naturelles couvrent 1 % du territoire national. La Picardie compte 5 réserves naturelles nationales : 3 dans l'Aisne (Marais d'Isle, Landes de Versigny et Marais de Vesle et Caumont) et 2 dans la Somme (Étang Saint-Ladre et Baie de Somme). La superficie couverte s'étend sur 3 700 ha.

Afin de protéger les milieux naturels, la Picardie compte désormais 10 arrêtés de protection de biotope qui concernent des zones humides, des coteaux calcaires, des milieux littoraux, des landes sableuses et des cavités à chauves-souris : 2 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et le reste dans la Somme. Entre 2001 et 2009, la superficie de ces arrêtés a plus que triplé pour atteindre désormais 418 ha.



La France compte aujourd'hui environ 2 700 Sites Classés et 5 000 Sites Inscrits dont 50 sites classés et 74 sites inscrits en Picardie. Ils sont de tailles et de natures extrêmement diverses : du amas de rochers "la Hottée de Gargantua" (site légendaire de l'Aisne), au parc de l'évêché d'Amiens (site pittoresque), en passant par Le Marquenterre, Le Hourdel, les buttes de Rosne, les forêts d'Halatte, d'Ermenonville et le Domaine de Chantilly qui comptent parmi les sites classés les plus vastes de la région. Si ces derniers sont classés en priorité pour leur intérêt pittoresque, certains le sont également pour leur intérêt historique et plus récemment pour leur intérêt scientifique, à savoir la valeur écologique, en termes d'habitats, d'espèces ou de continuités écologiques que représentent ces grands ensembles paysagers. ■

ZONES PROTÉGÉES ET INVENTORIÉES PAR L'ÉTAT

Tableau de synthèse sur les espaces protégés en hectares¹

	Picardie	France métropolitaine
Protections réglementaires nationales		
Cœurs de parcs nationaux	0	353 391
Réserves naturelles nationales	3 684	247 071
Réserves naturelles régionales (ex volontaire)	14	14
Arrêtés de protection de biotope	418	130 728
Réserves nationales de chasse	0	26 728
Réserves biologiques ou domaniales	122	29 718
Sites classés ²	37 539	Non disponible
Protections contractuelles nationales		
Aires d'adhésion de parcs nationaux	0	909 361
Parcs naturels régionaux	48 941	6 891 215
Protections foncières nationales		
Sites du Conservatoire du littoral	1 342	66 362
Protections internationales et européennes		
Zones Ramsar ³	19 109	726 008
Sites Natura 2000 ⁴	112 928	7 515 457

Attention : il peut y avoir des doubles comptes, certains espaces pouvant être couverts par plusieurs types de protection.

¹Les surfaces s'entendent y compris DPM (domaine public maritime) pour les régions à façade maritime.

²Seuls sont pris en compte les sites classés pour des critères écologiques (décret) et/ou dont la valeur écologique est obligatoirement pris en compte dans l'instruction des autorisations, notamment pour ce qui concerne l'articulation avec Natura 2000.

³La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental ayant pour objectif général la conservation des zones humides.

⁴Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

Source : DREAL Picardie, IFEN, Muséum national d'histoire naturelle (Traitement SIG des espaces réglementés).

Évolution en surface des principaux outils d'inventaire, de gestion et de protection entre 2001 et 2009

Région Picardie - en hectares¹

	2001	2009
Inventaire national		
ZNIEF de type I et II	357 000	477 700
Protections réglementaires nationales et régionales		
Réserves naturelles nationales	3 684	3 684
Réserves naturelles régionales (ex volontaire)	14	14
Arrêtés de protection de biotope	134	418
Sites classés (écologiques)	34 507	37 539
Protections contractuelles nationales		
Parcs naturels régionaux	0	48 941
Protections internationales et européennes		
Zones Ramsar	19 109	19 109
Sites Natura 2000 (1)	67 459	112 928
Total (avec double compte)	481 893	700 057
Total (sans double compte)	388 000	566 818

(1) Pour 2001, il s'agit des sites proposés à l'Europe au 23/02/01.

Source : Profil environnemental régional de Picardie DREAL Picardie, IFEN, Muséum national d'histoire naturelle (Traitement SIG des espaces réglementés).

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La Picardie fait partie des régions les plus jeunes de France, pour laquelle les indicateurs de vieillissement et de dépendance sont plus favorables qu'en moyenne. À horizon 2030, ces indicateurs seraient moins favorables pour la Picardie : l'indicateur de vieillissement se rapprocherait du niveau national, tout en restant légèrement inférieur, tandis que le rapport de dépendance régionale dépasserait la moyenne métropolitaine.

PERTINENCE

Un développement durable implique que les besoins des générations actuelles soient satisfaits tout en assurant que ceux des générations futures puissent également l'être. La satisfaction de ces besoins est liée à une répartition équitable de l'accès aux ressources conduisant au bien-être. Dans cette perspective, les conditions économiques doivent être aménagées pour prendre en compte le long terme et de manière à faciliter l'évolution sociale nécessaire pour faire face aux défis à venir. Pour garantir cela, les mesures à prendre doivent pouvoir être anticipées sur la base de prévisions démographiques. Le retournement démographique n'est plus une lointaine perspective, il se pose aujourd'hui comme une question d'actualité. Il se manifeste par un vieillissement de la population dans des pays ayant achevé leur transition démographique.

Les indicateurs retenus sont l'indice de vieillissement de la population et le rapport de dépendance. L'indice de vieillissement permet de rendre compte du niveau de vieillissement des espaces. Il indique le rapport entre la part des plus âgés (65 ans ou plus) et celle des plus jeunes (moins de 20 ans). Plus l'indice est proche de 100, plus le vieillissement est important. Si l'indice dépasse ce seuil, il indique un niveau de vieillissement important, la part des personnes âgées de plus de 65 ans dépassant celle des jeunes de moins de 20 ans.

Le rapport de dépendance des personnes âgées est une sorte de signal d'alarme, relatif au changement de la structure par âge de la population. Cet indicateur fait apparaître la charge que représente la part de la population inactive (moins de 15 ans et 65 ans ou plus) pour la population en âge d'être active (15 à 64 ans). L'augmentation de l'indicateur peut être préoccupante : une pyramide des âges vieillissante pose des problèmes au niveau des caisses de retraites et du financement des coûts de la santé à long terme. Inversement, si le rapport de dépendance des jeunes augmentait, cela pourrait être problématique à court terme - étant donné l'augmentation du coût de l'infrastructure scolaire par exemple - ou, au contraire, réjouissant par d'autres aspects - renouvellement de la main-d'œuvre, relance de certains secteurs du marché, dynamisme de l'économie à terme, etc. Dans les deux cas de figure, c'est surtout une variation rapide de l'indicateur qui pose en général des difficultés à la société.

ANALYSE

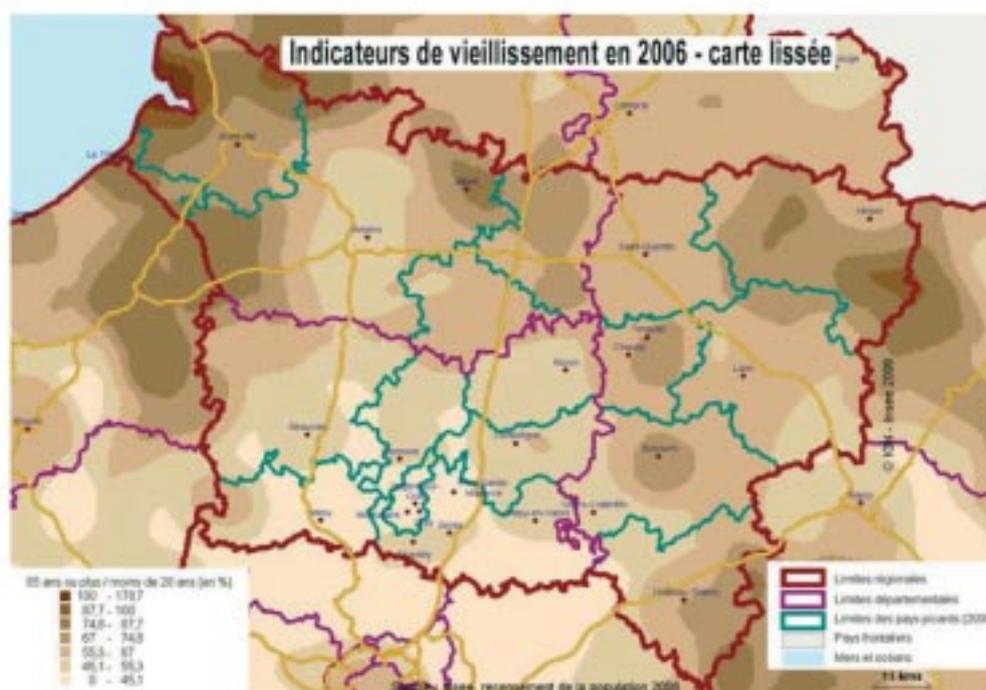
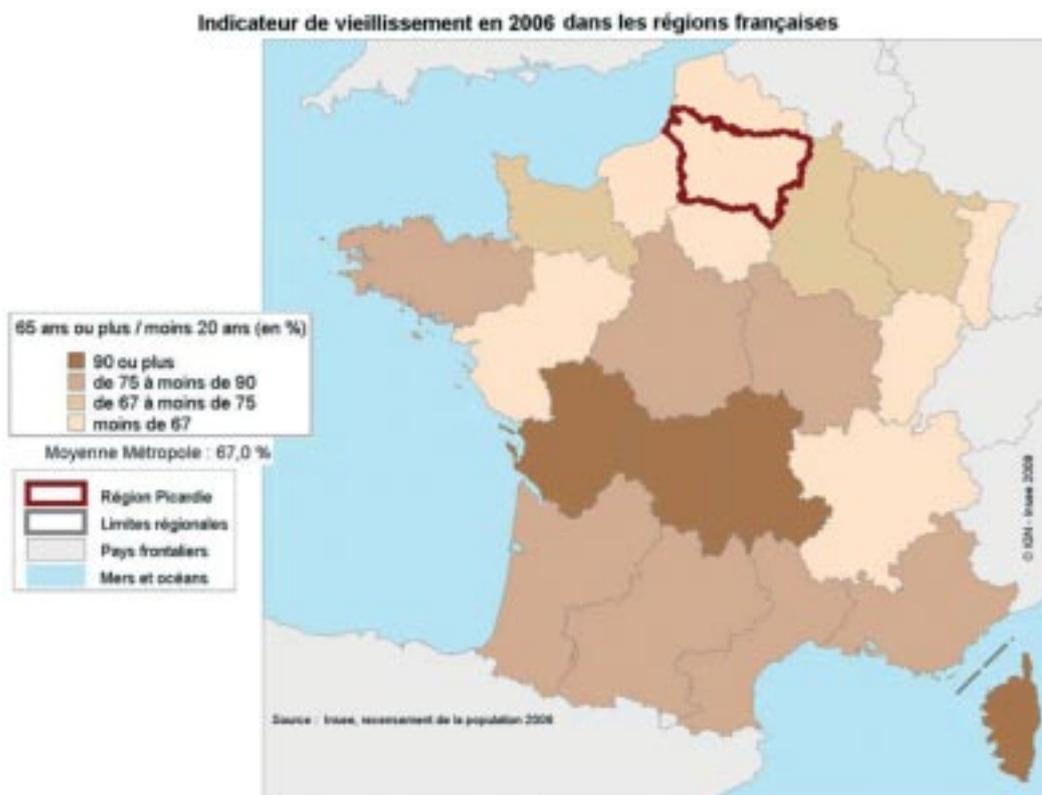
Partout dans l'hexagone, la part des personnes âgées dans la population augmente. Avec seulement 15 % de personnes âgées de 65 ans ou plus, la Picardie se situe parmi les régions où ce taux est le plus faible. Devancée par l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais, elle se situe au 3^e rang des régions françaises. La Picardie est aussi une région jeune : avec 26,6 % de jeunes de moins de 20 ans, elle se classe 2^e région française, derrière le Nord - Pas-de-Calais.

(%)	Picardie	Métropole
Part des jeunes de moins de 15 ans	19,7	18,3
Part des personnes âgées de 15 à 64 ans	65,4	65,1
Part des personnes âgées de 65 ans ou plus	14,9	16,6
Part des jeunes de moins de 20 ans	26,6	24,8
Indicateur de vieillissement	56	67
Rapport de dépendance	52,9	53,7

Source : Insee, recensement de la population 2006

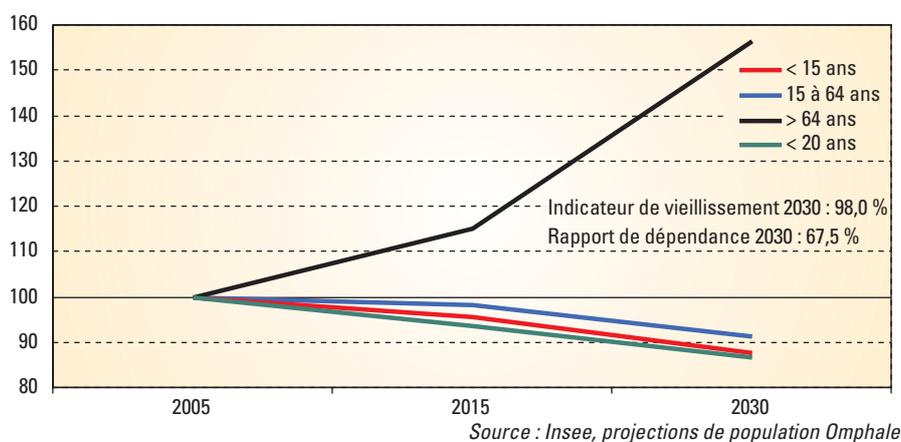
VIELLISSEMENT DE LA POPULATION

De ce fait, le rapport entre ces deux tranches d'âge permet d'avoir, en Picardie, un indicateur de vieillissement de 56 %, nettement plus faible qu'en moyenne en France (67 %). La Picardie se classe au 3^e rang parmi les régions françaises, juste derrière l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais. En bas du classement, la situation du Limousin apparaît déjà inquiétante avec un taux supérieur à 100 %. Toutefois, cette situation n'est pas homogène à l'intérieur de la région. L'Oise, département jeune, se démarque et entraîne avec lui une zone située autour de l'A16 jusque Amiens. La situation dans le reste de la région est beaucoup moins favorable.



VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Progression de la population picarde d'après Omphale pour certaines tranches d'âge (base 100 en 2005)



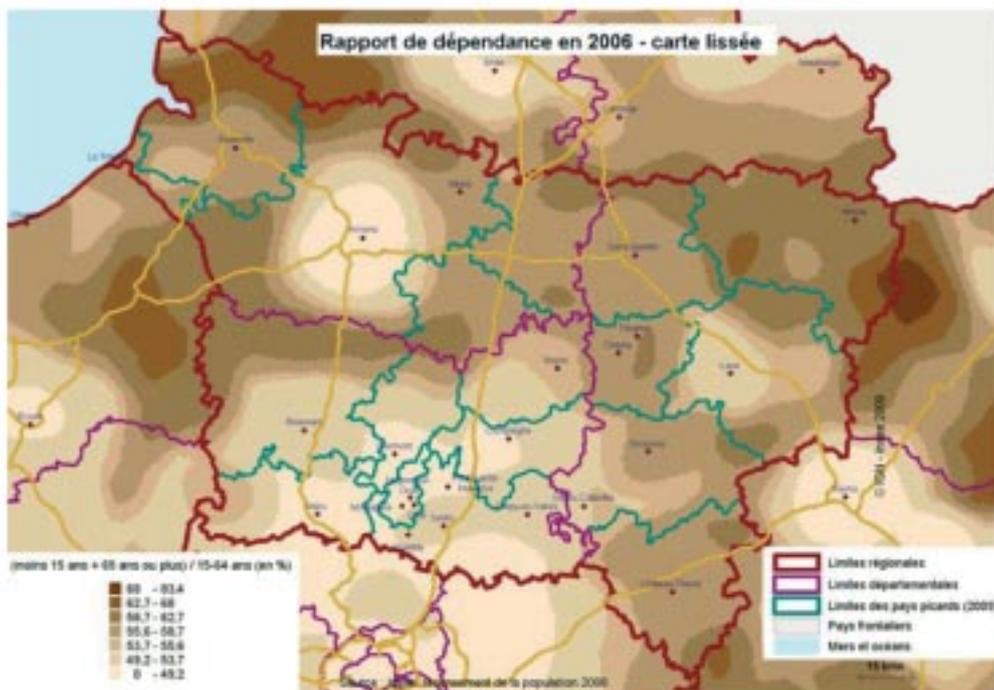
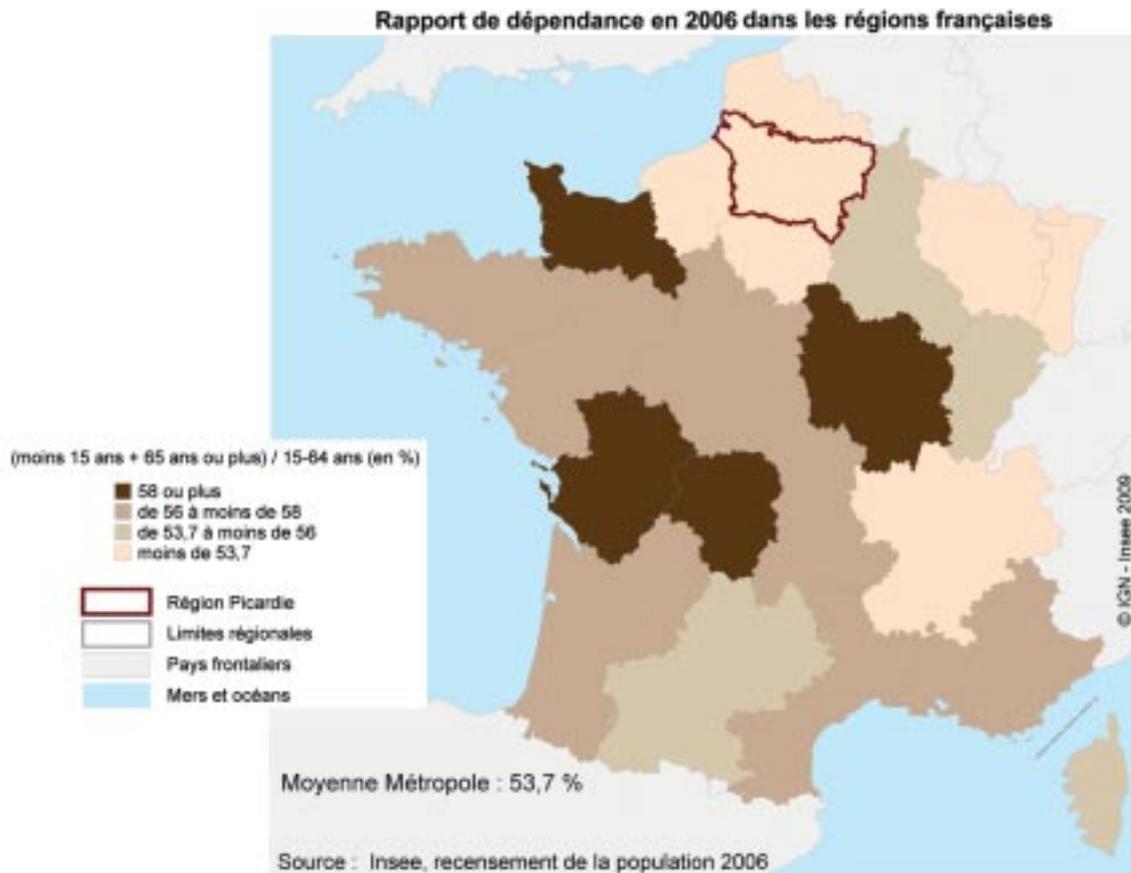
D'après les projections réalisées à l'horizon 2030, la part des moins de 20 ans diminue progressivement alors que celle des 65 ou plus croît beaucoup plus rapidement. L'indicateur de vieillissement pourrait donc fleurir avec les 100 % en 2030. L'écart de 11 points, observé en 2006 entre les indicateurs de vieillissement régional et national, se réduirait à 5 points à horizon 2030. La Picardie connaîtrait alors une situation que des régions situées actuellement en bas de classement telles que l'Auvergne, la Corse ou le Limousin connaissent d'ores et déjà.

Le rapport de dépendance est lui aussi légèrement plus favorable en Picardie qu'en moyenne en France : 52,9 % contre 53,7 %. La part des personnes en âge d'inactivité (moins de 15 ans et 65 ans ou plus) est une des plus faibles en France. Classée au 4^e rang des régions françaises, la Picardie est devancée par l'Île-de-France, l'Alsace et la Lorraine.

Là aussi, la situation infra-régionale n'est pas homogène. Le rapport de dépendance est le plus faible dans les gros pôles d'activité, surtout concentrés dans l'Oise et autour d'Amiens, mais aussi sur Laon. Les personnes en âge d'être actives y sont plus majoritaires que dans le reste de la région.

À l'horizon 2030, la situation de la Picardie devrait ressembler à la moyenne métropolitaine actuelle. Toutefois, la légère différence, entre le niveau national et la région, du rapport de dépendance, actuellement en faveur de la Picardie, devrait s'inverser (67,5 pour la Picardie contre 66,6 pour la France). ■

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



CRÉATION ET SURVIE DES ENTREPRISES

En 2008, près de 6 000 nouvelles entreprises ont vu le jour en Picardie. Depuis 2002, les créations d'entreprise ont augmenté de 60 % dans la région contre un peu plus de 50 % en France. Le taux de création d'entreprise en Picardie passe au-dessus de 10 %, soit 0,7 points de moins que la France, écart le plus faible observé depuis 20 ans.

En Picardie, 53 % des entreprises créées en 2002 étaient encore en activité en 2007, proportion voisine du niveau national. Ce sont dans l'industrie et la construction que les entreprises picardes sont les plus solides avec 65 % qui passent le cap des 5 ans.

PERTINENCE

La création d'entreprises constitue l'un des piliers du développement économique régional. Elle correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Depuis 2007, une "création d'entreprise", au sens statistique, implique obligatoirement la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Le taux de survie renseigne sur la pérennité des entreprises, leurs premières années étant souvent les plus difficiles. La création et la survie des entreprises permettent d'analyser le renouvellement de l'appareil productif d'une région. Les nouvelles entreprises étant soumises à des normes plus respectueuses de l'environnement, le renouvellement de l'appareil productif est positif pour le développement durable. Ces indicateurs restent malgré tout incomplets en terme de développement durable car ils n'intègrent pas directement les dimensions sociales et environnementales.

ANALYSE

En 2008, près de 6 000 picards ont décidé de créer leur entreprise sur le territoire régional. En Picardie, le taux de création d'entreprises est inférieur de 0,7 points à celui de la France (10,3 % contre 11 %), écart le plus faible observé depuis 20 ans. Depuis 2002, les créations d'entreprise ont augmenté de 60 % dans la région contre un peu plus de 50 % en France.

Taux de création d'entreprises en 2008 (%)

Secteur	Picardie	France
Industrie	7,3	8,4
Construction	14,2	13,7
Commerce et réparation	10,4	11,7
Services	9,7	10,5
Total	10,3	11,0

Source : Insee, REE Sirene

En Picardie, comme en France, environ trois quarts des nouvelles entreprises appartiennent au secteur tertiaire, principalement dans le commerce, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Le nombre de créations d'entreprises dans la construction représente 20 % des créations total contre 17 % au niveau national. Ce secteur profite de la présence du pôle d'excellence du bâtiment durable et de l'habitat sain du Sud de l'Aisne. Ce pôle intègre en partie les objectifs du pôle de compétitivité "Industries et agro-ressources" de Picardie et Champagne-Ardenne. L'industrie est le secteur où les créations sont les moins nombreuses (7 %).

Création d'entreprises par secteurs d'activité en 2008 (données brutes)

Secteur d'activité	Picardie	France	Part des secteurs dans les créations (%)		Évolution sur un an (%)	
			Picardie	France	Picardie	France
Industrie	396	20 757	6,6	6,3	10,6	11,4
Construction	1 209	54 306	20,2	16,6	9,7	-2,1
Commerce	1 391	77 757	23,3	23,8	-2,9	-1,0
Services aux entreprises	1 074	71 638	18,0	21,9	8,7	5,3
Services aux particuliers	781	42 661	13,1	13,0	-2,5	-1,0
Autre tertiaire	1 123	60 278	18,7	18,4	14,0	4,4
Total	5 974	327 397	100,0	100,0	5,4	1,8

Source : Insee, REE Sirene

Parmi les 1 500 entreprises créées en Picardie au cours du premier semestre 2002, 790 sont toujours en activité en 2007, soit 53 % des entreprises. Ce taux de survie à 5 ans des entreprises picardes est supérieur de 1,3 points à celui de la France.

Dans le domaine des services, 54 % des entreprises ont fêté leur cinquième anniversaire, deux points de moins que la moyenne nationale. Le commerce, secteur le plus créateur de nouvelles entreprises, est celui qui offre les moindres chances de survie à 5 ans (48 %) et suit une évolution proche de toutes les régions françaises.

À l'inverse, le secteur industriel crée relativement peu d'entreprises mais près de 64 % passent le cap des 5 ans en Picardie (contre 53 % au niveau national). La construction est également un secteur d'activité où les entreprises picardes sont relativement solides (57 % sont encore actives en 2007 contre 51 % au niveau national). ■

Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2002 (%)

Secteur d'activité	Picardie	France
Industrie	64,3	53,4
Construction	57,1	50,8
Commerce et réparation	47,8	46,1
Services	53,7	55,5
Total	53,2	51,9

Source : Insee, Sine 2002

En 2007, le secteur de l'économie sociale compte environ 47 600 établissements et emploie environ 56 500 salariés en Picardie, soit 9,8 % de l'ensemble des salariés de la région.

Avec 79 % des salariés de l'économie sociale, les associations sont le principal employeur et interviennent essentiellement dans l'éducation, la santé, l'action sociale et les services aux particuliers. Ces emplois sont fréquemment occupés par des femmes, et sont souvent à temps partiel.

PERTINENCE

La sphère de l'économie sociale est longtemps restée en dehors des préoccupations traditionnelles des économistes, même si elle puise ses racines dans une histoire déjà ancienne. Cette composante importante de notre économie regroupe diverses activités en marge des logiques lucratives classiques et de la puissance publique. L'économie sociale se divise en quatre familles : les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. L'économie sociale fait partie de la vie de millions de citoyens, qui sont adhérents de mutuelles, de fondations, d'associations ou qui partagent des intérêts communs au sein de coopératives.

L'économie sociale regroupe diverses structures économiques qui partagent des principes fondateurs :

- Un fonctionnement démocratique ;
- Une liberté d'adhésion ;
- Un but non lucratif (non-appropriation individuelle des excédents financiers pour les associations, les fondations et les mutuelles, et poursuite de buts économiques, sociaux ou éducatifs communs pour les coopératives) ;
- Une dimension humaine au centre de la finalité des entreprises.

Ils garantissent une certaine stabilité aux entreprises de l'économie sociale, qui sont profondément ancrées dans une forte dynamique territoriale et permettent à chaque sociétaire d'avoir une voix égale aux autres notamment lors du choix des orientations prises par sa structure.

De façon plus marquée que dans d'autres sphères, l'économie sociale est composée d'entités dont le champ d'action est essentiellement local. Dans un contexte de développement des emplois de services de proximité, notamment dans les secteurs du social et de la santé, l'économie sociale joue ainsi un rôle important dans l'économie locale d'un territoire.

Les indicateurs retenus sont le poids économique de l'économie sociale (établissements, salariés, masse salariale) et la proportion de salariés à temps partiel dans l'économie sociale.

ANALYSE

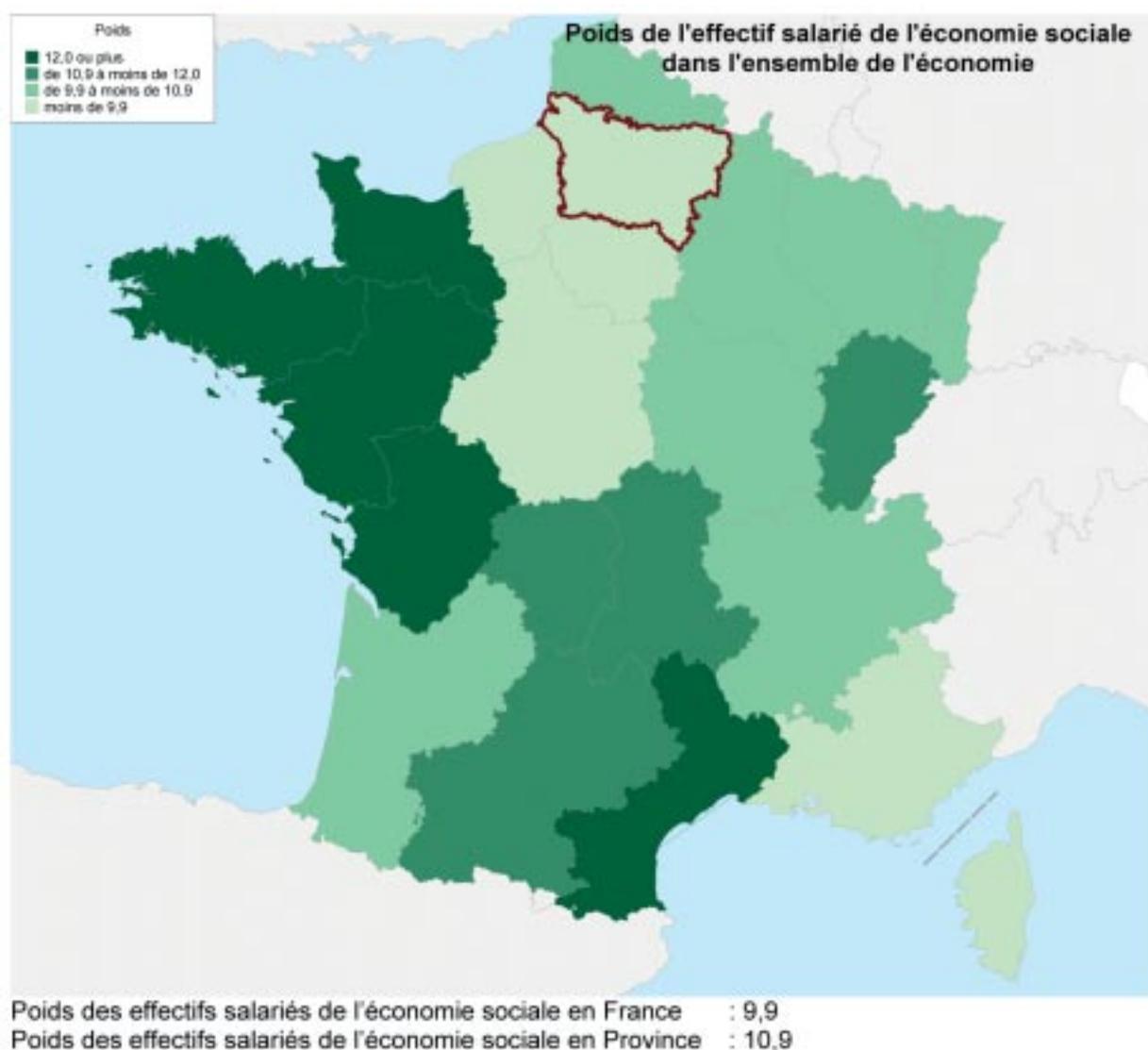
En 2007, en Picardie 47 600 établissements de l'économie sociale emploient 56 500 salariés, 10 % des salariés picards (hors agriculture), et versent 8,5 % de la masse salariale. La part de l'économie sociale dans l'emploi est identique à celle de la France entière et un point en dessous de la province, en raison d'une moindre présence du monde associatif. La Picardie se classe au 18^e rang des régions françaises devant la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Haute-Normandie, la Corse et l'Île-de-France.

Entre 2005 et 2007, le poids des effectifs salariés de l'économie sociale a augmenté d'un demi-point en raison de l'augmentation des emplois dans les associations.

Plus des trois quarts (79 %) des effectifs picards de l'économie sociale travaillent au sein d'associations. Environ 14 % travaillent au sein de coopératives et le reste des effectifs se répartit à égalité entre les mutuelles et les fondations.

Les coopératives couvrent un large champ d'activités. Les coopératives agricoles ne sont pas prises en compte. Les coopératives dans l'industrie et le tertiaire sont moins féminisées que les autres branches de l'économie sociale, avec seulement 44 % de femmes contre 46 % dans le reste de l'économie. Les associations, les mutuelles et les fondations sont concentrées sur des activités fortement féminisées : 61 % de leurs effectifs salariés appartiennent à l'éducation, la santé et l'action sociale. Ceci explique qu'environ 70 % de leurs emplois soient occupés par des femmes.

L'emploi à temps partiel est plus développé dans l'économie sociale que dans les autres activités : 23 % des salariés de l'économie sociale sont à temps partiel contre 19 % tous secteurs confondus. La part du temps partiel explique en partie l'écart entre le poids du secteur en effectif salarié et sa part dans la masse salariale régionale. ■

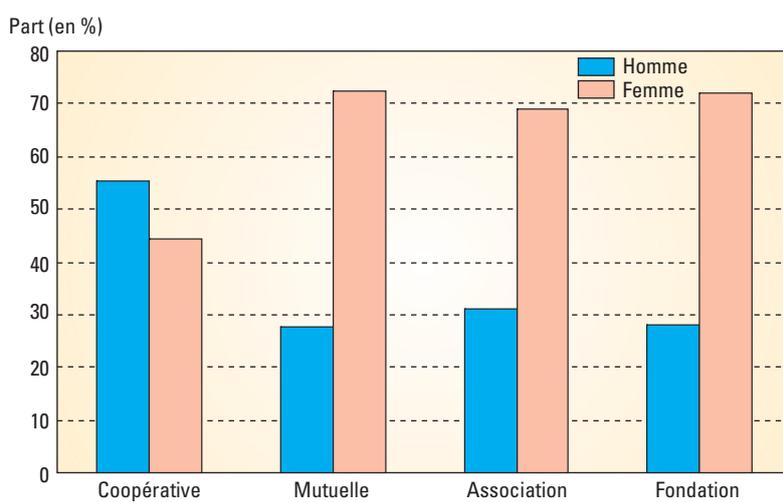


Répartition des effectifs salariés picards de l'économie sociale par secteur d'activité

NES16	Effectif salarié	Part dans l'emploi salarié de l'économie sociale
Industries agricoles et alimentaires	1 047	1,90%
Industrie des biens de consommation	227	0,40%
Industrie automobile	0	0,00%
Industries des biens d'équipement	26	0,00%
Industries des biens intermédiaires	212	0,40%
Énergie	111	0,20%
Construction	325	0,60%
Commerce	1 679	3,00%
Transports	202	0,40%
Activités financières	6 001	10,60%
Activités immobilières	44	0,10%
Services aux entreprises	3 291	5,80%
Services aux particuliers	3 630	6,40%
Éducation, santé, action sociale	34 767	61,50%
Administration	4 947	8,80%
Total	56 509	100,00%

Source : Insee, Clap 2007

Répartition par sexe des effectifs salariés au sein des 4 familles de l'économie sociale



Source : Insee, Clap 2007

Les principaux risques naturels en Picardie sont les risques inondation et les mouvements de terrain. 700 000 Picards résident dans des communes qui ont réalisés des plans de prévention de risque inondation (PPRI). Près de la moitié des communes de la région ont été concernées par des inondations intérieures et des phénomènes associés au moins une fois depuis ces 20 dernières années.

PERTINENCE

La France est exposée à une grande diversité d'aléas naturels d'origine météorologique (inondations, tempêtes, cyclones, sécheresse, vagues de froid, avalanches...) et géologique (mouvements de terrain, séismes, éruptions volcaniques) auxquels s'ajoutent les feux de forêt, essentiellement provoqués par l'homme. La Picardie est plutôt concernée par les risques inondation et mouvements de terrain. Les enjeux ne sont pas uniquement environnementaux : les dégâts occasionnés impactent l'économie, engendrent des souffrances pour la population. Les inondations de 2001 ou la tempête de 1999 sont encore présentes dans les esprits.

Pour limiter l'incidence de tels événements, la société peut prendre des mesures de prévention ou de protection : maintien d'une couverture végétale du sol appropriée, entretien et aménagements des cours d'eau, zone inconstructible, etc.

Afin de maîtriser l'urbanisme dans les zones à risques, des outils réglementaires de prévention ont été mis en place. Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), prévus par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite "loi Barnier"), visent, à l'échelle de chaque commune, à interdire les constructions nouvelles dans les zones les plus exposées et à réglementer les constructions nouvelles et les activités dans les zones les moins exposées.

Suite à la loi du 30 juillet 2003, ces plans délimitent en outre des zones d'érosion assorties de programmes d'action, des zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement. La loi instaure aussi un fonds de prévention des risques, rend obligatoire l'information faite aux acquéreurs et locataires dans les zones inondables et met en place un dispositif de prévision des crues.

Six risques naturels sont pris en compte : avalanches, cyclones/tempêtes, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain et séismes.

Les indicateurs retenus sont le nombre de communes classées à risque et les plans de prévention pris en fonction de ces risques.

ANALYSE

La Picardie est soumise aux risques naturels coulées de boues et mouvements de terrain, plus marginalement aux incendies de forêts mais aussi aux ruptures de barrage ; le risque le plus important étant le risque inondation. Toute commune riveraine d'un cours d'eau peut, en effet, être inondée de façon plus ou moins importante. Les communes peuvent aussi être sujettes à des remontées de nappes phréatiques. Près de 39 % des communes picardes sont classées à risque majeur pour le risque inondation contre 46 % en moyenne en France. Près de 8 communes sur 10 le sont par le risque de mouvement de terrain contre près du quart en moyenne en France.

Cependant, depuis 20 ans (situation en 2007 hors tempêtes de décembre 1999), plus de 1 000 communes, soit presque la moitié des communes de la région ont été concernées par des inondations intérieures et des phénomènes associés : 60 % des communes axonnaises, 55 % des communes isariennes et 46 % des communes de la Somme. Dix des seize communes littorales l'ont été par des inondations maritimes. Les mouvements de terrain hors sécheresse ont touché plus de 80 communes et ceux du à la sécheresse en ont touché une vingtaine.

Les PPRI ont été approuvés dans près de 300 communes et concernent plus de 700 000 personnes soit 38 % de la population picarde.

Inondations, mouvements de terrain dans la Somme

Dans la Somme, les communes présentant le plus grand risque d'inondation sont réparties en trois bassins : bassin de la Somme, bassin de l'Authie et bassin de la Bresle. Les plus grandes crues se sont produites en 1988, durant les hivers 1993-1994, 1994-1995 et surtout durant le printemps 2001. À partir de ce printemps 2001, un autre aléa a vu le jour principalement à l'est du département : les mouvements de terrains rapides qui ont affecté une cinquantaine de communes.

À la suite des inondations exceptionnelles de 2001, les services de l'État ont prescrit un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) pour 118 communes du bassin de la Somme. Quatre PPRI complémentaires ont été approuvés pour les cantons de Conty, Chaulnes/Bray-sur-Somme et pour les communes de Curlu et de Mesnil-Martinsart. Deux autres PPRI ont également été prescrits pour la vallée de la Bresle et pour le canton de Rue. Enfin, un PPR pour des submersions marines a été prescrit pour les Bas-Champs du sud de la baie de Somme. Une douzaine de communes sont en effet concerné par ce risque.

Dans la Somme, 46 communes ont été répertoriées pour le risque mouvement de terrain dont la majeure partie se situe dans l'est du département. Parmi les différents types d'événements identifiés (effondrement, affaissement), ceux liés à la présence d'une cavité souterraine (effondrement) représentent la quasi-totalité des phénomènes. L'existence de très nombreuses cavités souterraines issues de l'activité humaine (guerre 1914/1918, marnières, souterrains refuges) constitue le premier facteur de prédisposition à un effondrement. L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

Les principaux facteurs de déclenchement de ces mouvements de terrain restent la pluviométrie exceptionnelle et la remontée des nappes phréatiques qu'a connues la région entre octobre 2000 et avril 2001, notamment à cause de l'accroissement du poids des terrains au-dessus de la cavité dû à ces précipitations.

Communes littorales possédant des falaises de craie, Ault et Mers-les-Bains, sont de plus concernées par un recul du trait de côte et des falaises. L'église d'Ault, érigée en 1203, disparaît avec son substrat au milieu du XIX^e siècle.

Inondations, mouvements de terrain et feux de forêt dans l'Oise

Dans l'Oise, les principales inondations sont dues aux rivières Aisne, Oise et de son principal affluent le Thérain. Des dernières crues exceptionnelles généralisées à l'ensemble du bassin sont survenues en décembre 1993 et février 1995. Les dernières crues concernant principalement une des deux rivières ont eu lieu en janvier 2001 et janvier 2003 sur l'Oise. La rivière Epte a, elle aussi, subi des crues, notamment en 2001 et 2002.

Des PPRI ont été approuvés sur Compiègne/Pont-Sainte-Maxence (13 communes) ; Pont-Sainte-Maxence/Boran-sur-Oise (17 communes) ; Longueuil-Sainte-Marie ; le Thérain aval (24 communes) Chevrières ; le Noyonnais (14 communes). D'autres PPRI sont prescrits sur le Thérain amont et l'Avelon.

Le département est aussi l'objet de nombreux mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines répertoriées sur la majorité du territoire et dont les origines sont multiples.

La lithologie et la morphologie de celui-ci l'ont rendu historiquement propice à l'exploitation en souterrain de plusieurs types de matériaux : le plateau picard, crayeux a fait l'objet d'exploitations pour l'amendement agricole (marnières) et localement comme matériaux de construction, le Pays de Bray a été exploité pour ses argiles, les plateaux calcaires au sud et à l'est ont été et sont toujours des centres d'extraction du calcaire lutécien, caractéristiques du bassin parisien. À ceci s'ajoute les empreintes laissées par l'histoire : refuges, muches, tranchées et sape creusées depuis le Moyen-âge jusqu'à la guerre 1914/1918.

Le département de l'Oise est aussi concerné par les feux de forêt. Dans le département, la forêt recouvre environ 1 300 km² soit 22 % de la superficie du département qui est elle de 5 871 km².

Le département de l'Oise possède 130 900 hectares de forêts dont les plus importantes sont la forêt de Compiègne et le massif des Trois Forêts. La forêt de Compiègne est un massif de 14 429 hectares peuplé essentiellement de chênes, hêtres, charmes et pins sylvestres. Le massif des Trois Forêts composé des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au sud de l'Oise, constitue un ensemble naturel et paysager sur plus de 20 000 ha.

L'Oise est particulièrement exposé aux feux de végétation. On en distingue deux types : les feux d'herbes sèches et les feux de plaine (blé coupé ou sur pied). Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt. Quatre feux de forêt importants ont été répertoriés entre 1994 et 2006.

Inondations, mouvements de terrain et ruptures de barrage dans l'Aisne

Dans l'Aisne, les dernières crues importantes sont survenues pendant les hivers 1993-1994 et 1994-1995. Plusieurs PPRI ont été approuvés (débordement de la rivière Marne, vallée de l'Oise aval entre Travecy et Quierzy, vallée de l'Oise médiane de Neuville à Vendeuil) ou sont partiellement approuvés (vallée de la Serre et du Vilpion entre Versigny et Rouvroy-sur-Serre) ou prescrits (Vallée de l'Epte mineure, Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton).

Les risques inondations et/ou coulées de boue sont aussi présents sur les coteaux de la Marne.

Les derniers mouvements de terrain survenus concernent la ville de Laon (une vingtaine de glissements de terrain et d'éboulements importants recensés, le dernier datant de mai 1994), les villes de Harly, Gauchy et Saint-Quentin, Pargan et Oeuilly, Mont-Saint-Père.

Le département de l'Aisne est, de plus, concerné par des ruptures de digue. Les autres départements le sont aussi, notamment par le biais des : digues à la mer, barrages à la navigation, nombreux canaux. ■

Nombre de communes classées à risque majeur en 2007, France, région et départements

	Nombre de communes classées en risque naturel majeur						
	Risque inondation	Risque mouvement de terrain	Risque sismique	Risque avalanche	Risque volcanique	Risque feux de forêt	Risque phénomènes atmosphériques
Aisne	497	84	0	0	0	0	0
Oise	128	3	0	0	0	9	0
Somme	264	89	0	0	0	0	0
Picardie	889	176	0	0	0	9	0
France métropolitaine	16 905	8 648	5 919	560	1	5 879	1 431

Source : GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels).

Bibliographie

Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), disponibles dans les Préfectures départementales

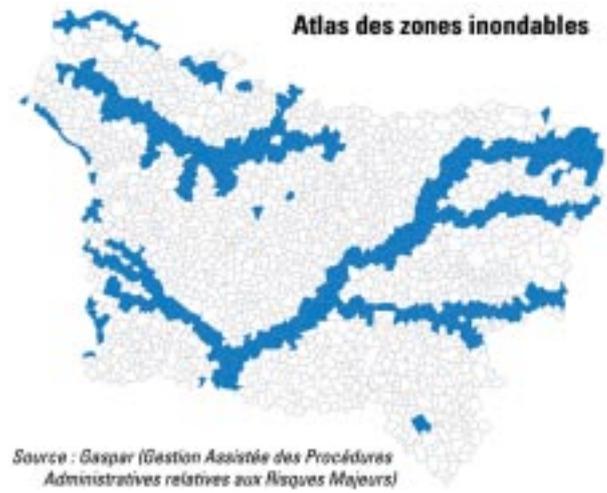
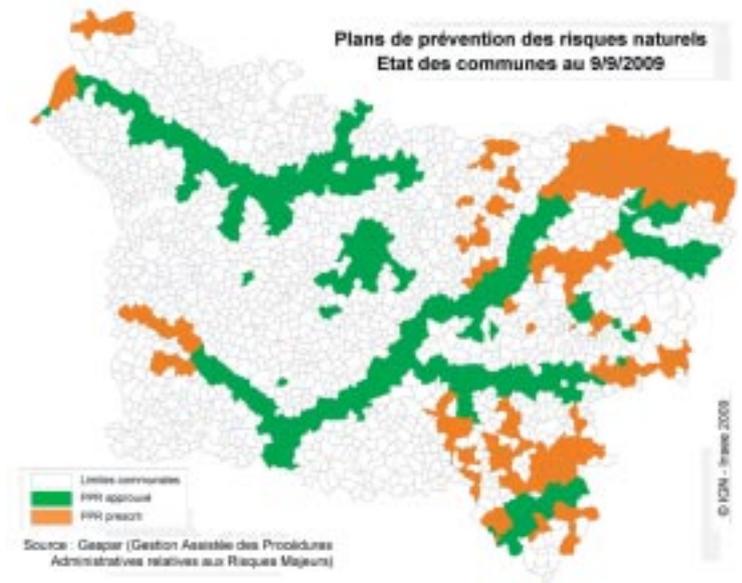
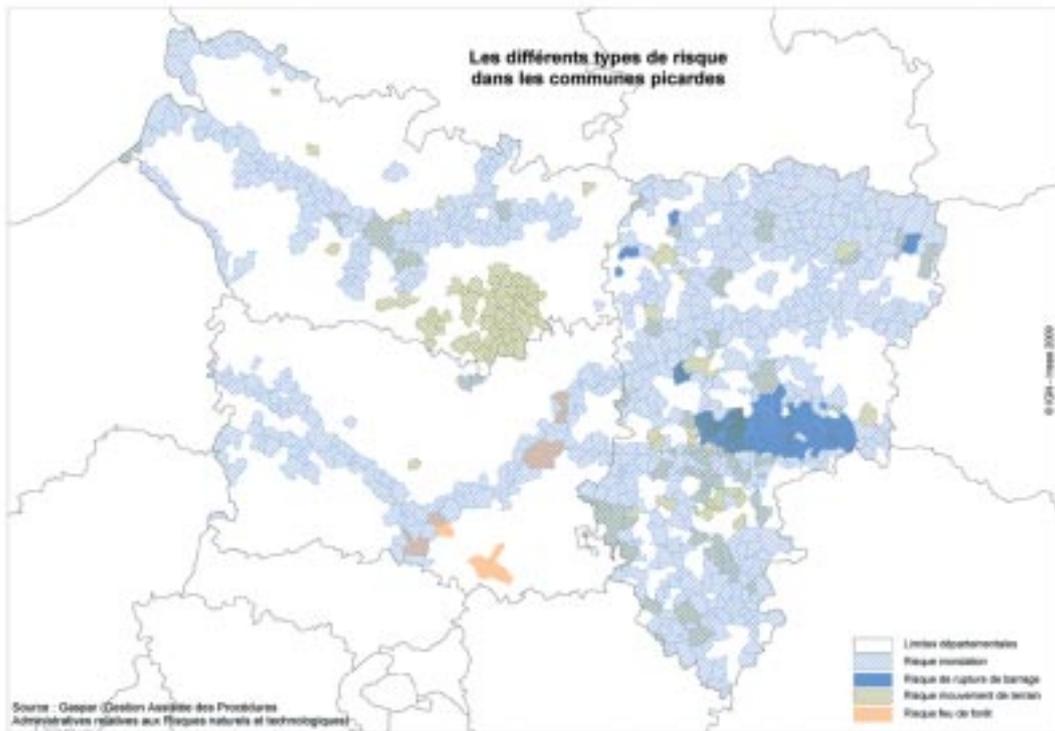
Portail de la prévention des risques : <http://www.prim.net> et base Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques Majeurs)

Définitions

Inondation : submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à des pluies importantes et/ou durables.

Coulée de boue : déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Elle est due à une forte inclinaison du terrain et à la nature instable de cette couche superficielle du sol.

RISQUES NATURELS



EFFORT EN RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

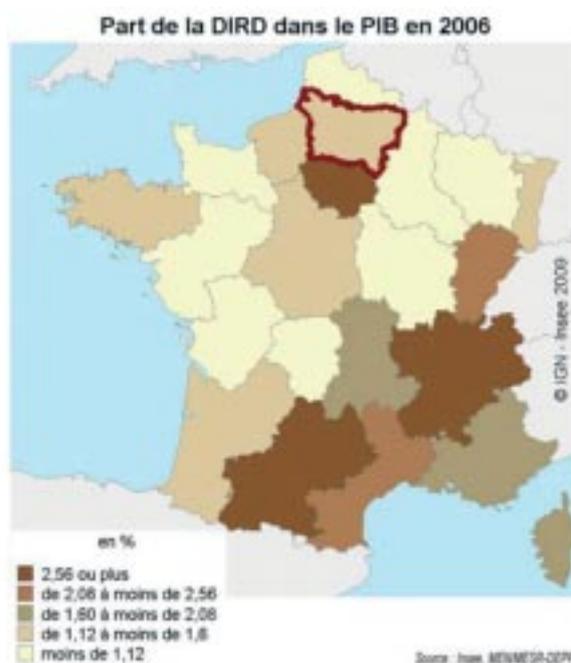
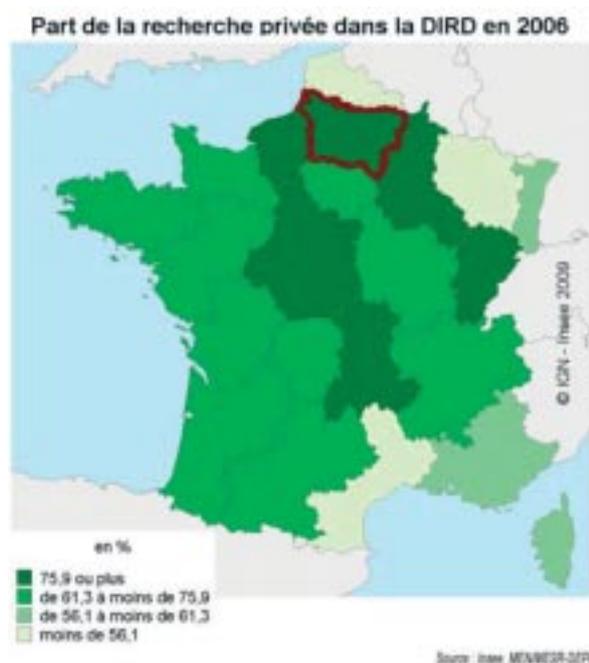
derrière la Franche-Comté et devant la Haute-Normandie, aussi bien en termes d'effectifs que d'effort financier.

Une autre spécificité picarde, en lien avec un tissu industriel régional moins orienté vers les secteurs à haute valeur ajoutée, tient au fort impact, parmi les dépenses de R&D, des industries dites de "moyenne-faible intensité technologique ou de faible intensité technologique" qui représentent près des 2/3 de la DIRD contre 17 % au niveau national.

Au vu de ces spécificités, un des enjeux prioritaires paraît être au rapprochement de ces secteurs industriels bien représentés en Picardie avec les laboratoires universitaires de l'UTC (biomécanique et génie biomédical, génie enzymatique, génie des procédés, automatisme et informatique, mécanique acoustique et matériaux...) et de l'UPJV (chimie des sucres et des solides, immunologie...), ainsi qu'avec les centres techniques comme le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) ou les EPCI de dimension nationale précités.

Des progrès ont déjà été enregistrés. Ils se sont notamment traduits par la reconnaissance de deux Pôles de compétitivité à vocation mondiale : le pôle Industrie et Agro-ressources, avec la région Champagne-Ardenne, concerne la valorisation alimentaire et non-alimentaire de la plante entière (biomasse, chimie verte, agro matériaux), et s'appuie évidemment sur l'importance de la filière agricole et agroalimentaire de la région. Le pôle I-Trans, avec le Nord - Pas-de-Calais concerne le domaine des transports et de la multimodalité, et il est particulièrement stratégique dans une région carrefour entre le nord de l'Europe et la région Île-de-France, et qui va prochainement être marquée par la construction du canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe.

L'importance de l'habitat rural dispersé dans la région incite également à développer l'innovation dans le secteur de l'éco-bâtiment (agro-matériaux, maîtrise de l'énergie, acoustique...). Enfin, les compétences universitaires régionales en santé et en sciences humaines pourront être mobilisées dans le domaine du vieillissement et de l'autonomie des personnes âgées. ■



La Picardie est une région de tradition industrielle, et elle s'appuie aujourd'hui principalement sur la chimie plasturgie, la métallurgie, la mécanique et l'agroalimentaire. Ainsi, l'industrie picarde induit 22 % de la valeur ajoutée picarde contre 16 % pour la France métropolitaine et sa contribution au PIB (Produit Intérieur Brut) élève la région au 3^e rang national pour le secteur de l'industrie, avec un bon nombre d'entreprises dont le pouvoir décisionnel est délocalisé.

Alliant les technologies traditionnelles (verre, textile, chimie...) et modernes (alimentaire, biotechnologies...), l'industrie picarde produit différentes sortes de déchets (Déchets Industriels Banaux, Déchets Industriels Dangereux, boues), ce qui implique notamment de nombreuses circulations de camions et émissions environnementales associées.

PERTINENCE

Les déchets industriels sont considérés dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des propriétés énumérées en annexe 1 de l'article R. 541-8 relative aux propriétés qui rendent les déchets dangereux : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, infectieux, corrosif, mutagène, écotoxique... Ils sont signalés par un astérisque dans la liste nomenclature des déchets (en annexe 2 de l'article R. 541-8).

Les principaux modes d'élimination des déchets dangereux industriels sont l'incinération et le stockage. Deux textes encadrent ces activités : l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux (JO du 1^{er} décembre 2002) et l'arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux (JO du 16 avril 2003). La valorisation (matière et/ou énergétique) peut également être envisagée.

Les Plans Régionaux d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) organisent la réflexion des différents acteurs pour définir les besoins de la région (besoin de capacités, principes de prévention de la production de déchets, de leur gestion, etc.). L'élaboration de ces plans est de la compétence des conseils régionaux en application de la loi "Démocratie de proximité" du 27 février 2002 prise dans le cadre de la décentralisation.

ANALYSE

Production, flux et natures

La production de déchets industriels dangereux (pour les installations produisant plus de 10 t de DID/an) est estimée à 302 888 t en 2006. La moitié des déchets dangereux est traitée par les établissements industriels qui la produisent, l'autre est transportée dans des centres collectifs spécialisés. De part leurs natures qui imposent des traitements adéquats, ces DID sont amenés à transiter vers ces centres de gestion adaptés.

L'essentiel de cette production provient de l'industrie chimique (62 % : eaux de lavages, liqueurs mères et effluents), du traitement de surface (13 %). Les quantités de boues et pâtes (boues provenant du traitement in situ d'effluents dangereux, résidus de distillation, déchets d'encre) et autres déchets solides (déchets de peinture et vernis) sont également significatives.

Les déchets dangereux sont pour l'essentiel produits en Picardie par 7 producteurs parmi les quelques 1 400 producteurs de déchets, à l'origine de 49 % du gisement de déchets dangereux en 2005, soit 162 kt (source : GEREP)

DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX

Flux de DID produits en Picardie et traités en France



Nature des DID produits en Picardie et traités en France



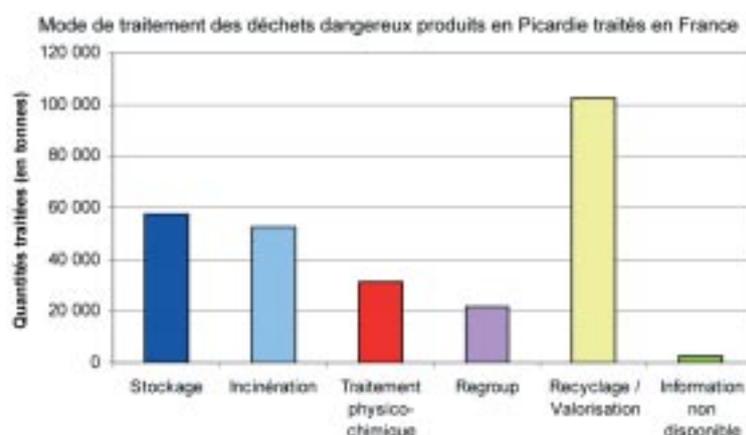
Le graphique ci-dessus fait apparaître une forte proportion de déchets liquides autres (101,4 kt) parmi les déchets dangereux produits en Picardie et traités en France, soit 38 %.

Activité d'origine	Tonnage	Nature	Mode de traitement	Destination
Chimie	30 025 t	Acides sulfuriques résiduaires	Régénération d'acides - bases	Étranger
Chimie	24 650 t	Boues et pâtes	Stockage	Aisne (interne)
Procédés thermiques (métallurgie)	23 909 t	Autres déchets solides	Recyclage de métaux	Étranger
Chimie	21 050 t	Autres déchets liquides	Valorisation (combustible)	Aisne (interne)
Traitement de surface	18 623 t	Acides Bases	Traitement physico-chimique	Yvelines
Chimie	16 154 t	Autres déchets liquides	Valorisation (combustible)	Yvelines
Procédés thermiques (fonderie)	14 531 t	Autres déchets solides	Stockage	Mayenne
Chimie	12 696 t	Autres déchets liquides	Traitement biologique	Oise

Mode de traitement des DID

La valorisation (regroupant la co-incinération/valorisation énergétique et les procédés de régénération et de récupération) traite près de 100 000 t du gisement et constitue le principal exutoire des déchets dangereux produits en Picardie (Source : GEREP).

Les principaux modes d'élimination stricte en France des déchets dangereux de Picardie sont quant à eux le stockage et l'incinération : Il apparaît que la co-incinération est la principale filière d'élimination des déchets dangereux produits en Picardie, qui a traité 63 kt de déchets dangereux en 2005, dont 23 % hors Picardie (principalement en Seine-Maritime et en Lorraine).



Unités picardes de traitement de DID

Neuf entreprises gèrent en Picardie des unités de traitement des déchets industriels dangereux. Le taux de valorisation matière et énergétique (y compris l'incinération avec valorisation énergétique) est de 56 %.

Perspectives de gestion des DID

Il apparaît que près de 50 % des gisements produits sont traités en région compte tenu d'une diversité de filières de traitement qui ne couvrent pas suffisamment en particulier la régénération d'acides/bases et d'huiles usagées, la récupération de métaux, l'incinération de déchets spécifiques (organiques d'origine synthétique ou minérale, déchets aqueux).

La Picardie est à l'inverse particulièrement attractive pour la valorisation des accumulateurs au plomb ainsi que pour la régénération des solvants usés.

Il reste cependant à souligner que le mode unique de transport de ces déchets est routier, compte tenu de la faible multimodalité des infrastructures de transport.

L'incitation à la réduction de la production de DID et à leur nocivité, à la valorisation (matière ou énergétique), à la rationalisation de leur traitement, ainsi qu'au transport multimodal sont encouragées notamment à travers le PREDD. ■

Bibliographie

Commissariat du développement durable n°35 novembre 2009, "10 millions de tonnes de déchets dangereux produits en 2007".

Ces dernières années, l'évolution des activités économiques et les transformations des caractéristiques sociales et des conditions écologiques constituent de nouvelles contraintes pour le territoire picard et ses habitants.

Le 21^e siècle est celui du développement durable. L'engagement dans l'élaboration d'un Agenda 21 constitue une nouvelle étape pour engager la Picardie dans la voie du développement durable, en offrant une vision à long terme des projets et des évolutions. La démarche A21, initiée par nombre de collectivités ou groupements, permettra d'amorcer un réel changement de cap vers une société plus économe à la fois en ressources et en rejets nuisibles, vers une économie recentrée au service de l'homme et non l'inverse, vers un retour à des systèmes sociaux redistributifs, vers enfin une vie meilleure pour les générations futures dans nos pays et ceux qui émergent et aspirent au bien être.

PERTINENCE

En 1992, 178 États ont adopté la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et se sont engagés dans un programme d'actions pour le 21^e siècle dénommé Action 21. Reconnaisant le rôle déterminant des autorités locales, le chapitre 28 d'Action 21 "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21" leur est entièrement consacré. Il leur recommande de concevoir, à l'échelle de la collectivité locale, un programme global d'actions transversales : l'Agenda 21 local. "C'est parce qu'un grand nombre de problèmes et de solutions abordées par l'Agenda 21 trouvent leur origine dans les activités locales que la participation et la coopération des autorités locales s'avérera un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable".

Les autorités locales, en fonction de leurs domaines de compétences, construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, planifient, fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme. Elles apportent par ailleurs leur concours à l'application des politiques économiques, sociales et environnementales adoptées à d'autres échelles. Elles animent des dispositifs ou suscitent l'émergence d'initiatives qui développent des approches intégrées, articulant les champs sociaux, culturels, économiques ou environnementaux dans l'optique de développer des territoires, en premier lieu les pays. Elles consomment, produisent sur le territoire et génèrent des nuisances. Elles ont enfin la capacité d'agir en interne, sur leur propre mode de fonctionnement et d'intervention, de choisir, de décider, de planifier et de prendre en charge le développement territorial dans une perspective durable. Il leur revient de penser et de définir le rôle qu'elles entendent jouer pour les générations présentes et futures.

Outre ce pouvoir d'action, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel avec les associations, au plus proche de la population ainsi que d'autres acteurs du territoire, tels les entreprises et les centres d'enseignement, pour sensibiliser et mobiliser le public afin de développer une dynamique collective en faveur d'un développement durable du territoire.

De par leur compétences et leur capacité, elles ont à jouer "au niveau administratif le plus proche de la population un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable".

Pour autant, un Agenda 21 n'est pas un modèle uniformément applicable. L'Agenda 21 est à la fois une démarche, un projet stratégique de territoire et un programme d'actions, traduisant la volonté politique d'une collectivité en faveur de la mise en œuvre des principes de développement durable. Il ne s'agit pas d'une politique supplémentaire mais d'une manière nouvelle pour la collectivité, d'organiser ses différentes politiques au service d'un développement plus solidaire, plus écologique, plus performant économiquement.

Il appartient naturellement à chaque niveau de collectivité d'adapter les objectifs et le périmètre de son Agenda 21 en fonction de son échelle, de ses compétences, de ses moyens et de ses priorités, en regard des caractéristiques de ses territoires.

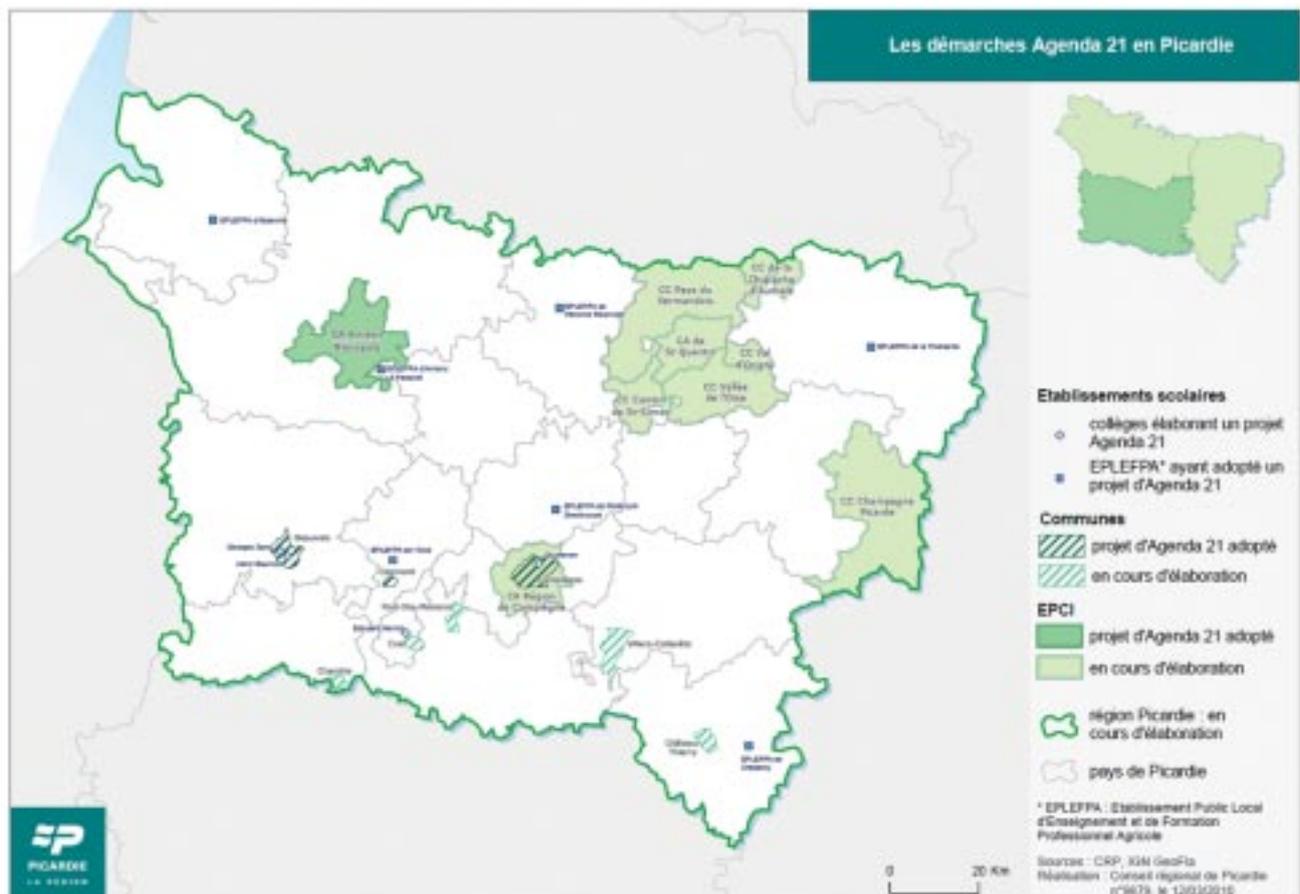
ANALYSE

Fin 2009 en Picardie, et à partir du premier recensement entrepris, 24 collectivités territoriales ou groupements sont engagés dans une démarche Agenda 21 : le Conseil régional de Picardie, les 3 Conseils généraux, 2 communautés d'agglomérations, 3 communautés de communes, 8 villes, 7 lycées agricoles. 12 d'entre eux (dont les 7 lycées agricoles) ont validé leur plan d'actions et sont en phase de mise en œuvre. 12 d'entre eux sont en cours d'élaboration ou en réflexion.

La protection de l'environnement et du cadre de vie (préservation de la biodiversité, mesures favorisant le bien être individuel et collectif, le renforcement du transport collectif, l'utilisation d'éco-produits...) ; la cohésion sociale et l'égalité des chances (la diversité sociale et l'accessibilité pour tous assurée quels que soient l'âge, le handicap, l'origine, le sexe, la situation sociale...), le développement économique pluriel¹ et la gouvernance² (le débat favorisé, l'information relayée vers les partenaires et les usagers, la coproduction, le partenariat, la sensibilisation et l'éducation au développement durable...) sont des piliers qui sous-tendent la mise en place d'un développement durable et responsable et pouvant se décliner à différentes échelles d'intervention territoriales et locales, publiques et privées. Toutefois, le degré de formalisation et le contenu des actions déclinées de la stratégie de développement durable ne sont pas identiques dans tous les départements, toutes les villes, toutes les communautés de commune.

¹Économie Plurielle : La prise en compte des différents types d'acteurs impliqués dans la création de « richesses » (qu'elles soient monétaires ou non) : le marché, l'économie publique, (redistribution), la société civile (réciprocité).

²Gouvernance : Un nouveau mode de relation entre décideurs et personnes concernées par les décisions. On l'appelle aussi participation ou démocratie participative. Cette concertation et cette coopération concernent les acteurs de la société civile – chef d'entreprise, association, techniciens... et les habitants. C'est une autre façon de gouverner.



Depuis la rentrée scolaire 2007, l'ensemble des établissements agricoles publics de Picardie, sont entrés en démarche Agenda 21 d'établissement de formation. Chaque établissement dispose d'un animateur et s'est doté d'un Comité de pilotage local et d'éco-délégués. Après avoir fait le diagnostic des pratiques et du fonctionnement de l'établissement au regard du développement durable (cohésion sociale, éthique environnementale, économie plurielle : plus spécifiquement en terme d'agriculture et d'alimentation avec comme horizon une gouvernance éthique. ils ont rédigés un plan d'actions. Un bilan individuel est en cours de manière à rendre ces Agendas encore plus structurants, stratégiques et réellement porteurs de sens. ■

Institut National de la Statistique et des Études Économiques - Insee Picardie

1 ter, rue Vincent Auriol 80040 Amiens cedex 1

Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01

Directeur de la Publication : **Pascal OGER** Chef du Service Études-Diffusion : **Julien FRAICHARD**

Rédaction en chef : **Nathalie SALOMON**

Maquette Insee Picardie : Serge HELD, Christian NICOLAS

Dossier exclusivement en ligne

www.insee.fr/picardie/espace_publications

Renseignements statistiques : Téléphone 0 972 72 40 00 Courriel insee-contact@insee.fr

www.insee.fr/picardie/espace_publications

© Insee 2010